



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2023

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le six juin deux mil vingt trois, s'est réuni le douze juin deux mil vingt trois, à vingt heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Jean-Pierre GUEGAN est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Yolande MARIE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Alain SEVÉQUE, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BOURGVALLÉES : M. Claude JAVALET, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, COUVAINS : M. Christian PÉRIER, DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, MARIGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET, M. Fabrice LEMAZURIER, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Isabelle VIOLETTE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE, SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-LÔ : M. Hubert BOUVET, Mme Stéphanie CANTREL, M. Laurent ENGUEHARD, M. Arnaud GENEST, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie MÉTRAL, M. Jacky RIHOUEY, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Laurence YAGOUB, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, M. Michel RICHARD, TORIGNY-LES-VILLES : M. Daniel MEUNIER

Étaient absents excusés et représentés :

CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER donne pouvoir à M. Fabrice LEMAZURIER, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre GUEGAN, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD, Mme Brigitte BOISGERAULT donne pouvoir à Mme Virginie MÉTRAL, M. Nicolas BONABE de ROUGÉ donne pouvoir à M. Arnaud GENEST, Mme Dominique JOUIN donne pouvoir à M. Jacky RIHOUEY, Mme Nadine LE BROUSSOIS donne pouvoir à Mme Laurence YAGOUB, Mme Touria MARIE donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG donne pouvoir à M. Alain SEVÊQUE, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN donne pouvoir à M. Daniel MEUNIER

DANGY : M. Dominique PAIN représenté par son suppléant M. Sylvain GOUVENOU, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET représenté par son suppléant M. Benoît ROGER

Étaient excusés :

AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLÉES : M. Serge DESVAGES, Mme Fabienne LECLER, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE, SAINT-AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY, M. Jean LÉBOUVIER, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Djihia KACED, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TORIGNY-LES-VILLES : M. Gilbert PIEDAGNEL, Mme Julie TRAVERS

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	59
- nombre de suppléants présents	2
- nombre de pouvoirs	11
- nombre d'absents non représentés	25

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Direction générale des services

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 1 - Rapport annuel de performance 2022

Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique

- n° 2 - Élection de la présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2022
- n° 3 - Approbation des comptes administratifs 2022
- n° 4 - Approbation comptes de gestion 2022
- n° 5 - Affectation des résultats 2022

Rapporteur - L. RENIMEL

- n° 6 - Décision modificative numéro 1

Service d'appui aux communes

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 7 - Approbation du contrat Agglo-communes de Saint-Jean-d'Elle

Direction du cycle de l'eau et des infrastructures

Rapporteur - J-L. LEROUXEL

- n° 8 - Régie eau potable - Travaux de branchements et réseaux - Fixation des tarifs
- n° 9 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'eau potable du secteur de Saint-Clair-sur-l'Elle
- n° 10 - Avenant n°3 au contrat de gérance pour l'exploitation du service public de l'eau potable du secteur de Saint-Jean-de-Daye
- n° 11 - Avenant n°1 au contrat de délégation du service de l'eau potable du secteur de Marigny
- n° 12 - Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement du secteur de Marigny
- n° 13 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'assainissement du secteur de Torigny-les-Villes

Direction des ressources humaines

Rapporteur - A. SEVÊQUE

- n° 14 - Modalités d'attribution du Rifseep
- n° 15 - Fixation de quotas d'avancements de grade

Informations :

Direction des affaires générales

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 16 - Délibérations prises au bureau communautaire en mars, avril et mai 2023

Informations :

- n° 17 - Arrêtés et décisions du président du 1er mai au 31 mai 2023

Informations :

- n° 18 - Informations et questions diverses

cc2023-06-12-001 - Rapport annuel de performance 2022
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-002 du 27 mars 2023 relative au projet annuel de performance 2023,

CONSIDERANT ce qui suit :

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activité, de la communauté d'agglomération, ventilée par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication sur la politique conduite par la communauté d'agglomération à destination des communes, mais aussi des citoyens.

Dans le souci de répondre notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais également d'offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats, Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une démarche de performance. Cette démarche permet ainsi de mesurer, à travers une série d'indicateurs, l'efficacité d'une action rendue plus lisible.

Ce rapport précise notamment les résultats obtenus au regard de chaque indicateur de performance. Il explique les écarts entre ces résultats et les cibles des projets annuels de performance.

C'est pourquoi le rapport d'activités est construit sous la forme d'un rapport annuel de performance des politiques publiques portées par Saint-Lô Agglo.

Ainsi, ce rapport annuel de performance 2022 est présenté à l'assemblée délibérante avant d'être transmis aux communes membres pour communication devant les conseils.

Débats :

S'agissant des transports et de la prime d'incitation aux vélos à assistance électrique, monsieur Rihouey, rappelle qu'il avait demandé, l'année dernière, si des personnes au-dessous du seuil de revenu fiscal de référence d'un montant à l'époque de 13 489 € avaient bénéficié de cette aide. Il lui avait été répondu négativement. Il estime que cette politique est écologique mais qui qu'elle présente une faille sur le plan social. Il souhaite savoir si cela a évolué et si des mesures sont envisagées par l'Agglo.

Monsieur Virlouvét rappelle que ce seuil de non-imposition a été créé par le gouvernement pour déclencher l'aide de 100 € de l'Etat à laquelle l'aide de l'Agglo s'ajoute. Il souligne que

pour l'Agglo, aucun critère de revenu n'est exigé. Tous les habitants du territoire peuvent ainsi solliciter l'aide de 100 € accordée par l'Agglo.

Monsieur Rihouey estime que cette offre ne s'applique pas aux foyers les plus modestes du bassin saint-lois. Il souhaite savoir si des mesures complémentaires sont possibles.

Monsieur Lemazurier répond que cette aide ne concerne pas uniquement les plus modestes. Il rappelle qu'en 2023, le prix d'acquisition des vélos à assistance électrique a diminué. Il souligne que la location de vélos mise en place avec des tarifs limités peut être pour partie prise en charge par l'employeur. Il précise que les modalités de prime à l'acquisition de vélo à assistance électrique vont être revues dans le cadre de la commission transport.

S'agissant de la santé, monsieur Rihouey précise avoir été interpellé lors d'une réunion du collectif pour l'accès aux soins de santé pour tous par une ancienne élue qui souhaite connaître la position de l'Agglo concernant la faisabilité d'un centre de santé sur le territoire. Il souligne que cette personne constate des problèmes sur le nord de l'Agglo. Il renouvelle par conséquent sa demande concernant la réalisation d'un centre de santé.

Monsieur Lemazurier rappelle que l'Agglo n'a pas la compétence globale de la santé sur l'ensemble du périmètre de son territoire mais uniquement la mise en œuvre du contrat local de santé. Il précise que l'Agglo n'a pas la capacité financière de porter des maisons pluridisciplinaires de santé avec des médecins salariés. Il indique, cependant, que des discussions sont en cours pour desservir certains territoires par des médecins libéraux non pourvus de médecin avec un accompagnement de différents partenaires.

Monsieur Rihouey propose une invitation à une rencontre avec le collectif pour l'accès aux soins de santé.

Monsieur Lemazurier le remercie de cette invitation.

Monsieur Ledouit indique qu'il existe des pistes mais qu'il n'est pas facile de trouver des solutions. Il précise avoir évoqué avec l'agence régionale de santé la création d'un centre de soins, mais il est nécessaire d'avoir la capacité financière pour régler les salaires. Il rappelle qu'il existe également trois centres d'information de conseil et d'accueil des salariés à Saint-Lô et à Agneaux pour embaucher des médecins retraités. Il a eu l'opportunité de faire appel à un médecin qui partait en retraite mais malheureusement le projet n'a pas pu se réaliser. Il rappelle que dans le nord de l'Agglo, il existe trois maisons médicales mais qui sont actuellement vides.

Monsieur Rihouey estime plus judicieux que le portage de ce type de projet se fasse au niveau de l'Agglo. Il rappelle que réglementairement le budget du centre de santé ne doit pas être supérieur au budget de la commune. Il invite les communes qui souhaitent avoir des renseignements à rencontrer le collectif.

Monsieur Ledouit indique qu'à titre personnel, il doit se rendre prochainement à Colmar pour un colloque, organisé par le syndicat Agir, réservé aux étudiants en médecine en fin de formation et aux jeunes médecins qui s'installent en zone rurale. Il précise se battre tous les jours pour trouver des médecins. Il rappelle que les conditions financières pour s'installer dans le calvados sont différentes de celles pratiquées dans notre territoire. Il souligne que le prorata du nombre de médecins sur l'Agglo est suffisant.

Monsieur Lemazurier confirme qu'il y a une inégalité de traitement sur le territoire de la Manche. Il reconnaît qu'il existe une avancée avec la prime à l'installation pour les jeunes médecins. Cependant, il souligne qu'une concurrence entre les territoires est présente et ne correspond pas à la réalité des besoins du terrain. En effet, les médecins qui choisissent de s'installer dans les zones de revitalisation rurale bénéficient d'exonération fiscale. Il demande aux législateurs d'avoir les mêmes arguments à faire valoir auprès des professionnels.

Il confirme que l'Agglo ne peut pas prendre en charge ce dispositif car il existe déjà des difficultés pour financer les compétences communautaires. Si majoritairement, les élus souhaitent porter la logique de salariat, il est nécessaire de trouver le financement. Il confirme être ouvert à une rencontre avec le collectif pour l'accès aux soins de santé.

Monsieur Ledouit indique qu'une réunion a lieu en fin de mois avec le préfet, le directeur de l'agence régionale de santé et la caisse primaire d'assurance maladie suite aux assises liées à la problématique médicale.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Jacques CLAIRAUX, Madame Dominique JOUIN) :

- le rapport annuel de performance 2022 de Saint-Lô Agglo,
- la communication du rapport annuel de performance 2022 de Saint-Lô Agglo,
- l'autorisation donnée au président d'adresser le rapport annuel de performance 2022 aux maires de chaque commune membre.

cc2023-06-12-002 - Élection de la présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2022

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-14.

CONSIDERANT ce qui suit :

Lors de la séance du conseil d'agglomération au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un(e) président(e) de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Pascal LANGLOIS, Madame Isabelle VIOLETTE) :

- l'élection de Madame Lejeune comme présidente de séance pour le vote du compte administratif 2022 des budgets de l'agglomération.

cc2023-06-12-003 - Approbation des comptes administratifs 2022

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-5 et suivants,

Vu la délibération n°cc2023-06-12-002 du conseil communautaire du 12 juin relative à l'élection de la présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2022,

Vu l'avis de l'avis de la commission finances et performance en date du 24 mai 2023,

Le président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo se retire pour laisser les délégués débattre et se prononcer sur le compte administratif 2022 qui est présenté à l'assemblée communautaire.

CONSIDERANT ce qui suit :

A la clôture de l'exercice, les votes du compte administratif et du compte de gestion 2022 constituent l'arrêté des comptes de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.

Cela permet de dégager :

- Le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- Les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est repris en 2023, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Le conseil communautaire doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et / ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie).

Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau en fonctionnement ou affecté à la section d'investissement.

Débats :

S'agissant du transport pour les regroupements pédagogiques intercommunaux, monsieur Ledouit s'interroge sur la facturation des 65 € par élève.

Monsieur Lemazurier précise que ce sujet a été voté lors d'un conseil précédent. Il indique qu'il a été décidé de pratiquer les mêmes tarifs que la Région. Il rappelle que l'agglomération gère le transport scolaire sur le territoire de l'Agglo uniquement. Cependant, il indique que les transports scolaires sont portés par la Région lorsque le territoire communautaire est en limite avec d'autres établissements publics de coopération intercommunale. Il souligne, également, qu'une tarification sociale a été mise en place pour les collégiens et lycéens.

Monsieur Ledouit rappelle que les communes qui adhèrent au regroupement pédagogique intercommunal peuvent participer à la place des parents.

Monsieur Lemazurier précise que la participation des familles représente environ 10 % du coût global du service.

Monsieur Pacary indique que la date d'inscription pour les regroupements pédagogiques intercommunaux au 20 juin pose des difficultés pour les parents qui n'ont pas encore déterminé le choix de l'établissement scolaire.

Monsieur Lemazurier précise qu'il faut prévenir le service transport.

Monsieur Virlouvét confirme que les inscriptions pour les transports scolaires commencent le 20 juin et vont s'étaler jusqu'à début août.

Monsieur Gouvenou souligne qu'il a été évoqué, lors de la commission transport, que les familles ne seraient pas pénalisées pour les retards d'inscription jusqu'au mois de décembre. Il souhaite avoir confirmation de cette information.

Monsieur Virlouvét précise que si les familles attendent la rentrée pour procéder à l'inscription, une pénalité de 20 € est demandée car l'Agglo doit transmettre aux autocaristes le nombre probable d'élèves pour qu'ils puissent vérifier le nombre de places. Cependant, il indique pour les familles qui déménagent en cours d'année, il est toujours possible, sur justificatif, de s'inscrire. Dans ce cas, aucune pénalité n'est réclamée.

Au niveau du syndicat scolaire, monsieur Gouvenou s'inquiète également sur le coût du transport à la piscine qui a été facturé à hauteur de 800 € par classe. Il demande si ce transport sera toujours facturé.

Monsieur Lemazurier répond négativement.

Les conseillers communautaires n'ayant plus de remarques à formuler, le président se retire pour procéder au vote

Madame Lejeune propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 64 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Fabrice LEMAZURIER) et 7 abstentions (Monsieur Jean AUVRAY, Madame Morgane BUISSON, Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Daniel JORET, Madame Françoise LOUIS, Monsieur Sylvain GOUVENOU, Madame Isabelle VIOLETTE) :

- les résultats des comptes administratifs 2022, tels que présentés dans le tableau en annexe 1 et dans les documents budgétaires présentés en annexe du rapport de présentation,
- ceux-ci sont conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion de madame la responsable du service de gestion comptable.

Budgets	RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT 2022	SOLDE REPORTS 2023	BESOIN OU EXCEDENT DE FIN	RESULTAT FONCTIONNEMENT 2022
01 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO 43000	-1 817 088,17	-2 802 339,07	-4 619 427,24	8 453 787,64
04 - EAU POTABLE REGIE 43005	-1 366 844,13	-403 478,07	-1 770 322,20	5 082 315,71
06- ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE	-313 343,23	1 122 052,05	808 708,82	5 657 002,52
08 - OM SECTEUR CANISY 43022	37 198,57	0,00	37 198,57	80 347,30
09 - TRANSPORTS 43019	1 940 750,79	-901 886,76	1 038 864,03	468 998,15
10 - OPERATIONS IMMOBILIERES 43033	-276 673,24	-83 929,55	-360 602,79	446 461,73
33 - POLE AGGLO21 43035	-696 547,62	589 504,62	-107 043,00	29 629,83
37-FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ	23 640,58	-86 395,44	-62 754,86	14 528,38
38 - CENTRE AQUATIQUE 43015	-212 083,22	-46 826,22	-258 909,44	40 886,13
40 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 4309	-3 881,96	0,00	-3 881,96	65 971,49
41-ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	-3 625 694,41	0,00	-3 625 694,41	3 678 061,08
42 - LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX	-536 888,56	0,00	-536 888,56	855 915,59
BUDGET FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	18 890,82	-735,82	18 155,00	
PEPINIERES AGGLO21	-554 625,00	0,00		0,00
Totaux	-7 383 188,78	-2 614 034,26	-9 442 598,04	24 873 905,55



Conseil communautaire

Du 12 juin 2023

**Rapport de présentation
du compte administratif 2022**



Sommaire

Préambule	2
1. Résultats comptables agrégés tous budgets et leurs évolutions (2021-2022).....	3
2. Dépenses et recettes agrégées.....	4
3. Résultats comptables annuels de fonctionnement et leurs évolutions (2021-2022)	5
4. Dépenses d'investissement du budget Principal.....	6
5. Présentation par chapitre des recettes d'investissements du budget principal	8
6. Présentation des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal	8
7. Présentation de la chaîne de l'épargne pour quelques budgets.....	12
8. Zoom sur quelques activités emblématiques de l'agglomération : présentation chiffrée par politique publique	13
9. Présentation chiffrée par sections de l'ensemble des budgets	23
10. Présentation des principaux investissements des budgets annexes eau et assainissement	25
11. Présentation des activités du budget transport.....	27
Annexe 1 : Présentation chiffrée par sections de l'ensemble des budgets	28

Préambule

Ce rapport propose à l'assemblée délibérante d'examiner les résultats de l'exercice 2022 de l'ensemble des budgets sous un prisme financier.

En effet, l'établissement dispose d'un rapport annuel de performance dont l'objet est d'évaluer le niveau d'activité de l'ensemble des services offerts soit aux usagers de l'agglomération, soit aux contribuables.

Le contexte de l'exercice 2022 a été marqué par l'ouverture en février 2022 du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Sans revenir sur l'ensemble des conséquences de ce conflit sur l'économie mondiale, les finances locales, après avoir été mises à rude épreuve par la Covid en 2021, ont dû faire face à une inflation jamais connue depuis les années 80 sans ignorer le renchérissement du coût des énergies. Sur ce dernier sujet, l'agglomération, même si elle a pris des mesures visant à réaliser des économies d'énergie, se retrouve en raison de la nature même des compétences exercées exposée plus particulièrement à l'évolution de ce type de coût.

1- Résultats agrégés tous budgets et leurs évolutions (2021-2022)

Le tableau ci-après présente les résultats comptables constatés au compte administratif agrégés du budget principal à l'ensemble de ses budgets annexes.

Les dépenses en mouvements budgétaires s'établissent à 121 369 586,78 € et les recettes à 122 319 292,10 € (Cf tableau annexe)

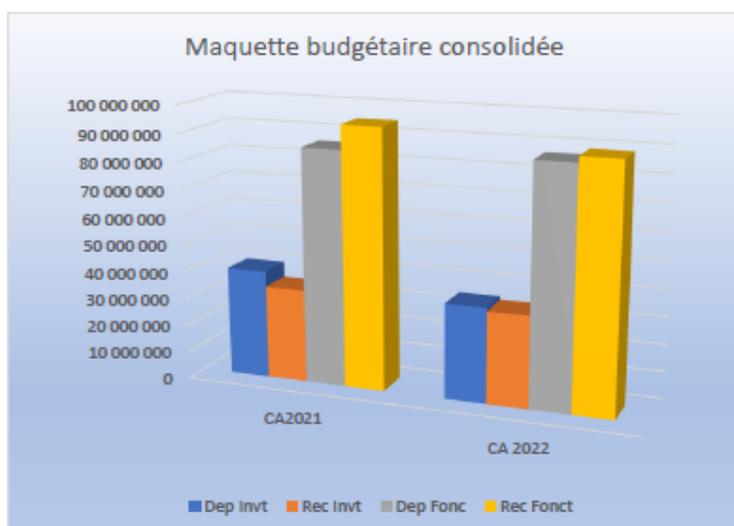
Comptes administratifs	2021	2022
Résultat de Fonctionnement		
- De l'exercice	8 777 975,37	2 189 217,03
- reporté	17 183 875,47	22 684 688,49
Total	25 961 850,84	24 873 905,52
Restes à réaliser de fonctionnement		
- Dépenses	510 176,72	0,00
- Recettes	216 449,69	0,00
Total	-293 727,03	0,00
Résultats nets de fonctionnement	25 668 123,81	24 873 905,52
Résultat d'investissement		
- De l'exercice	-5 606 202,06	-1 235 986,71
- reportés	-1 492 634,95	-6 147 202,07
Total	-7 098 837,01	-7 383 188,78
Restes à réaliser d'Investissements		
- Dépenses	8 450 990,38	13 059 649,63
- Recettes	13 281 809,24	13 465 139,62
Total	4 830 818,86	405 489,99
Résultat net d'investissement	-2 268 018,15	-6 977 698,79
Résultats cumulés	23 400 105,66	17 896 206,73

Le résultat comptable agrégé de l'exercice 2022 fléchit de 6 588 758.34 € par rapport à 2021. Cette situation trouve son origine au sein des résultats annuels du budget transport et des budgets annexes affermé eaux et assainissements.

2- Dépenses et recettes agrégées

Le tableau présenté ci-dessous permet d'apprécier les volumes budgétaires consolidés hors reprise des résultats antérieurs. Au titre des dépenses et recettes de fonctionnement, il est observé une baisse de 6 % des recettes et une hausse de 1% des dépenses. Cette situation est partiellement expliquée au point 3 du rapport qui traite de la présentation des résultats annuels par budget.

	CA 2021	BP 2022	Budget Total 2022	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
Dépenses Investissement	39 658 272,52	47 157 725,61	57 536 368,94	34 718 872,58	-12 %
Recettes Investissement	34 052 070,46	47 178 382,52	63 683 570,39	33 482 885,87	-2%
Dépenses Fonctionnement	85 746 791,24	79 838 082,61	103 803 322,91	86 650 714,20	+1%
Recettes Fonctionnement	94 524 766,61	79 846 222,51	81 118 634,42	88 836 406,23	-6%
Total des dépenses	125 405 063,76	126 995 808,22	161 339 691,85	121 369 586,78	-3%
Total des Recettes	128 576 837,07	127 024 605,03	144 802 204,81	122 319 292,10	-5%



3- Résultats comptables annuels de fonctionnement et leurs évolutions (2021-2022)

Comptes Administratifs	2021	2022	Évolutions
Budget Principal	-225 018,62	1 578 934,86	1 803 953,48
Eau Régie	639 966,89	389 876,18	-250 090,71
Assainissement Collectif Régie	-97 625,20	285 468,46	383 093,66
Redevances OM	27 211,88	47 806,96	20 595,08
Transport	361 328,07	-730 104,36	-1 091 432,43
Opérations Immobilières	1 155 281,10	446 461,70	-708 819,40
Pôle Agglo	214 020,56	-31 220,08	-245 240,64
FJT St Lô	31 992,39	5 810,86	-26 181,53
Centre Aquatique	23 622,79	-3 652,97	-27 275,76
Panneaux photovoltaïques	6 542,61	35 185,34	28 642,73
Zones Activités Intercommunales	184 006,03	101 145,14	-82 860,89
Lotissements Intercommunaux	0,00	-615 009,28	-615 009,28
FJT Carentan	144,00	-4 529,09	-4 673,09
Pépinière			0,00
Eau Potable Affermage	3 085 746,61	197 023,44	-2 888 723,17
Eau Gérance	174 146,58	91 936,91	-82 209,67
Assainissement Affermage	3 180 452,77	447 498,76	-2 732 954,01
Assainissement Non Collectif Régie	16 156,91	-53 415,80	-69 572,71

8 777 975,37	2 189 217,03	-6 588 758,34
--------------	--------------	---------------

Nota : Ces résultats intègrent l'ensemble des dépenses et recettes réelles des budgets auxquels il faut ajouter les mouvements d'ordre de chaque budget. Il s'agit notamment des dépenses relatives aux amortissements des biens immobilisés. L'inventaire des biens de l'agglomération est imprécis et ne permet pas d'apprécier pour l'instant leurs valeurs nettes comptables voir de la nécessité de continuer à les amortir. L'exercice 2023 a inauguré un travail important mené en collaboration avec les services du service de gestion comptable et du conseiller aux collectivités locales pour disposer d'un inventaire comptable plus fiable. Il ne s'agit pas à ce stade d'effectuer l'inventaire physique des biens de l'agglomération. Les résultats attendus de ces travaux devraient permettre d'appuyer de manière plus pertinente les analyses budgétaires futures.

Plusieurs éléments permettent de mieux appréhender les principales évolutions des résultats comptables annuels de fonctionnement :

Budget principal :

Le résultat d'exercice 2022 évolue positivement et efface le résultat déficitaire de 2021. Deux opérations en recettes caractérisent l'exercice, il s'agit des produits non récurrents issus des ventes immobilières pour 995 415,34 € et le reversement d'un excédent du budget lotissements communaux pour 700 000€.

Le transport :

La situation apparait en première lecture fragile car le résultat annuel est déficitaire (-730 104.36 €). Cependant, ce résultat doit être corrigé de la recette du versement mobilité qui n'a pas été perçue en totalité en 2022. Elle s'élève à 2 976 082.53 € (contre 3 745 700 € prévue en 2023). Compte tenu de l'augmentation du taux voté en 2022, la recette était difficilement estimable pour évaluer le rattachement qui aurait pu être effectué en fin d'exercice. Par ailleurs, il a été décidé lors du conseil communautaire de décembre 2022 de financer le solde 2022 de la participation à la région soit 500 000€ alors même que l'exercice prenait déjà en charge le solde 2021 augmenté des acomptes de l'exercice en cours.

Le budget eau potable affermage :

Les recettes annuelles de ce budget sont estimées à 3 700 000 € alors que l'exercice enregistre une recette de 2 802 696,51 € pour une dotation budgétaire 2022 de 3 280 000 €.

Depuis l'exercice 2021, le principe d'annualité budgétaire n'est pas complètement mis en œuvre. C'est ainsi qu'une recette de 1 300 000€ aurait dû faire l'objet d'un rattachement et par voie de conséquence aurait augmenté le résultat annuel. Une vigilance particulière sera portée sur les écritures budgétaires afin que l'exercice 2023 permettent d'apprécier l'activité annuelle.

Le budget assainissement affermage :

Il s'agit du même cas de gestion que le budget eau potable affermage. Les recettes annuelles de ce budget sont estimées à 2 746 000€ alors que l'exercice enregistre une recette de 1 706 009.21€ pour une dotation budgétaire de 2 190 000€.

De manière générale, il convient de souligner que le regroupement de l'ensemble des budgets afférents aux politiques de l'eau potable et de l'assainissement facilitera l'appréciation de la situation financière de ces budgets.

4- Présentation par chapitre des dépenses d'investissements du budget principal

Chapitres	Budget Primitif	Reports	Budget Total	Réalisé	Restes à réaliser	Crédits annulés
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 622 900,00	990 934,66	2 613 834,66	870 111,15	594 000,55	1 149 722,96
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 078 945,11	1 542 297,30	3 621 242,41	793 946,61	1 289 582,99	1 537 712,81
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 362 120,00	2 018 068,78	4 380 178,78	2 499 920,85	364 471,00	1 515 786,93
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	14 663 340,83	4 072 462,43	18 735 803,26	9 136 808,82	5 795 259,38	3 803 735,06
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	153 728,40	153 728,40	50 940,00	102 788,40	0,00
	0,00					
Total Dépenses	20 727 305,94	8 777 481,57	29 504 787,51	13 351 727,43	8 146 102,32	8 006 957,76

Les principales réalisations sont les suivantes :

Les travaux de réhabilitation et l'extension du gymnase de Condé-sur-Vire se sont élevés à 2 398 913,07 €. L'opération s'élevait au 31 décembre 2022 à 2 996 975.51 €

Les travaux de réhabilitation de la salle Beauvils ont pris du retard compte tenu des expertises complémentaires qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2022. Le montant des crédits mandatés s'est élevé à 761 173 € et les reports des crédits de paiement sur l'exercice 2023 s'élèvent à 3 240 633,36€.

Les travaux de réhabilitation de la tour se sont élevés à 2 136 782,17 €.

Les investissements (bacs, préparation des systèmes embarqués) nécessaires à la mise en place de la redevance incitative se sont élevés à 1 877 752,65€.

Les dépenses d'investissements se ventilent comme suit :

Politiques	Mandaté
OPERATIONS NON VENTILABLES	37 625,10
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	2 887 817,51
INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	12 677,02
MAISON DU DROIT ET DE LA JUSTICE	27 402,75
POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	162 988,80
AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE	11 093,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 582,30
HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	12 320,51
TRANSPORTS SCOLAIRES	9 626,00
ACTION CULTURELLE	10 469,31
SERVICES COMMUNS	56 850,20
SALLES DE SPORTS, GYMNASES	4 337 260,19
STADES	202 059,09
PISCINES	110 474,28
AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	790 613,44
MANIFESTATIONS SPORTIVES	16 745,23
JEUNESSE	3 188,48
CENTRES DE LOISIRS	460 375,55
AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	7 581,07
DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	10 185,98
AUTRES SERVICES	52 085,83
CRECHES ET GARDERIES	106 369,44
SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	54 784,00
PARC PRIVE DE LA VILLE	20 228,29
EAU ET ASSAINISSEMENT	204 092,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	1 877 752,65
TRANSPORTS URBAINS	29 893,02
SERVICES COMMUNS (AMENAGEMENT URBAIN)	10 720,17
VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	639 075,34
AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	148 253,00
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	223 179,58
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	207 565,98
AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRES	30 000,00
AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	148 985,24
AIDE AU TOURISME	378 865,34
Total	13 300 787,43

5- Présentation par chapitre des recettes d'investissements du budget principal

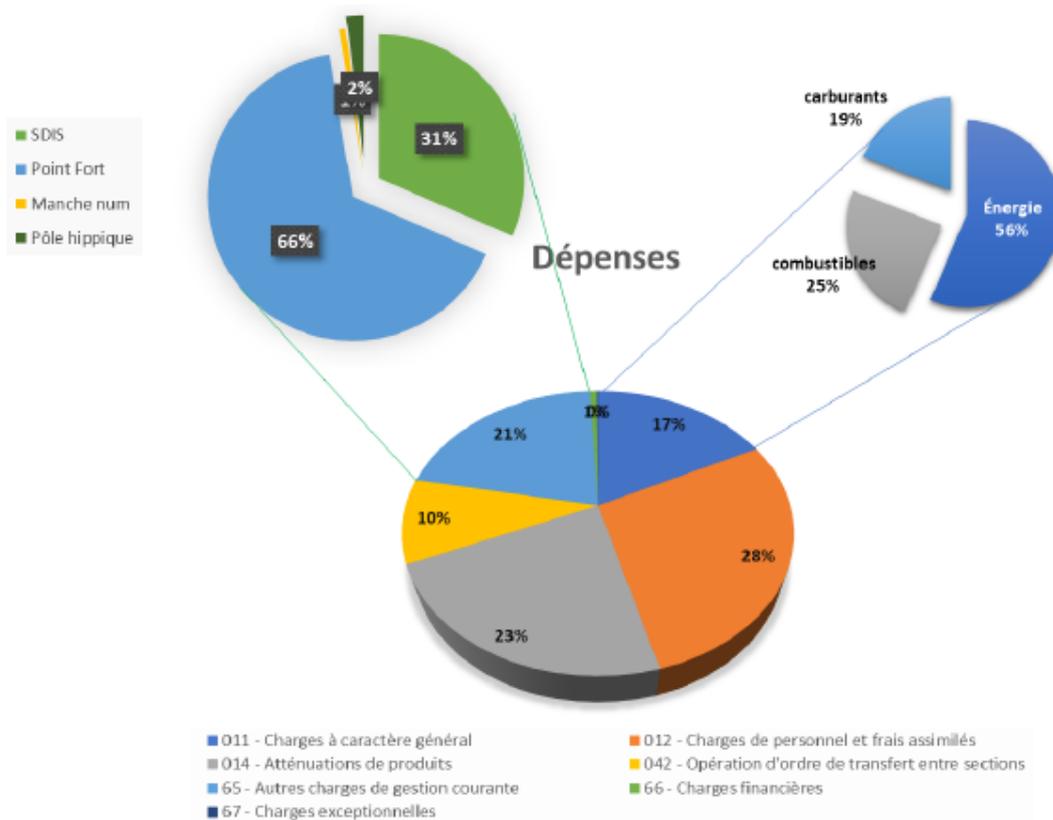
Chapitres	Budget Primitif	Reports	Budget Total	Réalisé	Restes à réaliser
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM	700 000,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	2 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 723 590,11	0,00
10 DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 931 237,17	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 490 232,00	6 079 365,05	12 607 577,05	3 251 400,39	5 248 562,14
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 540 000,00	3 110 500,00	6 650 500,00	3 165 445,40	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	617 507,02	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	158 088,32	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 462,83	0,00	33 462,83	4 512,34	28 950,49
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	50 490,00	50 490,00	0,00	50 490,00
Total Recettes	23 263 694,83	9 240 355,05	32 542 029,88	14 851 780,75	5 339 663,25

Un emprunt de 3 100 000 € a été réalisé auprès de la Banque postale. Il a été affecté au service des ordures ménagères pour financer les investissements.

6- Présentation des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

o Les dépenses :

Chapitre	BUDGET TOTAL	CA 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 081 063,78	9 784 090,28
- Dont Energie	1 114 580,00	865 605,00
- Dont Combustibles	333 300,00	376 996,00
- Dont Carburants	239 000,00	293 246,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 743 605,00	15 687 975,02
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 601 590,00	12 612 010,23
022 DEPENSES IMPREVUES	626 725,98	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 700 000,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 089 400,00	5 341 097,13
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 597 207,24	11 727 932,40
- Dont Sdis	2 641 800,00	2 609 984,00
- Dont Point Fort	5 460 160,00	5 449 976,10
- Dont Manche numérique	56 000,00	55 674,00
- Dont pôle hippique	160 000,00	160 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	412 800,00	387 248,82
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 800,00	65 535,53
Total	61 891 192,00	55 605 889,41



▪ **Les flux croisés entre budgets**

- Les subventions d'équilibre :

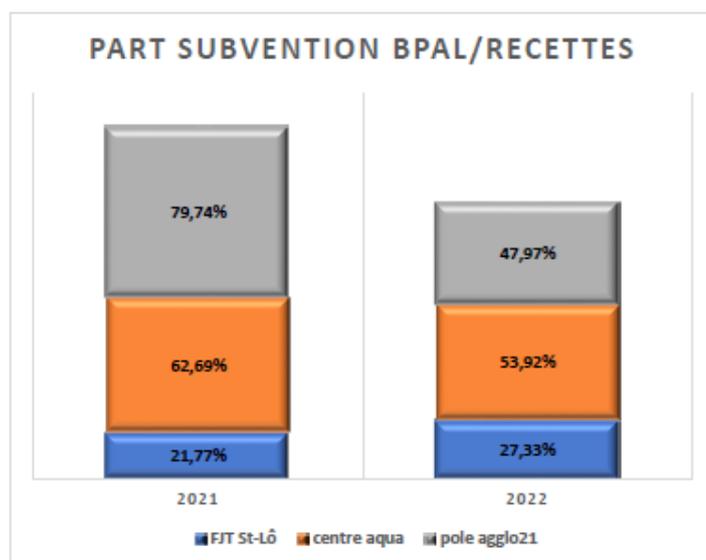
Le budget principal soutient via le versement d'une participation, les équilibres financiers des budgets annexes qui ne sont pas dotés de l'autonomie financière. Le montant total de ces participations représente, en 2022, 1 567 500 €.

Elles se présentent comme suit :

			Recettes fonctionnement		Part subvention/recettes	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
FJT St-Lô	320 000,00	408 500,00	1 469 733,77	1 494 765,67	21,77%	27,33%
Centre aquatique	1 200 000,00	994 000,00	1 914 109,25	1 843 351,16	62,69%	53,92%
Pôle aggro21	450 000,00	165 000,00	564 307,57	343 983,09	79,74%	47,97%
Total	1 970 000,00	1 567 500,00				

L'année 2022 a inauguré le principe d'ajuster la participation du budget principal à ses budgets annexes aux seuls besoins d'équilibre de ces derniers. Ceci explique la baisse des participations entre 2021 et 2022. Ainsi, sur la base de ces principes, les comparaisons entre exercices seront plus aisées lors de l'examen du compte administratif 2023.

Le graphique ci-dessous représente le rapport de la participation du budget principal aux recettes totales de chacun des budgets annexes.



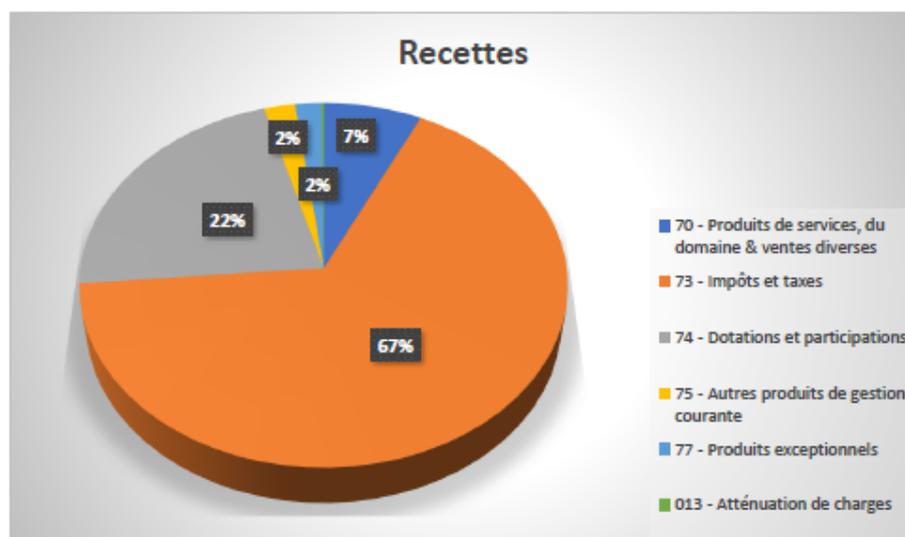
- Les refacturations des charges de personnel aux budgets annexes :

Celles-ci s'élèvent à 2 097 782,51 € et représentent 13.4 % des dépenses de personnels. Compte tenu de l'insuffisance de crédits sur plusieurs budgets annexes, les montants refacturés en 2022 ont été écrêtés comme suit :

	Mandaté	Ecrêtement
FJT St-Lô	630 783,28	0,00
FJT Carentan	18 269,41	0,00
Centre aquatique	701 696,97	0,00
Eau affermage	66 049,69	4 555,72
Eau régie	356 552,98	0,00
Assainissement affermage	62 767,07	2 352,93
Assainissement non collectif	8 259,83	26 742,10
Redevance incitative	30 891,78	112 792,49
Transport	163 328,47	0,00
Opérations immobilières	26 000,00	7 051,78
Pôle aggro21	33 066,79	0,00
Total	2 097 666,27	153 495,02

○ Les recettes

	Chapitre	BUDGET 2022	CA 2022
	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 874 852,78	6 874 852,78
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	102 394,69	104 402,64
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	550 000,00	1 175 967,68
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 048 499,00	3 991 160,85
	73 IMPOTS ET TAXES	36 337 348,00	37 247 003,68
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 707 311,39	12 327 688,80
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 197 700,00	1 261 634,95
	76 PRODUITS FINANCIERS	8 086,14	0,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 000,00	1 060 950,87
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	16 014,80
Total	Total Recettes	61 891 192,00	64 059 677,05



Les recettes de fonctionnement de l'agglomération sont principalement constituées par les produits des dotations ainsi que les impôts et taxes. Ils représentent 78,83 % des produits de l'exercice hors opérations d'ordre.

Le montant de la taxe des ordures ménagères s'élève à 9 420 294 € et représente 25.29% du produit des impôts et taxes.

Les recettes patrimoniales :

Chapitre	CA 2022
Refacturation RH au budgets annexes	2 117 616
Enfance jeunesse	558 727
Urbanisme - refacturation ADS	286 311
Petite enfance	268 664
MAD	271 576
OM - déchets pro	158 213
Bassins	127 293
Sport vacances	73 119
Tourisme	29 867
Aire d'accueil	22 568
Redevance pour enlèvement déchets commerciaux	42 934
Autres	34 273
Total	3 991 161

Plus de 53% des produits des domaines et des services sont issus des refacturations internes entre le budget principal et les budgets annexes.

7- Présentation de la chaîne de l'épargne

	Budget principal	Eaux	Assainissements	Transports
Dépenses Réelles de Fonctionnement	50 264 792,28	4 425 519,36	2 129 531,10	5 137 685,50
Recettes réelles de fonctionnement	55 227 360,14	5 616 243,69	3 566 867,30	5 065 155,62
Épargne Gestion	4 962 567,86	1 190 724,33	1 437 336,20	- 72 529,88
Intérêts de la dette	387 919,62	212 805,33	150 650,48	-
Épargne Brute	4 574 648,24	977 919,00	1 286 685,72	- 72 529,88
Capital de la dette	1 727 456,59	736 627,86	795 004,63	-
Épargne nette	2 847 191,65	241 291,14	491 681,09	- 72 529,88

La « chaîne de l'épargne » permet d'appréhender en cascade la manière dont se forme l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette encore appelée la capacité d'autofinancement nette. Cette dernière peut servir aux analyses des différents ratios de l'agglomération. Il convient d'observer que la capacité d'autofinancement du budget principal est positive et a permis de soutenir de manière importante le financement de la section d'investissement.

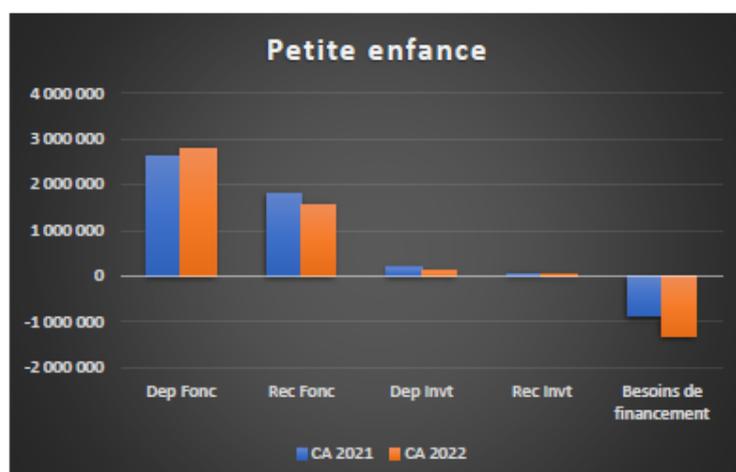
8- Zoom sur quelques activités emblématiques de l'agglomération : présentation chiffrée par politique publique

Les tableaux ci-dessous et leurs représentations graphiques se proposent de présenter à l'assemblée délibérante l'évolution des besoins de financements des principales activités financées par le budget principal de l'agglomération. Les besoins de financement annuels des différentes activités se définissent comme un besoin d'affectation des ressources (l'impôt) perçues par l'agglomération.

Les activités présentées ci-dessous qui ne sont pas exhaustives de l'ensemble des missions réalisées par l'agglomération mobilisent 18 716 059 Euros de ressources de l'agglomération soit plus de 50% de l'impôt perçu toutes taxes confondues.

Petite Enfance :

	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	2 626 574	2 966 998	2 801 277	7%
Recettes Fonctionnement	1 793 357	1 573 278	1 568 628	-13%
Résultats Fonctionnement	-833 216	-1 393 720	-1 232 649	48%
Dépenses Investissement	181 105	674 581	106 369	-41%
Recettes Investissement	52 303	626 550	20 401	-61%
Résultats Investissement	-128 802	-48 031	-85 969	-33%
Total des dépenses	2 807 678	3 641 579	2 907 647	4%
Total des recettes	1 845 660	2 199 828	1 589 029	-14%
Besoins de financement	-962 018	-1 441 751	-1 318 618	37%



Cette politique finance les activités suivantes : l'accueil en crèches et en relais parents-enfants (anciennement REPAM) ainsi que l'ensemble des moyens affectés aux activités de ces services.

La politique petite enfance permet :

- aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle,
- une solution qui réponde au mieux aux besoins spécifiques des très jeunes enfants sur tous les plans : physique, affectif, cognitif, émotionnel et social, en offrant la meilleure qualité de service possible sur ces différents plans,
- une offre diversifiée de solutions d'accueil qui répond aux contraintes multiples et complexes des parents (disponibilité locale, accessibilité financière, horaires, souplesse)
- une complémentarité et continuité éducative,
- d'accompagner la fonction parentale en développant l'éducation bienveillante, elle permet un développement cognitif, psychique et comportemental adapté et elle renforce l'estime de soi chez l'enfant,
- de favoriser l'inclusion.

Sur le territoire, 3% de la population a moins de 2 ans soit 2 332 enfants. Les besoins en mode d'accueil sont importants au regard du taux d'activité des parents (76%).

Deux modes d'accueil sont proposés aux familles :

- Un mode d'accueil collectif représenté par les structures crèches : 121 places en régie

Les structures en régie ont accueilli 325 enfants, dont 19 dans un parcours inclusif. Ces structures sont accessibles à tous publics, 224 enfants ont leurs parents dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté ou en parcours de réinsertion.

- Un mode d'accueil individuel représenté par les assistants maternels et soutenu par 8 antennes relais petite enfance. Ce sont 2014 places d'accueil chez les assistants maternels dont 11 maisons d'assistants maternels.

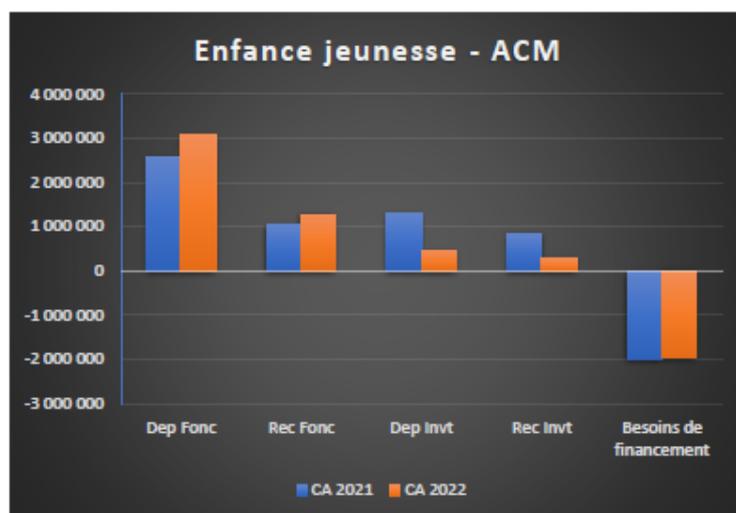
1081 familles ont bénéficié d'un accompagnement du relai petite enfance

802 enfants différents ont participé aux ateliers d'éveil

77% des assistants maternels ont fréquenté le relai petite enfance dont 32 % sur les temps de matinée d'éveil.

Enfance jeunesse

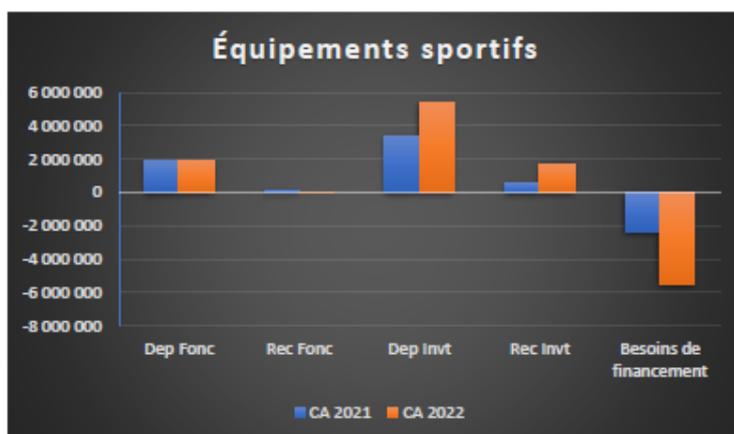
	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	2 566 655	2 568 991	3 060 517	19%
Recettes Fonctionnement	1 039 139	1 043 320	1 281 421	23%
Résultats Fonctionnement	-1 527 516	-1 525 671	-1 779 096	16%
Dépenses Investissement	1 292 125	954 832	465 761	-64%
Recettes Investissement	824 452	817 837	285 014	-65%
Résultats Investissement	-467 673	-136 995	-180 746	-61%
Total des dépenses	3 858 780	3 523 823	3 526 278	-9%
Total des recettes	1 863 591	1 861 157	1 566 436	-16%
Besoins de financement	-1 995 189	-1 662 665	-1 959 842	-2%



Cette politique finance les activités suivantes : il s'agit des accueils collectifs des mineurs répartis sur le territoire ainsi que l'ensemble des moyens affectés aux activités de ces services

Équipements sportifs

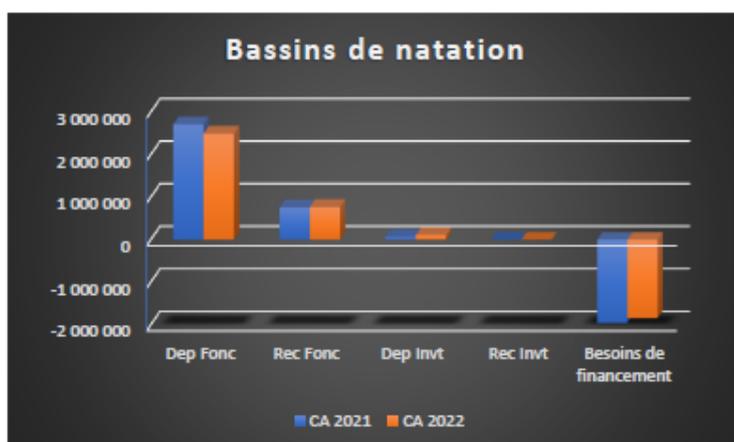
	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	1 865 144	1 703 638	1 907 617	2%
Recettes Fonctionnement	136 030	1 400	9 122	-93%
Résultats Fonctionnement	-1 729 114	-1 702 238	-1 898 495	10%
Dépenses Investissement	3 378 723	10 873 691	5 346 678	58%
Recettes Investissement	586 766	6 301 948	1 715 371	192%
Résultats Investissement	-2 791 958	-4 571 743	-3 631 307	30%
Total des dépenses	5 243 867	12 577 329	7 254 295	38%
Total des recettes	722 796	6 303 348	1 724 494	139%
Besoins de financement	-4 521 072	-6 273 980	-5 529 802	22%



Cette politique finance les activités suivantes : il s'agit de l'ensemble des équipements sportifs présents sur le territoire et plus particulièrement des stades, équipements tennistiques et les gymnases.

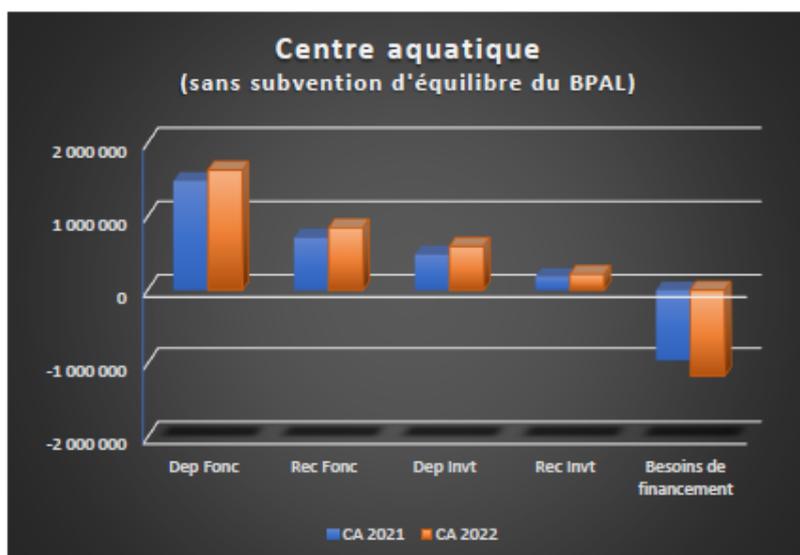
Bassins de natation (Graignes et St Amand)

	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	2 713 210	2 541 336	2 495 004	-8%
Recettes Fonctionnement	757 776	991 900	770 999	2%
Résultats Fonctionnement	-1 955 434	-1 549 436	-1 724 006	-12%
Dépenses Investissement	67 707	315 420	110 474	63%
Recettes Investissement	0	138 352	0	0%
Résultats Investissement	-67 707	-177 068	-110 474	63%
Total des dépenses	2 780 917	2 856 756	2 605 479	-6%
Total des recettes	757 776	1 130 252	770 999	2%
Besoins de financement	-2 023 141	-1 726 504	-1 834 480	-9%



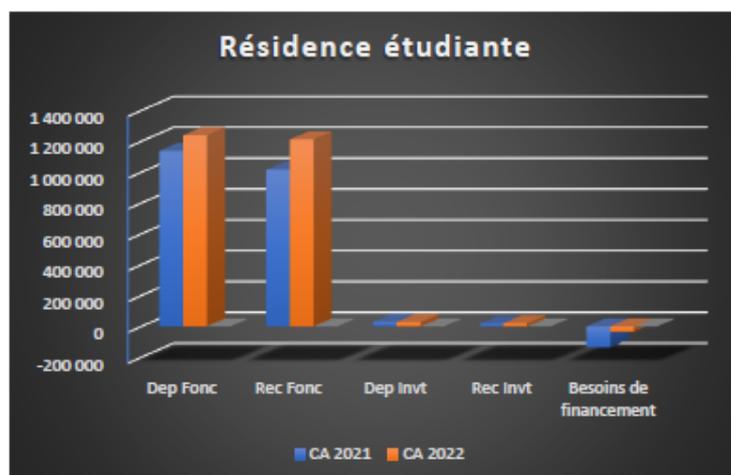
Centre aquatique (sans subvention d'équilibre du BPAL)

	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	1 484 865	1 854 735	1 633 960	10%
Recettes Fonctionnement	714 109	2 215 618	849 351	19%
Résultats Fonctionnement	-770 755	360 883	-784 609	2%
Dépenses Investissement	486 317	762 394	596 789	23%
Recettes Investissement	184 708	401 510	216 200	0%
Résultats Investissement	-301 609	-360 883	-380 588	26%
Total des dépenses	1 971 182	2 617 129	2 230 749	13%
Total des recettes	898 817	2 617 129	1 065 552	19%
Besoins de financement	-1 072 365	0	-1 165 197	9%



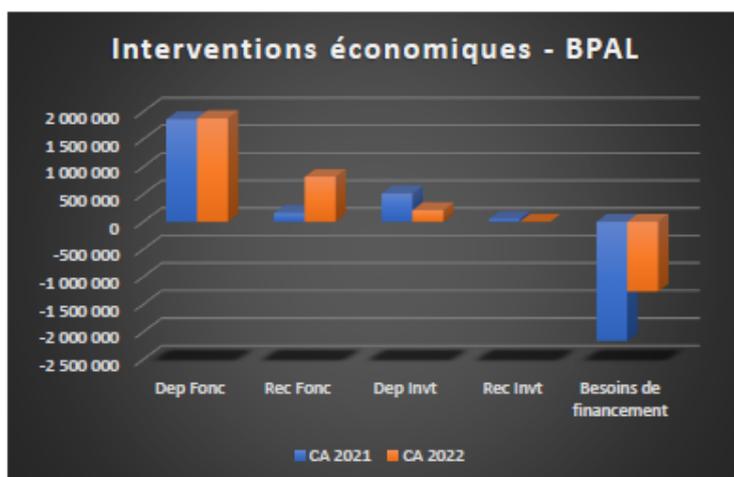
Résidence étudiante

	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	1 138 542	1 334 894	1 239 452	9%
Recettes Fonctionnement	1 015 912	968 120	1 212 091	19%
Résultats Fonctionnement	-122 630	-366 774	-27 361	-78%
Dépenses Investissement	29 333	50 000	28 930	-1%
Recettes Investissement	16 685	40 000	20 256	21%
Résultats Investissement	-12 648	-10 000	-8 673	-31%
Total des dépenses	1 167 875	1 384 894	1 268 382	9%
Total des recettes	1 032 597	1 008 120	1 232 348	19%
Besoins de financement	-135 278	-376 774	-36 034	-73%



Interventions économiques - BPAL

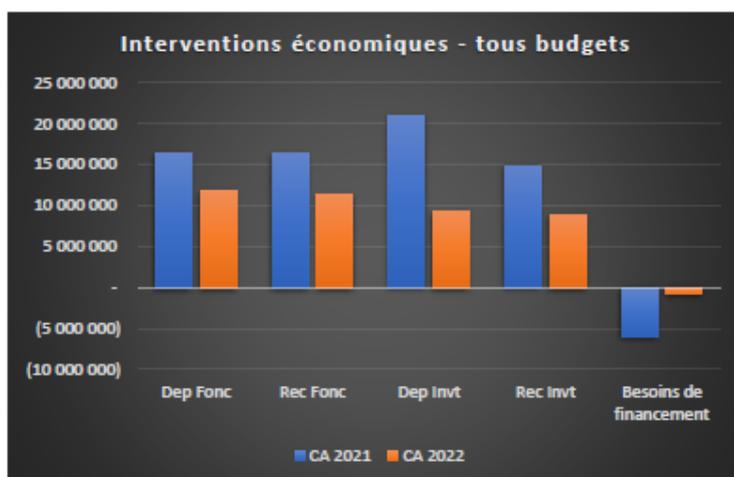
	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	1 862 068	1 526 484	1 880 831	1%
Recettes Fonctionnement	159 660	826 000	816 600	411%
Résultats Fonctionnement	-1 702 408	-700 484	-1 064 231	-37%
Dépenses Investissement	509 876	1 377 786	207 566	-59%
Recettes Investissement	47 979	164 669	0	-100%
Résultats Investissement	-461 897	-1 213 117	-207 566	-55%
Total des dépenses	2 371 944	2 904 270	2 088 397	-12%
Total des recettes	207 639	990 669	816 600	293%
Besoins de financement	-2 164 305	-1 913 601	-1 271 797	-41%



Il s'agit de l'ensemble des aides aux entreprises, l'entretien des terrains, la cotisation mission locale, la contribution à l'éclairage public dans les zones d'activités des entreprises. Ces aides sont versées aux communes.

Interventions économiques - tous budgets

	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	16 394 812	6 244 262	11 757 130	-28%
Recettes Fonctionnement	16 324 635	4 527 134	11 447 163	-30%
Résultats Fonctionnement	-70 177	-1 717 128	-309 967	342%
Dépenses Investissement	20 883 255	4 764 782	9 326 458	-55%
Recettes Investissement	14 896 587	6 447 706	8 761 445	-41%
Résultats Investissement	-5 986 668	1 682 924	-565 013	-91%
Total des dépenses	37 278 067	11 009 044	21 083 587	-43%
Total des recettes	31 221 222	10 974 840	20 208 608	-35%
Besoins de financement	-6 056 845	-34 204	-874 980	-86%



Il s'agit des activités suivantes : les activités répertoriées ci-dessus auxquelles s'ajoutent les activités du Pôle Agglo21, des opérations immobilières, des zones d'activités intercommunales et des lotissements intercommunaux

Tourisme

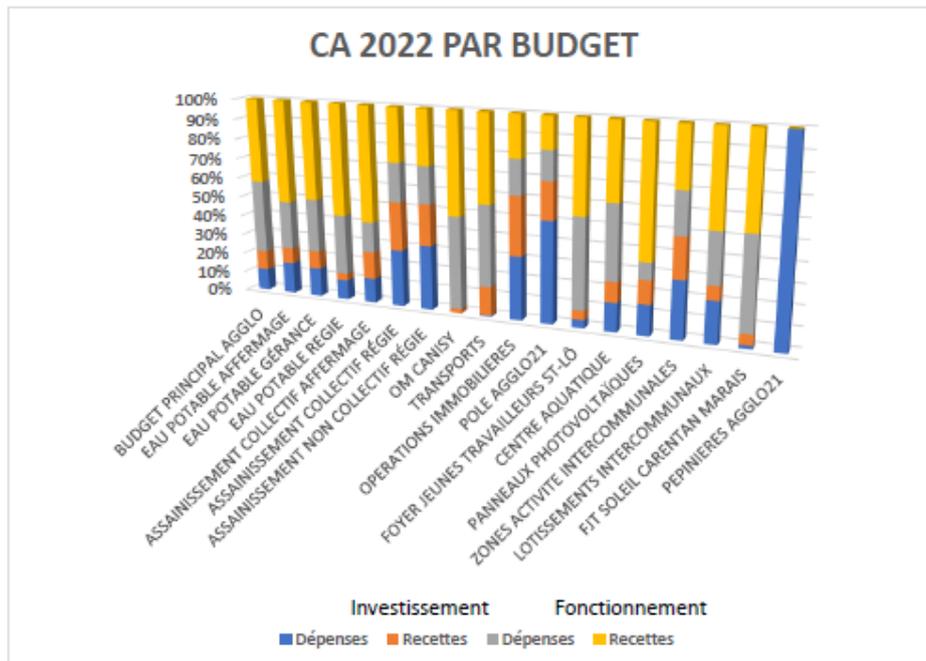
	CA 2021	Budget Total 2022	CA 2022	Évolutions
Dépenses Fonctionnement	349 893	6 244 262	319 646	-9%
Recettes Fonctionnement	117 586	4 527 134	378 457	222%
Résultats Fonctionnement	-232 307	-1 717 128	58 811	-125%
Dépenses Investissement	83 125	583 943	378 865	356%
Recettes Investissement	0	40 000	0	
Résultats Investissement	83 125	543 943	-378 865	-556%
Total des dépenses	433 019	6 828 206	698 511	61%
Total des recettes	117 586	4 567 134	378 457	222%
Besoins de financement	-315 432	-2 261 072	-320 054	1%



9- Présentation chiffrée par sections de l'ensemble des budgets

Cette représentation décrit d'une part ce que chaque budget représente comme volume budgétaire en dépenses et recettes. Par ailleurs, la traduction graphique permet d'appréhender la part de ce que représente chaque section en matière de dépenses et recettes.

Budgets	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL AGGLO	16 668 868,92	14 851 780,75	55 605 889,41	64 059 677,05
EAU POTABLE AFFERMAGE	1 800 216,54	904 193,92	2 760 030,06	5 869 746,84
EAU POTABLE GÉRANCE	220 144,75	137 775,94	405 392,84	743 654,38
EAU POTABLE REGIE	634 950,34	214 977,64	1 920 619,26	3 554 956,65
ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE	1 426 767,67	1 580 230,20	1 752 477,52	6 708 588,95
ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE	2 230 179,70	1 897 879,94	1 513 785,80	2 111 063,75
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RÉGIE	377 530,00	243 024,00	217 763,56	321 376,70
OM CANISY	0,00	37 198,57	810 731,37	891 078,67
TRANSPORTS	90 585,61	2 031 336,40	5 795 259,98	6 264 258,13
OPERATIONS IMMOBILIERES	3 937 312,95	3 660 639,71	2 156 213,90	2 602 675,60
POLE AGGLO21	1 098 765,02	402 217,40	314 353,26	343 983,09
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ	130 740,09	154 380,67	1 480 237,29	1 494 765,67
CENTRE AQUATIQUE	750 650,68	538 567,46	1 956 327,03	1 997 213,16
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	17 924,52	14 042,56	9 777,14	75 748,63
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	11 957 187,62	8 331 493,21	8 698 174,80	12 376 235,88
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX	815 330,94	278 442,38	990 895,38	1 843 285,97
FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	10 015,64	28 906,46	262 785,60	262 785,60
PEPINIERES AGGLO21	554 625,00	0,00	0,00	0,00



Ce graphique représente par budget en dépenses et recettes et pour chacune des sections, investissement et fonctionnement, le poids de chaque section par rapport aux montants des dépenses et recettes totales de chaque budget.

10- Présentation des principaux investissements des budgets annexes eau et assainissement

o Eau potable

Eléments de contexte

- Une sécheresse estivale sévère a touché l'ensemble du département et particulièrement fragilisé la distribution d'eau potable sur le secteur de St-Lô/Agneaux/ Condé-sur-Vire alimenté par l'usine de Fumichon. Des actions sont engagées pour sécuriser l'approvisionnement en eau.
- A l'issue du travail préparatoire pour le choix des modes de gestion des services de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2025, le conseil a retenu la gestion mixte (régie directe / délégation) pour le service de l'eau potable et la régie à prestations pour le service de l'assainissement. Un travail s'engage sur 2 ans pour disposer de services opérationnels au 1er janvier 2025.

Pour le budget de l'eau, les principales dépenses d'investissement en 2022 sont les suivantes :

Eau potable affermage

En dépenses (en HT)

- Renouvellement de 4,3 km de canalisation d'eau à St-Jean-de-Savigny, Pont-Hébert et Thèreval (693 000 €)
- Réalisation d'un diagnostic des réservoirs pour une programmation des travaux de sécurisation en 2024 (12 000 €)
- Mise en place d'un système d'aération sur le barrage de Semilly pour réduire la dégradation de la qualité des eaux (300 000 €)
- Lancement de l'étude pour l'aménagement des étangs de Semilly, situé en amont du barrage (76 700 €)
- Finalisation de l'étude préalable aux travaux d'interconnexion entre l'usine de Fumichon et les réservoirs de Saint-Jean-d'Elle permettant un secours mutuel en cas de sécheresse, casse ou dysfonctionnement (51 600 €). Les travaux seront réalisés en 2023.

En recettes

- Subventions de l'agence de l'eau pour un montant global de 120 000 €
- La subvention de l'agence de l'eau pour l'étude d'interconnexion sera versée en phase travaux.

Eau potable gérance

En dépenses

- Renouvellement de 0,6 km de canalisation d'eau à Graignes-Mesnil-Angot et de branchements aciers sur St-Fromond (166 900 €).
- Finalisation de l'étude préalable aux travaux d'interconnexion entre l'usine du Désert et l'usine de Graignes-Mesnil-Angot permettant le secours de Graignes en cas de sécheresse, casse ou dysfonctionnement de l'usine (26 740 €). Les travaux seront réalisés en 2023.

En recettes

- La subvention de l'agence de l'eau pour l'étude d'interconnexion sera versée en phase travaux.

Eau potable régie

En dépenses

- Renouvellement de 5 km de canalisation d'eau à Tessy-Bocage (Pont-Farcy), Condé-sur-Vire, Quibou... (461 560 €)
- Réalisation d'un diagnostic des réservoirs pour une programmation des travaux de sécurisation en 2024 (8 000 €).

En recettes

- Subventions de l'agence de l'eau pour un montant global de 68 800 €
- La subvention de l'agence de l'eau pour le diagnostic des réservoirs sera versée en phase travaux.

○ Assainissement

Assainissement affermage

En dépenses

- Renouvellement de 2 km de canalisation à Saint-Lô, Torigny-les-Villes et Thereval (1 510 400 €)
- Lancement du schéma directeur de Pont-Hébert (64 260€)

En recettes

- Subventions de l'agence de l'eau pour un montant global de 1 452 600 € pour les réseaux et de 95 750 € pour le traitement des boues Covid en 2021
- La subvention de l'agence de l'eau pour le diagnostic des réservoirs sera versée en phase travaux.

Assainissement régie

En dépenses

- Mise en service de la nouvelle station d'épuration à Domjean (39 600 €)
- Lancement des travaux de la nouvelle station d'épuration de Condé sur Vire (1 370 775 €)
- Extension du réseau à St-Jean-de-Savigny (158 300€)
- Finalisation des schémas directeurs d'assainissement de Moyon, Tessy-sur-Vire et Domjean et lancement des schémas directeurs de Airel, Canisy et Saint-Jean-d'Elle (montant global de 167 844 €)
- Renouvellement de 0,8 km de réseau à Tessy-Bocage et St-Jean-de-Savigny (145 390 €)
- Reversement réhabilitation des branchements d'eaux usées (71 500 €)

En recettes

- Subventions de l'agence de l'eau pour un montant global de 408 200€ pour les réseaux d'assainissement et les nouveaux schémas
- Pour mémoire, les subventions pour la station de Condé et les schémas directeurs finalisés ont été engagés en 2021

11. Présentation des activités du budget transport

Les dotations consacrées au budget annexe transports et mobilités en 2022 se déclinent principalement comme suit :

- la gestion des transports urbains et interurbains (2 361 616 €) ;
- les solutions numériques pour le transport urbain (92 972 €) ;
- les transports scolaires (2 384 180 €) ;
- la plateforme SLAM Covoiturage (10 000 €) ;
- la gestion en régie du service de location des vélos à assistance électrique (8 095 €) ;
- la prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (43 380 €) ;
- les travaux de mise en œuvre du schéma cyclable (25 000 €) ;
- la gestion de l'ascenseur urbain de la ville de Saint-Lô (15 700 €) ;
- le versement de subvention aux associations (80 500 €) ;
- l'étude de fonctionnalité et d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (11 580 €).

Le budget annexe transports et mobilités s'équilibre grâce aux recettes du versement des mobilités (2 976 080 €) et à la dotation de l'État pour la compétence des transports scolaires (1 850 000 €).

ANNEXE 1 : Maquettes budgétaires

BPAL

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DEPENSES IMPREVUES	0.00	185 066.68	341 922.62	0.00	0.00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	569 346.54	550 000.00	550 000.00	1 175 967.58	606 621.14
	70	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0.00	0.00	0.00	14 162.65	14 162.65
	76	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 629 064.02	1 767 860.00	1 767 860.00	1 749 550.79	120 496.77
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 139 755.87	1 622 900.00	2 613 834.66	870 111.15	-269 644.72
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	826 999.45	2 078 945.11	3 621 242.41	793 946.61	-33 052.84
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 736 901.89	2 367 120.00	4 380 178.78	2 499 920.85	-236 981.04
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 746 787.72	14 658 340.83	18 735 803.26	9 136 808.82	3 390 021.10
	25	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0.00	0.00	153 728.40	50 940.00	50 940.00
		Total Dépenses	12 648 856.40	23 230 232.62	32 642 030.50	16 291 408.66	4 020 913.43
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00	700 000.00	4 700 000.00	0.00	0.00
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0.00	2 000 000.00	2 000 000.00	0.00	0.00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 965 337.63	2 000 000.00	4 000 000.00	4 723 590.11	758 252.48
	70	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	898 109.86	2 500 000.00	2 500 000.00	2 931 237.17	2 033 127.31
	73	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 394 310.80	6 490 232.00	12 607 577.05	3 251 400.39	857 089.59
	76	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 370 351.41	9 540 000.00	6 650 500.00	3 165 445.40	-1 204 906.01
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 890.83	0.00	0.00	617 507.02	615 616.19
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	97 056.66	0.00	0.00	158 088.32	61 031.66
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00	0.00	33 462.83	4 512.34	4 512.34
	25	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0.00	0.00	50 490.00	0.00	0.00
		Total Recettes	12 271 396.12	23 230 232.00	32 642 020.88	14 861 780.76	2 680 386.63
		Total Investissement	-377 460.37	-0.62	-0.62	-1 817 089.17	-1 439 527.80
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 746 237.75	9 169 619.00	10 081 063.78	9 784 090.28	1 037 852.53
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 178 773.77	16 183 605.00	15 743 605.00	15 687 975.02	509 201.25
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 433 683.50	12 601 590.00	12 601 590.00	12 612 010.23	178 326.73
	022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	287 278.00	626 725.98	0.00	0.00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	700 000.00	4 700 000.00	0.00	0.00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 965 337.63	2 000 000.00	5 089 400.00	5 341 097.13	1 375 759.50
	66	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 007 568.46	12 652 910.00	12 597 207.24	11 727 932.40	-2 279 636.06
	66	CHARGES FINANCIERES	407 041.15	407 000.00	412 800.00	387 248.82	-19 792.33
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	308 195.51	11 000.00	38 800.00	65 535.53	-242 559.88
		Total Dépenses	66 046 837.77	64 913 002.00	61 891 192.00	66 606 889.41	660 061.64
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	77 644.92	100 000.00	102 394.69	104 402.64	26 757.72
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	569 346.54	550 000.00	550 000.00	1 175 967.58	606 621.14
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 405 102.02	4 048 499.00	4 048 499.00	3 991 160.85	586 058.83
	73	IMPOTS ET TAXES	35 694 045.97	36 316 500.00	36 337 348.00	37 247 003.68	1 552 957.71
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 176 008.83	12 475 303.00	12 707 311.39	12 327 688.80	-1 848 320.03
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	668 445.94	497 700.00	1 197 700.00	1 261 634.95	593 189.01
	76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	8 086.14	0.00	0.00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	236 853.93	25 000.00	65 000.00	1 060 950.87	824 096.94
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00	0.00	0.00	16 014.80	16 014.80
		Total Recettes	61 921 690.66	64 913 002.00	61 891 192.00	67 184 824.27	2 187 986.60
		Total Fonctionnement	6 874 852.78	0.00	0.00	8 453 787.54	1 578 934.76
		TOTAL GENERAL	6 497 392.41	-0.62	-0.62	6 636 699.47	139 307.05

EAU POTABLE AFFERMAGE

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	9 790,00	159 790,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	91 132,00	180 000,00	180 000,00	91 132,00	0,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	152 071,58	150 000,00	300 000,00	42 740,48	-109 331,10
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	614 030,74	574 710,00	915 910,00	574 897,89	-39 132,85
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 077,73	480 000,00	496 232,90	31 586,50	2 508,77
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 061,80	240 000,00	245 185,00	0,00	-14 061,80
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	811 534,57	2 967 500,00	3 345 350,26	1 028 339,67	216 805,10
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	-150 000,00	0,00	0,00
Total Dépenses			2 097 169,37	4 602 000,00	5 492 468,16	1 768 696,54	-296 952,83
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	400 000,00	741 200,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	461 829,80	600 000,00	600 000,00	461 829,80	0,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	152 071,58	0,00	150 000,00	42 740,48	-109 331,10
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	303 664,24	0,00	302 619,33	302 619,33	-1 044,91
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	163 158,00	2 052 000,00	2 107 085,00	15 669,00	-147 489,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	902 969,00	1 400 000,00	1 402 969,00	0,00	-902 969,00
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	152 071,58	150 000,00	150 000,00	42 740,48	-109 331,10
Total Recettes			2 135 764,20	4 602 000,00	5 492 468,16	865 599,09	-1 231 570,28
Total Investissement			38 594,83	0,00	0,00	-896 022,62	-934 617,45
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 747 998,20	2 101 700,00	2 235 750,00	2 035 652,72	287 654,52
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 250,00	40 733,00	70 733,00	70 733,00	30 483,00
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	172 617,00	136 829,54	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	400 000,00	741 200,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	461 829,80	600 000,00	600 000,00	461 829,80	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	781,02	4 500,00	2 885 193,34	0,00	-781,02
	66	CHARGES FINANCIERES	179 783,15	161 200,00	451 404,30	160 294,54	-19 488,61
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	532 802,13	3 250,00	35 250,00	31 520,00	-501 282,13
Total Dépenses			2 963 444,30	3 486 000,00	7 158 360,18	2 760 030,06	-203 414,24
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	91 132,00	180 000,00	180 000,00	91 132,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 425 256,78	3 280 000,00	3 280 000,00	2 802 696,51	-2 622 560,27
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 000,00	2 000,00	0,63	0,63
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 656,15	0,00	759 666,84	63 224,36	21 568,21
Total Recettes			6 178 756,97	3 486 000,00	7 158 360,18	2 957 053,50	-309 010,13
Total Fonctionnement			3 215 312,67	0,00	0,00	3 109 716,78	-105 595,89
	TOTAL GENERAL		3 253 907,50	0,00	0,00	2 213 694,16	-1 040 213,34

EAU POTABLE GERANCE

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	5 700,00	12 866,77	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 503,00	20 000,00	20 000,00	7 503,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	79 510,23	74 300,00	73 133,23	74 255,14	-5 255,09
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	38 871,73	742 000,00	778 964,40	54 929,07	16 057,34
Total Dépenses			176 652,95	872 000,00	998 421,94	136 687,21	43 491,80
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 354,00	145 000,00	145 000,00	27 354,00	0,00
	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	65 841,41	0,00	110 421,94	110 421,94	44 580,53
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	464 000,00	480 000,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
Total Recettes			93 195,41	872 000,00	998 421,94	137 775,94	44 580,53
Total Investissement			-83 457,54	0,00	0,00	-82 368,81	1 088,73
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	290 754,19	289 250,00	299 250,00	273 666,96	-17 087,23
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	39 646,74	64 000,00	64 000,00	61 224,74	21 578,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 250,00	10 950,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 354,00	145 000,00	145 000,00	27 354,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 056,41	1 300,00	237 549,49	16 473,18	-3 583,23
	66	CHARGES FINANCIERES	25 789,75	23 200,00	23 155,14	21 940,31	-3 849,44
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 251,46	16 000,00	16 000,00	4 733,65	-2 517,81
Total Dépenses			410 852,55	553 000,00	808 904,63	405 392,84	-5 459,71
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 503,00	20 000,00	20 000,00	7 503,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	577 268,23	533 000,00	533 000,00	489 739,31	-87 528,92
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,10	0,10
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	271,99	0,00	0,00	87,34	-184,65
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	9 580,00	0,00	0,00
Total Recettes			767 599,12	553 000,00	808 904,63	497 329,75	-23 944,74
Total Fonctionnement			356 746,57	0,00	0,00	338 261,54	-18 485,03
		TOTAL GENERAL	273 289,03	0,00	0,00	255 892,73	-17 396,30

EAU POTABLE REGIE

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	4 510,00	4 525,17	0,00	0,00
	040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 676,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	324,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	108 408,46	87 490,00	87 474,83	87 474,83	-20 933,63
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 950,05	115 000,00	137 369,45	20 494,45	-56 455,60
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 634,05	105 000,00	116 314,44	93 208,97	17 574,92
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 127,78	708 000,00	745 703,00	370 240,34	170 112,56
	Total Dépenses		552 023,09	1 070 000,00	1 154 918,64	621 418,59	82 927,25
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
	040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	178 180,31	185 000,00	185 000,00	171 339,00	-6 841,31
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	310 911,03	0,00	43 638,64	43 638,64	-267 272,39
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	21 560,00	165 000,00	181 280,00	0,00	-21 560,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	27 840,00	720 000,00	720 000,00	0,00	-27 840,00
	Total Recettes		538 491,34	1 070 000,00	1 154 918,64	214 977,64	-323 513,70
	Total Investissement		-13 531,75	0,00	0,00	-419 972,70	-406 440,95
	011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 076 902,85	1 256 134,00	1 262 796,75	1 014 547,62	-62 355,23
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	340 415,00	344 166,00	357 666,00	337 319,31	-3 095,69
	014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	217 757,26	250 000,00	342 000,00	338 144,26	120 387,00
	022	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	10 000,00	130 850,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
	042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	178 180,31	185 000,00	185 000,00	171 339,00	-6 841,31
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 261,53	0,00	1 031 905,44	19 864,86	8 603,33
	66	CHARGES FINANCIÈRES	34 183,31	31 700,00	32 743,02	30 570,48	-3 612,83
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 281,89	16 000,00	16 000,00	8 833,73	7 551,84
	Total Dépenses		1 859 982,15	2 093 000,00	3 383 961,21	1 920 619,26	60 637,11
	013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	162,00	0,00	0,00	0,00	-162,00
	042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 676,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	324,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 423 089,54	2 041 000,00	2 066 000,00	2 257 111,61	-165 977,93
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 200,00	0,00	0,00	2,29	-1 197,71
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 500,08	2 000,00	2 000,00	3 381,54	-27 118,54
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	21 500,00	0,00	0,00
	Total Recettes		3 148 082,00	2 093 000,00	3 383 961,21	2 310 495,44	406 874,65
	Total Fonctionnement		1 288 099,85	0,00	0,00	1 634 337,39	346 237,54
	TOTAL GENERAL		1 274 568,10	0,00	0,00	1 214 364,69	-60 203,41

ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	35 800,00	153 097,38	0,00	0,00
	040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	446 711,00	450 000,00	450 000,00	446 711,00	0,00
	041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	68 919,30	100 000,00	100 000,00	103 234,52	34 315,22
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	338 988,14	234 200,00	272 500,00	272 492,90	-66 495,24
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 214,10	30 000,00	203 029,60	69 200,25	-70 013,85
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	667 376,09	2 260 000,00	2 471 339,18	535 129,00	-132 247,09
	Total Dépenses		1 661 208,63	3 110 000,00	3 649 966,16	1 426 767,67	-234 440,96
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
	040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	890 000,00	890 000,00	890 000,00	890 000,00	0,00
	041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	68 919,30	0,00	0,00	103 234,52	34 315,22
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	292 906,70	920 000,00	1 578 748,00	437 783,00	144 876,30
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	104 800,00	600 000,00	467 240,00	32 000,00	-72 800,00
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	68 919,30	100 000,00	100 000,00	103 234,52	34 315,22
	45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 040,00	0,00	0,00	0,00	-2 040,00
	Total Recettes		1 675 186,79	3 110 000,00	3 649 966,16	1 566 252,04	-94 956,59
	Total Investissement		13 978,16	0,00	0,00	153 462,53	139 484,37
	011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 113 654,20	1 143 150,00	1 130 500,00	717 636,32	-396 017,88
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	59 278,25	32 688,00	94 188,00	91 908,83	32 630,58
	022	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	54 162,00	87 189,08	0,00	0,00
	023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
	042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	890 000,00	890 000,00	890 000,00	890 000,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	126 359,50	140 000,00	4 568 162,67	0,00	-126 359,50
	66	CHARGES FINANCIÈRES	58 539,35	54 500,00	53 072,92	52 932,37	-5 606,98
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 924,48	0,00	0,00	0,00	-43 924,48
	Total Dépenses		2 291 755,78	2 914 500,00	7 423 112,67	1 752 477,52	-539 278,26
	042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	446 711,00	450 000,00	450 000,00	446 711,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 429 673,01	2 190 500,00	2 190 500,00	1 706 009,21	-2 723 663,80
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	541 763,51	273 000,00	273 000,00	47 255,08	-494 508,43
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,00	1 000,00	1 000,00	0,99	-2 999,01
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 980,63	0,00	0,00	0,00	-10 980,63
	Total Recettes		6 800 368,45	2 914 500,00	7 423 112,67	2 199 976,28	-91 779,50
	Total Fonctionnement		4 508 612,67	0,00	0,00	4 956 111,43	447 498,76
	TOTAL GENERAL		4 522 590,83	0,00	0,00	5 109 573,96	586 983,13

ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	197 270,44	0,00	0,00	0,00	-197 270,44
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	850,00	850,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	482 738,32	510 150,00	564 290,00	522 511,73	39 773,41
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 486,00	80 000,00	137 860,00	12 945,00	9 459,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	34 000,00	21 954,58	21 954,58
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	741 525,15	370 000,00	2 376 043,16	1 451 358,39	709 833,24
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 920,00	223 000,00	749 724,00	71 410,00	50 490,00
	Total Dépenses		1 595 939,91	1 334 000,00	4 012 767,16	2 230 179,70	634 239,79
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	46 000,00	66 000,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	463 989,00	465 000,00	465 000,00	464 495,78	506,78
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	61 285,07	61 285,07	61 285,07
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	89 570,00	90 000,00	1 140 535,00	201 110,00	111 540,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	899 321,00	510 000,00	1 647 763,00	1 064 000,00	164 679,00
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	239 520,00	223 000,00	535 724,00	10 529,00	-228 991,00
	Total Recettes		1 692 400,00	1 334 000,00	4 012 767,16	1 801 419,85	205 479,94
	Total Investissement		96 460,09	0,00	0,00	-332 299,76	-428 759,85
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 236 220,33	1 171 400,00	1 280 013,00	723 288,52	-512 931,81
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	87 581,24	85 220,00	85 220,00	47 728,24	-39 853,00
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	71 176,00	70 000,00	73 500,00	73 449,00	2 273,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	3 348,00	9 846,90	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	46 000,00	66 000,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	463 989,00	465 000,00	465 000,00	464 495,78	506,78
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 844,06	0,00	107 796,49	15 453,74	10 609,68
	66	CHARGES FINANCIERES	104 897,03	101 200,00	101 076,10	97 718,11	-7 178,92
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 174,93	29 000,00	111 525,00	91 652,41	81 477,48
	Total Dépenses		1 978 882,59	1 971 168,00	2 299 977,49	1 513 785,80	-465 096,79
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 096 313,58	1 315 000,00	1 315 000,00	1 597 124,92	500 811,34
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	606 845,48	375 000,00	375 000,00	34 753,92	-572 091,56
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 399,59	131 168,00	131 168,00	17 375,42	-19 024,17
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00
	Total Recettes		2 351 977,15	1 971 168,00	2 299 977,49	1 799 254,26	-240 913,40
	Total Fonctionnement		373 094,56	0,00	0,00	597 277,95	224 183,39
	TOTAL GENERAL		469 554,65	0,00	0,00	284 978,19	-204 576,46

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 324,00	0,00	0,00	0,00	-2 324,00
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	189 217,00	432 250,00	1 107 524,00	377 530,00	188 313,00
Total Dépenses			191 541,00	432 250,00	1 107 524,00	377 530,00	185 989,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	2 075,00	2 075,00	2 075,00
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	432 250,00	432 250,00	864 500,00	0,00	-432 250,00
Total Recettes			432 490,00	432 250,00	1 107 524,00	2 075,00	-189 466,00
Total Investissement			240 949,00	0,00	0,00	-134 506,00	-375 455,00
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	162 874,84	185 350,00	185 350,00	182 297,20	19 422,36
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 333,33	0,00	35 200,00	35 200,00	27 866,67
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	104,32	18 650,00	140 778,94	110,36	6,04
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	316,00	2 000,00	2 000,00	156,00	-160,00
Total Dépenses			170 628,49	220 000,00	377 328,94	217 763,56	47 135,07
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	184 390,00	220 000,00	220 000,00	164 344,00	-20 046,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 280,00	0,00	0,00	0,00	-2 280,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	3,62	3,62
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,14	0,14
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
Total Recettes			329 732,43	220 000,00	377 328,94	164 347,76	-8 355,73
Total Fonctionnement			159 103,94	0,00	0,00	103 613,14	-55 490,80
		TOTAL GENERAL	400 052,94	0,00	0,00	-30 892,86	-430 945,80

OM CANISY

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	37 198,57	0,00	0,00
Total Dépenses			0,00	0,00	37 198,57	0,00	0,00
Total Recettes			37 198,57	0,00	37 198,57	0,00	0,00
Total Investissement			37 198,57	0,00	0,00	37 198,57	0,00
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 307,68	128 850,00	128 850,00	103 901,71	-15 405,97
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	77 200,00	78 200,00	78 200,00	78 200,00	1 000,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	12 650,00	39 190,34	0,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	618 858,22	602 300,00	615 300,00	611 822,26	-7 035,96
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 144,44	28 000,00	28 000,00	16 807,40	14 662,96
Total Dépenses			817 510,34	850 000,00	889 540,34	810 731,37	-6 778,97
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	838 827,03	850 000,00	850 000,00	841 153,03	2 326,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	259,81	0,00	0,00	10 225,30	9 965,49
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	7 000,00	7 160,00	7 160,00
Total Recettes			850 050,68	850 000,00	889 540,34	858 538,33	41 027,99
Total Fonctionnement			32 540,34	0,00	0,00	80 347,30	47 806,96
	TOTAL GENERAL		69 738,91	0,00	0,00	117 545,87	47 806,96

TRANSPORTS

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	100 118,99	251 130,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	76 000,00	76 000,00	0,00	0,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 522,00	112 000,00	145 870,00	47 583,00	-27 939,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 789,26	415 500,00	474 737,63	17 217,65	10 428,39
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	33 680,05	2 695 000,00	2 805 580,89	25 784,96	-7 895,09
	Total Dépenses		115 991,31	3 398 618,99	3 753 318,52	90 585,61	-25 405,70
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	29 000,00	657 798,00	657 574,48	657 574,48
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	1 676 000,00	1 781 244,00	59 485,40	59 485,40
	Total Recettes		1 430 267,83	3 419 276,52	3 753 318,52	717 059,88	601 068,57
	Total Investissement		1 314 276,52	20 657,53	0,00	1 940 750,79	626 474,27
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 412 562,91	2 988 244,00	2 495 383,90	2 466 151,68	53 588,77
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	87 949,66	226 027,00	226 027,00	216 701,38	128 751,72
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	308,83	1 000,00	1 000,00	193,19	-115,64
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	286 041,61	231 555,61	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	29 000,00	657 798,00	657 574,48	657 574,48
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	130 248,42	2 066 250,00	2 567 250,00	2 454 639,25	2 324 390,83
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43,00	5 300,00	5 300,00	0,00	-43,00
	Total Dépenses		2 631 112,82	6 001 862,61	6 184 314,51	5 795 259,98	3 164 147,16
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	76 000,00	76 000,00	0,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	51 627,96	68 400,00	68 400,00	17 120,21	-34 507,75
	73	IMPOTS ET TAXES	2 810 555,08	2 783 000,00	2 783 000,00	2 976 082,53	165 527,45
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 455,00	1 881 500,00	1 881 500,00	1 851 538,37	1 848 083,37
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 612,00	2 000,00	2 000,00	1 694,52	82,52
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	128 939,75	0,00	174 312,00	218 719,99	89 780,24
	Total Recettes		3 830 215,33	6 010 002,51	6 184 314,51	5 065 155,62	2 434 042,80
	Total Fonctionnement		1 199 102,51	8 139,90	0,00	468 998,15	-730 104,36
	TOTAL GENERAL		2 513 379,03	28 797,43	0,00	2 409 748,94	-103 630,09

OPREATIONS IMMOBILIERES

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	125 000,00	19 612,66	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 623 710,00	240 000,00	240 000,00	1 140 084,77	-3 483 625,23
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	211 219,57	211 219,57
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	624 975,84	616 220,00	645 880,00	645 879,18	20 903,34
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 162,25	0,00	15 000,00	3 590,18	1 427,93
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	49 366,12	1 295 780,00	249 632,09	75 655,82	26 289,70
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 328 000,00	0,00	0,00	0,00	-5 328 000,00
	Total Dépenses		10 628 214,21	2 277 000,00	3 045 408,18	2 076 429,52	-6 690 901,26
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 992 335,11	0,00	0,00	0,00	-2 992 335,11
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	1 560 000,00	1 560 000,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	410 807,00	600 000,00	600 000,00	1 841 269,77	1 430 462,77
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	211 219,57	211 219,57
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	743 210,18	1 568 210,18	1 568 210,18
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	35 973,81	100 000,00	125 198,00	12 206,00	-23 767,81
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	214,86	0,00	0,00	27 734,19	27 519,33
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 328 000,00	0,00	0,00	0,00	-5 328 000,00
	Total Recettes		8 767 330,78	2 277 000,00	3 045 408,18	3 660 639,71	-5 106 691,07
	Total Investissement		-1 860 883,43	0,00	0,00	-276 673,24	1 584 210,19
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	183 717,06	232 555,00	226 387,13	181 155,62	-2 561,44
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	48 000,00	26 000,00	33 100,00	10 318,83	-37 681,17
	022	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	6 094,00	5 161,87	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	410 807,00	600 000,00	600 000,00	1 841 269,77	1 430 462,77
	55	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 817,09	24 825,00	24 825,00	0,00	-2 817,09
	56	CHARGES FINANCIERES	131 491,19	110 300,00	110 300,00	108 738,80	-22 752,39
	57	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 462 344,00	20 000,00	20 000,00	14 730,88	-4 447 613,12
	Total Dépenses		5 239 176,34	1 036 774,00	1 036 774,00	2 156 213,90	-3 082 962,44
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	667 603,39	0,00	0,00	0,00	-667 603,39
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 623 710,00	240 000,00	240 000,00	1 140 084,77	-3 483 625,23
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	36 469,72	0,00	0,00	48 688,50	12 218,78
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 241 281,32	796 774,00	796 774,00	701 926,21	-539 355,11
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 322,09	0,00	0,00	711 976,12	473 654,03
	Total Recettes		6 807 386,52	1 036 774,00	1 036 774,00	2 602 675,60	-4 204 710,92
	Total Fonctionnement		1 568 210,18	0,00	0,00	446 461,70	-1 121 748,48
	TOTAL GENERAL		-292 673,25	0,00	0,00	169 788,46	462 461,71

POLE AGGLO 21

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	666,00	0,00	0,00	0,00	-666,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	125 290,00	140 300,00	142 800,00	141 188,00	15 898,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 589,37	50 000,00	58 795,00	16 526,10	12 936,73
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	192 086,00	20 000,00	83 950,93	13 648,88	-178 437,12
Total Dépenses			2 636 194,97	210 300,00	1 212 947,97	171 362,98	-1 537 429,95
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	120 000,00	122 500,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	168 258,40	168 258,40	168 258,40
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	208 534,93	0,00	831 889,57	232 879,00	24 344,07
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 500 258,00	69 300,00	69 300,00	1 080,00	-1 499 178,00
Total Recettes			1 708 792,93	210 300,00	1 212 947,97	402 217,40	-1 306 575,53
Total Investissement			-927 402,04	0,00	0,00	-696 547,62	230 854,42
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 523,04	286 203,00	291 524,89	255 572,09	3 049,05
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 000,00	100 000,00	100 000,00	20 107,09	-24 892,91
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	517,00	32 217,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	120 000,00	122 500,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	21 328,02	0,00	0,00
	66	CHARGES FINANCIERES	38 342,22	38 900,00	38 900,00	37 574,08	-768,14
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5 000,00	5 000,00	1 100,00	1 100,00
Total Dépenses			335 865,26	571 620,00	632 469,91	314 353,26	-21 512,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	666,00	0,00	0,00	0,00	-666,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	14 759,68	57 000,00	57 000,00	20 453,79	5 694,11
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	534 460,14	514 620,00	514 620,00	262 679,39	-271 780,75
Total Recettes			564 973,57	571 620,00	632 469,91	283 133,18	-220 990,48
Total Fonctionnement			229 108,31	0,00	0,00	29 629,83	-199 478,48
	TOTAL GENERAL		-698 293,73	0,00	0,00	-666 917,79	31 375,94

FIT SAINT-LO

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	18 300,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	523,00	0,00	0,00	0,00	-523,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 600,00	20 000,00	20 000,00	10 430,00	-170,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 410,10	127 000,00	212 306,97	103 961,61	54 551,51
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	97 000,00	70 694,64	16 348,48	16 348,48
Total Dépenses			60 533,10	244 000,00	321 301,61	130 740,09	70 206,99
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	57 089,00	68 000,00	68 000,00	59 984,22	2 895,22
	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	4 544,84	4 544,84
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 880,00	156 000,00	156 000,00	12 550,00	1 670,00
Total Recettes			137 834,71	244 000,00	321 301,61	77 079,06	16 545,96
Total Investissement			77 301,61	0,00	0,00	23 640,58	-53 661,03
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	23 274,87	0,00	0,00	0,00	-23 274,87
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	603 822,58	735 808,00	728 910,63	713 189,79	109 367,21
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	661 170,00	667 920,00	676 620,00	664 780,10	3 610,10
	022	DÉPENSES IMPREVUES	0,00	9 272,00	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	57 089,00	68 000,00	68 000,00	59 984,22	2 895,22
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 730,01	21 500,00	28 186,89	24 535,62	3 805,61
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 237,23	2 000,00	20 000,00	17 747,56	7 510,33
Total Dépenses			1 376 323,69	1 504 500,00	1 521 717,52	1 480 237,29	103 913,60
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	761,01	0,00	0,00	306,40	-454,61
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	523,00	0,00	0,00	0,00	-523,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	851 794,50	823 000,00	823 000,00	872 170,07	20 375,57
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	190 634,67	176 500,00	176 500,00	186 214,20	-4 420,47
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	334 247,60	505 000,00	508 500,00	422 610,40	88 362,80
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 080,43	0,00	0,00	148,68	-6 931,75
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	5 000,00	4 598,40	4 598,40
Total Recettes			1 385 041,21	1 504 500,00	1 521 717,52	1 486 048,15	109 724,46
Total Fonctionnement			8 717,52	0,00	0,00	14 528,38	5 810,86
		TOTAL GENERAL	86 019,13	0,00	0,00	38 168,96	-47 850,17

CENTRE AQUATIQUE

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	630,00	664,64	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 862,00	220 000,00	220 000,00	153 862,00	0,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	33 866,07	33 866,07	33 866,07
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	274 570,60	285 680,00	285 662,68	285 662,68	11 092,08
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	22 170,00	22 170,00	22 170,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 761,03	131 000,00	206 927,10	100 373,93	45 612,90
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	95 000,00	80 000,00	21 612,64	21 612,64
Total Dépenses			640 179,32	732 310,00	982 393,85	617 547,32	110 471,36
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	135 000,00	210 883,39	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	322 367,00	370 000,00	370 000,00	322 367,00	0,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	184 708,96	0,00	216 200,46	216 200,46	31 491,50
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	7 310,00	7 310,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	220 000,00	178 000,00	0,00	0,00
Total Recettes			507 075,96	732 310,00	982 393,85	538 567,46	31 491,50
Total Investissement			-133 103,36	0,00	0,00	-212 083,22	-78 979,86
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	751 817,56	794 869,00	1 047 322,96	958 819,41	207 001,85
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	661 203,52	817 400,00	717 400,00	640 622,29	-20 581,23
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	7 231,00	7 582,34	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	135 000,00	210 883,39	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	322 367,00	370 000,00	370 000,00	322 367,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 321,73	50 000,00	50 500,00	2 760,94	-23 560,79
	66	CHARGES FINANCIERES	45 521,88	33 500,00	31 929,80	31 757,39	-13 764,49
Total Dépenses			1 807 231,69	2 208 000,00	2 435 618,49	1 956 327,03	149 095,34
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20,20	0,00	0,00	11,06	-9,14
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 862,00	220 000,00	220 000,00	153 862,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	396 596,28	832 500,00	752 500,00	727 229,29	330 633,01
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74 724,00	48 500,00	48 500,00	42 052,00	-32 672,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 202 628,00	1 107 000,00	1 355 883,39	1 000 017,97	-202 610,03
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 024,00	0,00	13 696,00	29 501,74	26 477,74
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
Total Recettes			2 067 971,25	2 208 000,00	2 435 618,49	1 952 674,06	-70 758,09
Total Fonctionnement			260 739,56	0,00	0,00	40 886,13	-219 853,43
	TOTAL GENERAL		127 636,20	0,00	0,00	-171 197,09	-298 833,29

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	120,00	120,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 366,09	17 000,00	17 000,00	16 366,09	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 497,92	1 600,00	1 600,00	1 558,43	60,51
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	5 442,56	0,00	0,00
Total Dépenses			17 864,01	18 720,00	24 162,56	17 924,52	60,51
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	10 120,00	10 120,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	0,00
Total Recettes			23 306,57	18 720,00	24 162,56	8 600,00	-9 264,01
Total Investissement			5 442,56	0,00	0,00	-3 881,96	-9 324,52
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	440,00	2 100,00	2 100,00	454,17	14,17
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	217,00	217,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	10 120,00	10 120,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	2 163,00	32 949,15	0,00	0,00
	66	CHARGES FINANCIERES	783,48	800,00	800,00	722,97	-60,51
Total Dépenses			9 823,48	24 000,00	54 786,15	9 777,14	-46,34
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 366,09	17 000,00	17 000,00	16 366,09	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	7 000,00	7 000,00	28 596,22	28 596,22
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,17	0,17
Total Recettes			40 609,63	24 000,00	54 786,15	44 962,48	35 139,00
Total Fonctionnement			30 786,15	0,00	0,00	65 971,49	35 185,34
	TOTAL GENERAL		36 228,71	0,00	0,00	62 089,53	25 860,82

ZONEX ACTIVITES INTERCOMMUNALES

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 044 126,27	1 146 740,00	1 146 740,00	7 797 393,45	-1 246 732,82
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	667 552,33	641 190,00	641 190,00	626 592,81	-40 959,52
Total Dépenses			12 808 827,39	1 787 930,00	5 321 131,36	8 423 986,26	-851 639,77
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	3 469 401,36	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 275 626,03	1 000 000,00	1 000 000,00	8 331 493,21	-944 132,82
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	787 930,00	851 730,00	0,00	0,00
Total Recettes			9 275 626,03	1 787 930,00	5 321 131,36	8 331 493,21	-944 132,82
Total Investissement			-3 533 201,36	0,00	0,00	-3 625 694,41	-92 493,05
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	113 015,69	1 112 690,00	1 201 998,16	300 161,98	187 146,29
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	1 106,42	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	3 469 401,36	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 275 626,03	1 000 000,00	1 000 000,00	8 331 493,21	-944 132,82
	043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	71 945,71	0,00	0,00	33 889,69	-38 056,02
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	17 100,00	1,49	1,49
	66	CHARGES FINANCIERES	33 224,71	34 050,00	34 050,00	32 628,43	-596,28
Total Dépenses			9 493 812,14	2 146 740,00	5 723 655,94	8 698 174,80	-795 637,34
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 044 126,27	1 146 740,00	1 146 740,00	7 797 393,45	-1 246 732,82
	043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	71 945,71	0,00	0,00	33 889,69	-38 056,02
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	478 474,10	1 000 000,00	1 000 000,00	893 220,14	414 746,04
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 068,79	0,00	0,00	74 816,66	26 747,87
Total Recettes			13 070 728,08	2 146 740,00	5 723 655,94	8 799 319,94	-694 492,20
Total Fonctionnement			3 576 915,94	0,00	0,00	3 678 061,08	101 145,14
	TOTAL GENERAL		43 714,58	0,00	0,00	52 366,67	8 652,09

LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 004,40	45 640,00	231 640,00	286 842,38	259 837,98
Total Dépenses			612 968,35	45 640,00	760 128,56	286 842,38	202 362,59
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	760 128,56	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	84 479,79	0,00	0,00	278 442,38	193 962,59
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	45 640,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes			84 479,79	45 640,00	760 128,56	278 442,38	193 962,59
Total Investissement			-528 488,56	0,00	0,00	-536 888,56	-8 400,00
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 926,47	45 640,00	239 189,87	8 928,00	-3 473,47
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	3 246,44	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	760 128,56	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	84 479,79	0,00	0,00	278 442,38	193 962,59
	043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	538,00	0,00	0,00	0,00	-538,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,39	0,00	700 000,00	700 000,00	699 999,61
Total Dépenses			100 944,65	45 640,00	1 702 564,87	987 370,38	889 950,73
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 004,40	45 640,00	231 640,00	286 842,38	259 837,98
	043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	538,00	0,00	0,00	0,00	-538,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	73 312,50	0,00	0,00	85 518,72	12 206,22
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	89,36	0,00	0,00	0,00	-89,36
Total Recettes			1 571 869,52	45 640,00	1 702 564,87	372 361,10	271 416,45
Total Fonctionnement			1 470 924,87	0,00	0,00	852 390,59	-618 534,28
	TOTAL GENERAL		942 436,31	0,00	0,00	315 502,03	-626 934,28

FJT CARENTAN

	Chapitre	Libellé	CA 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2021/2022
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	76 238,97	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000,00	10 000,00	10 000,00	2 600,00	1 600,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 260,00	0,00	0,00	0,00	-1 260,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 390,70	8 000,00	15 415,64	7 415,64	-75 975,06
Total Dépenses			85 650,70	18 000,00	101 654,61	10 015,64	-75 635,06
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	76 238,97	0,00	0,00	1 216,46	-75 022,51
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 811,73	8 000,00	91 654,61	24 290,00	19 478,27
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 600,00	10 000,00	10 000,00	3 400,00	-1 200,00
Total Recettes			85 650,70	18 000,00	101 654,61	28 906,46	-56 744,24
Total Investissement			0,00	0,00	0,00	18 890,82	18 890,82
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 941,96	112 050,00	120 050,00	116 957,08	35 015,12
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 388,18	61 226,00	61 226,00	57 091,46	6 703,28
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	5 000,00	1 529,09	0,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	15 000,00	15 000,00	7 969,00	7 969,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5 000,00	81 238,97	80 768,06	80 768,06
Total Dépenses			132 330,14	198 276,00	279 044,06	262 785,60	130 455,46
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	76 238,97	0,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	80,00	45 500,00	45 500,00	180,00	100,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45 759,14	41 276,00	41 276,00	68 999,54	23 240,40
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 635,00	111 500,00	111 500,00	110 462,00	23 827,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	78 614,97	78 614,97
Total Recettes			136 859,23	198 276,00	279 044,06	258 256,51	125 926,37
Total Fonctionnement			4 529,09	0,00	0,00	0,00	-4 529,09
		TOTAL GENERAL	4 529,09	0,00	0,00	18 890,82	14 381,73

cc2023-06-12-004 - Approbation comptes de gestion 2022
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-23,

Vu l'avis de la commission finances et performance en date du 24 mai 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Les comptes de gestion 2022 de madame la responsable du service de gestion comptable font apparaître les résultats de l'exercice 2022 tels qu'indiqués dans le tableau en annexe 1.

Il doit être vérifié que ces résultats sont conformes à ceux figurant dans les comptes administratifs 2022 présentés et approuvés. Il s'agit de vérifier que les écritures comptables enregistrées dans les comptes de gestion sont concordantes avec celles des comptes administratifs.

Vous trouverez en annexe 1 les extraits de comptes de gestion.

Les résultats de l'exercice 2022 sont bien conformes aux écritures des comptes de gestion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 68 voix pour et 4 abstentions (Monsieur Jean AUVRAY, Madame Morgane BUISSON, Monsieur Henri FONTAINE, Madame Françoise LOUIS) :

- les comptes de gestion 2022 (budget principal et budgets annexes) dressés par madame la responsable du service de gestion comptable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 050018

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-LO

ETABLISSEMENT : CA ST-LO AGGLO

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-377 460,37		-1 439 627,80		-1 817 088,17
Fonctionnement	6 874 852,78		1 578 934,86		8 453 787,64
TOTAL I	6 497 392,41		139 307,06		6 636 699,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
43015-CA ST-LO CENTRE AQUATIQUE					
Investissement	-133 103,36		-78 979,86		-212 083,22
Fonctionnement	260 739,56	216 200,46	-3 652,97		40 886,13
Sous-Total	127 636,20	216 200,46	-82 632,83		-171 197,09
43018-CA ST-LO FUT					
Investissement	77 301,61		-53 661,03		23 640,58
Fonctionnement	8 717,52		5 810,86		14 528,38
Sous-Total	86 019,13		-47 850,17		38 168,96
43033-CA ST-LO OPERATION EMMO					
Investissement	-1 860 883,43		1 584 210,19		-276 673,24

23/

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	1 568 210,18	1 568 210,18	446 461,73		446 461,73
Sous-Total	-292 673,25	1 568 210,18	2 030 671,92		169 788,49
43035-CA ST-LO POLE AGGLO 21					
Investissement	-927 402,04		230 854,42		-696 547,62
Fonctionnement	229 108,31	168 258,40	-31 220,08		29 629,83
Sous-Total	-698 293,73	168 258,40	199 634,34		-666 917,79
43036-CA ST-LO FOYER SOLEIL CARENTAN					
Investissement					
Fonctionnement	4 529,09		18 890,82		18 890,82
Sous-Total	4 529,09		14 361,73		18 890,82
43037-CA ST-LO PEPINIERES ENTREPRISE					
Investissement	-513 875,00		-40 750,00		-554 625,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-513 875,00		-40 750,00		-554 625,00
43060-CA ST-LO ZA INTERCO					
Investissement	-3 533 201,36		-92 493,05		-3 625 694,41

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	3 576 915,94		101 145,14		3 678 061,08
Sous-Total	43 714,58		8 652,09		52 366,67
43080-CA ST-LO LOT INTERCO					
Investissement	-528 488,56		-8 400,00		-536 888,56
Fonctionnement	1 470 924,87		-615 009,28		855 915,59
Sous-Total	942 436,31		-623 409,28		319 027,03
TOTAL II	-300 506,67	1 952 669,04	1 458 677,80		-794 497,91
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
43001-CA ST-LO EAU POTABLE AFFERM					
Investissement	38 594,83		-903 097,45		-864 502,62
Fonctionnement	3 215 312,67	302 619,33	197 023,44		3 109 716,78
Sous-Total	3 253 907,50	302 619,33	-706 074,01		2 245 214,16
43005-CA ST-LO EAU POTABLE RBGIE					
Investissement	-13 531,75		-406 440,95		-419 972,70

25/

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	1 288 099,85	43 638,64	389 876,18		1 634 337,39
Sous-Total	1 274 568,10	43 638,64	-16 564,77		1 214 364,69
43009-CA ST-LO EAU POTABLE GERANCE					
Investissement	-83 457,54		1 088,73		-82 368,81
Fonctionnement	356 746,57	110 421,94	91 936,91		338 261,54
Sous-Total	273 289,03	110 421,94	93 025,64		255 892,73
43011-CA ST-LO ASST COLLECTIF AFFERM					
Investissement	13 978,16		139 484,37		153 462,53
Fonctionnement	4 508 612,67		447 498,76		4 956 111,43
Sous-Total	4 522 590,83		586 983,13		5 109 573,96
43017-CA ST-LO ASST COLLECT RBGIE					
Investissement	96 460,09		-428 759,85		-332 299,76
Fonctionnement	373 094,56	61 285,07	285 468,46		597 277,95
Sous-Total	469 554,65	61 285,07	-143 291,39		264 978,19
43019-CA ST-LO TRANSPORTS					
Investissement	1 314 276,52		626 474,27		1 940 750,79

26/

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 050018

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-LO

ETABLISSEMENT : CA ST-LO AGGLO

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	1 199 102,51		-730 104,36		468 998,15
Sous-Total	2 513 379,03		-103 630,09		2 409 748,94
43021-CA ST-LO ASST N COLLECTIF REGI					
Investissement	240 949,00		-375 455,00		-134 506,00
Fonctionnement	159 103,94	2 075,00	-53 415,80		103 613,14
Sous-Total	400 052,94	2 075,00	-428 870,80		-30 892,86
43022-CA ST-LO SCE OM CC CANISY					
Investissement	37 198,57				37 198,57
Fonctionnement	32 540,34		47 806,96		80 347,30
Sous-Total	69 738,91		47 806,96		117 545,87
43098-CA ST-LO PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement	5 442,56		-9 324,52		-3 881,96
Fonctionnement	30 786,15		35 185,34		65 971,49
Sous-Total	36 228,71		25 860,82		62 089,53
TOTAL III	12 813 309,70	520 039,98	-644 754,51		11 648 515,21
TOTAL I + II + III	19 010 195,44	2 472 709,02	953 230,35		17 490 716,77

27/

cc2023-06-12-005 - Affectation des résultats 2022
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11,

Vu l'avis de la commission finances et performance en date du 24 mai 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

L'affectation des résultats intervient après leurs constatations, c'est-à-dire après le vote des comptes administratifs.

Les résultats excédentaires de fonctionnement doivent être affectés en priorité aux éventuels besoins de financement de la section d'investissement.

Une fois cette affectation opérée, le solde de chaque section est intégré aux budgets de l'exercice 2023 à l'occasion du vote d'une décision modificative.

Le tableau en annexe 1 vous présente synthétiquement les affectations et reprises de résultats pour l'ensemble des budgets.

Vous y trouverez :

- le solde d'exécution de la section investissement qui est repris au chapitre 001
- le besoin ou l'excédent de cette section investissement,
- le résultat de la section fonctionnement qui, s'il est excédentaire, doit couvrir les éventuels besoins d'investissement,
- la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement repris par décision modificative au chapitre 002.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 1 abstention (Monsieur Henri FONTAINE) :

- l'approbation de l'affectation des résultats 2022 tels que présentés en annexe 1.

Annexe1

Budgets	001	SOLDE REPORTS 2023	BESOIN OU EXCEDENT DE FIN	RESULTAT FONCTIONNEMENT N	1068	002
	RESULTAT CLOTURE INV 2022				AFFECTATION DU RESULTAT	REPORT DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
	Rec - Dep + résultat N-1					
01 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO 43000	- 1 817 088,17	- 2 806 439,07	- 4 623 527,24	8 453 787,64	4 623 527,24	3 830 260,40
04 - EAU POTABLE REGIE 43005	- 1 366 844,13	- 403 478,07	- 1 770 322,20	5 082 315,71	1 770 322,20	3 311 993,51
06- ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE 43017	- 313 343,23	1 122 052,05	808 708,82	5 657 002,52	343 944,15	5 313 058,37
08 - OM SECTEUR CANISY 43022	37 198,57	-	37 198,57	80 347,30	0,00	80 347,30
09 - TRANSPORTS 43019	1 940 750,79	- 901 886,76	1 038 864,03	468 998,15	0,00	468 998,15
10 - OPERATIONS IMMOBILIERES 43033	- 276 673,24	- 83 929,55	- 360 602,79	446 461,73	360 602,79	85 858,94
33 - POLE AGGLO21 43035	- 696 547,62	589 504,62	- 107 043,00	29 629,83	29 629,83	-
37-FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ 43018	23 640,58	- 86 395,44	- 62 754,86	14 528,38	14 528,38	-
38 - CENTRE AQUATIQUE 43015	- 212 083,22	- 46 826,22	- 258 909,44	40 886,13	40 886,13	-
40 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 43098	- 3 881,96	-	- 3 881,96	65 971,49	3 881,96	62 089,53
41-ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES 43060	- 3 625 694,41	-	- 3 625 694,41	3 678 061,08	-	3 678 061,08
42 - LOTISSEMENTS INTERCOMMUNaux 43080	- 536 888,56	-	- 536 888,56	855 915,59	-	855 915,59
BUDGET FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS 43036	18 890,82	- 735,82	18 155,00	-	-	-
PEPINIERES AGGLO21	- 554 625,00	-	-	-	-	-
Totaux	- 7 383 188,78	- 2 618 134,26	- 9 446 698,04	24 873 905,55		17 686 582,87

cc2023-06-12-006 - Décision modificative numéro 1
Rapporteur - L. RENIMEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-006 du conseil communautaire du 27 mars 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023,

Vu la délibération n°cc2023-06-12-005 du conseil communautaire du 12 juin 2023 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

CONSIDERANT ce qui suit :

Cette décision modificative est exclusivement consacrée pour l'ensemble des budgets à :

- La reprise des résultats 2022 au sein de chaque section conformément à l'arrêté des comptes,
- L'examen des reports d'investissement en dépenses et recettes,
- L'ajustement des dotations en recettes qui fait suite à la notification des produits prévisionnels des taxes directes locales 2023 (1259),

Débats :

Madame Louis souhaite féliciter la direction des finances pour le détail du budget qui a été présenté cette année.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 1 abstention (Monsieur Henri FONTAINE) :

- la décision modificative numéro 1 telle que présentée en annexe 1.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

BUDGET PRINCIPAL			EQUILIBRE - BPAL		
Investissement			Fonctionnement		
Dépenses			Dépenses		
Recettes			Recettes		
			Investissement		
			Fonctionnement		
			Dépenses		
			Recettes		
			11 005 919.18	4 394 584.40	
			11 005 919.18	4 394 584.40	
CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001	RESULTAT REPORTE				
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	1 817 088.17	1 817 088.17
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	1 817 088.17	1 817 088.17
020	DEPENSES IMPREVUES				
020	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	1 122 728.89	1 122 728.89
	Total Chapitre 020	0.00	0.00	1 122 728.89	1 122 728.89
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
202	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA.NUM DU CADAST	252 500.00	36 407.26	0.00	288 907.26
2031	FRAIS D'ETUDES	375 886.00	439 707.20	0.00	815 593.20
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	844 390.00	117 886.09	0.00	962 276.09
	Total Chapitre 20	1 272 756.00	594 000.55	0.00	1 866 756.55
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
204133	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	0.00	41 125.79	0.00	41 125.79
204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	711 852.30	560 178.81	0.00	1 272 031.11
2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	540 193.00	166 827.00	0.00	707 020.00
20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	352 745.00	70 175.00	0.00	422 920.00
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 294 911.11	451 478.80	0.00	1 746 389.91
	Total Chapitre 204	2 899 501.41	1 289 582.99	0.00	4 189 084.40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	3 214.00	1 881.00	0.00	5 095.00
2135	INSTAL. GEN. AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST	228 600.00	151 559.82	0.00	380 159.82
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	100 000.00	6 165.48	0.00	106 165.48
21538	AUTRES RESEAUX	0.00	14 550.00	0.00	14 550.00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	6 000.00	1 151.86	0.00	7 151.86
2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	0.00	24 326.40	0.00	24 326.40
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	117 000.00	7 003.75	0.00	124 003.75
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	169 480.00	28 077.74	0.00	197 557.74
2184	MOBILIER	148 000.00	20 875.18	0.00	168 875.18
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 600.00	109 080.01	0.00	303 680.01
	Total Chapitre 21	964 874.00	364 471.00	0.00	1 329 345.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	870 000.00	222 577.52	0.00	1 092 577.52
2313	CONSTRUCTIONS	3 827 584.44	5 387 484.00	0.00	9 615 068.44
2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	0.00	298.00	0.00	298.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3 140 000.00	203 033.78	0.00	3 343 033.78
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	120 000.00	1 878.01	0.00	121 878.01
	Total Chapitre 23	7 557 584.44	5 795 259.38	0.00	13 352 843.82
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	0.00	102 788.40	0.00	102 788.40
	Total Chapitre 45	0.00	102 788.40	0.00	102 788.40
Total	Total Dépenses Investissement	12 694 515.85	8 146 102.32	2 939 816.86	23 780 435.03

Investissement			Fonctionnement		
Recettes			Recettes		
CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 758 350.00	0.00	1 000 000.00	1 758 350.00
	Total Chapitre 021	1 758 350.00	0.00	1 000 000.00	1 758 350.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 985 000.00	0.00	1 800 000.40	3 785 000.40
28031	FRAIS D'ETUDES	12 000.00	0.00	-12 000.00	0.00
	Total Chapitre 040	1 997 000.00	0.00	1 788 000.40	3 785 000.40
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONALS	890 370.00	1 493 847.50	0.00	2 384 217.50
1312	REGIONS	200 000.00	779 398.30	0.00	979 398.30
1313	DEPARTEMENTS	398 600.00	1 152 847.00	0.00	1 551 447.00
13141	COMMUNES MEMBRES DU GFP	528 350.00	813 578.00	0.00	1 341 928.00
1318	AUTRES	1 075 480.00	454 785.34	12 000.00	1 542 265.34
1328	AUTRES	458 000.00	680 778.00	0.00	1 138 778.00
1331	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	0.00	73 332.00	0.00	73 332.00
	Total Chapitre 13	3 548 800.00	5 249 562.14	12 000.00	8 807 371.14
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00	0.00	4 823 527.24	4 823 527.24
	Total Chapitre 10	0.00	0.00	4 823 527.24	4 823 527.24
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
1641	EMPRUNTS EN EUROS	8 849 050.85	0.00	-1 677 271.71	5 171 779.14
	Total Chapitre 16	8 849 050.85	0.00	-1 677 271.71	5 171 779.14
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
278341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	0.00	40 811.11	0.00	40 811.11
	Total Chapitre 27	0.00	40 811.11	0.00	40 811.11
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
4542	RECETTES	0.00	50 490.00	0.00	50 490.00
	Total Chapitre 45	0.00	50 490.00	0.00	50 490.00
Total	Total Recettes Investissement	13 149 209.85	5 339 983.25	5 746 255.93	24 235 129.03

Fonctionnement
Dépensec

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
014	7398 REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	0.00	0.00	103 880.00	103 880.00
	Total Chapitre 014	0.00	0.00	103 880.00	103 880.00
022	022 DEPENSES IMPREVUES	580 000.00	0.00	1 460 704.00	2 070 704.00
	Total Chapitre 022	580 000.00	0.00	1 460 704.00	2 070 704.00
023	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	756 350.00	0.00	1 000 000.00	1 756 350.00
	Total Chapitre	756 350.00	0.00	1 000 000.00	1 756 350.00
042	6811 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 985 000.00	0.00	1 800 000.40	3 785 000.40
	Total Chapitre 042	1 985 000.00	0.00	1 800 000.40	3 785 000.40
Total	Total Dépenses Fonctionnement	3 321 350.00	0.00	4 394 584.40	7 715 934.40

Fonctionnement
Recettec

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
002	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00	3 830 280.40	3 830 280.40
	Total Chapitre 002	0.00	0.00	3 830 280.40	3 830 280.40
73	73111 Impôts directs locaux	8 912 000.00	0.00	80 283.00	9 001 283.00
	73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 820 000.00	0.00	157 902.00	4 777 902.00
	73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 149 000.00	0.00	-17 998.00	1 131 002.00
	73114 IMPOSITION FORFAIT SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	876 000.00	0.00	47 070.00	923 070.00
	7382 FRACTION DE TVA	11 837 000.00	0.00	236 749.00	11 873 749.00
	Total Chapitre 73	27 194 000.00	0.00	513 006.00	27 707 006.00
74	74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	4 484 000.00	0.00	36 872.00	4 500 872.00
	74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUPE DE COMMUNES	3 040 000.00	0.00	5 738.00	3 045 738.00
	748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF	243 000.00	0.00	22.00	243 022.00
	74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	1 415 000.00	0.00	8 886.00	1 423 886.00
	Total Chapitre 74	9 182 000.00	0.00	51 318.00	9 213 318.00
Total	Total Recettes Fonctionnement	36 356 000.00	0.00	4 394 584.40	40 750 584.40

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - EAU

BUDGET EAU POTABLE REGIE

Investissement
Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 525 373.20	3 311 993.51
Recettes	2 525 373.20	3 311 993.51

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
001	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	1 366 844.13	1 366 844.13
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	1 366 844.13	1 366 844.13
020	020 DEPENSES IMPREVUES	45 940.00	0.00	300 000.00	345 940.00
	Total Chapitre 020	45 940.00	0.00	300 000.00	345 940.00
20	2031 FRAIS D'ETUDES	325 000.00	91 886.61	0.00	416 886.61
	Total Chapitre 20	325 000.00	91 886.61	0.00	416 886.61
21	21551 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	60 000.00	945.00	0.00	60 945.00
	Total Chapitre 21	60 000.00	945.00	0.00	60 945.00
21	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	0.00	13 816.67	0.00	13 816.67
	Total Chapitre 21	60 000.00	14 761.67	0.00	74 761.67
28	2312 TERRAINS	212 000.00	3 167.79	0.00	215 167.79
	Total Chapitre 28	212 000.00	3 167.79	0.00	215 167.79
27	2313 CONSTRUCTIONS	0.00	806.59	0.00	806.59
	Total Chapitre 27	0.00	806.59	0.00	806.59
27	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5 567 500.00	592 406.41	0.00	6 159 906.41
	Total Chapitre 23	5 567 500.00	592 406.41	0.00	6 159 906.41
27	2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	0.00	0.00	150 000.00	150 000.00
	Total Chapitre 27	0.00	0.00	150 000.00	150 000.00
	Total	6 216 440.00	708 629.07	1 818 844.13	8 740 813.20

Investissement
Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
040	281561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	700 000.00	0.00	300 000.00	1 000 000.00
	Total Chapitre 040	700 000.00	0.00	300 000.00	1 000 000.00
041	21551 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	0.00	0.00	150 000.00	150 000.00
	Total Chapitre 041	0.00	0.00	150 000.00	150 000.00
10	1068 AUTRES RESERVES	0.00	0.00	1 770 322.20	1 770 322.20
	Total Chapitre 10	0.00	0.00	1 770 322.20	1 770 322.20
13	13111 AGENCE DE L'EAU	2 950 000.00	305 051.00	0.00	3 255 051.00
	Total Chapitre 13	2 950 000.00	305 051.00	0.00	3 255 051.00
13	1314 COMMUNES	56 000.00	0.00	0.00	56 000.00
	Total Chapitre 13	3 006 000.00	305 051.00	0.00	3 311 051.00
16	1641 EMPRUNTS EN EUROS	3 222 150.00	0.00	0.00	3 222 150.00
	Total Chapitre 16	3 222 150.00	0.00	0.00	3 222 150.00
	Total	6 828 150.00	305 051.00	2 220 322.20	9 453 523.20

Fonctionnement
Dépenses

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
022	022 DEPENSES IMPREVUES	189 000.00	0.00	224 063.25	413 063.25
	Total Chapitre 022	189 000.00	0.00	224 063.25	413 063.25
042	6811 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	700 000.00	0.00	300 000.00	1 000 000.00
	Total Chapitre 042	700 000.00	0.00	300 000.00	1 000 000.00
65	658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	280 000.00	0.00	2 787 930.26	3 067 930.26
	Total Chapitre 65	280 000.00	0.00	2 787 930.26	3 067 930.26
	Total	1 169 000.00	0.00	3 311 993.51	4 480 993.51

Fonctionnement
Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
002	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	3 311 993.51	3 311 993.51
	Total Chapitre 002	0.00	0.00	3 311 993.51	3 311 993.51
	Total	0.00	0.00	3 311 993.51	3 311 993.51

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

Investissement
Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 430 674.10	5 313 058.37
Recettes	3 430 674.10	5 313 058.37

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	313 343.23	313 343.23
RESULTAT REPORTE	Total Chapitre 001	0.00	0.00	313 343.23	313 343.23
020	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	30 600.92	30 600.92
DEPENSES IMPREVUES	Total Chapitre 020	0.00	0.00	30 600.92	30 600.92
20	FRAIS D'ETUDES	456 000.00	243 248.60	0.00	699 248.60
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Total Chapitre 20	456 000.00	243 248.60	0.00	699 248.60
21	TERRAINS NUS	20 900.00	10 000.00	0.00	30 900.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Total Chapitre 21	20 900.00	10 000.00	0.00	30 900.00
23	CONSTRUCTIONS	250 000.00	742 092.19	0.00	992 092.19
IMMOBILISATIONS EN COURS	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3 823 000.00	1 238 331.16	0.00	5 061 331.16
	Total Chapitre 23	4 073 000.00	1 980 423.35	0.00	6 053 423.35
27	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	0.00	0.00	100 000.00	100 000.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Total Chapitre 27	0.00	0.00	100 000.00	100 000.00
45	458101 Branchement assmt particuliers	881 500.00	455 314.00	0.00	1 336 814.00
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	45811 Rehabil. instal. particuliers	0.00	297 744.00	0.00	297 744.00
	Total Chapitre 45	881 500.00	753 058.00	0.00	1 634 558.00
Total	Total Dépenses Investissement	6 431 400.00	2 988 728.96	443 944.16	8 882 074.10

Investissement
Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
041	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0.00	0.00	100 000.00	100 000.00
OPERATIONS PATRIMONIALES	Total Chapitre 040	0.00	0.00	100 000.00	100 000.00
10	AUTRES RESERVES	0.00	0.00	343 944.15	343 944.15
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	Total Chapitre 10	0.00	0.00	343 944.15	343 944.15
13	AGENCE DE L'EAU	1 658 000.00	2 242 337.00	0.00	3 900 337.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Total Chapitre 13	1 658 000.00	2 242 337.00	0.00	3 900 337.00
16	EMPRUNTS EN EUROS	3 474 500.00	0.00	-1 122 052.05	2 352 447.95
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1682 AUTRES EMPRUNTS	0.00	264 000.00	0.00	264 000.00
	Total Chapitre 16	3 474 500.00	264 000.00	-1 122 052.05	2 616 447.95
45	458201 Branchement assmt particuliers	431 500.00	302 195.00	0.00	733 695.00
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	45821 Rehabil. instal. particuliers	450 000.00	1 300 250.00	0.00	1 750 250.00
	Total Chapitre 45	881 500.00	1 602 445.00	0.00	2 483 945.00
Total	Total Recettes Investissement	6 014 000.00	4 108 782.00	-878 107.80	8 344 674.10

Fonctionnement
Dépenses

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
022	DEPENSES IMPREVUES	137 215.00	0.00	176 585.00	313 800.00
DEPENSES IMPREVUES	Total Chapitre 022	137 215.00	0.00	176 585.00	313 800.00
65	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	224 000.00	0.00	5 136 473.37	5 360 473.37
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Total Chapitre 65	224 000.00	0.00	5 136 473.37	5 360 473.37
Total	Total Dépenses Fonctionnement	361 215.00	0.00	5 313 058.37	5 674 273.37

Fonctionnement
Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	5 313 058.37	5 313 058.37
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	Total Chapitre 002	0.00	0.00	5 313 058.37	5 313 058.37
Total	Total Recettes Fonctionnement	0.00	0.00	5 313 058.37	5 313 058.37

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - REDEVANCE INCITATIVE

BUDGET REDEVANCE INCITATIVE

Investissement Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	37 198.57	80 347.30
Recettes	37 198.57	80 347.30

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
020	020 DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	37 198.57	37 198.57
	Total Chapitre 020	0.00	0.00	37 198.57	37 198.67
Total		0.00	0.00	37 198.67	37 198.67

Investissement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
040	28158 AUTRES	291 650.00	0.00	40 000.00	331 650.00
	Total Chapitre 040	291 650.00	0.00	40 000.00	331 650.00
001	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	37 198.57	37 198.57
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	37 198.57	37 198.67
16	1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 092 302.44	0.00	-40 000.00	1 052 302.44
	Total Chapitre 16	1 092 302.44	0.00	-40 000.00	1 052 302.44
Total		1 383 952.44	0.00	37 198.67	1 421 151.01

Fonctionnement Dépenses

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
022	022 DEPENSES IMPREVUES	10 075.00	0.00	40 347.30	50 422.30
	Total Chapitre 022	10 075.00	0.00	40 347.30	50 422.30
042	6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	291 650.00	0.00	40 000.00	331 650.00
	Total Chapitre 042	291 650.00	0.00	40 000.00	331 650.00
Total		301 725.00	0.00	80 347.30	382 072.30

Fonctionnement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
002	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	80 347.30	80 347.30
	Total Chapitre 002	0.00	0.00	80 347.30	80 347.30
Total		0.00	0.00	80 347.30	80 347.30

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - TRANSPORTS

TRANSPORTS

Investissement

Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 486 675.44	468 998.15
Recettes	1 486 675.44	468 998.15

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
020	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	101 925.00	101 925.00
	Total Chapitre 020	0.00	0.00	101 925.00	101 925.00
20	2031 FRAIS D'ETUDES	112 000.00	22 287.00	0.00	134 287.00
	2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	82 000.00	4 947.60	0.00	86 947.60
	Total Chapitre 20	194 000.00	27 234.60	0.00	221 234.60
21	2135 INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES COR	61 000.00	33 373.62	0.00	94 373.62
	2188 AUTRES	0.00	0.00	471 859.68	471 859.68
	Total Chapitre 21	61 000.00	33 373.62	471 859.68	688 238.30
23	2313 CONSTRUCTIONS	110 000.00	6 082.52	0.00	116 082.52
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	682 000.00	846 200.02	0.00	1 528 200.02
	Total Chapitre 23	792 000.00	852 282.54	0.00	1 844 282.64
Total	Total Dépenses Investissement	1 047 000.00	912 890.78	673 784.88	2 633 875.44

Investissement

Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	1 940 750.79	1 940 750.79
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	1 940 750.79	1 940 750.79
040	28188 AUTRES	29 000.00	0.00	275 920.65	304 920.65
	Total Chapitre 040	29 000.00	0.00	275 920.65	304 920.65
13	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONALS	0.00	11 004.00	0.00	11 004.00
	Total Chapitre 13	0.00	11 004.00	0.00	11 004.00
16	1641 EMPRUNTS EN EURO	741 000.00	0.00	-741 000.00	0.00
	Total Chapitre 16	741 000.00	0.00	-741 000.00	0.00
Total	Total Recettes Investissement	770 000.00	11 004.00	1 475 671.44	2 268 875.44

Fonctionnement

Dépenses

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000.00	0.00	193 077.50	243 077.50
	Total Chapitre 022	50 000.00	0.00	193 077.50	243 077.50
042	6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	29 000.00	0.00	275 920.65	304 920.65
	Total Chapitre 042	29 000.00	0.00	275 920.65	304 920.65
Total	Total Recettes Fonctionnement	79 000.00	0.00	468 998.15	647 998.15

Fonctionnement

Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
002	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	468 998.15	468 998.15
	Total Chapitre 002	0.00	0.00	468 998.15	468 998.15
Total	Total Recettes Fonctionnement	0.00	0.00	468 998.15	468 998.15

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

OPERATIONS IMMOBILIERES

EQUILIBRE - OP IMMO

Investissement Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	373 322.79	100 000.00
Recettes	373 322.79	100 000.00

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	276 673.24	276 673.24
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	276 673.24	276 673.24
020	020 DEPENSES IMPREVUES _____	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total Chapitre 020	0.00	0.00	0.00	0.00
23	2313 CONSTRUCTIONS	460 000.00	81 362.48	0.00	541 362.48
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0.00	15 287.07	0.00	15 287.07
	Total Chapitre 23	460 000.00	96 649.55	0.00	556 649.55
Total	Total Dépenses Investissement	460 000.00	96 649.55	276 673.24	833 322.79

Investissement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
040	28132 IMMEUBLES DE RAPPORT	156 000.00	0.00	0.00	156 000.00
	Total Chapitre 040	156 000.00	0.00	0.00	156 000.00
10	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00	0.00	360 602.79	360 602.79
	Total Chapitre 10	0.00	0.00	360 602.79	360 602.79
13	1312 REGIONS	0.00	12 720.00	0.00	12 720.00
	Total Chapitre 13	0.00	12 720.00	0.00	12 720.00
16	1675 DETTES ENVERS LOCATAIRES-ACQUEREURS	696 350.00	0.00	0.00	696 350.00
	Total Chapitre 16	696 350.00	0.00	0.00	696 350.00
Total	Total Recettes Investissement	852 350.00	12 720.00	360 602.79	1 225 672.79

Fonctionnement Dépenses

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
65	6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0.00	0.00	100 000.00	100 000.00
	Total Chapitre 65	0.00	0.00	100 000.00	100 000.00
042	6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	156 000.00	0.00	0.00	156 000.00
	Total Chapitre 042	156 000.00	0.00	0.00	156 000.00
Total	Total Recettes Fonctionnement	156 000.00	0.00	100 000.00	256 000.00

Fonctionnement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
002	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00	85 858.94	85 858.94
	Total Chapitre 002	0.00	0.00	85 858.94	85 858.94
75	752 REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	220 425.48		14 141.06	14 141.06
	Total Chapitre 75	220 425.48	0.00	14 141.06	14 141.06
Total	Total Recettes Fonctionnement	#VALEUR!	0.00	100 000.00	100 000.00

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - POLE AGGLO21

PÔLE AGGLO21

Investissement Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	706 053.57	0.00
Recettes	706 053.57	0.00

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	696 547.62	696 547.62
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	696 547.62	696 547.62
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 000.00	3 914.03	0.00	32 914.03
	Total Chapitre 21	29 000.00	3 914.03	0.00	32 914.03
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	0.00	2 450.00	0.00	2 450.00
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0.00	3 141.92	0.00	3 141.92
	Total Chapitre 23	0.00	5 591.92	0.00	5 591.92
Total	Total Dépenses Investissement	29 000.00	9 505.95	696 547.62	735 053.57

Investissement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00	0.00	29 629.83	29 629.83
	Total Chapitre 10	0.00	0.00	29 629.83	29 629.83
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1312 REGIONS	0.00	599 010.57	0.00	599 010.57
	Total Chapitre 13	0.00	599 010.57	0.00	599 010.57
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1641 EMPRUNTS EN EUROS	33 500.00	0.00	77 413.17	110 913.17
	Total Chapitre 16	33 500.00	0.00	77 413.17	110 913.17
Total	Total Recettes Investissement	33 500.00	599 010.57	107 043.00	739 553.57

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - FJT ST-LO

FJT SAINT-LÔ

Investissement
Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	82 732.44	0.00
Recettes	82 732.44	0.00

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
020 DEPENSES IMPREVUES	020 DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	0.00	-3 663.00	6 337.00
	Total Chapitre 020	10 000.00	0.00	-3 663.00	6 337.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CON	25 000.00	2 004.00	0.00	27 004.00
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0.00	3 314.78	0.00	3 314.78
	2184 MOBILIER	10 000.00	63 999.91	0.00	73 999.91
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000.00	16 726.35	0.00	41 726.35
	Total Chapitre 21	60 000.00	86 045.04	0.00	146 045.04
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	0.00	350.40	0.00	350.40
	Total Chapitre 23	0.00	350.40	0.00	350.40
Total	Total Dépenses Investissement	70 000.00	88 385.44	-3 663.00	162 732.44

Investissement
Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgets
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	23 640.58	23 640.58
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	23 640.58	23 640.58
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00	0.00	14 528.38	14 528.38
	Total Chapitre 10	0.00	0.00	14 528.38	14 528.38
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1641 EMPRUNTS EN EUROS	12 500.00	0.00	44 563.48	57 063.48
	Total Chapitre 16	12 500.00	0.00	44 563.48	67 063.48
Total	Total Recettes Investissement	12 500.00	0.00	82 732.44	86 232.44

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

CENTRE AQUATIQUE

EQUILIBRE - CENTRE AQUATIQUE

Investissement

Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	258 909.44	0.00
Recettes	258 909.44	0.00

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	212 083.22	212 083.22
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	212 083.22	212 083.22
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONS	0.00	19 586.84	0.00	19 586.84
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0.00	9 562.00	0.00	9 562.00
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	16 000.00	0.00	0.00	16 000.00
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000.00	17 577.38	0.00	97 577.38
	Total Chapitre 21	99 000.00	46 826.22	0.00	146 826.22
Total	Total Dépenses Investissement	99 000.00	46 826.22	212 083.22	357 908.44

Investissement

Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1069 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0.00	0.00	40 886.13	40 886.13
	Total Chapitre 10	0.00	0.00	40 886.13	40 886.13
18 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1641 EMPRUNTS EN EUROS	714 000.00	0.00	218 023.31	932 023.31
	Total Chapitre 16	714 000.00	0.00	218 023.31	932 023.31
Total	Total Recettes Investissement	714 000.00	0.00	258 908.44	972 908.44

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

BOULIERS - PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUES

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Investissement Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	64 286.49	62 089.53
Recettes	64 286.49	62 089.53

CHAPITRES	Nature	BP	Rectec à réaliser	DM	TOTAL budgets
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	3 881.96	3 881.96
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	3 881.96	3 881.96
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188 AUTRES	0.00	0.00	60 404.53	60 404.53
	Total Chapitre 21	0.00	0.00	60 404.53	60 404.53
Total	Total Dépenses Investissement	2 800.00	0.00	84 288.48	86 201.48

Investissement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectec à réaliser	DM	TOTAL budgets
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 200.00	0.00	62 089.53	75 289.53
	Total Chapitre 021	13 200.00	0.00	62 089.53	76 289.53
022 DEPENSES IMPREVUES	022 DEPENSES IMPREVUES	2 600.00	0.00	-1 685.00	915.00
	Total Chapitre 022	2 600.00	0.00	-1 685.00	915.00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1068 AUTRES RESERVES	0.00	0.00	3 881.96	3 881.96
	Total Chapitre 10	0.00	0.00	3 881.96	3 881.96
Total	Total Recettes Investissement	16 800.00	0.00	84 288.48	80 088.48

Fonctionnement Dépenses

CHAPITRES	Nature	BP	Rectec à réaliser	DM	TOTAL budgets
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 200.00	0.00	62 089.53	75 289.53
	Total Chapitre 023	13 200.00	0.00	62 089.53	76 289.53
Total	Total Recettes Fonctionnement	13 200.00	0.00	82 089.53	76 289.53

Fonctionnement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectec à réaliser	DM	TOTAL budgets
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	62 089.53	62 089.53
	Total Chapitre 002	0.00	0.00	62 089.53	62 089.53
Total	Total Recettes Fonctionnement	0.00	0.00	82 089.53	82 089.53

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES

EQUILIBRE - ZAI

Investissement Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 625 694.41	3 678 061.08
Recettes	3 625 694.41	3 678 061.08

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41
Total	Total Dépenses Investissement	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41

Investissement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41
	Total Chapitre 021	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41
Total	Total Recettes Investissement	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41

Fonctionnement Dépenses

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	608 FRAIS ACCESS. SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAG.	35 000.00	0.00	-35 000.00	0.00
	Total Chapitre 011	35 000.00	0.00	-35 000.00	0.00
022 DEPENSES IMPREVUES	022 DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	52 366.67	52 366.67
	Total Chapitre 022	0.00	0.00	52 366.67	52 366.67
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41
	Total Chapitre 023	0.00	0.00	3 625 694.41	3 625 694.41
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	608 FRAIS ACCESS. SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAG.	0.00	0.00	35 000.00	35 000.00
	Total Chapitre 043	0.00	0.00	35 000.00	35 000.00
Total	Total Recettes Fonctionnement	0.00	0.00	3 678 061.08	3 713 061.08

Fonctionnement Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Rectes à réaliser	DM	TOTAL budgété
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00	3 678 061.08	3 678 061.08
	Total Chapitre 002	0.00	0.00	3 678 061.08	3 678 061.08
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	796 TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	35 000.00	0.00	-35 000.00	0.00
	Total Chapitre 042	35 000.00	0.00	-35 000.00	0.00
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	796 TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	35 000.00	35 000.00
	Total Chapitre 043	0.00	0.00	35 000.00	35 000.00
Total	Total Recettes Fonctionnement	35 000.00	0.00	3 678 061.08	3 713 061.08

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - LOTISSEMENTS

LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Investissement Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	536 888.56	855 915.59
Recettes	536 888.56	855 915.59

CHAPITRE§	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56
D'INVESTISSEMENT	Total Chapitre 001	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56
Total	Total Dépenses Investissement	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56

Investissement Recettes

CHAPITRE§	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
021	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56
FONCTIONNEMENT	Total Chapitre 021	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56
Total	Total Recettes Investissement	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56

Fonctionnement Dépenses

CHAPITRE§	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
023	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56
D'INVESTISSEMENT	Total Chapitre 023	0.00	0.00	536 888.56	536 888.56
65	6522 REVERSEMENT D'EXCEDENT BUDGETS	0.00	0.00	319 027.03	319 027.03
DE GESTION COURANTE	Total Chapitre 65	0.00	0.00	319 027.03	319 027.03
Total	Total Recettes Fonctionnement	0.00	0.00	855 915.59	855 915.59

Fonctionnement Recettes

CHAPITRE§	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
002	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00	855 915.59	855 915.59
FONCTIONNEMENT	Total Chapitre 002	0.00	0.00	855 915.59	855 915.59
Total	Total Recettes Fonctionnement	0.00	0.00	855 915.59	855 915.59

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

FJT CARENTAN		EQUILIBRE - FJT CARENTAN			
Investissement			Investissement	Fonctionnement	
Dépenses			18 890.82	0.00	
			18 890.82	0.00	
CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
21	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	0.00	18 155.00	18 155.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2184 MOBILIER	2 000.00	735.82	0.00	2 735.82
	Total Chapitre 21	2 000.00	735.82	18 155.00	20 890.82
Total	Total Dépenses Investissement	2 000.00	735.82	18 166.00	20 890.82
Investissement					
Recettes					
CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	18 890.82	18 890.82
RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	Total Chapitre 001	0.00	0.00	18 890.82	18 890.82
Total	Total Recettes Investissement	0.00	0.00	18 890.82	18 890.82

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Affectation des résultats

EQUILIBRE - PEPINIÈRES

PEPINIERE AGGLO21

Investissement
Dépenses

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	554 625.00	0.00
Recettes	554 625.00	0.00

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00	554 625.00	554 625.00
	Total Chapitre 001	0.00	0.00	554 625.00	554 625.00
Total	Total Dépenses Investissement	0.00	0.00	554 625.00	554 625.00

Investissement
Recettes

CHAPITRES	Nature	BP	Restes à réaliser	DM	TOTAL budgété
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 183 008.00	0.00	554 625.00	1 737 633.00
	Total Chapitre 16	1 183 008.00	0.00	554 625.00	1 737 633.00
Total	Total Recettes Investissement	1 183 008.00	0.00	554 625.00	1 737 633.00

cc2023-06-12-007 - Approbation du contrat Agglo-communes de Saint-Jean-d'Elle
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°cc2021-04-12-011 du conseil communautaire du 12 avril 2021 présentant les modalités du contrat Agglo-communes ;

Vu la délibération n°cc2022-03-28-006 du conseil communautaire du 28 mars 2022 approuvant l'avenant 1 au règlement du dispositif contractuel ;

Vu la délibération n°cc2023-02-27-007 du conseil communautaire du 27 février 2023 approuvant l'avenant 2 au règlement du dispositif contractuel ;

Vu la délibération du 09 juin 2023 du conseil municipal de Saint-Jean-d'Elle approuvant le contrat Agglo-communes.

Considérant ce qui suit :

Le contrat Agglo-communes vient renforcer la solidarité sur le territoire et compléter la volonté de Saint-Lô Agglo d'être au plus près des communes. Ce dispositif de contractualisation a vocation à favoriser le développement du territoire en accompagnant financièrement les projets communaux durant la mandature. Ce contrat vient compléter les champs d'intervention de l'Agglomération au titre de ses politiques publiques.

Le contrat Agglo-communes vise à impulser la mise en œuvre d'opérations structurantes à l'échelle du bassin de vie des communes. Il permet le soutien et le cofinancement de projets locaux, sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est signé entre le représentant de Saint-Lô Agglo et le représentant de la commune.

Le contrat Agglo-communes répond au projet de mandature et s'inscrit dans l'aménagement du territoire communal. Il s'articule autour de 3 enjeux forts pour le développement de la commune :

1. Renforcer l'attractivité de la commune et de son territoire
2. Préserver et valoriser le cadre de vie
3. S'inscrire dans une démarche de développement durable

En 2023, année de validation du contrat, la commune de Saint-Jean-d'Elle compte 2 584 habitants. L'enveloppe Agglo dédiée s'élève à 129 200 €.

Un projet communal est inscrit au sein du contrat Agglo-communes :

- Construction des ateliers municipaux – Février à décembre 2023 - Montant global de l'opération : 320 000 € - Subvention Saint-Lô Agglo : 129 200 €, soit 40 %.

Cette opération devra faire l'objet d'un dépôt de dossier complet, sur la plate-forme en ligne dédiée, pour instruction par les services de l'agglomération au stade des appels d'offres des entreprises. Le montant de la subvention sera notifié ultérieurement.

L'accompagnement financier de ce projet répond aux enjeux d'attractivité du territoire saint-lois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Henri FONTAINE) et 1 ne prend pas part au vote (Madame Marie-Pierre FAUVEL) :

- le contrat Agglo-communes de Saint-Jean-d'Elle
- l'autorisation donnée au président à signer le contrat Agglo-communes de Saint-Jean-d'Elle

cc2023-06-12-008 - Régie eau potable - Travaux de branchements et réseaux - Fixation des tarifs

Rapporteur - J-L. LEROUXEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°c2018-07-02.152 du conseil communautaire du 2 juillet 2018 relative aux tarifs des travaux à facturer aux abonnés,

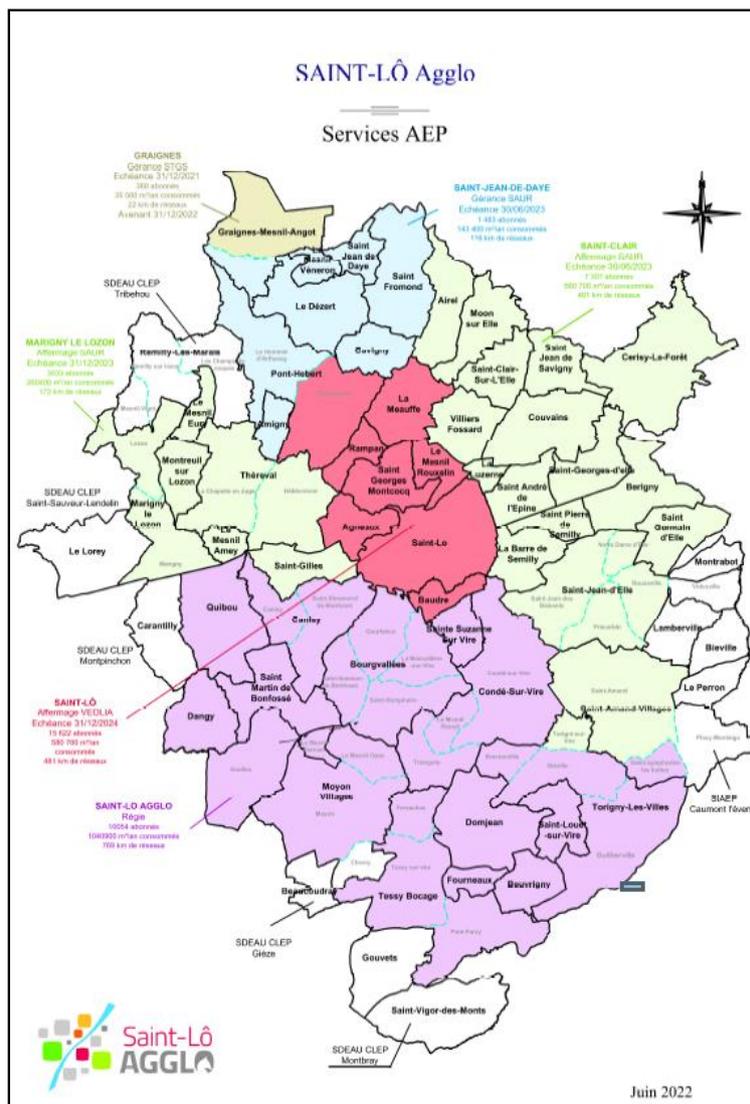
Vu la délibération n°cc2021-07-05-009 du conseil communautaire adoptant le règlement de service d'eau potable harmonisé sur le secteur de la régie,

Vu l'avis de la commission développement durable du 25 mai 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

La communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo exerce la compétence « eau potable » sur l'ensemble de son territoire, à l'exception des communes gérées par les syndicats extérieurs.

Ce service est aujourd'hui géré en régie sur les communes de Condé-sur-Vire (Condé-sur-Vire, Le Mesnil-Raoult, Troisgots), Saint-Amand-Villages (Saint-Amand en partie), Saint-Louet-sur-Vire, Sainte-Suzanne-sur-Vire, Torigny-les-Villes (Brectouville, Giéville, Guilberville), Beuvrigny, Bourgvallées (Gourfaleur, La Mancellière-sur-Vire, Le Mesnil-Herman, Saint-Romphaire, Saint-Samson-de-Bonfossé, Soulles), Canisy (Canisy, Saint-Ebremond-de-Bonfossé), Dangy, Domjean, Fourneaux, Moyon-Villages (Moyon, Le Mesnil-Opac), Quibou, Saint-Martin-de-Bonfossé, Tessy-Bocage (Fervaches, Pont-Farcy, Tessy-sur-Vire). Communes en vert sur la carte ci-dessous :



Les travaux effectués sous la responsabilité des agents la régie de Saint-Lô Agglo (nouveau branchement, branchement d’herbage, déplacement de compteur et travaux sur le réseau d’eau) donnent lieu à facturation après établissement d’un devis à partir d’un bordereau des prix.

C’est pourquoi, par délibération en date du 2 juillet 2018, le conseil communautaire a fixé les tarifs des travaux à facturer aux abonnés. Cependant, les bordereaux actuels étant incomplets, une nouvelle proposition de bordereaux de prix vous est proposée.

- **Branchements neufs pour logements**

	Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	<u>Forfait raccordement</u> comprend le dossier administratif, les fournitures et main d'oeuvre nécessaires pour un branchement classique avec citerneau ordinaire en tranchée traditionnelle d'une longueur maximale de 5 mètres. Si le branchement nécessite des déposes de bordures et/ou une réfection en enrobé, ces travaux ne sont pas compris dans le forfait	F		1 300,00 €	- €
2	<u>Travaux supplémentaires</u>				
	Tranchée sur accotement ou terrain naturel	ml		30,00 €	- €
	Tranchée sous voirie	ml		40,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN25	ml		5,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN32	ml		6,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN40	ml		8,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN50	ml		9,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN63	ml		11,00 €	- €
	Dépose et repose de bordures	ml		40,00 €	- €
	Plue value pour citerneau supplémentaire	U		105,00 €	- €
	Plue value pour tampon fonte sur citerneau	U		80,00 €	- €
	Plue value pour citerneau jusqu'à 3 compteurs	U		350,00 €	- €
	Plue value pour tampon fonte sur citerneau jusqu'à 3 compteurs	U		150,00 €	- €
	Plue value pour citerneau de 3 à 6 compteurs	U		1 000,00 €	- €
	Plue value pour tampon fonte sur citerneau de 3 à 6 compteurs	U		250,00 €	- €
	Plue value pour regard ISOCOURT	U		110,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m2		12,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre de béton de tranchée	m3		120,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume 0/14 épaisseur 0,14m	T		73,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (130Kg/m ²) sous voirie	T		85,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (110 Kg/m ²) sous trottoir	T		90,00 €	- €
	Fonçage Ø < 100	ml		80,00 €	- €

- **Branchements d'herbage**

	Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	<u>Forfait raccordement</u> comprend le dossier administratif, les fournitures et main d'oeuvre nécessaires pour un branchement d'herbage classique avec citerneau ordinaire en tranchée traditionnelle d'une longueur maximale de 5 mètres. Les demandeurs doivent être titulaire d'un numéro IPG (Identification Permanente et Généralisée) qui concerne les élevages. Si le branchement nécessite des déposes de bordures et/ou une réfection en enrobé, ces travaux ne sont pas compris dans le forfait	F		650,00 €	- €
2	<u>Travaux supplémentaires</u>				
	Tranchée sur accotement ou terrain naturel	ml		30,00 €	- €
	Tranchée sous voirie	ml		40,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN25	ml		5,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN32	ml		6,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN40	ml		8,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN50	ml		9,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN63	ml		11,00 €	- €
	Dépose et repose de bordures	ml		40,00 €	- €
	Plue value pour citerneau supplémentaire	U		105,00 €	- €
	Plue value pour tampon fonte sur citerneau simple	U		80,00 €	- €
	Plue value pour citerneau jusqu'à 3 compteurs	U		350,00 €	- €
	Plue value pour tampon fonte sur citerneau jusqu'à 3 compteurs	U		150,00 €	- €
	Plue value pour citerneau de 3 à 6 compteurs	U		1 000,00 €	- €
	Plue value pour tampon fonte sur citerneau de 3 à 6 compteurs	U		250,00 €	- €
	Plue value pour regard ISOCOURT	U		105,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m2		12,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre de béton de tranchée	m3		120,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume 0/14 epaisseur 0,14m	T		73,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (130Kg/m ²) sous voirie	T		85,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (110 Kg/m ²) sous trottoir	T		90,00 €	- €
	Fonçage Ø < 100	ml		80,00 €	- €

- **Déplacement de compteur**

	Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	<u>Forfait déplacement de compteur</u> comprend les fournitures et main d'oeuvre nécessaires au déplacement de compteur sans renouvellement de canalisation	F		300,00 €	- €
2	<u>Travaux supplémentaires</u>				
	Tranchée sur accotement ou terrain naturel	ml		30,00 €	- €
	Tranchée sous voirie	ml		40,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN25	ml		5,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN32	ml		6,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN40	ml		8,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN50	ml		9,00 €	- €
	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD DN63	ml		11,00 €	- €
	Dépose et repose de bordures	ml		40,00 €	- €
	Plue value pour citerneau supplémentaire	U		105,00 €	- €
	Plue value pour tampon fonte sur citerneau	U		80,00 €	- €
	Plue value pour citerneau jusqu'à 3 compteurs	U		350,00 €	- €
	Plue value pour citerneau de 3 à 6 compteurs	U		1 000,00 €	- €
	Plue value pour regard ISOCOURT	U		110,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m2		12,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre de béton de tranchée	m3		120,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume 0/14 epaisseur 0,14m	T		73,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (130Kg/m ²) sous voirie	T		85,00 €	- €
	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (110 Kg/m ²) sous trottoir	T		90,00 €	- €
	Fonçage Ø < 100	ml		80,00 €	- €

- **Travaux sur réseau**

	Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	<u>Forfait installation de chantier</u> comprend le dossier administratif (DT - DICT - permissions de voirie) , l'amenée du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux.	F		1 000,00 €	- €
2	<u>Travaux</u>				
2-1	Tranchée sous accotement ou terrain naturel	ml		30,00 €	- €
2-2	Tranchée sous voirie	ml		40,00 €	- €
2-3	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 25	ml		5,00 €	- €
2-4	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 32	ml		6,00 €	- €
2-5	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 40	ml		8,00 €	- €
2-6	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 50	ml		9,00 €	- €
2-7	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 63	ml		11,00 €	- €
2-8	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 75	ml		14,00 €	- €
2-9	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 90	ml		16,00 €	- €
2-10	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 110	ml		19,00 €	- €
2-11	Fourniture et pose d'une canalisation en PEHD Ø 125	ml		22,00 €	- €
2-12	Fourniture et pose d'une canalisation en PVC Ø 75	ml		16,00 €	- €
2-13	Fourniture et pose d'une canalisation en PVC Ø 90	ml		16,00 €	- €
2-14	Fourniture et pose d'une canalisation en PVC Ø 110	ml		19,00 €	- €
2-15	Fourniture et pose d'une canalisation en PVC Ø 125	ml		22,00 €	- €
2-16	Fourniture, pose de collier de dérivation pour PE Ø 25 mm	U		145,00 €	- €
2-17	Fourniture, pose de collier de dérivation pour PE Ø 32 mm	U		155,00 €	- €
2-18	Fourniture, pose de collier de dérivation pour PE Ø 40 mm	U		165,00 €	- €
2-19	Fourniture, pose de collier de dérivation pour PE Ø 50 mm	U		180,00 €	- €
2-20	Fourniture et pose de coude pour PE Ø 75 mm	U		40,00 €	- €
2-21	Fourniture et pose de robinet vanne DN 125 mm	U		230,00 €	- €
2-22	Fourniture et pose de robinet vanne DN 100 mm	U		175,00 €	- €
2-23	Fourniture et pose de robinet vanne DN 80 mm	U		145,00 €	- €
2-24	Fourniture et pose de robinet vanne DN 60 ou 65 mm	U		135,00 €	- €
2-25	Fourniture et pose de robinet vanne DN 40 mm	U		120,00 €	- €
2-26	Fourniture et pose de vanne électrosoudable DN 100 mm	U		300,00 €	- €
2-27	Fourniture et pose de vanne électrosoudable DN 80 mm	U		260,00 €	- €
2-28	Fourniture et pose de vanne électrosoudable DN 65 mm	U		240,00 €	- €
2-29	Fourniture et pose de ventouse triple fonction Ø 80 mm	U		1 000,00 €	- €

- **Travaux sur réseau (suite)**

	Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
2-30	Fourniture et pose de ventouse triple fonction Ø 60 mm	U		850,00 €	- €
2-31	Fourniture et pose de ventouse Ø 60 mm	U		720,00 €	- €
2-32	Fourniture et pose de ventouse Ø 40 mm	U		650,00 €	- €
2-33	Raccordement sur conduite existante	U		1 100,00 €	- €
2-34	construction de vidange Ø 40 mm / 80 mm	U		380,00 €	- €
2-35	construction de vidange Ø 40 mm / 60 mm	U		350,00 €	- €
2-36	reprise de branchement sur Pehd existant	U		100,00 €	- €
2-37	Dépose et repose de bordures	ml		40,00 €	- €
2-38	Fourniture et pose d'un citerneau + rail	U		105,00 €	- €
2-39	Plue value pour citerneau supplémentaire	U		105,00 €	- €
2-40	Plue value pour tampon fonte sur citerneau	U		80,00 €	- €
2-41	Plue value pour citerneau jusqu'à 3 compteurs	U		350,00 €	- €
2-42	Plue value pour tampon fonte sur citerneau jusqu'à 3 compteurs	U		150,00 €	- €
2-43	Plue value pour citerneau de 3 à 6 compteurs	U		1 000,00 €	- €
2-44	Plue value pour tampon fonte sur citerneau de 3 à 6 compteurs	U		250,00 €	- €
2-45	Plue value pour regard ISOCOURT	U		110,00 €	- €
2-47	Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m2		12,00 €	- €
2-48	Fourniture et mise en œuvre de béton de tranchée	m3		120,00 €	- €
2-49	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume 0/14 épaisseur 0,14m	T		73,00 €	- €
2-50	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (130Kg/m²) sous voirie	T		85,00 €	- €
2-51	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé (110 Kg/m²) sous trottoir	T		90,00 €	- €
2-52	Fonçage Ø < 100	ml		80,00 €	- €
2-53	Fonçage Ø > 100	ml		150,00 €	- €
2-54	Essai de pression, désinfection et analyse	U		450,00 €	- €
2-55	Fourniture d'un plan de récolement sous DAO au format dwg	U		500,00 €	- €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 68 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Arnaud GENEST) et 3 abstentions (Madame Dominique JOUIN, Monsieur Sylvain GOUVENOU, Monsieur Jacky RIHOUEY) :

la fixation des tarifs de la régie d'eau potable tels que mentionnés.

cc2023-06-12-009 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'eau potable du secteur de Saint-Clair-sur-l'Elle
Rapporteur - J-L. LEROUXEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable visé par la préfecture de la Manche le 30 mai 2008, modifié par trois avenants en date du 10 janvier 2012, 26 janvier 2015 et 24 février 2021,

Vu la délibération n°cc2022-06-13-010 du conseil communautaire du 13 juin 2022 relative au choix des modes de gestion à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'avis de la commission de délégation du service public du 7 juin 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le contrat de délégation de service public de l'eau potable du secteur de Saint-Clair-sur-Elle est entré en vigueur le 30 juin 2008 et s'achève le 30 juin 2023. Le périmètre comprend vingt communes de l'est de Saint-Lô Agglo, d'Airel à Saint-Amand du nord au sud et de La Barre-de-Semilly à Cerisy-la-Forêt d'ouest en est.

Les cinq contrats d'exploitation du service d'eau potable arrivant à échéance échelonnée de juin 2023 à décembre 2024, le conseil communautaire a fait le choix, par délibération du 13 juin 2022, d'une gestion mixte à compter du 1^{er} janvier 2025, avec maintien de la régie directe sur le secteur sud de Saint-Lô Agglo et maintien de la délégation de service sur le reste du territoire, en passant de cinq contrats actuellement à un ou deux contrats.

Cette nouvelle consultation pour la délégation de service public sera donc lancée au cours du second semestre 2023.

Dans l'attente, et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé de signer un avenant pour prolonger de dix-huit mois le présent contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, l'autre évolution apportée au contrat est la modification des opérations de renouvellement électromécanique programmée en compte de renouvellement, créditée d'une dotation annuelle équivalente.

Le détail de ces dispositions figure dans le projet d'avenant et ses annexes jointes.

L'impact sur la part délégataire du tarif de l'eau est une diminution de 0,0838 € HT/m³, représentant 60 767 € de charge en moins par année sur la durée de l'avenant. Celle-ci est liée à la fin de l'amortissement des investissements concessifs et des branchements en plomb au 30 juin 2023, la période de prolongation n'est donc pas « assujettie » à cette dépense d'amortissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Arnaud GENEST) :

- l'avenant au contrat de délégation de service public de l'eau potable du secteur de Saint-Clair-sur-Elle,
- l'autorisation à donner au président pour signer tous les actes nécessaires.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO-
AGGLO**

**Périmètre de l'ex-Syndicat de Saint-Clair-Sur-Elle
sur les 20 communes de la Manche**

Avenant n°4

**Au traité d'affermage pour l'exploitation du service public
d'eau potable**

visé par la préfecture de la Manche le 30 mai 2008

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Saint-Lo-Agglo, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LEMAZURIER, dûment accrédité à la signature des présentes par délibération du conseil communautaire, en date du, désigné dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

d'une part.

ET

La Société SAUR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 101 529 000 €, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy les Moulineaux, représentée par Monsieur Richard BOUZANQUET, Directeur Régional Normandie, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « le Délégué »,

d'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par contrat d'affermage, visé par la Préfecture de la Manche le 30 mai 2008, et modifié par trois avenants, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable de Saint-Clair-sur-Elle a confié à la Société SAUR l'exploitation de son service public d'eau potable.

L'avenant N°3 au contrat initial entérine la modification du périmètre du contrat initial du Syndicat de Saint-Clair-sur-Elle du fait de la création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglo.

Le périmètre du contrat initial du Syndicat de Saint-Clair-sur-Elle est divisé en 2 collectivités dont les territoires sont les suivants et dont l'exploitation est assurée dans les limites de chacun des territoires :

- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Elle pour les périmètres des 4 communes suivantes :
 - Cartigny l'Epinay
 - Lison
 - Litteau
 - Saint Marguerite d'Elle.

- La Communauté d'Agglomération Saint-Lô-Agglomération pour le périmètre de ses 20 communes suivantes :
 - AIREL,
 - BERIGNY,
 - CERISY LA FORÊT,
 - COUVAINS,
 - LA BARRE DE SEMILLY,
 - LA LUZERNE,
 - MOON SUR ELLE,
 - NOTRE DAME D'ELLE,
 - PRECORBIN,
 - ROUXEVILLE,
 - ST AMAND,
 - ST ANDRE DE L'EPINE,
 - ST CLAIR SUR ELLE,
 - ST GEORGES D'ELLE,
 - ST GERMAIN D'ELLE,
 - ST JEAN DE SAVIGNY,
 - ST JEAN DES BAISANTS,
 - ST PIERRE DE SEMILLY,
 - TORIGNI SUR VIRE,
 - VILLIERS FOSSARD.

Le présent avenant concerne le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglomération dont le contrat arrive à échéance le 30 juin 2023.

Dans le but d'harmoniser les limites du territoire de Saint-Lô Agglomération et dans l'optique de permettre à la Collectivité de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offre et de procéder à la désignation d'un nouvel exploitant il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat d'affermage. En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément à l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2024.

Les parties ont donc convenu d'établir le présent avenant prenant en compte les différents points ci-dessus.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT

Le présent avenant prolonge la durée du contrat de dix-huit (18) mois, son échéance étant fixée au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DU RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE PROGRAMME

A compter du 1^{er} juillet 2023, les opérations de renouvellement électromécanique programmé seront réalisées dans le cadre d'un compte de renouvellement. En conséquence, les articles de l'avenant N°3 (article 6) et du contrat initial relatifs au « Renouvellement programmé » deviennent caducs et sont remplacés par l'article « Compte de renouvellement » avec la rédaction suivante :

Remarque : le programme prévisionnel du contrat initial modifié par l'avenant N°3 est défini sur le périmètre global du contrat initial soit pour le périmètre du Syndicat de Saint-Clair-sur-Elle. Le compte de renouvellement est défini sur le même périmètre dans le cadre du présent avenant.

« Compte de renouvellement à partir du 01/07/2023 »

« L'ensemble des opérations de renouvellement anciennement géré dans le cadre du programme prévisionnel de renouvellement est géré sous forme d'un compte de renouvellement dans les conditions définies ci-après.

Il est ouvert dans la comptabilité du Déléguataire un compte intitulé « compte de renouvellement ».

- Au crédit du compte de renouvellement sera portée la dotation annuelle au titre de l'année N, 52 021 euros HT (valeur aux conditions économiques du contrat initial) ;
La dotation à compter du 01/07/2023 sera calculée au prorata temporis.
- Au débit du compte de renouvellement seront portées toutes les opérations de renouvellement (total ou partiel) ainsi que les opérations de maintenance lourde concourant à prolonger la durée de vie des organes les plus coûteux.

Le Déléguataire informera la Collectivité de chaque renouvellement nécessitant l'utilisation du compte de renouvellement :

- Pour mettre en adéquation les impératifs du terrain avec la cogestion de ce compte de renouvellement, toutes les opérations dont le montant est supérieur à 3.000 euros HT devront faire l'objet d'un devis pour accord de la Collectivité. En cas d'urgence, le devis sera présenté après la réalisation de l'opération.
- Toutes les opérations réalisées au titre du compte de renouvellement pour un montant inférieur à 3 000 € HT devront être justifiées annuellement.

Chaque année, le Déléguataire établira et adressera à la Collectivité la liste des travaux de renouvellement effectués avec leur montant.

Le solde du compte est reporté sur l'année suivante. Le compte constitue une obligation de dépenses et de résultats pour le Déléguataire. Ainsi, à la fin du contrat, si son solde est positif, il est reversé à la Collectivité.

Le compte de renouvellement étant bâti sur le périmètre global du contrat initial du Syndicat de Saint-Clair-sur-Elle qui a été divisé en deux collectivités : le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Elle et la Communauté d'Agglomération Saint-Lô-Agglomération, en fin de contrat si le solde du compte est positif, il sera reversé aux deux collectivités. La répartition des montants sera calculée au prorata du montant global des équipements électromécaniques de chacun des périmètres des 2 Collectivités. »

ARTICLE 3 - REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 39.2 « Rémunération du Délégué », modifié par l'article 7 de l'avenant 3 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« 39.2 - Rémunération de base du Délégué » :

La rémunération du Délégué est destinée à couvrir :

- d'une part, la réalisation et le financement des programmes de travaux de grosses réparations et de renouvellement à caractère patrimonial ainsi que les travaux concessifs mis à sa charge par le présent contrat,
- et d'autre part, l'ensemble des autres missions constitutives de l'exploitation du service, y compris les travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel.

Le compte d'exploitation prévisionnel, présenté par le Délégué fait apparaître les poids relatifs détaillés de ces composantes.

Cette rémunération inclut les charges de production de l'eau, de son transfert jusqu'aux réservoirs primaires, la contre-valeur de la redevance pour préservation de la ressource en eau ainsi que la distribution de l'eau à l'utilisateur.

Le tarif comprend :

- un abonnement (partie fixe de la facturation) ;
- un prix au m³ consommé (partie variable de la facturation).

39.2.1 - Abonnement au service :

Les modalités de l'abonnement au service sont déterminées par le règlement du service en fonction des caractéristiques du branchement.

Le montant de l'abonnement revenant au Délégué est fixé comme suit :

Diamètre du compteur de l'abonné	Montant de l'abonnement en Euros HT par semestre
D15 mm à D20 mm	20,17 €
D25 mm à D50 mm	30,56 €
D50 mm à D100 mm	55,00 €
>D100 mm et combinés	79,44 €

Le montant de l'abonnement est perçu d'avance pour la période de facturation qui est semestrielle.

Tout semestre commencé est dû.

L'abonnement perçu au titre du premier semestre est déterminé au prorata temporis.

Lors de l'arrêt d'un abonnement, les mensualités d'abonnement qui auraient été perçues pour la période postérieure à l'arrêt sont remboursées à l'abonné.

39.2.2 – Prix au m3 consommé :

Le tarif exprimé en Euros par m3 avec une précision de 4 décimales au maximum, est le suivant :

Volume annuel de consommation	Prix au m3 en Euros HT par m3
1ère tranche annuelle de consommation : De 0 à 1 000 m³/an	1,1719 €/ m³
2ème tranche annuelle de consommation : Au-delà de 1 000 m³/an	1,1164 €/m³
Vente d'eau en gros Facturée au SIAEP de Condé sur Vire	0,4672 €/m³
Vente d'eau en gros exportée au SMPEP Sud Bessin : et facturée à Saint-Lô-Agglomération	0,0899 €/m³

Lorsque la consommation facturée est relative à deux périodes tarifaires, la répartition entre ces deux périodes se calcule au prorata temporis.

Le Délégué facture annuellement à Saint-Lô-Agglomération, sur présentation d'un mémoire de rémunération, les volumes exportés au SMPEP Sud Bessin.

Les valeurs définies ci-dessus s'entendent aux conditions économiques du 1er juillet 2020. Elles évolueront par application de la formule de révision figurant à l'article 9 de l'avenant n°3.

L'établissement des tarifs figure en annexe du présent avenant.

ARTICLE 4 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale, il prendra effet à compter de la date où il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt le 1^{er} juillet 2023.

Toutes les clauses du contrat et de ses avenants précédents, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 5 - ANNEXES

Le document suivant est annexé au présent avenant :

Annexe 1 : Détermination des nouveaux tarifs

Fait à....., le.....

Pour la Collectivité,
Le Président,
M Fabrice LEMAZURIER

Pour le Délégué,
Le Directeur Régional,
M. Richard BOUZANQUET



Annexe 1 : Détermination des nouveaux tarifs



SAINT LO AGGLO - Périmètre de Saint-Clair-sur-Elle			
Service de l'eau potable			
Avenant n°4			
Données contractuelles			
Date de début du contrat			01/07/2008
Date d'échéance du contrat			30/06/2023
Durée initiale du contrat			15 ans
Durée de prolongation du contrat			1,5 an
Nouvelle échéance du contrat			31/12/2024
Données exprimées aux conditions économiques de l'avenant n°3, à savoir, le			01/06/2020
Moins-value liée aux annuités d'investissements			HT/an - 105 809 €
Les investissements du Délégitaire seront totalement amortis au terme de l'échéance initiale du contrat. Ils constituent une moins-value sur la période de prolongation qu'il convient de restituer à la Collectivité.			
Coefficient d'actualisation au 01/06/2020 lors de l'avenant n°3			1,22212
<i>Données extraites de l'annexe 1 du contrat initial - Bilan d'Exploitation Détaillé : valeur de base valeur actualisée</i>			
Amortissements investissements concessifs Production	12 059 €		14 738 €
Amortissements investissements concessifs Distribution	18 086 €		22 103 €
Amortissements du Remplacement des branchements plomb	49 567 €		60 577 €
Total des investissements réalisés par le Délégitaire au titre du contrat	79 712 €		97 418 €
Structure centrale	8,61%		8 391 €
Extrait du Bilan d'Exploitation détaillé :			
Autres charges			178 554 €/an
dont			
Analyses TDS/SS			14 380 €/an
Analyses autocontrôle			728 €/an
Assurance dommages aux biens (électromécaniques)			2 037 €/an
Assurance FC			2 346 €/an
Frais de contrôle			2 346 €/an
Informatique et charges administratives (SI) Clientèle			9 531 €/an
Informatique et charges administratives Technique			9 235 €/an
Véhicules, déplacements			20 290 €/an
Liaisons téléphoniques, lignes spécialisées			5 100 €/an
Immobilisations du délégataire			18 768 €/an
Amortissements investissements concessifs Production			12 059 €/an
Amortissements investissements concessifs Distribution			18 086 €/an
Amortissement du Remplacement des branchements plomb			49 567 €/an
Impôts et taxes			4 650 €/an
Plus-value liée à la réintégration des diminutions de charges non récurrentes annuelles de l'avenant 3			HT/an 52 510 €
Les diminutions d'obligations contractuelles de l'avenant n°3 ci-dessous, non récurrentes annuelles , avaient été lissées sur la durée restante du contrat 2,5 ans (en 2020) pour constituer une moins-value/an. Sur la période de prolongation, ces diminutions de charges transitoires sont réintégrées.			
<i>Données extraites de l'annexe 7 de l'avenant 3 : synthèse des différentiels de charges :</i>			
Diminution du programme de renouvellement électromécanique		-	27 135 €
Remplacement des compteurs : Suppression du critère relatif au volume maximum enregistré par le compteur		-	8 471 €
Remplacement des compteurs : Modification de l'âge maximum des compteurs à 22 ans		-	12 739 €
Total des impacts non récurrents annuels de l'avenant n°3		-	48 346 €
Structure centrale	8,61%	-	4 164 €
Extrait de l'annexe 7 de l'avenant 3 :			
Modifications des obligations contractuelles			
	Impact sur la durée valeur actuelle	Impact annuel des sur charges récurrentes valeur actuelle	Date prise d'effet de l'impact
3	- 67 039 €	-27 135 €	Plus un impact récurrent annuel mais qui impacte une fois sur la durée du contrat
4	- 21 177 €	- 8 471 €	Plus un impact récurrent annuel mais un impact une fois sur la durée du contrat
4	- 31 848 €	- 12 739 €	Plus un impact récurrent annuel mais un impact une fois sur la durée du contrat
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du contrat initial, le			01/06/2020 HT/an - 53 299 €
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du			01/01/2023 - 60 767 €

Total impact de l'avenant aux conditions économiques du contrat initial, le		01/06/2020	HT/an -	53 299 €
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du		01/01/2023	-	60 767 €
Assiette de facturation				
	Assiette de facturation	Répartition liée à l'avenant		
Nombre de clients	7 400	0%	-	€
Volumes consommés	725 200 m3	100%	-	53 299 €
Derniers tarifs connus aux conditions économiques du contrat initial				
Rémunération du délégataire : HT	Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant	
Part fixe DN 15 à 20 mn/semestre	20,17 €	- €	20,17 €	
Part fixe DN 25 à 50 mn/semestre	30,56 €	- €	30,56 €	
Part fixe DN 50 à 100 mn/semestre	55,00 €	- €	55,00 €	
Part fixe >DN 100 mn et combinés/semestre	79,44 €	- €	79,44 €	
Part variable tranche 1 : de 0 à 1 000 m3 /an	1,2454 €	- 0,0735 €	1,1719 €	
Part variable tranche 2 : > 1 000 m3/an	1,1899 €	- 0,0735 €	1,1164 €	
Part variable VEG au SIAEP de Condé sur Vire	0,4672 €	- €	0,4672 €	
Part variable VEG au SMPEP Sud Bessin	0,0899 €	- €	0,0899 €	
Dernier coefficient d'actualisation connu au		01/01/2023	1,140120	
Tarifs aux conditions économiques du 01/01/2023				
Rémunération du délégataire : HT	Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant	
Part fixe DN 15 à 20 mn/semestre	23,00 €	- €	23,00 €	
Part fixe DN 25 à 50 mn/semestre	34,84 €	- €	34,84 €	
Part fixe DN 50 à 100 mn/semestre	62,71 €	- €	62,71 €	
Part fixe >DN 100 mn et combinés/semestre	90,57 €	- €	90,57 €	
Part variable tranche 1 : de 0 à 1 000 m3 /an	1,4199 €	- 0,0838 €	1,3361 €	
Part variable tranche 2 : > 1 000 m3/an	1,3566 €	- 0,0838 €	1,2728 €	
Part variable VEG au SIAEP de Condé sur Vire	0,5327 €	- €	0,5327 €	
Part variable VEG au SMPEP Sud Bessin	0,1025 €	- €	0,1025 €	
Impact sur une facture 120 m3 : Part délégataire HT			-	10,06 €
impact sur une facture 120 m3 : valeur du		01/01/2023	-	11,47 €

cc2023-06-12-010 - Avenant n°3 au contrat de gérance pour l'exploitation du service public de l'eau potable du secteur de Saint-Jean-de-Daye
Rapporteur - J-L. LEROUXEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le marché de gérance visé par la préfecture de la Manche le 26 mai 2011 et modifié par deux avenants en dates du 22 juillet 2014 et du 20 juillet 2015,

Vu la délibération n°cc2022-06-13-010 du conseil communautaire du 12 juin 2022 relative au choix des modes de gestion à compter du 1^{er} juin 2025,

Vu l'avis de commission d'appel d'offres du 7 juin 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le contrat de gérance pour l'exploitation du service public de l'eau potable du secteur de Saint-Jean-de-Daye est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011 et s'achève le 30 juin 2023.

Le périmètre comprend sept communes du nord du territoire de Saint-Lô Agglo : Le Désert, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Fromond, Cavigny, Le Mesnil-Véneron, Amigny et Pont-Hébert (Le Hommet-d'Arthenay).

Les cinq contrats d'exploitation du service d'eau potable arrivant à échéance de façon échelonnée de juin 2023 à décembre 2024, le conseil communautaire a fait le choix, par délibération du 13 juin 2022, d'une gestion mixte à compter du 1^{er} janvier 2025, avec maintien de la régie directe sur le secteur sud de Saint-Lô Agglo et maintien de la délégation de service sur le reste du territoire, en passant de cinq contrats actuellement à un ou deux contrats.

Une nouvelle consultation pour la délégation de service public sera donc lancée au cours du second semestre 2023.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est par conséquent proposé de signer un avenant de dix-huit mois pour prolonger le présent contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

La commune déléguée de Montmartin-en-Graignes, historiquement membre du syndicat de Saint-Jean-de-Daye est alimentée en eau par Saint-Lô Agglo. À compter du 1^{er} juillet 2023, l'exploitation du service sera assurée en régie directe par la commune de Carentan-les-Marais.

Les ouvrages situés sur le périmètre de la commune (réservoir sur tour de Montmartin-en-Graignes) ne font donc plus partie du périmètre du marché et sont supprimés de l'inventaire des équipements électromécaniques.

Les autres évolutions apportées au contrat portent sur :

- la limitation du renouvellement des compteurs à ceux présentant un dysfonctionnement,
- la modification des opérations de renouvellement électromécanique programmée en compte de renouvellement créditée d'une dotation annuelle équivalente,

Le détail de ces dispositions figure dans le projet d'avenant et ses annexes jointes.

L'impact sur la part délégataire du tarif de l'eau est une diminution de 0,2119 € HT/m³, représentant 33 406 € de charge en moins par année sur la durée de l'avenant. Celle-ci est liée à l'arrêt des obligations contractuelles de renouvellement des compteurs avec têtes émettrices et des branchements en plomb et du compte maintenance radio-relève sur la période de prolongation.

La commune déléguée de Montmartin-en-Graignes ne faisant plus partie du périmètre du contrat mais étant alimentée par les ressources de Saint-Lô Agglo, la part délégataire du tarif de vente en gros est évaluée à 0,2801 € HT/ m³.

Débats :

Monsieur Ledouit souhaite connaître la fiabilité des réseaux sur l'Agglo.

Monsieur Lerouxel précise que de nombreux travaux ont été réalisés en 2022-2023. Il indique que le renouvellement est en cours. Il souligne que les rendements de réseau sont de 80 %.

Monsieur Lemazurier indique que la volonté de travailler sur l'eau perdue fait partie des mesures gouvernementales annoncées. Actuellement, le rendement de réseau est satisfaisant mais 20 % d'eau perdue est encore un chiffre significatif. Il précise que parfois, les investissements peuvent être conséquents pour un impact modéré. Il prend pour exemple, l'importance parfois de la longueur des réseaux pour la distribution uniquement de quelques maisons.

Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Arnaud GENEST) :

- l'avenant au contrat de gérance pour l'exploitation du service public de l'eau potable du secteur de Saint-Jean-de-Daye.
- l'autorisation à donner au président pour signer tous les actes nécessaires.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SAINT-LO AGGLO

**Périmètre de l'ex-Syndicat de Saint-Jean-de-Daye
pour 7 communes**

Avenant n°3

**Au marché de gérance pour
l'exploitation du service public de l'eau potable
visé par la préfecture de la Manche le 26 mai 2011**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglomération, Périmètre de l'ex-Syndicat de Saint-Jean-de-Daye pour 7 communes, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LEMAZURIER, dûment accrédité à la signature des présentes par délibération du conseil communautaire, en date du, désigné dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

d'une part,

ET

La Société SAUR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 101 529 000 €, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy les Moulineaux, représentée par Monsieur Richard BOUZANQUET, Directeur Régional Normandie, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « le Prestataire »,

d'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par marché de gérance visé par la Préfecture de la Manche le 26 mai 2011, et modifié par deux avenants, la Collectivité a confié à la Société SAUR :

- L'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations de son service d'eau potable pour les communes de Amigny, Cavigny, le Désert, le Hommet d'Arthenay, le Mesnil Véneron, Saint-Fromond, Saint Jean de Daye, le village du Mesnil Angot (commune de Graignes – le Mesnil Angot) et Montmartin-en-Graignes.
- La gestion des abonnés comprenant la gestion de demandes d'abonnements, le relevé des compteurs des abonnés, l'établissement des factures. L'envoi postal des factures (affranchissement) et le recouvrement des sommes est assuré par la trésorerie de la Collectivité.

La Commune de Montmartin en Graignes sort du périmètre d'exploitation à compter du 1^{er} juillet 2023 et intègre le périmètre de Carentan-les-Marais. Conformément à l'article 11.1 « Conditions de réexamen de la rémunération du prestataire » alinéa 5°) il s'ensuit une modification des conditions techniques et financières d'exploitation du prestataire qu'il convient de prendre en compte dans le cadre du présent avenant.

La Commune de Montmartin en Graignes étant alimentée en eau par la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglomération, Périmètre de l'ex-Syndicat de Saint-Jean-de-Daye pour 7 communes, il convient de définir un tarif de vente d'eau en gros.

Les conditions techniques et économiques de vente d'eau en gros sont définies dans la convention établie entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglomération, Périmètre de l'ex-Syndicat de Saint-Jean-de-Daye pour 7 communes et la Commune Nouvelle de Carentan-les-Marais pour la commune déléguée de Montmartin en Graignes.

Le marché de gérance initial arrive à échéance le 30 juin 2023.

Dans le but d'harmoniser les limites du territoire de Saint-Lô Agglo et dans l'optique de permettre à la Collectivité de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offre et de procéder à la désignation d'un nouvel exploitant il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat d'affermage. En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément à l'article R.2194-1 du Code de



la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2024.

Les parties ont donc convenu d'établir le présent avenant prenant en compte les différents points ci-dessus.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :



ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'acter de la prolongation de la durée du contrat et de la modification du périmètre d'exploitation.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DU PERIMETRE

A compter du 1^{er} juillet 2023, la Commune de Montmartin en Graignes ne fait plus partie du périmètre de la prestation. Les ouvrages situés sur le périmètre de la commune (réservoir sur tour de Montmartin en Graignes) ne font donc plus partie du périmètre du marché et sont supprimés de l'inventaire des équipements électromécaniques.

ARTICLE 3 - REPLACEMENT DES COMPTEURS

Sur la période de prolongation, seuls les renouvellements de compteurs présentant un dysfonctionnement (module de radiorelevé exclu) seront renouvelés.

L'article 6.7.1.3 de la prestation initiale est donc annulé et remplacé par le texte suivant :

- « Les compteurs sont obligatoirement remplacés par le Prestataire :
- lorsque, indépendamment de l'application de la réglementation en vigueur, il est constaté que le compteur ne fonctionne plus ou ne peut plus être remis en conformité avec la réglementation en vigueur relative aux compteurs d'eau froide dans des conditions économiques acceptables ;
 - en cas de détériorations ;
 - en cas d'inadaptation aux besoins de l'abonné, sur sa demande ;

Lorsque la détérioration du compteur n'est pas imputable à l'abonné ou que l'inadaptation du compteur aux besoins de l'abonné résulte d'une erreur commise par le service dans l'évaluation des besoins de l'abonné ou des besoins d'un abonné précédent pour le même branchement, les frais du remplacement sont à la charge du prestataire, y compris dans l'hypothèse où le compteur a été installé avant la date d'effet du présent marché. Il en va de même des frais de contrôle (jaugage ou étalonnage au banc d'essai). Dans tous les autres cas, le prestataire peut réclamer à l'abonné, outre les frais de contrôle mentionnés à l'alinéa ci-dessus, une indemnité de remplacement prévu au bordereau des prix annexé au présent marché. Dans le cas d'un branchement fermé, le renouvellement est différé jusqu'à la réouverture du branchement. »

ARTICLE 3 - MODIFICATION DU RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE

A compter du 1^{er} juillet 2023, les opérations de renouvellement électromécanique programmé et non programmé seront réalisées dans le cadre d'un compte de renouvellement. En conséquence, l'article 7.2.2.1 « Renouvellement programmé » devient caduc et est remplacé par l'article 7.2.2.3 « Compte de renouvellement » avec la rédaction suivante :

« 7.2.2.3 « Compte de renouvellement à partir du 01/07/2023

« L'ensemble des opérations de renouvellement est géré sous forme d'un compte de renouvellement dans les conditions définies ci-après.

Il est ouvert dans la comptabilité du Prestataire un compte intitulé « compte de renouvellement ».

- Au crédit du compte de renouvellement sera portée la **dotation annuelle** au titre de l'année N, 11 420 euros HT (aux conditions économiques du contrat initial) ;
Nb : la dotation de l'année 2023 sera calculée au prorata temporis.
- Au débit du compte de renouvellement seront portées toutes les opérations de renouvellement (total ou partiel) ainsi que les opérations de maintenance lourde concourant à prolonger la durée de vie des organes les plus coûteux.

Le Prestataire informera la Collectivité de chaque renouvellement nécessitant l'utilisation du compte de renouvellement :

- Pour mettre en adéquation les impératifs du terrain avec la cogestion de ce compte de renouvellement, toutes les opérations dont le montant est supérieur à 3.000 euros HT devront faire l'objet d'un devis pour accord de la Collectivité. En cas d'urgence, le devis sera présenté après la réalisation de l'opération.
- Toutes les opérations réalisées au titre du compte de renouvellement pour un montant inférieur à 3 000 € HT devront être justifiées annuellement.

Chaque année, le Prestataire établira et adressera à la Collectivité la liste des travaux de renouvellement effectués avec leur montant.

Le solde du compte est reporté sur l'année suivante. Le compte constitue une obligation de dépenses et de résultats pour le Prestataire. Ainsi, à la fin du contrat, si son solde est positif, il est reversé à la Collectivité. »

ARTICLE 4 - TARIF DE BASE DU PRESTATAIRE

L'article 5 de l'avenant N°2, qui abroge l'article 8.2 de la prestation initiale est modifié par le texte suivant :

« La rémunération du prestataire est la contrepartie des obligations mises à sa charge par le présent contrat. La rémunération du prestataire résulte de l'application du tarif de base suivant :

ABONNEMENT :

Part fixe annuelle en euros, hors taxes
46,57 € HT / abonné

PARTIE PROPORTIONNELLE : prix en euros hors taxes par mètre cube consommé :

Tranche	prix en euros hors taxes par mètre cube consommé
De 0 m ³ à 100 m ³	0,5525 € HT/m ³
De 101 à 1 000 m ³	0,4939€ HT /m ³
Au-delà de 1 000 m ³	0,4060 € HT/m ³

VENTE D'EAU EN GROS AUX COLLECTIVITÉS EXTÉRIEURES :

La Commune Déléguée de Montmartin-en-Graignes ne faisant plus partie du périmètre du contrat et étant alimentée par les ressources de Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglo, Périmètre de l'ex-Syndicat de Saint-Jean-de-Daye pour 7 communes, il convient de définir un tarif de Vente d'eau en gros aux collectivités extérieures :

PARTIE PROPORTIONNELLE : prix en euros hors taxes par mètre cube vendu :

prix en euros hors taxes par mètre cube consommé
0,2379 € HT/m ³

Les tarifs sont définis aux conditions économiques de base du contrat initial. Ils évolueront conformément à l'article 8.3 du contrat initial.

[...]

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le détail justificatif du tarif de vente d'eau en gros figure en annexe du présent document.

ARTICLE 5 - DUREE DU CONTRAT

Le présent avenant prolonge la durée du contrat de dix-huit (18) mois, son échéance étant fixée au 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale, il prendra effet à compter de la date où il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt le 1^{er} juillet 2023.

Toutes les clauses du contrat et de ses avenants précédents, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 7 - ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent avenant :

Annexe 1 : Détail du renouvellement,

Annexe 2 : Détermination des nouveaux tarifs.

Annexe 3 : Détermination du prix de vente d'eau en gros

Fait à, le

Pour la Collectivité,
Le Président,
M. Fabrice LEMAZURIER

Pour le Prestataire,
Le Directeur Régional,
M. Richard BOUZANQUET

ANNEXE 1 : Détail du renouvellement

Extrait du CEP - Annexe 5 du contrat initial - Aux conditions économiques du contrat initial	Dotation annuelle contrat initial	Dotation annuelle suite avenant	Observations
1-9 Renouvellement			
Renouvellement non programmé dont :	1 095 €		
<i>Ouvrages de production</i>	855 €	855,00 €	Modification en compte de renouvellement électromécanique
<i>Réservoirs et surpressions</i>	240 €	240,00 €	Modification en compte de renouvellement électromécanique
Renouvellement programmé dont :	40 703 €		
Ouvrages de production	8 192 €	8 192,00 €	Modification en compte de renouvellement électromécanique
Réservoirs et surpressions	2 133 €	2 133,00 €	Modification en compte de renouvellement électromécanique
Réseau (compteurs de sectorisation et régulateurs de pression)	2 675 €	2 675,00 €	Compte réseau inchangé
Compteurs abonnés avec tête émettrice	18 463 €	- €	Arrêt de la dotation sur la période de prolongation
Branchements en plomb	9 240 €	- €	Arrêt de la dotation sur la période de prolongation

ANNEXE 2 : Détermination des nouveaux tarifs

SAINT LO AGGLO - Périmètre de Saint-Jean-de-Daye			
Service de l'eau potable - Contrat de gérance			
Avenant n°3			
Données contractuelles			
Date de début du contrat			01/07/2011
Date d'échéance du contrat			30/06/2023
Durée initiale du contrat			12 ans
Durée de prolongation du contrat			1,5 an
Nouvelle échéance du contrat			31/12/2024
Données exprimées aux conditions économiques du contrat initial, à savoir, le			01/12/2010
Moins-value liée aux obligations contractuelles arrêtées sur la période de prolongation			HT/an - 26 843 €
Arrêt d'obligations contractuelles sur la période de prolongation :			
Répartition de l'impact annuel, entre les 2 contrats, au prorata du nombre de clients :	Montmartin en Graigne	St Jean-de-Daye - avenant	Total CEP initial
<i>Clé de répartition : Nombre de clients</i>	332	1 338	1 670
Renouvellement des compteurs avec tête émettrices	3 670 €	14 793 €	18 463 €
Renouvellement des branchements en plomb	1 837 €	7 403 €	9 240 €
Compte maintenance Radiorelève	1 153 €	4 648 €	5 801 €
Total	6 661 €	26 843 €	33 504 €
<i>Extrait du CEP du contrat initial : Annexe 5</i>			
1.9 - Renouvellement			
Renouvellement non programmé			1 095 €
	ouvrages de production	855 €	0 €
	réservoirs et surpressions	0 €	240 €
Renouvellement programmé			40 703 €
	ouvrages de production	8 192 €	
	réservoirs et surpressions		2 133 €
	réseau (compteurs de sectorisation et régulateurs de pression)		2 675 €
	compteurs abonnés avec tête émettrice		18 463 €
	branchements en plomb		9 240 €
Compte de renouvellement		0 €	0 €
Maintenance Radiorelève			5 801 €
Frais généraux appliqués sur la moins-value			HT/an - 1 530 €
Impact annuel calculé sur le chiffre d'affaires		St Jean-de-Daye - avenant	Total CEP initial
Chiffre d'affaires		- 26 843 €	209 047 €
Frais généraux		- 1 530 €	11 849 €
<i>% des frais généraux / recettes annuelles</i>		5,7%	5,7%
<i>Extrait du CEP du contrat initial : Annexe 5</i>			
2.1 - Frais généraux			11 849 €
Total moins-value de l'avenant aux conditions économiques du contrat initial, le			01/12/2010 HT/an - 28 373 €
Total moins-value de l'avenant aux conditions économiques du			01/07/2022 - 33 406 €

Total moins-value de l'avenant aux conditions économiques du contrat initial, le		01/12/2010	HT/an -	28 373 €
Total moins-value de l'avenant aux conditions économiques du		01/07/2022	-	33 406 €
Assiette de facturation				
	Assiette de facturation	Répartition liée à l'avenant		
Nombre de clients	1 338	0%	- €	
Volumes consommés	157 869 m3	100%	- 28 373 €	
Demiers tarifs connus aux conditions économiques du contrat initial				
Rémunération du Prestataire : HT		Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant
Part fixe par équivalent abonné /an		46,57 €	- €	46,57 €
Part variable tranche 0 à 100 m3		0,7325 €	- 0,1800 €	0,5525 €
Part variable tranche 101 à 1 000 m3		0,6739 €	- 0,1800 €	0,4939 €
Part variable tranche au-delà de 1 000 m3		0,5860 €	- 0,1800 €	0,4060 €
Part variable de vente d'eau en gros aux collectivités extérieures		0,2379 €		0,2379 €
Demier coefficient d'actualisation connu au		01/07/2022	1,177400	
Tarifs aux conditions économiques du 01/07/2022				
Rémunération du Prestataire : HT		Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant
Part fixe par équivalent abonné /an		54,83 €	- €	54,83 €
Part variable tranche 0 à 100 m3		0,8624 €	- 0,2119 €	0,6505 €
Part variable tranche 101 à 1 000 m3		0,7934 €	- 0,2119 €	0,5815 €
Part variable tranche au-delà de 1 000 m3		0,6900 €	- 0,2119 €	0,4780 €
Part variable de vente d'eau en gros aux collectivités extérieures		0,2801 €		0,2801 €
Impact pour un client qui consomme 120 m3/an				- 25,43 €
Facture 120 - valeur au				01/07/2022 - 29,94 €

ANNEXE 3 : Détermination du prix de vente d'eau en gros aux Collectivités extérieures

ANNEXE 2 : Détermination du tarif de vente d'eau en gros à la commune de Montmartin en Graignes			
A) - REPARTITION DES CHARGES ANNUELLES DE DISTRIBUTION ENTRE LES COMMUNES DE L'EX PERIMETRE DE ST JEAN DE DAYE ET LA COMMUNE DE MONTMARTIN EN GRAIGNES			
A.1 - CHARGES D'EXPLOITATION LIEES AUX OUVRAGES DU SERVICE	Distribution		
	Totalité périmètre sf Montmartin en G	Montmartin en Graigne seule	Totalité du périmètre
1.2 : Achats non stockés			
<i>Energie</i>	467 €	-	467 €
<i>Télécommunications</i>	1 000 €	150 €	1 150 €
1.3 : Achats d'eau	19 200 €	-	19 200 €
1.4 : Frais d'analyses	1 390 €	-	1 390 €
1.5 : Fournitures pour entretiens et réparations			28 571 €
<i>du réseau et des branchements</i>	12 395 €	3 781 €	16 176 €
<i>du matériel et des équipements</i>	655 €	-	655 €
1.6 : Sous-traitance externe et location d'engin			
<i>entretien espaces verts, GC, clotures</i>	520 €	144 €	664 €
<i>Contrôles réglementaires</i>	321 €	-	321 €
<i>net et réfection chaussées réparations réseaux, branchements</i>	9 822 €	2 996 €	12 818 €
1.7 : Frais de personnel local imputable au contrat			
<i>Réservoirs et suppressions</i>	3 170 €	881 €	4 051 €
<i>Réseau et branchement</i>	26 218 €	7 999 €	34 217 €
<i>Frais intervention clientèle (renseignement, contrôles, mutations)</i>	711 €	177 €	888 €
<i>Frais de relève des compteurs</i>	2 143 €	532 €	2 675 €
<i>Encadrement local</i>	5 766 €	-	5 766 €
<i>Frais de gestion clientèle</i>	4 299 €	1 067 €	5 366 €
<i>Frais d'encadrement technique</i>	2 225 €	-	2 225 €
1.8 : Frais de déplacements	6 121 €	1 165 €	7 286 €
1.9 : Frais de renouvellement			
<i>remplacement du programme prévisionnel pour la prolongation</i>	2 373 €	-	2 373 €
<i>Réseau (compteurs de sectorisation et régulateurs de pression)</i>	2 675 €	-	2 675 €
<i>Maintenance Radiorelève</i>	4 648 €	1 153 €	5 801 €
A.2 - CHARGES LIEES AU SERVICE			
2.1 - 2.3 et 2.4	11 164 €	2 770 €	13 934 €
2.2 Frais de facturation	3 537 €	878 €	4 415 €
Charges totales annuelles de distribution	120 821 €		144 513 €
Charges totales annuelles de distribution à supprimer (sortie de la Cne de Montmartin en Graignes du périmètre du contrat)		23 692 €	

B) - REPARTITION DES RECETTES ANNUELLES DE DISTRIBUTION ENTRE LES COMMUNES DE L'EX PERIMETRE DE ST JEAN DE DAYE ET LA COMMUNE DE MONTMARTIN EN GRAIGNES			
Tarifs définis dans l'avenant n°2 aux conditions économiques du contrat initial			
Abonnement € HT/an	46,57 €		
PV Tranche 1 : 0 à 100 m3/an (€ HT/m3)	0,7325 €		
PV Tranche 2 : 101 à 1000 m3/an (€ HT/m3)	0,6739 €		
PV Tranche 3 : sup à 1001 m3/an (€ HT/m3)	0,5860 €		
	Totalité périmètre sf Montmartin en G	Montmartin en Graigne seule	TOTAL ANNUEL
Abonnés	1 338	332	1 670
Volumes annuels en m3	157 669	30 000	187 669
Linéaire de réseau	118	36	154
volumes des réservoirs	720	200	920
Recettes d'exploitation contractuelles recalculées intégrant l'	Totalité périmètre sf Montmartin en G	Montmartin en Graigne seule	TOTAL ANNUEL
Abonnement	62 311 €	15 461 €	77 772 €
Consommation	112 119 €	17 683 €	129 802 €
TOTAL RECETTES	174 430 €	33 144 €	207 574 €
Recettes d'exploitation contractuelles recalculées intégrant l'impact tarifaire de l'avenant n°2 - aux conditions économiques du contrat initial		33 144 €	
Charges totales annuelles de distribution à supprimer (sortie de la Cne de Montmartin en Graignes du périmètre du contrat)		-23 692 €	
Recette totale annuelle de vente d'eau en gros à la Commune de Montmartin en Graignes		9 451 €	
Moyenne 2021 et 2022 des volumes vendus à Carentan les Marais (m3) pour la commune de Montmartin en Graignes	39 733		
Part variable de VEG (€ HT/m3)	0,2379 €		

cc2023-06-12-011 - Avenant n°1 au contrat de délégation du service de l'eau potable du secteur de Marigny

Rapporteur - J-L. LEROUXEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable visé par la préfecture de la Manche le 23 décembre 2015,

Vu la délibération n°cc2022-06-13-010 du conseil communautaire du 13 juin 2022 relative au choix des modes de gestion à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'avis de la commission de délégation du service public du 7 juin 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le contrat de délégation de service public de l'eau potable du secteur de Marigny est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et s'achève le 31 décembre 2023. Le périmètre comprend six communes de l'ouest de Saint-Lô Agglo : Thèreval, Saint-Gilles, le Mesnil-Amey, Marigny-le-Lozon, Montreuil-sur-Lozon et Le Mesnil-Eury.

Les cinq contrats d'exploitation du service d'eau potable de Saint-Lô Agglo arrivant à échéance échelonnée de juin 2023 à décembre 2024, le conseil communautaire a fait le choix, par délibération du 13 juin 2022, d'une gestion mixte à compter du 1^{er} janvier 2025, avec maintien de la régie directe sur le secteur sud de Saint-Lô Agglo et maintien de la délégation de service sur le reste du territoire, en passant de cinq contrats actuellement à un ou deux contrats.

Une nouvelle consultation pour la délégation de service public sera donc lancée au cours du second semestre 2023.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est par conséquent proposé de signer un avenant de douze mois pour prolonger le présent contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

L'autre évolution apportée au contrat est la prise en compte de l'arrêt de l'entretien des ouvrages municipaux et collectif de lutte contre l'incendie, la compétence ayant été rétrocédée aux communes entretemps.

Le détail de ces dispositions figure dans le projet d'avenant et son annexe jointe.

L'impact sur la part délégataire du tarif de l'eau est une diminution de 0,2820 € HT/m³, représentant 67 698 € de charge annuelle en moins. Celle-ci est liée à la fin de l'amortissement des compteurs communicants au 31 décembre 2023, l'année de prolongation n'est donc pas « assujettie » à cette dépense d'amortissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Arnaud GENEST) :

- l'avenant au contrat de délégation du service public de l'eau potable du secteur de Marigny,
- l'autorisation à donner au président pour signer tous les actes nécessaires.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SAINT-LO AGGLO

**Périmètre de Montreuil-sur-Lozon, Lozon, Le Mesnil Eury,
Saint-Gilles, Hébecrevon, Le Mesnil Amey, Marigny et La
Chapelle Enjuger**

Avenant n°1

**Au traité de délégation par affermage du service public de
distribution d'eau potable
visé par la préfecture le 23 décembre 2015**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglo, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LEMAZURIER, dûment accréditée à la signature des présentes par délibération du conseil communautaire, en date du, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

d'une part,

ET

La Société SAUR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 101 529 000 €, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy les Moulineaux, représentée par Monsieur Richard BOUZANQUET, Directeur Régional Normandie, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « le Délégué »,

d'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIV :

Par contrat en date du 1^{er} janvier 2016, visé par la Préfecture de la Manche le 23 décembre 2015, la Collectivité a confié à la Société SAUR l'exploitation par affermage de son service public de distribution d'eau potable.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat afin de permettre à la Collectivité de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public et de procéder à la désignation d'un nouveau délégataire. En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément à l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2024.

De plus la Collectivité demande au Délégué de ne plus assurer le contrôle, l'entretien et le renouvellement des ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie prévus dans le contrat initial. Les conditions techniques et financières de ces prestations seront définies dans le cadre d'une convention de prestation de service à établir entre la Collectivité et un prestataire choisi par cette dernière.

Les parties ont donc convenu d'établir le présent avenant prenant en compte les différents points ci-dessus.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT

Le présent avenant prolonge la durée du contrat de douze (12) mois, son échéance étant fixée au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : RENOUVELLEMENT REALISE PAR LE DELEGATAIRE

Le suivi des travaux de renouvellement à la charge du Délégué défini à l'article 44.2 du contrat initial demeurent inchangés.

ARTICLE 3 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE : ENTRETIEN DES OUVRAGES A USAGE MUNICIPAL ET COLLECTIF

Conformément à la demande de la Collectivité le Délégué n'assure plus le contrôle, l'entretien et les réparations des prises incendie ainsi que les prestations associées définies à l'article 29 du contrat initial. Ces prestations initialement facturées selon les tarifs du bordereau de prix unitaire joint au contrat initial ne sont donc plus assurées par le Délégué. L'article 29 du contrat initial est donc annulé et remplacé par le texte suivant :

« Les ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie ne font pas partie des biens délégués. Pour ces ouvrages, la limite du domaine délégué est la vanne d'isolement, y compris celle-ci.
Le Délégué livre gratuitement l'eau débitée par les prises d'incendie situées sur le domaine public lorsqu'elle est utilisée pour l'extinction des sinistres ou pour les manœuvres des sapeurs-pompiers. En cas d'incendie, tout le personnel du Délégué, qualifié et disponible, est mis gratuitement à la disposition des autorités compétentes pour effectuer sur leur demande les manœuvres du réseau. »

ARTICLE 4 - REMUNERATION DU DELEGATAIRE AU TIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

L'article 55 est annulé et remplacé par le texte suivant :

«
Article 55.1 Part fixe par équivalent-abonné
Un équivalent-abonné correspond à un abonné présent sur le territoire durant toute la durée de l'exercice. La rémunération du Délégué est calculée sur le nombre d'équivalents-abonnés, c'est-à-dire sur le nombre de compteurs en service (1 compteur = 1 abonné) sur le territoire au prorata temporis de leur période d'abonnement (nombre de jours de mise en service / 365 ou 366 jours).

Rémunération au titre des équivalents abonnés = $[J_{c1} \times Pf + J_{c2} \times Pf + J_{c3} \times Pf + \dots] / (365 \text{ ou } 366 \text{ jours})$

Avec :

- J_{cN} le nombre de jours de mise en service du compteur N
- Pf : part fixe par équivalent abonné telle que définie dans le tableau ci-dessous

La rémunération du Délégué est actualisée selon K_{1N} défini à l'Article 59.

Part fixe par équivalent-abonné
--

30,00 € HT / abonné

Article 55.2 Part proportionnelle aux volumes facturés

Cette part proportionnelle rémunère le Délégué pour l'exploitation du service (hors gestion des abonnés, entretien - contrôle et renouvellement des compteurs).

Elle est dégressive en fonction du nombre de volumes facturés.

Volumes facturés annuellement	Part proportionnelle aux m3 facturés au cours de l'exercice N
De 0 m ³ à 240 000 m ³	0,4182 € HT/m ³
Au-delà de 240 000 m ³	0,3526 € HT /m ³

Cette part proportionnelle s'applique aux volumes facturés par le Délégué entre le 1^{er} janvier N et le 31 décembre N pour le compte de la Collectivité au cours de l'exercice, déduction faite des régularisations des exercices antérieurs.

La rémunération du Délégué, aux conditions économiques du contrat initial, est actualisée selon K_{1N} défini à l'Article 59. »

ARTICLE 5 - REMUNERATION DU DELEGATAIRE AU TITRE DE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

L'article 56 du contrat initial est supprimé, le Délégué n'assurant plus l'entretien des ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie.

ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale, il prendra effet à compter de la date où il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

Toutes les clauses du contrat, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 7 - ANNEXE

Le document suivant est annexé au présent avenant :

Annexe 1 : Détermination des nouveaux tarifs

Fait à....., le.....

Pour la Collectivité,
Le Président,
M Fabrice LEMAZURIER

Pour le Délégué,
Le Directeur Régional,
M. Richard BOUZANQUET



ANNEXE 1 : Détermination des nouveaux tarifs



SAINT LO AGGLO - Périmètre de Marigny			
Service de l'eau potable Avenant n°1			
Données contractuelles			
Date de début du contrat			01/01/2016
Date d'échéance du contrat			31/12/2023
Durée initiale du contrat			8 ans
Durée de prolongation du contrat			1 an
Nouvelle échéance du contrat			31/12/2024
Données exprimées aux conditions économiques du contrat initial, à savoir, le			01/01/2016
Moins-value liée aux annuités d'investissements			HT/an - 57 127 €
Les investissements du Déléataire seront totalement amortis au terme de l'échéance initiale du contrat. Ils constituent une moins-value sur la période de prolongation qu'il convient de restituer à la Collectivité			
Annexe 11 du contrat initial - Compte d'Exploitation prévisionnel sur la durée - 5.1 - Réseau de distribution			
*RUDP : Mise en place de compteurs communicants ou de modules externes		53 390 €	
Frais de structure	7%	3 737 €	
Total		57 127 €	
Extrait du CEP:			
SAINT LO AGGLO - COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU SERVICE			
5.1 - Réseau de distribution			
	EXERCICES	2016	2017
	€ k€	33 991	33 991
Investissements	€ k€	33 991	33 991
<small>Montants exprimés en milliers d'euros (€ k€)</small>			
	€ k€	0	0
	€ k€	0	0
			HT/an - €
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du contrat initial, le			01/01/2016 HT/an - 57 127 €
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du			01/01/2023 - 67 698 €
Assiette de facturation			
	Assiette de facturation	Répartition liée à l'avenant	
Nombre de clients	2 950	0%	- €
Volumes consommés	240 000 m3	100%	57 127 €
Derniers tarifs connus aux conditions économiques du contrat initial			
Rémunération du délégataire : HT			
Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant	
Part fixe par équivalent abonné /an	30,00 € - €	30,00 €	
Part variable tranche 1 par m3 jusqu'à 240 000 m3	0,6562 € - 0,2380 €	0,4182 €	
Part variable tranche 2 par m3 > 240 000 m3	0,5906 € - 0,2380 €	0,3526 €	
Dernier coefficient d'actualisation connu au		01/01/2023	1,185038
Tarifs aux conditions économiques du 01/01/2023			
Rémunération du délégataire : HT			
Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant	
Part fixe par équivalent abonné /an	35,55 € - €	35,55 €	
Part variable tranche 1 par m3 jusqu'à 240 000 m3	0,7776 € - 0,2820 €	0,4956 €	
Part variable tranche 2 par m3 > 240 000 m3	0,6999 € - 0,2820 €	0,4178 €	
Impact sur une facture 120 m3 : Part délégataire HT			- 33,84 €
Impact sur une facture 120 m3 : Valeur au			01/01/2023 - 40,11 €

cc2023-06-12-012 - Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement du secteur de Marigny
Rapporteur - J-L. LEROUXEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de délégation par affermage pour l'exploitation du service public de l'assainissement visé par la préfecture de la Manche le 29 novembre 2013,

Vu la délibération n°cc2022-06-13-010 du conseil communautaire du 13 juin 2022 relative au choix des modes de gestion à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'avis de la commission de délégation du service public du 7 juin 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement du secteur de Marigny est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et s'achève le 31 décembre 2023. Le périmètre comprend six communes de l'ouest de Saint-Lô Agglo : Thèreval, Saint-Gilles, Marigny-le-Lozon (Marigny) et Remilly-les-Marais (Remilly-sur-Lozon).

Les trois contrats d'exploitation du service d'assainissement arrivant à échéance en décembre 2023 et décembre 2024, le conseil communautaire a fait le choix, par délibération du 13 juin 2022, d'étendre la régie à prestation sur l'ensemble du territoire pour le service de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les démarches de mise en œuvre de la nouvelle régie d'assainissement sont donc engagées.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est par conséquent proposé de signer un avenant de douze mois pour prolonger le présent contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

L'autre évolution apportée au contrat est l'intégration d'un nouveau poste de refoulement sur la commune de Thèreval.

Le détail de ces dispositions figure dans le projet d'avenant et ses annexes jointes.

L'impact sur la part délégataire du tarif de l'eau est une diminution de 0,0134 € HT/m³, représentant 1 737 € de charge en moins sur la durée de l'avenant. Celle-ci est liée à la fin du géoréférencement du réseau de classe A au 31 décembre 2023, l'année de prolongation n'est donc pas « assujettie » à cette dépense d'amortissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Arnaud GENEST) :

- l'avenant au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif du secteur de Marigny,
- l'autorisation à donner au président pour signer tous les actes nécessaires.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SAINT-LO AGGLO

**Périmètre de Saint-Gilles, Hébecrevon, Marigny, La
Chapelle Enjuger, Remilly sur Lozon**

Avenant n°2

**Au traité de délégation par affermage du service public
d'assainissement
visé par la préfecture de la Manche le 23 décembre 2015**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Saint-Lô-Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LEMAZURIER, dûment accréditée à la signature des présentes par délibération du conseil communautaire, en date du, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

d'une part,

ET

La Société SAUR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 101 529 000 €, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy les Moulineaux, représentée par Monsieur Richard BOUZANQUET, Directeur Régional Normandie, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « le Délégué »,

d'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par contrat en date du 1er janvier 2016, visé par la Préfecture de la Manche le 23 décembre 2015, et modifié par un avenant, la Collectivité a confié à la Société SAUR l'exploitation par affermage de son service public d'assainissement collectif.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le but d'harmoniser les limites du territoire de Saint-Lô Agglomération et dans l'optique de permettre à la Collectivité de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offre et de procéder à la désignation d'un nouvel exploitant il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat d'affermage. En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément à l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2024.

La collectivité a procédé à des travaux d'extension de son réseau d'assainissement. Un nouveau poste de relèvement a été mis en service sur son territoire, qu'il convient d'intégrer dans le périmètre d'exploitation.

Les parties ont donc convenu d'établir le présent avenant prenant en compte les différents points ci-dessus.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT

Le présent avenant prolonge la durée du contrat de douze (12) mois, son échéance étant fixée au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : RENOUELEMENT REALISE PAR LE DELEGATAIRE

Le suivi des travaux de renouvellement à la charge du Délégué défini à l'article 35 du contrat initial demeurent inchangés.

ARTICLE 3 - PRISE EN CHARGE D'UNE NOUVELLE INSTALLATION

Le poste de relèvement ci-dessous est intégré au périmètre d'exploitation pour être exploité conformément aux clauses et dispositions du marché.

- PR les ombelles à Hebecrevon.

Les coûts d'exploitation correspondants figurent en annexe du présent avenant.

ARTICLE 4 REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 43 du contrat initial est annulé et remplacé par le texte suivant :

« **Article 43.1 Part fixe par abonné**
 Un équivalent-abonné correspond à un abonné présent sur le territoire durant toute la durée de l'exercice. La rémunération du Délégué est calculée sur le nombre d'équivalents-abonnés, c'est-à-dire sur le nombre de compteurs en service (1 compteur = 1 abonné) sur le territoire au prorata temporis de leur période d'abonnement (nombre de jours de mise en service / 365 ou 366 jours).

Rémunération au titre des équivalents abonnés = $[J_{c1} \times Pf + J_{c2} \times Pf + J_{c3} \times Pf + \dots] / (365 \text{ ou } 366 \text{ jours})$

Avec :

- J_{cN} le nombre de jours de mise en service du compteur N
- Pf : part fixe par équivalent abonné telle que définie dans le tableau ci-dessous

La rémunération du Délégué est actualisée selon K_{1N} défini à l'article 46.1.

Part fixe par équivalent-abonné
30,00 € HT / abonné

Article 43.2 Part proportionnelle aux volumes facturés

Cette part proportionnelle rémunère le Délégué pour l'exploitation du service.

Volumes facturés annuellement	Part proportionnelle aux m3 facturées au cours de l'exercice N
-------------------------------	--

De 0 m ³ à 130 000 m ³	0,4680 € HT/m ³
Au-delà de 130 000 m ³	0,3807 € HT /m ³

Cette part proportionnelle s'applique aux volumes facturés par le Délégué pour le compte de la Collectivité au cours de l'exercice, déduction faite des régularisations des exercices antérieurs.

La rémunération du Délégué, aux conditions économiques du contrat initial, est actualisée selon K1_N défini à l'Article 46.1. »

ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale, il prendra effet à compter de la date où il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

Toutes les clauses du contrat et de son avenant précédent, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 6 - ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent avenant :

- Annexe 1 : Inventaire des nouveaux équipements
- Annexe 2 : Compte d'Exploitation de la nouvelle installation
- Annexe 3 : Détermination des nouveaux tarifs

Fait à....., le.....

Pour la Collectivité,
Le Président,
M Fabrice LEMAZURIER

Pour le Délégué,
Le Directeur Régional,
M. Richard BOUZANQUET

Annexe 1 : Inventaire des nouveaux équipements

Installation Principale	Equipement	Date MES	Année MES
PR de les ombelles - HEBECREVON	EPD00007280 - Dégrilleur	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	GBT00077302 - Echelle	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	GDD00030308 - Barres de guidage n°1	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	GDD00030307 - Barres de guidage n°2	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	GRC03451072 - Trappe + grille anti chute	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	GSB00025848 - Pied d'assise n°1	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	GSB00025849 - Pied d'assise n°2	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	ICT00043103 - Poire de niveau	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	KST00104529 - Télétransmission	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	NCA00075346 - Armoire de commande	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	PSB00079018 - Pompe n°1	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	PSB00079019 - Pompe n°2	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	TLV00031651 - Potence + treuil	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	VAN04061496 - Vanne n°1	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	VAN04061497 - Vanne n°2	17/03/2023	2023
PR de les ombelles - HEBECREVON	VAN04061498 - Vanne vidange	17/03/2023	2023

Annexe 2 : Coûts d'Exploitation Prévisionnels des nouveaux Equipements

SAINT-LO AGGLO - COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL						
Avenant n°2 : Intégration d'un poste de relève						
Conditions économiques du contrat initial						
	TOTAL	TRAITEMENT	COLLECTE	RELEVEMENT	GESTION DES ABONNES	AUTRE CHARGES
Personnel	2743 €	0 €	0 €	2 202 €	0 €	451 €
Elève/IVV	981 €			871 €		
Projet de traitement	243 €			203 €		
Analyses réglementaires	0 €					
Analyses automobiles	0 €					
Relevances versées à la Collectivité (RDEP, aide de course)	0 €					
Véhicules, engins et frais de déplacement	128 €			68 €		
Fournitures	102 €			92 €		
Sous-traitance	892 €					
Locaux	0 €					
Assurances	27 €					27 €
Impôts/taxes	95 €					65 €
Postes et télécommunications	148 €					
Impayés	105 €					
RUEP (amortissements + frais financiers patrimoine immobilisé)	224 €					
Frais de situation	0 €					
Dotations au titre du renouvellement	0 €					
Equipements électroniques autres d'usage interne	0 €					
Equipements électroniques postes de relève externe	0 €					
Remboursements produits	0 €					



Annexe 3 : Détermination des nouveaux tarifs



SAINT LO AGGLO - Périmètre de Marigny			
Service de l'assainissement collectif			
Avenant n°2			
Données contractuelles			
Date de début du contrat			01/01/2016
Date d'échéance du contrat			31/12/2023
Durée initiale du contrat			8 ans
Durée de prolongation du contrat			1 an
Nouvelle échéance du contrat			31/12/2024
Données exprimées aux conditions économiques du contrat initial, à savoir, le			01/01/2016
Moins-value liée aux annuités d'investissements			HT/an - 4 225 €
Les investissements du Déléataire seront totalement amortis au terme de l'échéance initiale du contrat. Ils constituent une moins-value sur la période de prolongation qu'il convient de restituer à la Collectivité			
Annexe II du contrat initial - Compte d'Exploitation prévisionnel sur la durée - 5.1 - Réseau de collecte			
*Géoréférencement du réseau en classe A			3 972 €
Frais de structure	6%		253 €
Total			4 225 €
<i>Extrait du CEP:</i>			
GEOLOCALISATION DU RESEAU EN CLASSE A	€/an		3 972 €
GEOLOCALISATION DU RESEAU EN CLASSE A	€/an		3 972 €
Linéaire de réseau	km		30
Linéaire géolocalisé	% an (ou % du linéaire de réseau)		13,3%
Intégration d'une nouvelle installation			HT/an 2 743 €
<i>PR les ombrelles Hébecrevon</i>			2 743 €
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du contrat initial, le			01/01/2016 HT/an - 1 482 €
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du			01/01/2023 - 1 737 €
Assiette de facturation			
	Assiette de facturation	Répartition liée à l'avenant	
Nombre de clients	1 770	0%	- €
Volumes consommés	130 000 m3	100%	- 1 482 €
Derniers tarifs connus aux conditions économiques du contrat initial			
Rémunération du délégataire : HT	Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant
Part fixe par équivalent abonné /an	30,00 €	- €	30,00 €
Part variable tranche 1 par m3 jusqu'à 130 000 m3	0,4794 €	- 0,0114 €	0,4680 €
Part variable tranche 2 par m3 > 130 000 m3	0,3921 €	- 0,0114 €	0,3807 €
Dernier coefficient d'actualisation connu au		01/01/2023	1,171735
Tarifs aux conditions économiques du 01/01/2023			
Rémunération du délégataire : HT	Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant
Part fixe par équivalent abonné /an	35,15 €	- €	35,15 €
Part variable tranche 1 par m3 jusqu'à 130 000 m3	0,5617 €	- 0,0134 €	0,5484 €
Part variable tranche 2 par m3 > 130 000 m3	0,4594 €	- 0,0134 €	0,4461 €
Impact sur une facture 120 m3 : Part délégataire HT			- 1,60 €
Impact sur une facture 120 m3 - Valeur au			01/01/2023 - 1,88 €

SAINT LO AGGLO - Périmètre de Marigny			
Service de l'assainissement collectif			
Avenant n°2			
Données contractuelles			
Date de début du contrat		01/01/2016	
Date d'échéance du contrat		31/12/2023	
Durée initiale du contrat		8 ans	
Durée de prolongation du contrat		1 an	
Nouvelle échéance du contrat		31/12/2024	
Données exprimées aux conditions économiques du contrat initial, à savoir, le			01/01/2016
Moins-value liée aux annuités d'investissements			HT/an - 3 972 €
Les investissements du Délégitaire seront totalement amortis au terme de l'échéance initiale du contrat. Ils constituent une moins-value sur la période de prolongation qu'il convient de restituer à la Collectivité			
Annexe II du contrat initial - Compte d'Exploitation prévisionnel sur la durée - 5.1 - Réseau de collecte			
*Géoréférencement du réseau en classe A		3 972 €	
<i>Extrait du CEP:</i>			
GEOLOCALISATION DU RESEAU EN CLASSE A	€/an	3 972 €	
GEOLOCALISATION DU RESEAU EN CLASSE A	€/an	3 972 €	
Linéaire de réseau	km	30	
Linéaire géolocalisé	n° an (ou % du linéaire de réseau)	13,3%	
			HT/an 2 743 €
<i>PR les ombelles Hébecrevon</i>		2 743 €	
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du contrat initial, le			01/01/2016 HT/an - 1 229 €
Assiette de facturation			
	Assiette de facturation	Répartition liée à l'avenant	
Nombre de clients	1 895	0%	- €
Volumes consommés	136 619 m3	100%	1 229 €
Derniers tarifs connus aux conditions économiques du contrat initial			
Rémunération du délégataire : HT	Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant
Part fixe par équivalent abonné /an	30,00 €	- €	30,00 €
Part variable tranche 1 par m3 jusqu'à 130 000 m3	0,4794 €	- 0,0090 €	0,4704 €
Part variable tranche 2 par m3 > 130 000 m3	0,3921 €	- 0,0090 €	0,3831 €
Demier coefficient d'actualisation connu au	01/01/2023	1,124198	en attente actu Célé
Tarifs aux conditions économiques du 01/01/2023			
Rémunération du délégataire : HT	Tarif en vigueur	Impact de l'avenant	Nouveau tarif après avenant
Part fixe par équivalent abonné /an	33,73 €	- €	33,73 €
Part variable tranche 1 par m3 jusqu'à 130 000 m3	0,5389 €	- 0,0101 €	0,5288 €
Part variable tranche 2 par m3 > 130 000 m3	0,4408 €	- 0,0101 €	0,4307 €
Impact sur une facture 120 m3 : Part délégataire HT			- 1,21 €

cc2023-06-12-013 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'assainissement du secteur de Torigny-les-Villes
Rapporteur - J-L. LEROUXEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement visé par la préfecture de la Manche le 23 décembre 2015 modifié par trois avenants en date du 20 avril 2020 pour les deux premiers avenants, et du 3 septembre 2020 pour le troisième,

Vu la délibération n°cc2022-06-13-010 du conseil communautaire du 13 juin 2022 relative au choix des modes de gestion à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'avis de la commission de délégation du service public du 7 juin 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le contrat de délégation de service public de l'eau potable du secteur de Torigni-sur-Vire est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et s'achève le 31 décembre 2023. Le périmètre comprend les communes de Torigny-les-Villes (Torigni-sur-Vire) et Saint-Amand-Villages.

Les trois contrats d'exploitation du service d'assainissement arrivant à échéance en décembre 2023 et décembre 2024, le conseil communautaire a fait le choix, par délibération du 13 juin 2022, d'étendre la régie à prestation sur l'ensemble du territoire pour le service de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les démarches de mise en œuvre de la nouvelle régie d'assainissement sont donc engagées.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est par conséquent proposé de signer un avenant pour prolonger de douze mois le présent contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Les autres évolutions apportées au contrat portent sur :

- la modification des opérations de renouvellement électromécanique programmée en compte de renouvellement, créditée d'une dotation équivalente,
- l'intégration de deux nouveaux postes de refoulement sur les communes de Torigny-les-Villes et Saint-Amand.

Le détail de ces dispositions figure dans le projet d'avenant et ses annexes jointes.

L'impact sur la part délégataire du tarif de l'eau est une augmentation de 0,0431 € HT/ m³, représentant 6 234 € de charge en plus sur la durée de l'avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Arnaud GENEST) :

- l'avenant au contrat de délégation de service public de l'assainissement du secteur de Torigny-les-Villes ;
- l'autorisation à donner au président pour signer tous les actes nécessaires.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

SAINT-LO AGGLO

Périmètre de la Commune de Torigny-les-Villes

Avenant n°4

**Au traité d'affermage pour l'exploitation du service public de
l'assainissement**

visé par la préfecture de la Manche le 29 novembre 2013

ENTRE

Saint-Lô-Agglomération, Périmètre de la Commune de Torigny-les-Villes, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LEMAZURIER, dûment accrédité à la signature des présentes par délibération du conseil communautaire, en date du, désigné dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

d'une part,

ET

La Société SAUR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 101 529 000 €, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy les Moulineaux, représentée par Monsieur Richard BOUZANQUET, Directeur Régional Normandie, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « le Délégué »,

d'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par contrat d'affermage, visé par la Préfecture de la Manche le 29 novembre 2013, et modifié par trois avenants, la Collectivité a confié à la Société SAUR l'exploitation de son service d'assainissement collectif.

Les périmètres de la Commune de Saint Amand et de l'ex-syndicat des eaux usées de Torigni sur Vire ont été intégrés au périmètre du contrat initial, dans le cadre de l'avenant N°2.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le but d'harmoniser les limites du territoire de Saint-Lô Agglomération et dans l'optique de permettre à la Collectivité de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offre et de procéder à la désignation d'un nouvel exploitant il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat d'affermage. En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément à l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2024.

La collectivité a procédé à des travaux d'extension de son réseau d'assainissement. Deux nouveaux postes de relèvement ont été mis en service sur son territoire, qu'il convient d'intégrer dans le périmètre d'exploitation.

Les parties ont donc convenu d'établir le présent avenant prenant en compte les différents points ci-dessus.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT

Le présent avenant prolonge la durée du contrat de douze (12) mois, son échéance étant fixée au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DU RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE

A compter du 1^{er} janvier 2024, les opérations de renouvellement électromécanique programmé seront réalisées dans le cadre d'un compte de renouvellement. En conséquence, l'article 7.2.2.1 « Renouvellement programmé » devient caduc et est remplacé par l'article 7.2.2.3 « Compte de renouvellement » avec la rédaction suivante :

« 7.2.2.3 « Compte de renouvellement à partir du 01/01/2024

« L'ensemble des opérations de renouvellement est géré sous forme d'un compte de renouvellement dans les conditions définies ci-après.

Il est ouvert dans la comptabilité du Déléguataire un compte intitulé « compte de renouvellement ».

- Au crédit du compte de renouvellement sera portée la dotation annuelle au titre de l'année N, 16 049 euros HT (valeur aux conditions économiques du contrat initial) ;
- Au débit du compte de renouvellement seront portées toutes les opérations de renouvellement (total ou partiel) ainsi que les opérations de maintenance lourde concourant à prolonger la durée de vie des organes les plus coûteux.

Le Déléguataire informera la Collectivité de chaque renouvellement nécessitant l'utilisation du compte de renouvellement :

- Pour mettre en adéquation les impératifs du terrain avec la cogestion de ce compte de renouvellement, toutes les opérations dont le montant est supérieur à 3.000 euros HT devront faire l'objet d'un devis pour accord de la Collectivité. En cas d'urgence, le devis sera présenté après la réalisation de l'opération.
- Toutes les opérations réalisées au titre du compte de renouvellement pour un montant inférieur à 3 000 € HT devront être justifiées annuellement.

Chaque année, le Déléguataire établira et adressera à la Collectivité la liste des travaux de renouvellement effectués avec leur montant.

Le solde du compte est reporté sur l'année suivante. Le compte constitue une obligation de dépenses et de résultats pour le Déléguataire. Ainsi, à la fin du contrat, si son solde est positif, il est reversé à la Collectivité. »

ARTICLE 3 - REPARTITION DES CATEGORIES DE TRAVAUX ET PRESTATIONS (HORS TRAVAUX NEUFS)

Le fond contractuel de renouvellement défini à l'article 7.4 du contrat initial est intégralement maintenu (conditions techniques et économiques) pendant la période de prolongation.

Pour rappel ce compte est alimenté au 1^{er} janvier de chaque année d'un montant de 20 000 € HT (valeur aux conditions économiques du contrat initial).

ARTICLE 4 - PRISE EN CHARGE DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Les postes de relèvement ci-dessous sont intégrés au périmètre d'exploitation pour être exploités conformément aux clauses et dispositions du contrat.

- PR de la cavée à Torigny-sur-Vire,

- PR hortensias à Saint-Armand.

Les coûts d'exploitation correspondants figurent en annexe du présent avenant.

ARTICLE 5 - REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 8.4 du contrat initial, remplacé par l'article 1 de l'avenant n°3 est abrogé et remplacé comme suit :

« La rémunération du délégataire est la contrepartie des obligations mises à sa charge par le présent contrat.

La rémunération du délégataire résulte de l'application du tarif de base suivant :

Abonnement	Partie fixe annuelle en euros, hors taxes	11,00 €
Part variable		
Collecte	Prix en euros hors taxes par mètre cube assujetti	0,2116 €
Traitement	Prix en euros hors taxes par mètre cube assujetti	0,4982 €
Part forfaitaire à la charge de la collectivité	Prix en euros hors taxe par an	41 644 €

Ces tarifs s'entendent aux conditions économiques du 1er janvier 2019 et seront actualisés conformément à la formule d'actualisation définie à l'article 18 de l'avenant n°2. »

ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale, il prendra effet à compter de la date où il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

Toutes les clauses du contrat et de ses avenants précédents, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 7 - ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent avenant :
 Annexe 1 : Inventaire des nouveaux équipements
 Annexe 2 : Compte d'Exploitation de la nouvelle installation
 Annexe 3 : Détermination des nouveaux tarifs

Fait à....., le.....

Pour la Collectivité,
 Le Président,
 M. Fabrice LEMAZURIER

Pour le Délégué,
 Le Directeur Régional,
 M. Richard BOUZANQUET



Annexe 1 : Inventaire des nouveaux équipements

Installation Principale	Équipement	Date MES	Année MES
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	GBT00077247 - Echelle C.V	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	GDD00030205 - Barre de guidage n°1	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	GDD00030206 - Barre de guidage n°2	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	GRC03445853 - Trappe accès poste	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	GRC03445854 - Trappe accès C.V	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	GSB00025767 - Pied d'assise n°1	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	GSB00025768 - Pied d'assise n°2	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	ICA00054580 - Sonde de niveau	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	ICT00043038 - Poines de niveau	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	IQW00040843 - Compteur électricité	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	KST00104415 - Télésurveillance	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	NCA00075291 - Armoire de commande	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	PSB00078955 - Pompe n°1	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	PSB00078956 - Pompe n°2	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	VAN04043163 - Vanne n°1	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	VAN04043164 - Vanne n°2	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	VAN04043165 - Vanne vidange	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	VAN04043166 - Vanne gravitaire	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	VCL00091802 - Clapet n°1	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	VCL00091803 - Clapet n°2	08/12/2022	2 022
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE	XTU00107155 - Tuyauterie refoulement	08/12/2022	2 022
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	EPD00007216 - Panier de dégrillage	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	GBT00076756 - Echelle	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	GDD00029961 - Barres de guidage n°1	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	GDD00029970 - Barres de guidage n°2	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	GRC03427748 - Trappe relevage	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	GRC03427749 - Tampon	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	GSB00025193 - Pied d'assise n°1	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	GSB00025195 - Pied d'assise n°2	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	ICA00053411 - Sonde de niveau	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	ICT00042173 - Poines de niveau (x3)	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	IQW00040595 - Compteur énergie	13/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	KST00103919 - Téléransmission	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	NCA00074887 - Armoire de commande	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	PSB00078136 - Pompe n°1	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	PSB00078140 - Pompe n°2	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	TLV00031105 - Pied de potence	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	VAN03965819 - Vanne n°1	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	VAN03965820 - Vanne n°2	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	VAN03965821 - Vanne vidange	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	VAN03965822 - Vanne arrivé	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	VCL00091311 - Clapet n°1	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	VCL00091312 - Clapet n°2	12/01/2023	2 023
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE	XTU00106323 - Tuyauterie	12/01/2023	2 023

Annexe 2 : Coûts d'Exploitation Prévisionnels des nouveaux Equipements

Avenant n°4					
Saint-Lô Agglo - Périmètre de Thorigny sur Vire					
		Service public d'assainissement			
		Bilan d'exploitation			
		Intégration de 2 nouveaux postes de relèvement			
Aux conditions économiques du 01/01/2019					
CHARGES D'EXPLOITATION			Total HT	5 296	/an
Personnel				1 306	€/an
2	Postes de relevage EU			1 306	€/an
	Conduite et entretien courant	24 heures	910		€/an
	Maintenance	8 heures	396		€/an
	Gestion technique et encadrement			-	€/an
	Technicien Exploitation	8 heures	-		€/an
	Frais de support agence	4heures	-		€/an
Equipes spécialisées				752	€/an
2	Postes de relevage EU	Nettoyage par hydrocurage		752	€/an
Sous traitance				367	€/an
2	Postes de relevage EU			367	€/an
	Evacuation des déchets de curage		216		€/an
	Contrôles réglementaires		151		€/an
Energie				1 200	€/an
2	Postes de relevage EU			1 200	€/an
	Consommation KWH		1 200		€/an
Fournitures				308	€/an
2	Postes de relevage EU			300	€/an
	Matériels de maintenance et petites fournitures		300		€/an
EPI				8	€/an
Renouvellement des équipements				-	€/an
Autres charges				846	€/an
	Assurance dommages aux biens (électromécaniques)			30	€/an
	Assurance RC			26	€/an
	Véhicules, déplacements			226	€/an
	Liaisons téléphoniques, lignes spécialisées			300	€/an
	Immobilisations du délégataire			64	€/an
	Impôts et taxes			200	€/an
Structure centrale				518	€/an
Résultat brut avant impôt société				-	/an

Annexe 3 : Détermination des nouveaux tarifs

SAINT LO AGGLO - Périmètre de TORIGNY SUR VIRE			
Service de l'assainissement			
Avenant n°4			
Données contractuelles			
Date de début du contrat			01/01/2014
Date d'échéance du contrat			31/12/2023
Durée initiale du contrat			10 ans
Durée de prolongation du contrat			1 an
Nouvelle échéance du contrat			31/12/2024
Données exprimées aux conditions économiques du contrat de fusion, à savoir, le			01/01/2019
Intégration de nouvelles installations		HT/an	5 296 €
PR hortensias - ST AMAND VILLAGE		2 648 €	
PR la cavée TORIGNY SUR VIRE		2 648 €	
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du contrat de fusion des 2 collectivités, le		01/01/2019	HT/an 5 296 €
Total impact de l'avenant aux conditions économiques du		01/01/2023	6 234 €
Assiette de facturation			
	Assiette de facturation	Répartition liée à l'avenant	
Nombre de clients	1 612	0%	- €
Volumes consommés	144 888 m3	100%	5 296 €
Demiers tarifs connus aux conditions économiques de		01/01/2019	
Rémunération du délégataire : HT		Tarif en vigueur	Impact de l'avenant
Abonnement /an		11,00 €	- €
Part variable collecte		0,1750 €	0,0368 €
Part variable traitement		0,4982 €	
Part forfaitaire à la charge de la collectivité		41 644,00 €	
Demier coefficient d'actualisation connu au		01/01/2023	1,177200
Tarifs aux conditions économiques du		01/01/2023	
Rémunération du délégataire : HT		Tarif en vigueur	Impact de l'avenant
Abonnement /an		12,95 €	- €
Part variable collecte		0,2060 €	0,0431 €
Part variable traitement		0,5865 €	- €
Part forfaitaire à la charge de la collectivité		49 023,32 €	
Impact sur une facture 120 m3 : Part délégataire HT			5,17 €
Impact sur une facture 120 m3 - valeur au		01/01/2023	6,09 €

cc2023-06-12-014 - Modalités d'attribution du Rifseep
Rapporteur - A. SEVÊQUE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu le décret n°2016-4916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n°2014-513 du 20 mai 2015 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n°2019-172 du 05 mars 2019, instaurant la période préparatoire au reclassement,

Vu la circulaire DGCL/DGFIP du 3 avril 2017,

Vu les délibérations cc2020-01-20-005 du 20 janvier 2020 et cc2020-12-14-032 du 14 décembre 2020 instaurant la mise en place du Rifseep,

Vu l'avis du comité social territorial du 25 mai 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Par délibération en date du 20 janvier 2020, l'Agglo a décidé des dispositions suivantes :

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou par adoption :

Le RIFSEEP est maintenu intégralement

- En cas de travail à temps partiel thérapeutique :

Le RIFSEEP est calculé au prorata de la durée effective du service

- En cas de congé de maladie ordinaire :

Le RIFSEEP est maintenu et suit le sort du traitement.

- En cas de congé de longue maladie, grave maladie et longue durée :

Le RIFSEEP n'est pas maintenu. En application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, l'autorité territoriale ne peut attribuer un régime indemnitaire plus favorable. Toutefois, lorsque l'agent est placé en congés de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé accordé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

- En cas d'accident de travail et de maladie professionnelle :

Le RIFSEEP est maintenu intégralement

La situation des agents déclarés inaptes aux fonctions de leur grade, et acceptant la période préparatoire au reclassement (PPR), n'a pas été traitée. Dès lors, seule la rémunération statutaire de ces agents est maintenue pendant cette période.

Il est proposé au conseil communautaire de compléter cette délibération en accordant aux agents en période préparatoire au reclassement, le bénéfice du maintien de la moitié du montant du Rifseep qu'ils percevaient avant d'être déclarés inaptes.

Débats :

Monsieur Rihouey estime que cette correction est bienvenue. Cependant, il ne comprend pas pourquoi la moitié du montant du RIFSEEP a été retenue et non la totalité. Il estime que les personnes ne choisissent pas d'être malade ou d'être en inaptitude.

Monsieur Lemazurier répond que ce montant a été étudié en comité social territorial.

Monsieur Sevêque précise que la communauté accompagne aujourd'hui un agent pour lui permettre de retrouver une situation professionnelle stable.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Benoît ROGER, Monsieur Sylvain GOUVENOU) :

- d'attribuer aux agents en période préparatoire au reclassement, le bénéfice du maintien de la moitié du montant du Rifseep qu'ils percevaient avant d'être déclarés inaptes.

**cc2023-06-12-015 - Fixation de quotas d'avancements de grade
Rapporteur - A. SEVÊQUE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°cc2021-06-21-007 du conseil communautaire du 21 juin 2021 relative à la fixation des quotas d'avancements de grades,

Vu l'avis du comité social territorial du 25 mai 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Après avis du comité technique, la communauté d'agglo a délibéré le 21 juin 2021 pour fixer à 100 % les ratios d'avancement de grades pour l'ensemble des cadres d'emplois présents au sein de Saint-Lô Agglo, sous réserve des appréciations portées par l'ensemble de la chaîne hiérarchique et de l'autorité territoriale et des missions effectivement assumées.

Cependant, le taux d'avancement à l'échelon spécial applicable lorsque le statut particulier le prévoit, en particulier pour les grades d'attaché hors classe et d'ingénieur hors classe, n'a pas été inclus dans cette délibération.

Le taux d'avancement à l'échelon spécial proposé est de 100 % :

Grade	Ratio
Attaché hors classe	100 %
Ingénieur hors classe	100 %

Il restera en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne procédera pas à sa modification.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Daniel JORET, Monsieur Sylvain GOUVENOU) :

- l'autorisation donnée au président à fixer à 100 % les quotas d'avancements de grades pour l'avancement à l'échelon spécial concernant les grades d'attaché hors classe et d'ingénieur hors classe.

1 - Délibérations prises au bureau communautaire en mars, avril et mai 2023

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les différentes délibérations prises au bureau communautaire du 1^{er} mars au 31 mai 2023.

Pas de bureau communautaire en mars

Bureau communautaire du 03 avril

- bc2023-04-03-001-Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 27 février 2023
- bc2023-04-03-002-Modification de la délibération relative à la modification n°5 du plan local d'urbanisme de Saint-Lô
- bc2023-04-03-003-Marché fourniture de carburant et d'AD Blue pour les besoins de Saint-Lô Agglo
- bc2023-04-03-004-Approbation du dossier de consultation des entreprises et du plan de financement pour le projet de réfection de la piste d'athlétisme du stade Jean Berthelem à Saint-Lô

- bc2023-04-03-005 Réserve de places en crèches pour des entreprises
- bc2023-04-03-006-Acquisition de parcelles situées en zone de périmètre rapproché du captage d'eau potable de Graignes-Mesnil-Angot
- bc2023-04-03-007-Vente du lot n°6 de la zone d'activités économiques Le Fleurion située au Désert au profit de la SARL DEPANN PLOMB ELEC
- bc2023-04-03-008-Vente du lot n°6 de la zone d'activités économiques Horizon située à Saint-Jean-d'Elle au profit de la SARL unipersonnelle SC2E
- bc2023-04-03-009-Vente du lot n°3 de la zone d'activités économiques Horizon située à Saint-Jean-d'Elle au profit de la commune de Saint-Jean-d'Elle
- bc2023-04-03-010-Vente du lot n°14 de la zone d'activités économiques La Chénée située à Marigny-le-Lozon au profit de la clinique vétérinaire de Marigny-le-Lozon
- bc2023-04-03-011-Vente des parcelles cadastrées numéro 2YC 208, 2YC 211 et 2YC 207 situées sur la zone d'activités économiques Le Flanquet à Agneaux au profit de la SAS Vimond Matériaux
- bc2023-04-03-012-Demande de subvention 2023 du centre local d'information et de coordination du pays saint-lois (CLIC)
- bc2023-04-03-013-Subventions aux associations en milieu rural
- bc2023-04-03-014-Subvention 2023 pour l'association pour la défense et la promotion du chemin de fer et de l'intermodalité dans l'ouest de la région Normandie
- bc2023-04-03-015-Subvention Asso V'Lô 2023
- bc2023-04-03-016-Subvention à l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
- bc2023-04-03-017-Dispositif d'aide aux projets tutorés étudiants pour l'attribution de subventions aux associations
- bc2023-04-03-018-Demande de subvention de l'université inter-âges
- bc2023-04-03-019-Subvention à l'association de l'amicale du personnel
- bc2023-04-03-020-Octroi de subventions aux particuliers dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat 2020-2025
- bc2023-04-03-021-Octroi d'une subvention à l'association des acteurs du patrimoine de la Manche dans le cadre de la promotion de la rénovation du patrimoine bâti
- bc2023-04-03-022-Règlement des transports scolaires SLAM

Bureau communautaire du 15 mai

- bc2023-05-15-001-Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 03 avril 2023
- bc2023-05-15-002-Rectificatif de la délibération relative au marché fournitures de carburant et d'AD Blue pour les besoins de Saint-Lô Agglo
- bc2023-05-15-003-Vente du lot n°5 situé sur la zone d'activités économiques Le Fleurion au Désert au profit de l'entreprise Ouest maçonnerie BTP
- bc2023-05-15-004-Programme pluriannuel de travaux curatifs des voiries dans les zones d'activités économiques

- bc2023-05-15-005-Politique publique à la filière équine
- bc2023-05-15-006-Octroi de subventions aux particuliers dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat 2020-2025
- bc2023-05-15-007-Octroi d'une subvention à l'association Enerterre dans le cadre du déploiement de ses actions en faveur de l'auto-réhabilitation accompagnée sur le territoire
- bc2023-05-15-008-Octroi de primes pour l'acquisition-rénovation de logements vacants dans le cadre du programme local de l'habitat 2021-2027
- bc2023-05-15-009-Cession de la parcelle située à Saint-Lô cadastrée section CD numéro 128
- bc2023-05-15-010-Acquisition des parcelles situées à Domjean cadastrées section D numéros 751, 752, 757 à 764, 1029, 1109, 1111, 1113, et 1115
- bc2023-05-15-011-Régularisation du statut des voiries avec la commune de Pont-Hébert - Transfert de propriété par Saint-Lô Agglo à la commune des parcelles cadastrées section AE numéros 103 et 108
- bc2023-05-15-012-Avis émis au titre de la compatibilité de la modification n°5 du plan local d'urbanisme de Saint-Lô avec le schéma de cohérence territoriale du pays saint-lois
- bc2023-05-15-013-Subvention plateforme solidaire de mobilité professionnelle 2023
- bc2023-05-15-014-Rénovation énergétique du centre aquatique de Saint-Lô
- bc2023-05-15-015-Rénovation énergétique du bassin de natation de Saint-Amand-Villages
- bc2023-05-15-016-Rénovation énergétique du bassin de natation de Graignes-Mesnil-Angot
- bc2023-05-15-017-Travaux d'assainissement des eaux pluviales à Condé-sur-Vire - Approbation de la demande de versement de fonds de concours entre la commune de Condé-sur-Vire et Saint-Lô Agglo

Les délibérations sont consultables sur le site internet de l'Agglo :

<http://www.saint-lo-agglo.fr/actes-administratifs>

2 - Arrêtés et décisions du président du 1er mai au 31 mai 2023

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les arrêtés et décisions pris du 1^{er} mai au 31 mai 2023.

NATURE	NUMERO	DATE	OBJET	DIRECTION
Décision	36	03/05/2023	Transfert de prêt du budget principal au budget annexe de la redevance incitative déchets	Direction des finances
Décision	37	03/05/2023	Avenant n°1 à la décision n°2023-26 portant modification de la régie de recettes pour la location des vélos à assistance électrique	Direction des finances
Décision	38	04/05/2023	10 000 arbres pour le bocage en 2023	Direction cycle de l'eau
Décision	39	15/05/2023	Utilisation d'un crédit de trésorerie	Direction des finances
Décision	40	15/05/2023	Création de la régie de recettes des transports scolaires Saint-Lô Agglo	Direction des finances
Décision	41	22/05/2023	Fixation des tarifs des produits mis en vente au point d'accueil du bureau d'information touristique de Torigny-les-Villes	Direction des finances
Décision	42	22/05/2023	Fixation des tarifs des produits mis en vente au point d'accueil de l'office de tourisme de Saint-Lô	Direction des finances
Décision	43	22/05/2023	Acquisition de vélos, de vélos cargos, de tricycles à assistance électrique et de trottinettes électriques pour les besoins du service de location de Saint Lô Agglo - relance des lots 1, 2, 3 et 4 suite à déclaration sans suite	Direction de la commande publique
Arrêté	A044	24/05/2023	Arrêté relatif à la délégation de signature à monsieur Loïc Renimel pour la vente d'une parcelle zone d'activités Europe II	Direction générale des services
Décision	45	30/05/2023	Nomination du régisseur titulaire sur la régie de recettes des transports scolaires Saint-Lô Agglo	Direction des finances
Décision	46	30/05/2023	Animation, gestion et évaluation LEADER - Année 2023	Direction Appui aux communes

Questions diverses

1 – DETTE DU POINT FORT ENVIRONNEMENT

Monsieur Rihouey revient sur sa question au précédent conseil où il demandait la possibilité d'adopter une motion commune afin que l'ensemble des élus communautaires ait une démarche conjointe à la suite de l'interpellation du gouvernement par monsieur Gosselin, député, au parlement.

Monsieur Pien rappelle qu'il avait précisé qu'il ne faut jamais exclure une démarche commune. Il a posé la question en comité syndical du Point Fort environnement. Pour l'instant, les membres ne souhaitent pas s'associer à une telle démarche. Ils estiment que l'État ne rouvrira pas le dossier car cela concerne l'ensemble de l'encours de dettes au niveau national qui s'élève à 14/15 milliards d'euros.

Il indique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les choix hasardeux qui ont été faits il y a une quinzaine d'année même s'ils pèsent sur les agglomérations. Il rappelle toutefois que, sur l'ensemble de la gestion des déchets, au niveau du coût moyen réglé par habitant d'un montant de 230 € ou 250 €, la dette du Point Fort s'élève à 25 ou 30 €.

Il souligne que le comité syndical du Point Fort travaille régulièrement avec la SFIL, la banque qui a remplacé Dexia. Il précise que la trajectoire du Point Fort environnement adopté en 2021 permet actuellement de pouvoir honorer les 9 millions d'euros d'investissement dont le syndicat a besoin pour assurer le service public sans avoir recours à des financements extérieurs.

Il précise que le comité des financeurs du Point Fort environnement n'a pas encore donné de réponse.

Monsieur Lemazurier attend le retour de ses collègues du M9. Il indique qu'il proposera un vote lors d'un prochain conseil communautaire concernant cette proposition.

2 – PROCES VERBAL

Madame Louis précise n'avoir pas reçu le procès-verbal du conseil communautaire du mois de mai.

Monsieur Lemazurier indique qu'il proposera ce vote au prochain conseil communautaire avec celui du jour.

3 – TARIFICATIONS SUR LES LEVEES SUPPLEMENTAIRES DES ORDURES MENAGERES

Monsieur Enguehard souligne que certains foyers de personnes principalement âgées n'ont pas compris que la tarification du ramassage des ordures ménagères interviendrait à chaque levée.

Il convient que la communication a été faite. Mais comme la facturation blanche à Saint-Lô n'était pas représentative en début d'année, il demande s'il est envisageable de réaliser une communication ciblée vers les foyers qui ont déjà atteint un quota de douze levées.

Monsieur Lemazurier va demander au service d'extraire de la base et par zone les foyers concernés pour cette relance. Il souligne que le déploiement des points d'apports volontaires va être effectif d'ici quelques semaines.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président propose de clore la séance.

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2022

MAISON DE L'ENFANCE

SAVOIR-FAIRE

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2022

RÉNOVATION
HABITAT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2023

 saint-lo-agglo.fr



L'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de **transparence** et de **lisibilité** un bilan annuel d'activité, de la communauté d'agglomération, ventilée par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un **acte utile de communication sur la politique conduite par la communauté d'agglomération à destination des communes, mais aussi des citoyens.**

Dans le souci de répondre notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais également d'offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats, Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une **démarche de performance.**

Cette démarche permet ainsi de mesurer, à travers une série d'indicateurs, l'efficacité d'une action rendue plus lisible.

C'est pourquoi le rapport d'activités est présenté sous la forme d'un rapport annuel de performance des politiques publiques portées par Saint-Lô Agglo.

Pour ce RAP 2022, sont ajoutés les tableaux de suivi des indicateurs de performance.



PT

Ce logo indique les objectifs affichés dans le projet de territoire

SOMMAIRE

	Pages
1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS	10
1.1 Enfance-jeunesse	11
1.2 Petite enfance	19
1.3 Promotion et développement du sport	25
2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT	34
2.1 Développement économique et emploi	35
2.2 Soutien à la filière équine	54
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	60
2.4 Valorisation culturelle et touristique	68
2.5 Santé, bien-être	80
3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	86
3.1 Planification territoriale	87
3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme	93
3.3 Politique de l'habitat	99
3.4 Politique foncière et patrimoniale	103
3.5 Transports et déplacements	108
4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE	115
4.1 Cycle de l'eau	116
4.2 Transition énergétique et climatique	127
4.3 Développement et transition numérique	141
4.4 Prévention et gestion des déchets	146
5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE	154
5.1 Affaires générales	155
5.2 Commande publique	158
5.3 Systèmes d'information	166
5.4 Projet éducatif social local	174
5.5 Territoire	181
5.6 Ressources humaines	185
5.7 Finances	190
5.8 Communication	192

PRÉSENTATION DE SAINT-LÔ AGGLO



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CAPITAIRE DE POINT DE VUE



LE TERRITOIRE

Saint-Lô Agglo est une communauté d'agglomération située au centre du département de la Manche en Normandie. Elle est desservie par l'A84 permettant une liaison directe vers Caen et Rennes et par la N174 reliant la N13 en direction de Cherbourg.

Créée au 1er janvier 2014, elle regroupe aujourd'hui **61 communes** et plus de **80 000 habitants**.

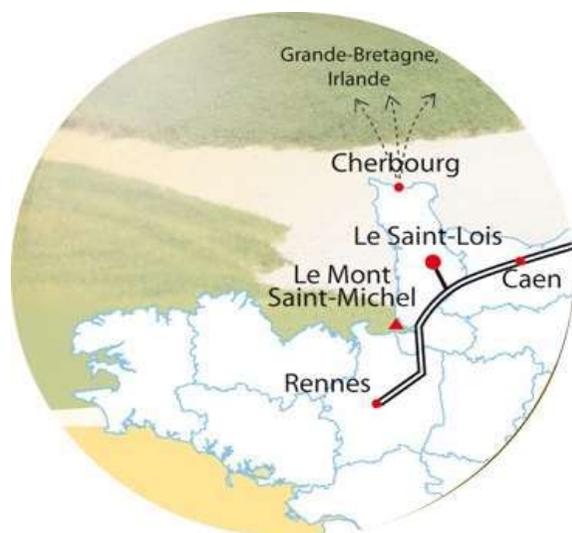
Elle compte environ 330 agents permanents.

L'Agglo, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, est administré par un conseil communautaire qui regroupe **97 élus** désignés par les communes membres.

Présidée par Fabrice LEMAZURIER, la communauté d'agglomération compte 15 vice-présidents et 17 élus communautaires qui forment le bureau communautaire (33 élus).

Elle a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un **projet commun d'attractivité du territoire, d'aménagement de l'espace et de développement de services à la population**.

Saint-Lô Agglo représente un territoire en pleine évolution, porteur de projets ambitieux en faveur de l'économie et de la qualité du cadre de vie.



NOTRE AGGLÔ
UNE COLLECTIVITÉ
AU SERVICE DE TOUS !



61 COMMUNES

80 399 HABITANTS *

POPULATION TOTALE (DGF)



LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION :

- Agneaux
- Airel
- Amigny
- Baudre
- Beaucoudray
- Bérigny
- Beuvrigny
- Biéville
- Bourgvallées (S'-Samson-de-Bonfossé, Gourfaleur, La Mancellière-sur-Vire, S'-Romphaire, Soulles, Le Mesnil-Herman)
- Canisy (Canisy et S'-Ébremond-de-Bonfossé)
- Carantilly
- Cavigny
- Cerisy-la-Forêt
- Condé-sur-Vire (Condé-sur-Vire, Le Mesnil-Raoul et Troisgots)

- Couvains
- Dangy
- Domjean
- Fourneaux
- Gouvets
- Graignes-Mesnil Angot
- La Barre-de-Semilly
- La Luzerne
- La Meauffe
- Lamberville
- Le Désert
- Le Lorey
- Le Mesnil-Amey
- Le Mesnil-Eury
- Le Mesnil-Rouxelin
- Le Mesnil-Véneron
- Le Perron
- Marigny-le-Lozon (Marigny et Lozon)
- Montrabot

- Montreuil-sur-Lozon
- Moon-sur-Elle
- Moyon-Villages (Moyon, Chevry et Le Mesnil-Opac)
- Pont-Hébert (Pont-Hébert, Le Hommet d'Arthenay)
- Quibou
- Rampan
- Rémillly-les-Marais (Rémillly-sur-Lozon, Le Mesnil-Vigot et Les Champs-de-Losque)
- S'-Amand-Villages (S'-Amand et Placy-Montaigu)
- S'-André-de-l'Épine
- S'-Clair-sur-l'Elle
- S'-Martin-de-Bonfossé
- S'°-Suzanne-sur-Vire
- S'-Fromond
- S'-Georges-d'Elle
- S'-Georges-Montcoq

- S'-Germain-d'Elle
- S'-Gilles
- S'-Jean-d'Elle (S'-Jean-des-Baisants, Rouxeville, Précorbin, Notre-Dame-d'Elle et Vidouville)
- S'-Jean-de-Daye
- S'-Jean-de-Savigny
- S'-Lô
- S'-Louet-sur-Vire
- S'-Pierre-de-Semilly
- S'-Vigor-des-Monts
- TESSY-Bocage (Tessy-sur-Vire, Fervaches et Pont-Farcy)
- Thèreval (Hébécron et La Chapelle-Enjuger)
- Torigny-les-Villes (Torigni-sur-Vire, Guilberville, Giéville et Brectouville)
- Villiers-Fossard

Attractivité et développement économique

- Services et accompagnement des entreprises +
- Commerçants et artisans +
- Zones d'activités +
- Circuits de proximité +
- Enseignement supérieur +
- Promotion touristique et culturelle +

Services à la population et aux familles

- Petite Enfance (crèches et relais petite enfance) +
- Enfance / Jeunesse (accueil de loisirs, info jeunesse) +
- Sports +
- Foyer des jeunes travailleurs +

Environnement et territoire durable

- + Cycle de l'eau
- + Collecte des déchets
- + Transition énergétique
- + Biodiversité

Aménagement du territoire

- + PLUi
- + Urbanisme
- + Habitat
- + Transport et mobilité



Compétences de l'Agglo

I - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Le cas échéant, elles sont complétées sur les différentes thématiques par des compétences prises au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales figurant en italique

1. En matière de développement économique

- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- 1.4 promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- 1.5 *au titre de l'article L. 133-3 du Code du tourisme, élaboration et mise en œuvre de la politique publique du tourisme définie dans le cadre du schéma de développement touristique de l'EPCI* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;
- 1.6 *élaboration et mise en œuvre de la politique publique de dynamisation culturelle dans le cadre du schéma de développement culturel de l'EPCI intégrant la gestion du parc de sculptures de Cerisy-la-Forêt* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités).

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- 2.1 Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- 2.2 plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- 2.3 définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- 2.4 organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
- 2.5 *réalisation du schéma directeur d'itinéraires cyclables autorisant la communauté d'agglomération à intervenir sur certains tronçons dits structurants* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;
- 2.6 *Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs partenariaux en matière de santé (contrat local de santé)* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;
- 2.7 Secours et lutte contre l'incendie.

3. En matière d'équilibre social de l'habitat

- 3.1 programme local de l'habitat ;
- 3.2 politique du logement d'intérêt communautaire ;
- 3.3 actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et en faveur de la mixité sociale ;
- 3.4 réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- 3.5 action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- 3.6 amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- 3.7 actions en faveur du logement des jeunes inscrites au titre du programme local de l'habitat.

4. En matière de politique de la ville

- 4.1 élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- 4.2 animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- 4.3 programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

6. En matière d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

8. Eau

9. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

10. Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8

11. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

II - COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES/FACULTATIVES

1. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les rongeurs aquatiques, surveillance et analyse de la qualité de l'air, élaboration et animation de plans relatifs aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.

2. Gestion et exploitation d'une fourrière animale intercommunale

3. Promotion et développement du sport

3.1 Promotion et développement du sport par l'accompagnement financier des clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports ;

3.2 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements utilisés par les clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports, développant une action de formation éducative en direction des jeunes ;

3.3 Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements aquatiques au bénéfice de l'apprentissage de la natation, du bien-être et de la santé ;

3.4 Organisation d'animations d'activités physiques et sportives.

4. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse

(accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)

5. Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille

6. Intervention de l'EPCI sur le périscolaire ne relevant pas des communes la journée ou demi-journée non travaillée par les enfants et intervention de l'EPCI sur l'extrascolaire

7. Gestion de l'établissement social et médico-social à destination des jeunes travailleurs

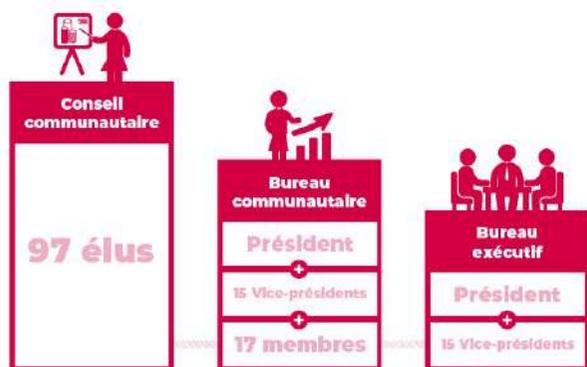
8. Adhésion et participation financière au centre local d'information et de coordination du Saint-Lois et à la mission locale

9. Promotion et soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

10. Aménagement numérique du territoire



LE FONCTIONNEMENT



LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS



Fabrice LEMAZURIER
Président
Maire de Marigny-le-Lozon



Emmanuelle LEJEUNE
1^{ère} vice-présidente
en charge de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Maire de Saint-Lô



Laurent PIEN
2^{ème} vice-président
en charge de l'urbanisme
Maire de Condé-sur-Vire



Marie-Pierre FAUVEL
3^{ème} vice-présidente
en charge des relations
aux territoires
Maire de Saint-Jean-d'Elle



Mickaël GRANDIN
4^{ème} vice-président
en charge du développement
économique
Maire de Torigny-les-Villes



Maryvonne RAIMBEAULT
5^{ème} vice-présidente
en charge de l'enfance et
de la jeunesse
Maire de Saint-Clair-sur-Elle



Loïc RENIMEL
6^{ème} vice-président
en charge des finances et
performance
Maire de La Barre de Semilly



Jocelyne RICHARD
7^{ème} vice-présidente
en charge de l'habitat
et du foncier
Adjointe au maire de Tessy Bocage



Jérôme VIRLOUVET
8^{ème} vice-président
en charge des transports
et de la mobilité
Adjoint au maire de Saint-Lô



Lydie BROTON
9^{ème} vice-présidente
en charge de la transition
écologique et numérique
Maire de Moon-sur-Elle



Alain SÉVÈQUE
10^{ème} vice-président
en charge des ressources
humaines
Maire d'Agneaux



Hervé LE GENDRE
11^{ème} vice-président
en charge des sports
Adjoint au maire de Saint-Lô



Claude JAVALET
12^{ème} vice-président
en charge de la collecte
et valorisation des déchets
Maire de Bourgvallées



Florence MAZIER
13^{ème} vice-présidente
en charge du commerce et
des circuits de proximité
Maire de Le Désert



Alexandre HENRYE
14^{ème} vice-président
en charge du tourisme
et de la promotion du territoire
Conseiller municipal de Saint-Lô



Jean-Luc LEROUXEL
15^{ème} vice-président
en charge du cycle de l'eau
Maire de Saint-Gilles



Commissions de l'Agglo



Fabrice LEMAZURIER
Président de Saint-Lô Agglo



Emmanuelle LEJEUNE
1^{ère} vice-présidente

COMMISSION FINANCES & PERFORMANCE



Loïc RENIMEL
6^{ème} vice-président
**FINANCES ET
PERFORMANCE**

stratégie financière, analyse et suivi budgétaire, pacte fiscal et financier, fonds européens



Marie-Pierre FAUVEL
3^{ème} vice-présidente
**RELATIONS AUX
TERRITOIRES**

contrat agglo-communes, politique de la ville, Action coeur de ville, politiques contractuelles



Alain SÉVÈQUE
10^{ème} vice-président
**RESSOURCES
HUMAINES**

politique RH, dialogue social, mutualisation, conduite du changement

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lydie BROTON
9^{ème} vice-présidente
**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
NUMÉRIQUE**

schéma directeur immobilier (volet énergétique), ADAP, PCAET, territoires intelligents, aménagement numérique



Claude JAVALET
12^{ème} vice-président
**COLLECTE ET
VALORISATION DES
DÉCHETS**

passage REOMi, schémas de collecte, extension consignes de tri, partenariat Point Fort Environnement



Jean-Luc LEROUXEL
15^{ème} vice-président
CYCLE DE L'EAU

GEMAPI, modes de gestion des services, harmonisation technique administrative et tarifaire

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Laurent PIEN
2^{ème} vice-président
URBANISME

PLUi, sécurité juridique des actes, application du SCOT



Jocelyne RICHARD
7^{ème} vice-présidente
HABITAT ET FONCIER

PLH, OPAH, observatoire foncier, schéma directeur immobilier (volet gestion du patrimoine communautaire), aire d'accueil des gens du voyage



Jérôme VIRLOUVET
8^{ème} vice-président
**TRANSPORTS ET
MOBILITÉ**

PDU, mobilités douces, transport urbain et TAD (DSP), transport scolaire, transports partagés, maison des mobilités

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Mickaël GRANDIN
4^{ème} vice-président
**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

politique d'accompagnement des professionnels, modernisation des zones, promotion du territoire et de ses savoir-faire, Pôle hippique



Emmanuelle LEJEUNE
1^{ère} vice-présidente
**ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET
RECHERCHE**

offres de formation supérieures, campus unique, campus connecté



Florence MAZIER
13^{ème} vice-présidente
**COMMERCE, ARTISANAT
ET CIRCUITS DE
PROXIMITÉ**

unions commerciales, PAT, projet de légumerie-conserverie



Alexandre HENRYE
14^{ème} vice-président
**PROMOTION DU
TERRITOIRE ET
TOURISME**

schéma touristique et culturel, démographie médicale, haies bocagères

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE



Maryvonne RAIMBEAULT
5^{ème} vice-présidente
ENFANCE, JEUNESSE

PESL, petite enfance et enfance jeunesse, Kiosk, résidence étudiante, offre de services aux familles, dynamisation de la vie étudiante

COMMISSION SPORT



Hervé LE GENDRE
11^{ème} vice-président
SPORT

schéma de développement du sport, lien avec les associations, offre sportive équilibrée, équipements sportifs



Saint-Lô
AGGLO

COMMISSIONS
ENFANCE-JEUNESSE
&
SPORTS

1

1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS

10

1.1 Enfance-jeunesse

11

1.2 Petite enfance

19

1.3 Promotion et développement du sport

25



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE





Politique publique :

ENFANCE – JEUNESSE

EJ

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Contribuer à l'éducation en proposant une offre d'accueil de qualité partagée et accessible, en renforçant l'attractivité du territoire par une offre de services cohérente lisible et moderne.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

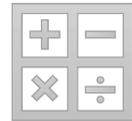
Proposer une politique dynamique, équitable et solidaire en faveur de la jeunesse et des familles en renforçant la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative territoriale, en proposant une offre équitable et coordonnée d'accueils, d'animations, d'informations et d'accompagnements des jeunes sur le territoire et en contribuant à l'épanouissement et au bien-être des différents publics, y compris à besoins spécifiques.

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)
- Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille
- Intervention de l'EPCI sur le périscolaire ne relevant pas des communes la journée ou demi-journée non travaillée par les enfants et intervention de l'EPCI sur l'extrascolaire
- Gestion de l'établissement social et médico-social à destination des jeunes travailleurs
- Adhésion et participation financière au centre local d'information et de coordination du Saint-Lois et à la mission locale



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

15 accueils de loisirs déclarés

1 structure dédiée au 11-25 ans (Kiosk)

2 970 jeunes accueillis en accueil de loisirs

2 048 familles (2 763 jeunes et 1 866 familles en 2021)

6 255 Bénéficiaires * du dispositif Kiosk Agglo (5 845 en 2021)

174 497 € de réductions * (200 540 € en 2021)

* Chiffres incomplets en attente des retours des partenaires

413 289 heures enfant déclarées (CAF) (392 559 en 2021)

336 jeunes accueillis au FJT de Saint-Lô (158 lits)
(323 jeunes en 2021)

43 jeunes accueillis au FJT de Carentan (23 lits)
(41 jeunes en 2021)

1 62 jeunes accueillis au sein de la résidence Lelandais (120 places)

580 jeunes accueillis au comité local logement autonome jeunes (CLLAJ) (575 en 2021)

1 680 rendez-vous cumulés (1 650 en 2021)



CONTEXTE

Les politiques publiques "jeunesse" ont pour objectif de renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours vers l'autonomie dans une logique de co-éducation et dépassent les notions sectorielles pour impulser une politique globale et transversale.

Le déploiement de 8 « espaces jeunes », complété en 2021 par l'ouverture de 2 nouvelles structures (St-Jean-d'Elle et Tessy) renforce la dimension « réseau » sur le territoire de manière équitable, sur la base d'actions « hors les murs » décentralisées en partenariat avec le champ scolaire (ex : infos jeunes).

La relance des activités extérieures en 2022 s'est opérée. La reprise du lien avec les jeunes et les familles, expérimentant divers supports numériques via le site Internet de l'EPCI (communication, activités, manifestation, réseau social), conforte le besoin de le poursuivre et de le renforcer.

Les séjours au nombre de 14 ont également été remis en place dans une proposition déployée sur les structures. 280 jeunes sont ainsi partis cet été.

La qualité des services proposés est largement plébiscitée par les familles (98% de familles satisfaites *enquête interne 2021*), confortée par l'augmentation des inscriptions de 5 % en 2022, du remplissage des séjours (91 % en 2019 et en 2022) et des partenariats associatifs locaux.

L'attractivité du territoire en terme de développement économique passe également par une offre de logement jeune sur l'ensemble du territoire, afin de les accueillir et permettre aux entreprises de les recruter dans les meilleures conditions.



LES AXES

EJ_A Favoriser la continuité éducative dans une logique de co-éducation (axe éducatif)

EJ_B Rendre accessibles les services au plus grand nombre (axe familial)

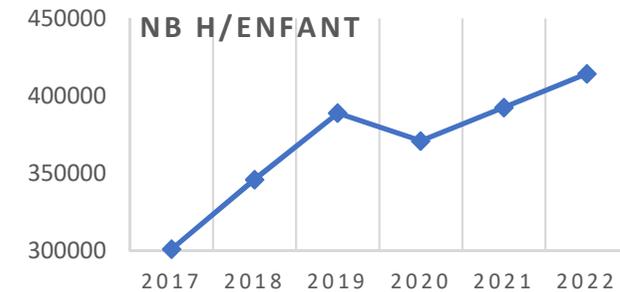
EJ_C Promouvoir l'attractivité du territoire (axe socio-économique)

FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ÉQUILIBRÉE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)

Faits marquants de l'année 2022



- ✓ Évolution constante des ALSH notamment en périscolaire (+9,8%), extrascolaire (+3,3%) / 2021.
- ✓ 14 séjours communautaires proposés en direction des 4-17 ans .
- ✓ Une fréquentation annuelle globale de + 5,5% (413 289 heures réalisées) en 2022 / 2021 (+6,5% comparativement à 2019 année référence et ses 24 séjours).
- ✓ Reprise du festival « Jeunes en scène » dans sa **version originale « en direct »** au centre culturel de Saint-Lô.
- ✓ Travaux poursuivis avec les professionnels sur **l'accueil des publics dits à besoins spécifiques** (formation, investissements).
- ✓ **1^{er} anniversaire** de la maison de l'enfance de Tessy-Bocage.
- ✓ 14 dossiers accompagnés financièrement et techniquement (BAFA tutorés).



Le foyer des jeunes travailleurs ESPACE RABELAIS propose une solution logement au cœur de l'Agglo.

Il a pour objectifs :

- ✓ Permettre une insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16/30 ans à travers le logement
- ✓ Accompagner le jeune au quotidien dans sa première expérience de logement, tremplin vers l'autonomie
- ✓ Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, aux actions de santé et de bien être

336 jeunes hébergés par le FJT dans l'année 2022 pour 158 lits (jeunes en CDD, CDI intérim, en formation professionnelle ou étudiants).

Le FJT permet d'accéder du jour au lendemain à un logement, et ainsi faciliter l'accès à l'emploi.

Certains logements sont conventionnés CROUS. Le loyer mensuel est de 376,40 €, toutes charges comprises.



47 822 repas distribués en 2022 du lundi au vendredi.

Le tarif de base est de 7,40 €.

Différents avantages permettent diverses réductions. Les résidents peuvent se restaurer depuis le 1^{er} janvier 2020 à un tarif de 3.30 €, comme désormais les étudiants, les jeunes bénéficiant des tickets midi 50 ont une réduction de 3.50 € sur leur repas.

Application de la prise en charge du repas à 1€ par le CROUS, jusqu'en septembre 2022 pour les étudiants non boursiers et toujours en cours pour les étudiants boursiers. Des repas et semaines à thèmes sont organisés : les grandes marées, nouvel an chinois, semaine irlandaise, etc.

Le foyer des jeunes travailleurs le logis à Carentan a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2021. 43 jeunes hébergés pour 23 studios et chambres.

L'animation

- Les animateurs accompagnent les résidents dans leur vie quotidienne (aide aux démarches administratives, information, orientation, budget, santé, etc.). La COVID 19 a mis en exergue cet accompagnement de tous les instants avec les jeunes restés au FJT et à la Résidence (sécurité sanitaire, accompagnement scolaire, aides alimentaires, ...)

Malgré tout, depuis 2 ans, nous avons pu reprendre une activité normale :

- ✓ Lieu de rencontre et de convivialité avec cafétéria, soirées à thèmes, sorties culturelles, sportives, de loisirs.
- ✓ Des semaines bien-être, hygiène alimentaire, octobre rose, sont proposées aux résidents.

AXE
EJ_B

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES AU PLUS GRAND DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE (AXE FAMILIAL)

Faits marquants de l'année 2022

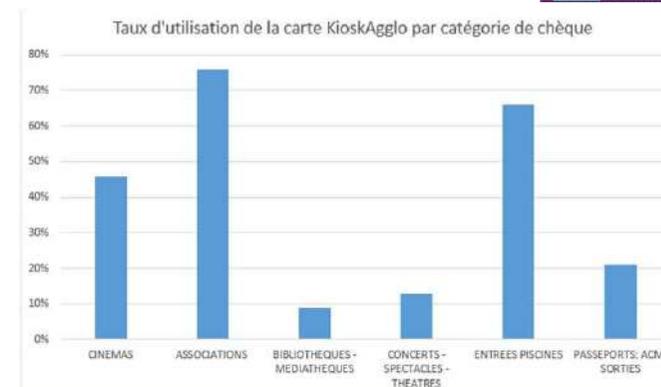
- ✓ Reprise des actions « parentalité » et des projets mutualisés et inter centres.
- ✓ **Le guichet familles** reste le premier interlocuteur des parents en complément du portail dématérialisé.
- ✓ **378 enfants** bénéficiaires du dispositif tarifaire COPALE-CAF pour les quotients jusqu'à 620 € (325 bénéficiaires en 2021) dont l'origine géographique est majoritairement urbaine (60%), puis rurale (26%) et intra-urbaine/quartiers prioritaires de la politique de la ville (15%).
- ✓ Mise en production du **nouveau dispositif « carte KioskAgglo »** (lancement fin août 2023).

2 048 Familles Permanences (30%)
Téléservices (70%)

452 enfants CAF (378)
MSA (74)



- ✓ 6 255 adhésions pour le bilan 2022 (+7% d'adhésions).
- ✓ Les 3-17 ans restent les plus représentés (88% des adhésions), avec le 18-25 ans (12%)
- ✓ 191 349 € de remboursements contre 170 966 € en 2021
- ✓ 127 827 € de remboursements associatifs (47 % de taux d'utilisation au global) contre 168 610 € en 2021
- ✓ 10 546 € de remboursements consacrés aux ALSH contre 9 139 € en 2021

AXE
EJ_C

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE ÉCONOMIQUE)

Faits marquants de l'année 2022



- ✓ Ouverture de la **maison de l'enfance de Tessy-Bocage** (décembre 2021). Programme réalisé en transversalité avec la petite enfance, les mairies et acteurs locaux (services proposés : Relai petite enfance – Accueil de loisirs + EJ-garderie périscolaire communale).
- ✓ Poursuite de la réhabilitation **du pôle enfance de Marigny le Lozon** (travaux juillet/août 2022 / peintures intérieures). Programme réalisé en concertation avec la Mairie, l'association Familles Rurales (gestion ALSH été) et la petite enfance. Une dernière phase de travaux sera réalisée en avril/mai 2022 (ravalements extérieurs)

La résidence pour étudiants Michel Lelandais

- ✓ Le travail en réseau avec les autres FJT de la région (URHAJ) a permis de créer un séjour mobilité à destination des jeunes. 4 jeunes hébergés à Saint-Lô sur 41 bénéficiaires ont pu partir une semaine au Canada.
- ✓ Le FJT s'est lancé dans une véritable démarche écocitoyenne à travers diverses actions : rénovation en cours de son espace restauration (avec la volonté de mettre une table de tri, animations autour du développement durable, mise en place de composteurs. Le CLLAJ et le FJT participe également à la création d'un label 2E2D et un référentiel d'évaluation des logements engagés et responsables.



Commission PESL/PLH

Le FJT et le CLLAJ participent aux différentes rencontres concernant le logement des jeunes sur l'ensemble du territoire, dans la mise en place des actions du Plan local de l'habitat



AXE
EJ_A

FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ÉQUILIBRÉE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)

CONTEXTE

- Les accueils de loisirs de Saint-Lô Agglo bien répartis sur le territoire et une dynamique transversale enclenchée
- Une politique en direction de la jeunesse qui doit tendre vers une stratégie commune, permettant à moyen terme, une meilleure équité, cohérence et visibilité des actions développées.
- Une information jeunesse en direction des 11-25 ans qui n'est pas dimensionnée aux enjeux du territoire communautaire.
- Un manque de visibilité des actions jeunesse "Kiosk" qui doit être compensé par un projet fédérateur.
- Une clarification du maillage jeunesse sur la ville centre à coordonner (complémentarité- lisibilité).
- Un objectif éducatif transversal : l'autonomie du jeune (mobilité, insertion, santé).
- Une prestation de service spécifique (PS Jeunes) de la CAF en direction des adolescents (initiatives jeunes et accompagnements éducatifs).
- Une crise sanitaire COVID-19 qui met en exergue le rôle social et éducatif des accueils, aujourd'hui indispensables pour assurer la continuité des apprentissages sur des temps de loisirs collectifs

PROGRAMME EJ_A_1 : CONTRIBUER À L'ÉDUCATION EN PROPOSANT UNE OFFRE DE SERVICE ÉQUILIBRÉE ET PARTAGÉE (CONTINUITÉ ÉDUCATIVE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré aux services	Évolution de la fréquentation (h/enf) et nb de places déclarées	370 986 h / enf 670 places (+ass) 	368 000 h / enf 670 places (+ass) 	392 559 h / enf 700 places (+ass) 	380 000 h / enf 730 places (+ass) 	413 289 h / enf 750 places (+ass) 	420 000 h / enf 780 places (+ass) 	800 places (régie + associatif)	Augmentation du nombre de places (retrait des préconisations COVID) et du nombre d'heures (reprise d'activités et séjours)
		Garantir la pertinence et l'efficacité des actions éducatives	Nombre de séjours en régie déclarés	0 séjour	2 séjours	2 séjours	16 séjours		

Projets 2023

- Suivi du projet éducatif communautaire 2022-2024
- Développement des séjours d'été et mutualisations confirmées (régie-association)
- Développement des structures de La Barre de Semilly et de Canisy
- Actions "passerelles" intra et inter compétences
- Animations parents-enfants au sein des accueils collectifs de mineurs
- Questionnaires « qualité » en direction des parents et des jeunes
- Promotion/organisation de manifestations locales
- Participation aux instances d'échanges multi gestionnaires

PROGRAMME EJ_A_2 : DÉVELOPPER / IDENTIFIER LES ESPACES 11-25 ANS ET ANIMER LE RÉSEAU À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré à l'information, adapté aux jeunes (développement numérique)	Nombre d'abonnés, Nombre de connexions (vues)	0 Réseau social 0 Manifestation(s) 0 Animation vidéo (0 projet)	0 Réseau social 0 Manifestation(s) 0 Animation vidéo (0 projet)	0 Réseau social 40 000 vues Manifestation(s) 291 vues Animation vidéo (8 projets)	1 000 abonnés Réseau social 45 000 vues Manifestation(s) 500 vues Animations vidéo (5 projets)	489 abonnés Facebook	1000 abonnés Facebook	Festival jeunes en scènes 1200 spectateurs	
	Nombre de points d'appui Kiosk sur le territoire (hors les murs)	6 Points d'appui	6 Points d'appui	8 Points d'appui	10 points d'appui	8 points d'appui	8 points d'appui	Info jeunesse 100% numérique	
PT Fidéliser le jeune tout au long de son parcours communautaire, stimuler l'engagement	Évolution des inscriptions sur les services spécifiques aux 11-25 ans et nombre de structures	361 jeunes Espaces jeunes (184) 11-17 ans Accueils jeunes (27) 14-17 ans Activité Kiosk (106) 11-25 ans	550 jeunes Espaces jeunes (160) 11-17 ans Accueils jeunes (40) 14-17 ans Activité Kiosk (300) 11-25 ans	1105 jeunes Espaces jeunes (204) 11-17 ans Accueils jeunes (30) 14-17 ans Activité Kiosk (871) 11-25 ans	1300 jeunes Espaces jeunes (350) 11-17 ans Accueils jeunes (30) 14-17 ans Activité Kiosk (1000) 11-25 ans	1469 jeunes 8 Espaces jeunes (442) 11-17 ans Activité Kiosk (1027) 11-25 ans	1500 jeunes Espaces jeunes (450) 11-17 ans Activité Kiosk (1050) 11-25 ans	12 points d'appui « info-jeunes »	Nombre de jeunes différents inscrits en EJ / Nombre de jeunes accueillis à Kiosk
PT Assurer une couverture géographique adaptée, spécifique 11-25 ans II = information jeunesse	Évolution du nombre d'actions initiées par Kiosk (fédérateur jeunesse) Nombre de BAFA « Tutorés »	25 Accompagnement projet (2) Orientation-insertion (2) Animations thématiques (13) Déploiement II (8) Évènementiel (0)	25 Accompagnement projet (5) Orientation-insertion (4) Animations thématiques (8) Déploiement II (8) Évènementiel (2)	68 Accompagnement projet (29) Orientation-insertion (6) Animations thématiques (8) Déploiement II (24) Évènementiel (1)	75 Accompagnement projet (35) Orientation-insertion (8) Animations thématiques (10) Déploiement II (20) Évènementiel (2) 8 dossiers accompagnés financièrement + 10 stagiaires	70 Accompagnement projet (30) Orientation-insertion (8) Animations thématiques (5) Déploiement II (25) Évènementiel (2) 14 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	75 Accompagnement projet (35) Orientation-insertion (8) Animations thématiques (10) Déploiement II (20) Évènementiel (2) 16 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	100 jeunes BAFA accompagnés entre 2022 et 2026	

Projets 2023 - Développement numérique (information jeunesse 100% numérique, dématérialisation carte KioskAgglo, réseau social)
- Animations transversales en direction des 11-25 ans (actions Kiosk décentralisées - "hors les murs" - Points Info-jeunes)

- Développement des partenariats avec les établissements scolaires et médiathèque
- Consolidation du dispositif "BAFA tutoré" pour compléter l'accueil des stagiaires

PROGRAMME EJ_A_3 : PROPOSER UNE OFFRE COHÉRENTE DE SERVICES ADAPTÉS EN DIRECTION DES JEUNES ADULTES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Permettre l'accès à un service de restauration agréé CROUS pour les étudiants et jeunes	Évolution du nombre de repas (étudiant – jeunes)	32 520	38 000	32 520	45 000	48 000	48 000	48 000	Rénovation de la salle de restaurant effectuée en 2022
Faciliter la mobilité des jeunes (permis de conduire)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	Projet financé par le FAJ à hauteur de 10 permis
Informer les jeunes à l'accès aux droits et à l'accès logement	Évolution du nombre de jeunes participants aux ateliers	10 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	Ateliers mensuels avec les partenaires locaux (mission locale...)
Accompagnement des résidents (FJT)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	

Projets 2023 - Promouvoir les repas CROUS à 1 € pour les boursiers
- Promouvoir les repas résidents
- Promouvoir les repas à revenus modestes

- Promouvoir les actions collectives au sein du FJT
- Poursuivre l'accompagnement individuel des jeunes en difficulté sociale
- Promouvoir le CLLAJ dans sa démarche d'insertion des jeunes sur les communes intermédiaires sur le territoire de Saint-Lô Agglo

AXE EJ_B

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES AU PLUS GRAND DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE (AXE FAMILIAL)

CONTEXTE

- Une communauté d'agglomération avec de multiples caractéristiques socio-économiques.
- Une société numérique qui impose de nouveaux rythmes et modèles sociaux qui influent sur l'organisation des services.
- Une crise sanitaire qui impose de nouvelles logiques organisationnelles et informationnelles.
- L'accès aux services pour tous les jeunes comme « droit fondamental ».
- Un socle commun de référence formalisant les accueils dits « spécifiques ».
- La situation économique du territoire à observer pour mesurer l'impact de celle-ci sur les accueils proposés.

PROGRAMME EJ_B_1 : GARANTIR L'ACCÈS AUX STRUCTURES SUR TOUT LE TERRITOIRE (PROXIMITÉ)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PT

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Maintenir le lien social avec les familles et faciliter l'accès à l'information	Informations/inscriptions (modalités en %)	1430 Familles Permanences (40%) Téléservices (60%)	1550 Familles Permanences (35%) Téléservices (65%)	1886 Familles Permanences (40%) Téléservices (60%)	1800 Familles Permanences (35%) Téléservices (65%)	2048 Familles Permanences (30%) Téléservices (70%)	2100 Familles Permanences (25%) Téléservices (75%)	Téléservices 85 %	Nombre de familles en augmentation (reprise d'activités)
Assurer un développement solidaire et équilibré	Nombre de bénéficiaires du dispositif d'aide aux loisirs Taux utilisation	7030 cartes 3-17 ans (6255) 55% 18-25 ans (775)	6000 cartes 3-17 ans (5300) 45% 18-25 ans (700)	5845 cartes 3-17 ans (5200) 46% 18-25 ans (645)	6500 cartes 3-17 ans (5700) 55% 18-25 ans (800)	6255 cartes 3-17 ans (5500) 49% 18-25 ans (755)	5000 adhésions 80 %	4 500 cartes 3-15 ans	Dématérialisation du dispositif 2023-2024 2 porte-monnaie (activité/découverte) L'estimation anticipe la proposition politique de l'abaissement de l'âge des bénéficiaires du dispositif.
Adapter les accueils / repérer les situations complexes	Nombre de situations spécifiques repérées	16 Familles Handicap (4) Difficulté sociale/financière (12)	35 Familles Handicap (10) Difficulté sociale/financière (25)	111 Famille Handicap (3) Difficulté sociale/financière (108)	80 Famille Handicap (10) Difficulté sociale/financière (70)	95 Familles Handicap (5) Difficulté sociale/financière (90)	90 Famille Handicap (5) Difficulté sociale/financière (85)		

- Projets 2023
- Modernisation du dispositif d'aide aux loisirs (carte KioskAgglo)
 - Rédaction d'un protocole pour les accueils spécifiques (protocoles individualisés)
 - Formation des responsables ALSH sur l'inclusion et aménagement d'espaces dédiés aux accueils spécifiques (invest. 2022 et 2023)

PROGRAMME EJ_B_2 : TENDRE VERS UNE POLITIQUE TARIFAIRE HARMONISÉE ET ÉQUITABLE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PT

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Tenir compte de l'environnement socio-économique	Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aides financières	429 enfants CAF (402) MSA (27)	465 enfants CAF (435) MSA (30)	364 enfants CAF (325) MSA (39)	440 enfants CAF (400) MSA (40)	452 CAF (378) enfants 453 MSA (74)	480 CAF (400) enfants 481 MSA (80)		
Assurer l'équité de traitement tarifaire des usagers	Harmonisation tarifaire ACM	15 structures Plein tarif (11) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (11) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (11) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 Structures Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	Tarifs harmonisés (régie-associatif)	

- Projets 2023
- Harmonisation tarifaire (alignement des « pleins-tarifs »)
 - Application de l'accompagnement financier du dispositif d'aide aux loisirs (KioskAgglo)

AXE
EJ_C**PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE ÉCONOMIQUE)**

CONTEXTE

- Une vision de l'offre de services plus globale et partagée sur le territoire.
- Des services d'accueil d'enfants et de jeunes de qualité bien répartis
- Une prise en compte des jeunes actifs : 3 850 jeunes actifs de 15 à 24 ans dont 850 apprentis qui habitent sur l'ensemble du territoire.
- Une ville-centre de 4 000 logements sociaux, gérés par Manche habitat mais peu de petits logements en direction du public jeunes.
- Les 2 FJT Rabelais et 4 vents, la résidence étudiante Michel Lelandais et le CLLAJ proposent environ 1 000 logements par an.
- Ouverture d'un FJT de 23 studios à Carentan les Marais le 1er mars 2021.
- Conventionnement entre le CLLAJ et la mairie de Saint-Clair-sur-L'Elle pour l'accompagnement de jeunes pour trois logements.

PROGRAMME EJ_C_1 : FAVORISER L'EMPLOI DES 16-30 ANS À TRAVERS UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Favoriser l'emploi des jeunes par l'offre de logement	Nombre de jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	Environ 300 jeunes en lien direct avec les entreprises du territoire
Accès des jeunes au logement en milieu rural	Nombre de jeunes	20 jeunes	16 jeunes	20 jeunes	18 jeunes	20 jeunes	
	Nombre de dossiers reçus	NC	45 jeunes	45 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	Premier choix pour accéder à un logement en milieu rural selon observatoire CLLAJ

- Projets 2023**
- Poursuite des conventionnements avec des communes sur l'ensemble du territoire pour l'accompagnement des jeunes en lien avec un logement
 - Réflexion du groupe FIM pour un projet de logement des apprentis au pôle Agglo 21

PROGRAMME EJ_C_2 : PLANIFIER / PRIORISER DE MANIÈRE TRANSVERSE LES PROGRAMMES BATI DE QUALITÉ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accueil et continuité éducative	Nombre nouveaux programmes (PPI)	0	3 projets	3 projets	1 projet	1 - Fin aménagement intérieur Marigny	2	Mise à niveau, suivi qualitatif et entretien des toutes les structures ACM	6 pôles (PE/EJ) et 10 espaces jeunes (dont associatifs)
Améliorer la valeur d'usage des structures									
Assurer une couverture pertinente des services à la population sur le territoire									
									15 accueils collectifs de mineurs sur l'ensemble du territoire

- Projets 2023**
- Planification pluriannuelle de remise à niveau des bâtiments
 - Mise en conformité de l'ACM d'Agneaux et réfection extérieure ACM Marigny
 - Organiser la réfection du Kiosk en partenariat avec la ville de Saint-Lô



Politique publique :

PETITE ENFANCE

PE

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

Permettre à chaque famille du territoire ayant un enfant de moins de 3 ans de bénéficier d'un mode d'accueil qualitatif et promouvoir l'équité entre tous les enfants dès le plus jeune âge.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Proposer des modes de garde pour les jeunes enfants en proximité

- Favoriser l'inclusion des enfants
- Favoriser la sociabilisation des jeunes enfants
- Répondre aux nouveaux enjeux
- Assurer la couverture du territoire en modes d'accueil du jeune enfant
- Concourir à l'attractivité du territoire

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)
- Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille

CHIFFRES CLÉS

Des besoins conséquents en termes de garde d'enfant



10,7 naissances pour 1 000 habitants au sein de l'EPCI contre 11,1 en 2020,

Selon l'INSEE au niveau national cela représente **11 naissances pour 1 000 habitants**

3,07 % de la population de Saint-Lô Agglo a **moins de 2 ans (2 332 enfants)** contre 3,18 en 2020

La dernière donnée nationale date de 2017 et représentant **3,26%**

75,7 % des enfants de moins de 3 ans ont leurs parents (ou monoparent) qui travaillent contre 70,17 % en 2020

Part plus élevée qu'au niveau national qui représente **57,8%** de cette tranche d'âge

13,5 % des familles avec enfants **vivent sous le seuil de bas revenus soit 1 499 familles**

(13,2 % à l'échelle départemental)*

31 enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

L'offre, un taux de couverture global en augmentation :

16 établissements d'accueil du jeune enfant contre 14 en 2021

- ✓ **6 crèches publiques** pour 121 places d'accueil (dont 8 places en achat de berceaux)
- ✓ **10 crèches privées ou hospitalière** pour 145 places d'accueil contre 8 établissements en 2021



266 places d'accueil contre 234 places en 2021



562 assistants maternels agréés, (489 en activité) 2 014 places d'accueil

- Dont 11 MAM (Maison d'Assistants Maternelle) : 116 places d'accueil
- Evolution du nombre d'assistants maternels entre 2017 et 2022 : -107
- Au 31-12-2020 : 12,68 % des assistants maternels ont plus de 60 ans

LES AXES

PE_A Proposer une offre d'accueil du jeune enfant de qualité, accessible, complémentaire et diversifiée

PE_B Soutenir les parents dans leur fonction parentale

CONTEXTE

Le secteur de la petite enfance connaît une transformation de par un mouvement de diversification des acteurs. D'autre part, la demande des familles évolue sous l'effet d'un taux d'activité important des parents, d'une variabilité plus importante des horaires de travail et des besoins singuliers. Les objectifs de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle demeurent centraux dans les ménages comme dans la politique familiale française. À l'aube de 2023, l'accueil de la petite enfance est devenu un véritable enjeu sociétal.

Or, les modes d'accueil du jeune enfant font face à de fortes tensions de personnels au niveau national comme au niveau local. Il manque 10 000 professionnels en France pour rétablir, dans des conditions de travail normales, la capacité théorique d'accueil actuelle. Le Covid continue également de perturber les fonctionnements. Le comité de filière « petite enfance », récemment créé, a produit une première série de recommandations concrètes et opérationnelles au niveau national pour lutter contre la pénurie de personnel en proposant au gouvernement des solutions dès juin 2022. En juillet 2022 est publié un arrêté relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Celui-ci permet de déroger à l'embauche de professionnels qualifiés mais les sécurise également. Parallèlement, l'amélioration de la qualité d'accueil est également une priorité politique par la création d'une charte nationale d'accueil du jeune enfant et l'intégration progressive de celle-ci dans les projets d'établissement. Concernant l'organisation territoriale de la petite enfance, une gouvernance locale obligatoire et homogène depuis le printemps 2022, est mise en place dans la cadre des comités départementaux des services aux familles, la circulaire du 21 juillet 2022 en précise les modalités de fonctionnement. À l'horizon également, celui de la construction d'un service public nouveau, le service universel d'accueil du jeune enfant, un engagement pris au plus haut niveau de l'état visant à assurer à chaque parent une solution d'accueil pour son jeune enfant.

Sur le territoire de l'EPCI, le nombre d'assistants maternels diminue au profit du développement de structures collectives privées qui proposent de nouvelles places d'accueil. L'offre d'accueil du territoire est modifiée dans sa répartition mais reste stable. Afin de favoriser une diversité des modes d'accueil sur son territoire, l'EPCI a renouvelé son contrat de projet du service relai petite enfance en proposant de nouveaux objectifs et de nouveaux outils à mettre en place pour promouvoir l'accueil individuel et favoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et répondre aux obligations réglementaires la future maison de la petite enfance de l'aurore se substituera, en 2024, aux crèches Fontaine venise et Val Saint Jean. Elle proposera des horaires élargis et son projet d'établissement développera l'axe inclusif.

PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Début de **convention avec le centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)** : un binôme du centre d'action médico-sociale précoce vient une fois par mois dans l'une des crèches par roulement (8 passages en 2022), temps d'observation d'enfant, échange avec l'équipe. Échange en vue d'accueillir des enfants adressés par le centre d'action médico-sociale précoce, les premiers accueils sont prévus en 2023
- ✓ **Conférence pour les professionnels** autour des troubles de l'oralité
- ✓ Intervention du réseau bronchiolite pour une **prévention auprès des familles et des professionnels** à Marigny
- ✓ **Projet de la maison de la petite enfance** à Saint-Lô dans le quartier de l'Aurore, en renouvellement des établissements d'accueil du jeune enfant de Fontaine Venise et Val Saint-Jean, recrutement de la maîtrise d'œuvre.
- ✓ Travail **d'harmonisation des pratiques** des établissements d'accueil du jeune enfant : la boîte à pharmacie, projet d'accueil individualisé (PAI)
- ✓ Mise en place du **réfèrent santé** sur les crèches
- ✓ 6 agents petite enfance ont été formés au **langage signé bébé**
- ✓ Finalisation d'un **livret langue des signes** en attente de publication
- ✓ Formation de 6 professionnelles aux troubles du comportement chez l'enfant
- ✓ Mise en place des analyses de pratiques professionnelles pour les 6 crèches.
- ✓ **Mise en place du service RPE 2.0**
- ✓ 20 ans du relai petite enfance de Canisy autour du cirque et de Saint-Jean-de-Daye valorisé par une exposition qui met en avant le travail des assistantes maternelles au quotidien
- ✓ Projet entre le relai petite enfance et la médiathèque de Saint-Lô
- ✓ Ateliers sur l'allaitement maternel à destination des parents et des assistantes maternelles, ateliers portages et sophrologie pour les assistantes maternelles au relai petite enfance de Torigny-les-Villes
- ✓ Décembre 2022 : 1^{er} anniversaire de la maison de l'enfance à Tessy (l'inauguration avait été annulée en raison du Covid)



SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

Faits marquants de l'année 2022



- ✓ Travail sur le projet de la maison de la petite enfance à **Saint-Lô dans le quartier de l'Aurore**, en renouvellement des établissements d'accueil du jeune enfant de **Fontaine Venise et Val Saint-Jean**
- ✓ **Ateliers sur l'allaitement maternel** à destination des parents et un autre pour les assistantes maternelles
- ✓ Poursuite des **ateliers des livres à soi** pour la structure du Val Saint Jean, 4 nouvelles familles cette année
- ✓ **Matinée jeux** à destination des familles organisées par le relai petite enfance, l'accueil collectif de mineurs et la crèche de Marigny
- ✓ **Ateliers parents enfants** organisé autour d'éléments de récupération sur la crèche du Val Saint Jean



AXE
PE_A

PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE

CONTEXTE

- La politique petite enfance est une politique familiale qui permet :
- aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle
- une solution qui réponde au mieux aux besoins spécifiques des très jeunes enfants sur tous les plans : physique, affectif, cognitif, émotionnel et social, en offrant la meilleure qualité de service possible sur ces différents plans.
- Une offre diversifiée de solutions d'accueil qui répond aux contraintes multiples et complexes des parents (disponibilité locale, accessibilité financière, horaires, souplesse)
- Une complémentarité et continuité éducative

Ainsi, pour les familles, un territoire devient attractif dès lors que son offre répond à leurs besoins de manière qualitative, accessible et diversifiée.

PROGRAMME PE_A_1 : APPUYER LE RÉSEAU D'ACCUEIL INDIVIDUEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Offrir un mode d'accueil individuel aux familles	Taux de places en accueil individuel pour 100 enfants	84,9 %	83 %	82,1 %	81 %	79,6 %	78 %	75 %	Une baisse est à envisager (baisse du nombre d'assistants maternels)
Accompagner les assistants maternels dans leurs compétences via les actions du service relai petite enfance afin de favoriser et promouvoir leur activité	Évolution du pourcentage d'assistants maternels à fréquenter le relai petite enfance	70,35 % (accompagnement individuel)	55 %	76% (accompagnement individuel)	75 %	76,89 %	78 %	80 %	
		29,4 % (accompagnement collectif)	35 %	26,38 % (accompagnement collectif)	35 %	32,31 %	33 %	35 %	
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Rénovation d'une antenne petite enfance	NC	NC	0	1	0	1		Finalisation des travaux fin 2022 pour ouverture en mars 2023

Projets 2023

- Journée portes ouvertes sur 3 lieux d'animations : Condé-sur-Vire (27 mai), Torigny-les-Villes (4 et 5 juin), Saint-Jean-d'Elle (14 juin)
- Journée nationale des assistants maternels le 19 novembre, le relai petite enfance (RPE) la cabane des bout'choux organise un temps fort le 18 novembre sur la matinée
- Mise en place du RPE 2.0
- Participation à la quinzaine de la parentalité (ateliers parents-enfants et ouverture des matinées d'éveil aux parents)
- Développer la communication gestuelle afin de favoriser l'acquisition du langage : une formation a eu lieu en 2022 une autre est demandée en 2023 afin de former plus d'agents
- Ouverture du local pour les permanences et les animations de l'antenne relai petite enfance les gribouilles.
- Accompagner les assistants maternels dans la mise en place d'un projet d'accueil
- Communiquer, valoriser auprès des parents le métier d'assistants maternels
- Développer la ludothèque à tout le territoire
- Journée pédagogique pour la petite enfance

Le RPE 2.0 permet de valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) et l'accompagnement des parents employeurs via le service dématérialisé (Facebook) RPE 2.0.

Les agents des antennes concernées (5) ont reçu une formation et participent à des ateliers d'échanges de pratiques. Les profils permettent de diffuser des actualités, les réglementations et de valoriser ce qui est fait sur les antennes.

PROGRAMME PE_A_2 : ÉTAYER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Offrir un mode d'accueil collectif aux familles	Taux de places en accueil collectif pour 100 enfants	7,4 %	8.2 %	7.8 %	8.2 %	11.4 %	13.2 %		Ouverture de plusieurs crèches privées
	Nombre d'enfants inscrits bénéficiant d'un suivi au Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA), Centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)	NC	NC	18	25	12	15	30	8 échanges en 2022 entre le CAMSP et les crèches, 11 sont prévus en 2023.
	Nombre de places d'accueil en crèche en horaires atypiques	NC	NC	0	3	0	1	12 en horaires élargis	Achat d'un berceau en horaires atypiques (ouverture prévue avril 2023)
	Nombre de berceaux achetés en crèches privées pour assurer la couverture	NC	NC	0	8	8	9	8	

- Projets 2023**
- Maison de la petite enfance à Saint-Lô instruction du projet
 - Enquête de satisfaction à destination des familles fréquentant les crèches
 - Développer les missions du référent santé pour notamment favoriser l'inclusion dans les structures
 - Journée pédagogique pour la petite enfance
 - Extension des interventions CMPEA sur la crèche d'Agneaux
 - Poursuivre l'approche Snozelen sur les structures
 - Poursuivre la formation des agents en communication gestuelle afin de favoriser l'acquisition du langage
 - Développer le partage des compétences des agents inter structures (jupe a histoire, musique,...) écriture du projet au 1er semestre 2023
 - Étendre la prévention via le réseau bronchiolite sur tout le territoire

La méthode Snozelen est mise en place dans des espaces spécifiques, des sollicitations sensorielles qui invitent les petits à la détente et la découverte sous l'observation des professionnelles. Elle a pour objectif de faciliter la communication et la relation aux autres .

PROGRAMME PE_A_3 : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accompagner l'enfant et sa famille dans la transition du mode d'accueil du jeune enfant vers l'école et l'accueil de loisirs	Évolution du nombre de création de maisons de l'enfance	0	2	2	0	0	0		
	Évolution du nombre d'actions transverses structures petite enfance / école accueil de loisirs	8	6	1	1	8	15	25	Plusieurs passerelles sont déjà programmées pour 2023

- Projets 2023**
- Portes ouvertes relais petite enfance / accueils de loisirs sans hébergement
 - Passerelle en mai-juin entre la crèche et l'école publique ainsi qu'avec l'école privée sur une structure de la même commune
 - Plusieurs passerelles entre les accueils de loisirs sans hébergement et les crèches
 - Echanges avec l'école privée et une crèche : goûter, atelier lecture, atelier cuisine, chorale,...
 - Projet commun entre relai petite enfance, crèche et accueil de loisirs sans hébergement autour du jardinage

SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

CONTEXTE

Accompagner les parents, un enjeu sociétal.

Accompagner la fonction parentale en développant l'éducation bienveillante, elle permet un développement cognitif, psychique et comportemental adapté et elle renforce l'estime de soi chez l'enfant.

Soutenir les parents dans leur fonction = donner des atouts à l'adulte de demain.

PROGRAMME PE_B_1 : ASSURER AUX PARENTS UNE QUALITÉ D'ACCUEIL EN PROPOSANT UNE ÉCOUTE, DES TEMPS D'ÉCHANGE AVEC DES PROFESSIONNELS FORMÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent / enfant	Évolution du nombre de parents participant aux conférences/ateliers sur la thématique de la parentalité	0	20	142	80	3 conférences avec en moyenne 15 participants	4/5 conférences = 50 présents par conférence	Le nombre d'inscriptions et de participants a augmenté entre la première et la seconde conférence. La communication visuelle dans différents lieux du territoire a permis le développement de l'action. Les conférences en visio ont un nombre de participants plus élevés qu'en présentiel.
	Nombre de lieux d'accompagnement à la parentalité	0	1	5	6	6	6	Ouverture du lieu d'accueil parent-enfant porté par l'association Mandela à Saint-Lô en janvier 2022.

Projets 2023

- Quinzaine de la parentalité partagée entre parents/enfants/professionnels autour d'une activité sur une crèche
- Développement des liens entre les établissements d'accueil du jeune enfant /partenaires sociaux / associations de soutien
- Poursuite des ateliers de formations aux parents (Des livres à soi)
- Conférence sur les émotions de l'enfant
- Proposer des temps de rencontre parents/professionnels plus réguliers
- Développer les matinées ouvertes aux familles avec des ateliers en lien avec un relais petite enfance et l'accueil de loisirs
- Développement des livrets d'accueil aux parents
- Développement des partenariats (locaux, institutionnels, financiers,...)
- Proposer des temps d'informations autour de la bronchiolite pour les parents et professionnels
- Matinées parentalités organisées en collaboration entre le relais petite enfance et l'accueil de loisirs

PROGRAMME PE_B_2 : ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent enfant	Nombre de contacts parents recensés pour la recherche d'un mode de garde	1 208	1 200	1 200	360	265	280	370	À compter d'avril 2023 les parents ayant reçus un refus à la commission d'admission en crèche seront contactés par le RPE de leur secteur d'habitation afin d'être accompagnés dans la recherche d'un mode de garde

Projets 2023

- Recenser les contacts des familles dans le cadre de leur recherche d'un mode de garde (demandes d'accueil collectif, individuel, garde à domicile)
- Mise en place d'un contact téléphonique par les relais petite enfance auprès des familles lorsqu'elles ont reçu un refus à la commission d'admission en crèche. Afin de les aider dans la recherche d'un autre mode de garde
- Renforcer le rôle central du guichet famille
- Faciliter les démarches des familles (portail, formulaires, ...) en lien avec le nouveau logiciel



Politique publique :

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT

SPO

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

Permettre l'accès à la pratique sportive à tout à chacun en assurant une couverture totale du territoire en matière d'offre de pratiques sportives, à destination des enfants comme des adultes, en soutenant financièrement et par l'équipement les associations sportives locales et en palliant son absence, le cas échéant.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

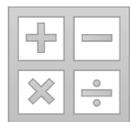
Dans le cadre d'une politique d'offres de services au bénéfice des familles et du tissu associatif sportif, la politique publique de Saint-Lô Agglo en matière de sport consiste à accompagner le sport de compétition mais également à favoriser l'accès à la pratique sportive dans des perspectives de lutte contre l'exclusion et l'isolement, de contribution à l'éducation et à l'engagement citoyen par le sport et de promotion des bienfaits de l'activité physique sur la santé.

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS

- Promotion et développement du sport par l'accompagnement financier des clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements utilisés par les clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports, développant une action éducative en direction des jeunes;
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements aquatiques au bénéfice de l'apprentissage de la natation, du bien-être et de la santé;
- Organisation d'animations d'activités physiques et sportives.



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

19 526 pratiquants associatifs contre 17 298 en 2021 : **14 314 licences** et **5 212** adhésions sans licences

221 équipements sportifs

246 clubs sportifs (ou sections)

1 198 enfants différents « Sports-Vacances »

80 enfants différents « Sport et QPV » (quartier prioritaire de la ville)

~ 5,3 M € de dépenses d'investissement réalisées en 2022

~ 6,7 M € de dépenses de fonctionnement réalisées en 2022



CONTEXTE

Labélisée Terre de Jeux 2024, Saint-Lô Agglo s'inscrit cependant dans une démarche s'appuyant sur les valeurs de l'olympisme « l'excellence, l'amitié et le respect » et paralympique « courage, détermination, inspiration, égalité », à travers les actions d'animation existantes et en cours de définition.

Saint-Lô Agglo est référencée centre de préparation des jeux sur les équipements suivants : stade Villemer, centre sportif Le bas (gymnastique artistique et gymnastique rythmique), salle de tennis de table Gatien, pôle hippique.

Marquée par deux années de crise sanitaire covid-19, la France doit, une nouvelle fois, faire face à une conjoncture internationale difficile en 2022.

La guerre en Ukraine, la hausse du prix des matières premières et des énergies, impactent significativement l'économie nationale.

Illustrant à elle seule cette pression, la hausse des énergies gaz et électricité supportée par Saint-Lô Agglo, est ainsi estimée à + 1,2 million d'euros sur l'année 2023.

Le patrimoine de l'agglomération recense un peu plus de 200 bâtiments en activité, majoritairement sportifs, cumulant environ 80 % du coût de la dépense énergétique, dont 45% sont concentrés sur les 3 piscines.

Ce constat justifie inévitablement la mise en place de mesures d'économies :

- Baisse de la température ambiante des espaces sportifs et de la température de l'eau des bassins,
- Fermeture des bassins de natation, situés sur Graignes – Mesnil-Angot et Saint-Amand Villages, le week-end et durant les vacances scolaires.



LES AXES

SPO_A Favoriser l'accès à la pratique sportive par le soutien de ses acteurs

SPO_B Favoriser l'accès à la pratique sportive par l'équipement

SPO_C Favoriser l'accès aux équipements et inciter à la pratique sportive (sport non fédéral)

FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS

Faits marquants de l'année 2022

Accompagnement logistique au bénéfice des clubs :

- ✓ 234 livraisons de matériels,
- ✓ 2 517 heures de personnels de l'équipe événementielle dédiées à ce soutien.
- ✓ 6 691 barrières, 273 tentes, 3 351 tables et 13 327 chaises ont ainsi été majoritairement livrés au mouvement sportif associatif.



Les foulées saint-loises

Subventions accordées par l'Agglo au mouvement sportif sont les suivantes:

- ✓ 387 440 € au titre de l'aide au développement du sport,
- ✓ 31 600 € au titre des événements sportifs d'intérêt communautaire,
- ✓ 8 900 € au titre du soutien au sport scolaire,
- ✓ 49 982 € au titre du soutien à l'emploi sportif,
- ✓ 2 350 € au titre de la convention d'objectif pour le Golf Saint-Lô.



FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT

Faits marquants de l'année 2022

Nouveaux équipements sportifs

- Espace de glisse – **Saint-Lô**
- Extension golf compact – **Saint-Lô**
- Bloc d'escalade – **Saint-Lô**
- Extension boulodrome – **Torigny-les-Villes**

Rénovation d'équipements sportifs

- Gymnase – **Condé-sur-Vire**
- Toiture gymnase - **Carantilly**
- Toiture dojo – **Tessy-Bocage**
- Sol sportif gymnase – **Saint-Clair-sur-l'Elle**
- Sol sportif gymnase – **Agneaux**
- Toiture tennis – **Saint-Lô**
- Vestiaire football – **La Barre de Semilly**



FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ La difficulté persistante à recruter des maîtres nageurs sauveteurs a fortement contrarié l'orientation engagée en faveur d'une ouverture plus large du bassin nordique au public sur le centre aquatique.
- ✓ Cette pénurie en maître nageurs sauveteurs, a également conduit à une fermeture anticipée des bassins de natation situés sur les communes de Graignes - Mesnil-Angot et Saint-Amand Villages durant les week-ends et les vacances.



- ✓ L'action Sport et QPV (quartiers prioritaires de la ville) a vu le jour en 2022, principalement dans le quartier de la Dollée.



- ✓ Mise en place en partenariat avec le Conseil de développement du Pentathlon de l'emploi et des métiers.
- ✓ Organisation de la journée de la randonnée à Pont-Farcy (Tessy Bocage) et du raid « Par Vire et chemins »



FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS

CONTEXTE

Les statuts de Saint-Lô Agglo reconnaissent l'importance du milieu associatif sportif comme levier contribuant à la promotion du sport. Son action, son dynamisme, son savoir-faire, permettent d'accroître l'attractivité du territoire et de soutenir l'emploi sportif.

Par le développement de leurs activités, les clubs participent à la lutte contre la sédentarité, au maintien de fonctions psychomotrices bénéfiques pour la santé psychique et physique. Ils sont des facteurs de cohésion sociale, de lutte contre l'isolement et participent à l'éducation.

Les infrastructures sportives permettent l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la mise en place d'animations sportives, l'organisation de manifestations sportives et le développement du mouvement sportif associatif, majoritairement fédéré. En s'appuyant sur un schéma directeur du sport en cours d'élaboration et dans une démarche responsable de développement durable, il est indispensable d'en optimiser la gestion. Une partie de ce patrimoine sportif date de la grande vague de construction constatée dans les années 60-70 et nécessite une attention particulière pour leur insuffler une seconde vie.

Globalement bien pourvue en équipements sportifs, l'Agglo reste cependant carencée dans quelques secteurs d'activités.

PROGRAMME SPO_A_1 : CONSOLIDER LA RELATION AVEC LES CLUBS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Associer le mouvement sportif à l'élaboration de la politique publique sportive	Nombre de réunions du conseil du sport	2 réunions	5 réunions	2 réunions	5 réunions	0 réunion	3 réunions	Le rythme d'une réunion trimestrielle n'a pas été tenu. Le collège du sport en pratique libre n'a pas été créé. Les incertitudes planant sur le périmètre de la compétence sport ont fragilisé la mise en place de ces temps d'échanges.
Garantir une mise à disposition concertée des équipements sportifs au bénéfice des clubs	Nombre de réunions de planification avec les clubs	1	10 réunions minimum	11	11	14	12	Le rythme est pris avec les clubs. Ces rencontres de fin d'année sont attendues, elles permettent de dresser le bilan de l'année écoulée et de préparer sereinement celle à venir

Projets 2023

- Attribuer les subventions d'aide au développement du sport à hauteur des montants calculés
- Associer les clubs aux dispositifs d'animations et à la promotion de la pratique sportive « Sport et QPV* » et « Sport et précarité »
- Redéfinir avec le conseil du sport et la commission sport les modalités d'accompagnement des manifestations sportives

* QPV = Quartiers prioritaires de la politique de la ville

AXE
SPO_B

FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT

CONTEXTE

Le territoire communautaire est globalement bien pourvu en équipements sportifs. Cependant un bon nombre d'entre eux datent des années 70 et devront faire l'objet d'un programme de réhabilitation. De nouveaux équipements, à considérer sous la forme d'une extension ou d'une construction nouvelle, ont vocation à compléter le programme de réhabilitation pour répondre à de nouveaux besoins ou garantir la pérennité d'activités majeures..

PROGRAMME SPO_B_1 : RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTANT UN CARACTÈRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en termes d'équipements d'intérêt communautaire à réhabiliter, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.	Nombre d'équipements rénovés (dont le coût est supérieur à 50 000 €)	4 (toitures Le Bas et Le Verrier), amélioration Manche tennis Club, démarrage chantier vestiaires de Canisy)	5 programmes de réhabilitation à enclencher en 2021	6 Gymnase Beaufils, Gymnase de Condé sur Vire, Vestiaires de football de Canisy, Vestiaires de football de la Barre de Semilly, Gymnase de Carantilly, réhabilitation de l'éclairage du stade de football de Cerisy la Forêt	10	5 Gymnase de Condé sur Vire, rénovation toiture dojo Tessy Bocage, rénovation toiture tennis Saint-Ghislain (Saint-Lô), sols sportifs gymnase Agneaux et gymnase Saint-Clair sur l'Elle	6	Projets gymnase Beaufils, drainage terrain de football de Pont-Hébert, vestiaires de football de Cerisy la Forêt, et Saint-Jean de Daye, vestiaires de rugby et traitement de l'eau du bassin Graignes-Mesnil-Angot non commencés ou non finalisés en 2022

Projets 2023 - Toiture Guilbert, drainage football Pont-Hébert, plan de sobriété piscines (3), piste athlétisme

PROGRAMME SPO_B_2 : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, AU REGARD D'UN BESOIN QUALIFIÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en terme de réalisation de nouveaux équipements d'intérêt communautaire, dans le cadre de l'enveloppe allouée.	Elaboration d'un PPI équilibré entre réhabilitations et constructions nouvelles, intégrant des plans de financement optimisés et favorisant la capacité d'investissement	12 (10 terrains multisports + éclairages football Marigny et rugby Aurore)	4 programmes à enclencher en 2021	1 Extension boulo-drome de Torigny-les-Villes	5	3 Bloc national d'escalade (Saint-Lô), espace de glisse (Saint-Lô), extension golf compact	2	Eclairage terrain de football de Saint-Clair-sur-l'Elle et vestiaires tennis Torigny-les-Villes on réalisés en 2022

Projets 2023 - Extension centre tennistique de Torigny-les-Villes, éclairage stade de football Saint-Clair sur l'Elle,

Objectifs 2026  - Projets structurant de deuxième partie de mandat : piste d'athlétisme et vestiaires rugby

FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE

CONTEXTE

Selon une étude récente pour l'observatoire Cetelem menée par Haris Interactive, 57 % des français considèrent le sport en général comme coûteux et avoir déjà renoncé à une pratique sportive en raison de son prix. Cela se répercute notamment sur les jeunes. 1/3 des parents évoquent avoir des difficultés à inscrire leur enfant à un sport.

En 2020, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a recensé 15,8 millions de licences. Ce niveau de pratique fédérale représente 1/3 des pratiquants et justifie une attention particulière à l'accompagnement de la pratique sportif hors champ associatif.

PROGRAMME SPO_C_1 : FAVORISER FINANCIÈREMENT L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Inciter à la découverte et à la pratique de différents sports par la mise en place d'un dispositif d'animations pluri sportives accessible financièrement	Nombre de participants	1 060	1 500	498	1 000	1 198	1 300		Sports Vacances (objectif modéré en raison de la crise covid-19). Jusqu'en 2019, plus de 2 000 enfants participaient à ce dispositif
	Nombre d'ouvertures d'antennes itinérantes Sports-Vacances couvrant l'ensemble du territoire	NC	1	2	8	4	8	9	Projet initialement ambitieux au regard des capacités d'encadrement
Tickets kiosk	Montants cumulés des chèques kiosk utilisés pour accéder aux activités sportives	Chèques associations : 121 986€	Chèques associations : 128 000 €	Chèques associations : 117 454 €	Chèques associations : 125 000 €	115 986 €	120 000 €		Réalisé 2022 : sept 2021 à juin 2022
		Chèques piscines : 3 861 €	Chèques piscines : 6 500 €	Chèques piscines : 12 050 €	Chèques piscines : 13 000 €	12 999 €	13 500 €		Réalisé 2022 : sept 2021 à juin 2022
		Chèques sports-vacances : 1 344 €	Chèques sports-vacances : 3 000 €	Chèques sports-vacances : 1 648 €	Chèques sports-vacances : 3 000 €	2 382 €	3 000 €		L'activité « Sports-Vacances » n'était pas revenue à son niveau de fréquentation d'avant covid-19
Inciter à la pratique sportive sur le temps du midi par la valorisation du principe des tarifs « heures creuses »	Nombre de nageurs sur la pause méridienne	NC	4 000	7 304	8 000	3 137	4 000		La décision de fermer temporairement les bassins de natation situés sur Graignes – Mesnil-Angot et Saint-Amand Villages au public le week-end et durant les vacances scolaires et le manque de maîtres nageurs sauveteurs sur le centre aquatique entraînant une réduction des créneaux d'ouverture du bassin nordique expliquent en partie cette baisse importante

Projets 2023

- Élargir la couverture du territoire en terme d'animations sportives par la mise en place d'antennes « Sports-vacances » et proposer 2 animations par semaine au bénéfice des enfants et des adultes sur les 2 quartiers prioritaires de la ville.

PROGRAMME SPO_C_2 : PROPOSER DES ANIMATIONS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Inciter à la pratique sportive adulte et valoriser le patrimoine naturel du territoire	Évolution du nombre de participants aux animations	0	800	450	800	378	800	320 sur la Journée de la Randonnée, 58 sur le raid Par Vire et chemins. Météo maussade sur la journée de la randonnée, les ateliers de plein air ont été annulés l'après-midi.
Proposer des animations variées dans le centre aquatique et les bassins de natation pour inciter à la pratique sportive et valoriser les établissements	Évolution du nombre de participants	400	1 500	583	1 000	150	300	Une animation structure gonflable à Saint-Amand Villages et une soirée aqua fitness au centre aquatique. En période normale, 8 à 10 animations sont proposées. Le manque de maîtres nageurs sauveteurs a obligé à réduire la voilure en 2022.

Projets 2023

- Développer la pratique sportive dans les quartiers prioritaires. Ancrer le sports-vacances sur les bassins de vie ruraux.

PROGRAMME SPO_C_3 : RENDRE ACCESSIBLE DES ÉQUIPEMENTS À LA PRATIQUE LIBRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Favoriser la pratique sportive libre en permettant l'accès aux installations sportives	Volume d'heures dédiés à la nage Nombre de dispositifs ou d'aménagements favorisant la pratique sportive libre	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Volume d'heures dédiées à la nage : 1 250	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Volume d'heures dédiées à la nage : 1 250	Non déterminé	1 250		Trop d'adaptations réalisées au regard de la pénurie maîtres nageurs sauveteurs
		Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive: 0	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive: 2	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive en accès libre : 0.	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive: 1	0	1		Mise à disposition d'un espace douche/WC/casiers pour inciter à la pratique sur la pause méridienne
		Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 15	0	15		Mise en place du collège sport en accès libre au sein du conseil du sport
Favoriser l'essor de la pratique sportive sur la pause méridienne	Identification par le public et aménagement de pistes d'athlétisme pour la pratique en accès libre	NC	NC	NC	1	0	1	4	Identifier la piste de Saint-Ghislain, dans un 1 ^{er} temps, comme étant d'accès libre

PT

Projets 2023

- Plan de communication dédié à la pratique en accès libre
- Permettre une pratique libre par la mise à disposition d'équipements sportifs en tenant compte de la particularité de la pratique sportive sur la pause méridienne.
- Inciter à une pratique sportive régulière et cohérente en proposant des contenus, consultables sur le site internet de l'Agglo, composés de séances de natation, de course à pieds, de vélo, en lien avec une pratique régulière ou la préparation d'un événement sportif local.

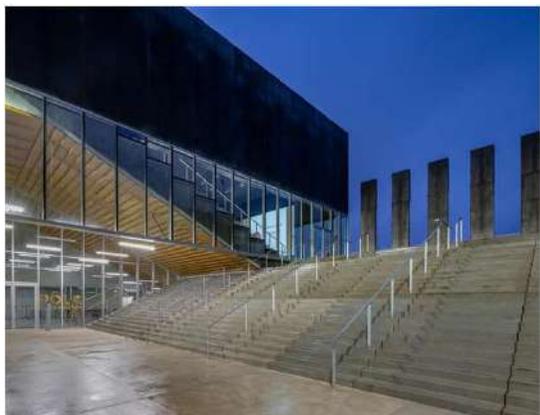


2

2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT

34

2.1 Développement économique et emploi	35
2.2 Soutien à la filière équine	54
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	60
2.4 Valorisation culturelle et touristique	68
2.5 Santé, bien-être	80



Politique publique :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

DE

PRIORITÉS :

Attirer de nouveaux actifs

Construire un territoire durable



FINALITÉS

Faciliter le développement des entreprises et accroître l'emploi sur le territoire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

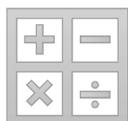
- Offrir un parcours résidentiel entreprise
- Valoriser les filières et soutenir la recherche
- Favoriser le lien entre les acteurs économiques
- Soutenir le commerce et l'artisanat

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS

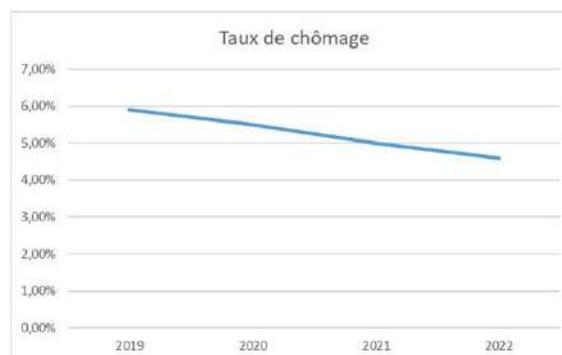
- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

- ✓ **1 864 établissements employeurs** 2021 – URSAFF contre 1 814 en 2020
- ✓ **26 647 salariés** sur la zone d'emploi (zone d'emploi Saint-Lô) – URSSAF contre 25 889 en 2021
- ✓ **181 739 220 € de masse salariale brute** – URSSAF contre 175 027 633 € en 2021
- ✓ **4,6 % de chômage** (31/12/2022) – Pôle Emploi contre 5,00 % en 2021



LES AXES

- DE_A Soutenir les entreprises
- DE_B Moderniser l'instruction du droit des sols
- DE_C Développer les synergies

CONTEXTE

En 2022, le taux de chômage continue de diminuer (4,6 %). Cumulée au vieillissement de la population, cette situation entraîne des difficultés de recrutement. Les entreprises pointent aussi un manque d'attractivité du territoire. La fin des confinements et la crise liée au conflit ukrainien génèrent une situation paradoxale. L'augmentation des projets pensés après la crise COVID se confronte à l'inflation. Si quelques entreprises temporisent leurs projets de construction, les plus solides sont maintenus.

La consommation des ménages est en baisse hormis dans les magasins de bricolage. Les produits locaux ont été les premiers impactés par cette diminution. Les commerçants sont inquiets face au manque de visibilité pour 2023.

Saint-Lô Agglo a voté sa feuille de route économique en 2022 à travers le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial qui permet de soutenir les projets économiques et déployer pour la deuxième année son plan alimentaire territorial.

SOUTENIR LES ENTREPRISES

Faits marquants de l'année 2022

Moderniser les outils de travail des très petites entreprises :

Afin d'aider les entreprises commerciales et artisanales à investir et à se moderniser, Saint-Lô Agglo a engagé en mars 2020 pour une durée de 2 ans, une opération **d'action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat**. Celle-ci permet aux entreprises du territoire de Saint-Lô Agglo de bénéficier d'une subvention pour financer des investissements et donne accès à des conseils par les chambres consulaires. Un budget de **582 000 €** est consacré à cette action par l'ensemble des partenaires, dont **315 000 €** par Saint-Lô Agglo. Contributions financières : **Région 91 500 €, Département 134 375 €.**

En 2022, **52 entreprises** ont bénéficié d'aide à l'investissement pour un montant de **262 973 €** (pour l'année 2021 il y a eu 34 entreprises pour un montant de 166 605 €).

Saint-Lô Agglo a accompagné depuis le début du dispositif **110 entreprises accompagnées pour un montant de 505 491 €** (100 % de l'enveloppe consommé à fin 2022).

Encourager la digitalisation des très petites entreprises :

La chambre de commerce et d'industrie ouest Normandie et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche en partenariat avec Saint-Lô Agglo et le département de la Manche ont lancé un grand **PLAN TRANSITION NUMÉRIQUE** destiné aux artisans et commerçants d'entreprises de moins de dix salariés.

Pour l'année 2022, 25 diagnostics et 20 accompagnements individuels (pour l'année 2021, 41 diagnostics et 15 accompagnements individuels) ont été réalisés dans les commerces du territoire permettant à chaque dirigeant de connaître les points d'amélioration et les pistes pour mieux se développer avec internet.

Fort de cette expérience, les collectivités partenaires souhaitent faire évoluer le plan de transition numérique vers un plan des transitions (numérique, écologique, technique, technologique...). Le sujet sera travaillé en 2023 pour une mise en place 2024.

SOUTENIR LES ENTREPRISES

Faits marquants de l'année 2022

Observatoire dynamique de l'offre commerciale :

Le maintien ou l'implantation d'activités commerciales et artisanales dans les centres-villes est un axe important du programme action cœur de ville. La gestion prévisionnelle du bâti commercial a été identifiée comme un enjeu fort dans la zone de chalandise saint-loise.

Dans le cadre du programme action cœur de ville dont la convention-cadre a été signée avec l'Etat le 26 septembre 2018, la préfecture de la région Normandie a lancé un dispositif destiné à soutenir l'acquisition de l'outil numérique développé par les chambres de commerce et d'industrie de Normandie. Dans ce cadre et par délibération du 24 juin 2019, Saint-Lô Agglo a validé l'acquisition de l'outil de pilotage du commerce et de l'artisanat de centre-ville et les frais de son actualisation sur les années 2 et 3.

L'observatoire dynamique du commerce est un outil informatique qui permet de recenser l'offre commerciale sur un territoire, estimées à 1 300 cellules. Il est réalisé en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie ouest Normandie et la chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche. Cet observatoire reçoit le soutien financier du fonds national d'aménagement et développement du territoire (FNADT) dans le cadre de l'opération « action cœur de ville ».

L'objectif, outre la connaissance fine du tissu commercial et artisanal local, est de disposer d'un outil d'aide à l'implantation des futurs commerçants et artisans. Il s'agit de pouvoir indiquer les zones de chalandise non pourvues de commerces ou services, donner des indications de locaux vacants, éventuellement de prix.

Pour mettre en œuvre cet outil, en octobre 2020, une enquête a été réalisée auprès des entreprises de commerce, d'artisanat et de services. Sur les 1 265 cellules commerciales géolocalisées, le retour des questionnaires est de 10,6 % soit 135 entreprises. Les visites terrain des deux chambres consulaires ont également permis de recenser 116 cellules commerciales vacantes. L'outil est régulièrement mis à jour par les chambres consulaires via les données publiques des entreprises.

EN 2022, l'application "grand public" de l'observatoire (accès libre sans mot de passe) a été intégrée au site internet de Saint-Lô Agglo. Celle-ci se veut la plus facile d'accès possible, notamment pour les 61 communes de l'Agglo, tout en proposant les fonctionnalités suivantes :

- Affichage de l'enseigne et de la raison sociale au survol de la souris
- Consultation de la fiche info au clic sur un point : nous avons choisi d'inclure un minimum d'informations dans cette fiche mais nous pouvons tout à fait en ajouter à la demande
- Statistiques des activités par commune, par défaut au démarrage de l'appli les statistiques de l'ensemble de Saint-Lô Agglo apparaissent
- Menu à droite avec la possibilité d'afficher ou non les points selon leurs activités.

<https://map.ccibaseco-normandie.fr/adws/app/81caeab5-38c3-11ec-b70d-09d6030e9126/index.html>

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Faits marquants de l'année 2022

Parcours résidentiel entrepreneurial

- ✓ Le parc immobilier entreprises de Saint-Lô Agglo est loué à **90 %**. L'offre est en saturation. CEV a quitté une partie de leurs locaux, permettant à la direction informatique et à la direction de l'eau de déménager. La partie occupée par l'entreprise ALIOS a été adaptée à ses besoins.
- ✓ Le **fonds d'aide à l'immobilier d'entreprises** délégué au département a permis aux entreprises **Lemasson** à Agneaux et **Lehodey Vani Bois** à Remilly-sur-Lozon d'accéder à un prêt à taux zéro de **411 184 euros**. Ces projets induiront la création de cinq postes dans les entreprises bonifiés par une subvention de **65 000€**.
- ✓ **11 parcelles ont été vendues** à des entreprises dans les zones d'activités pour une surface totale de **63 000 m²**

Communes	Nom de la zone	Porteur de projet	Activités	superficie
Agneaux	Le Flanquet	POISSON	Travaux Publics	6 061 m ²
Agneaux	Le Flanquet	VIMOND	Vente de matériaux	9 556 m ²
Guilberville	Saussaye	MAN	Garage poids lourds	12 205 m ²
Guilberville	Guilberville 1	TAXI ESTUAIRE	Taxis	2 591 m ²
Le Désert	Le Fleurion	ETIENNE	Vente de fournitures	3 461 m ²
Marigny	La Chénée	DRAIE	Fabrication de rubans adhésifs	11 044 m ²
Marigny	La Chevalerie	LILIENA	Location de cellules pour artisans	4 887 m ²
Saint-Clair sur Elle	Le bas des landes	MOREL	Garage automobiles	6 741 m ²
Saint-Jean d'Elle	Horizon	BRUNET	Location de cellules pour artisans et particuliers	2 422 m ²
Saint-Lô	La Chevalerie	HEURTAUX	Construction d'un bâtiment	847 m ²
Saint-Lô	Agglo 21	PIM PAM POMME	Crèche inter-entreprises	2 632 m ²

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

FOCUS sur le projet Atelier 21

Une étude d'opportunité réalisée en 2019 a confirmé l'intérêt de développer une offre de pépinière mixte

orientée agro-alimentaire sur la zone d'activité économique Agglo21.

Avoir des ateliers agro-alimentaires dans une pépinière d'entreprises est rare et innovant.

Cette singularité est **source d'attractivité**.



GCI Construction poursuit la construction de la pépinière Agro-alimentaire. Le bâtiment est composé de :

- 2 Ateliers Agro-alimentaires (500m² / 250m²)
- 1 Espace Agro-alimentaire collaboratif (60m²)
- 2 Ateliers Relais (250m² / 150 m²)

Début des travaux : Septembre 2022
Montant de l'Opération : 2,8 Millions d'euros
Fin prévisionnelle : Septembre 2023



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Faits marquants de l'année 2022

Lancement d'un schéma de développement économique et d'urbanisme commercial



Saint-Lô Agglo a voté le **23 mai 2022** un schéma de développement économique et de l'urbanisme commercial afin de définir les enjeux prioritaires et coordonner les actions stratégiques de développement économique et commerciale à déployer sur le territoire. L'ambition est d'afficher une politique publique ambitieuse en matière de développement économique vis-à-vis des entreprises, des partenaires et des acteurs économiques, de clarifier les enjeux et d'écrire une feuille de route pour les trois prochaines années.

À partir d'un étroit travail de co-construction avec les équipes de l'agglomération, la commission économique et les élus réunis en séminaire, le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial construit pour la période 2021 – 2027 s'organise autour de six piliers stratégiques. Six piliers en réponse aux objectifs stratégiques :

Axe 1 : Attractivité résidentielle

- Diversifier l'offre en habitat sur les premières étapes des parcours résidentiels ;
- Renforcement de la désirabilité des centres-villes et centres-bourgs.

Axe 4 : L'économie de demain

- Stimuler l'innovation dans les entreprises ;
- Développer les filières à potentiel (numérique, agroalimentaire, bâtiment, santé, économie circulaire, énergie renouvelable...).

Axe 2 : Les mobilités sur et autour du territoire

- Faciliter la mobilité des actifs sur le territoire ;
- Améliorer les connexions vers les métropoles voisines.

Axe 5 : Le commerce de demain

- Gérer les implantations du commerce ;
- Améliorer la performance du commerce et l'attractivité ;
- Conforter le commerce rural et service de proximité ;
- Renforcer les dynamiques collectives

Axe 3 : L'appui au recrutement et le service aux entreprises

- Attirer de nouveaux actifs ;
- Améliorer la rencontre entre candidats et offres d'emploi ;
- Faciliter les relations entreprises acteurs institutionnels.

Axe 6 : Le foncier économique de demain

- Définir une stratégie pour le foncier économique
- Réorienter les implantations d'activités tertiaires vers les centralités
- Faciliter l'installation des entreprises

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Pôle Agglo 21

Vitrine du développement économique, Pôle Agglo 21 est un outil au service des entreprises, des porteurs de projet, des organismes de formation et de l'emploi, des organismes recherche et développement. Il a pour vocation d'être **une résidence d'entrepreneurs**, un lieu de rencontre pour les acteurs économiques et **l'épicentre des temps forts de la vie politique et économique**.

✓ **17 événements économiques** organisés avec un total de 5 300 participants

Le Pôle Agglo 21, grâce à sa multi modularité a accueilli en 2022 des événements très différents :

- Le start up week-end, lors duquel une quarantaine de porteurs de projets sont invités à présenter de manière synthétique leurs projets devant un public de professionnel à la fin d'un week-end de construction, d'échange avec des partenaires et des mentors, autour de la thématique Foodtech
- Des séminaires d'entreprises sur plusieurs jours, avec des réunions plénières, des ateliers thématiques et des soirées animées,
- Des petits déjeuners autour de thématiques importantes de Saint-Lô Agglo : mobilité, ordures ménagères

✓ **512 réservations payantes** pour 116 000 euros de chiffres d'affaires :

De plus en plus d'entreprises font confiance à Saint-Lô Agglo pour la qualité des services et du lieu, c'est notamment le cas du CNFPT qui réserve des salles pour les formations de ses agents plusieurs mois en avance, du réseau BNI qui se réunit tous les mardis matin pour un créneau spécial à 7h30.

✓ **391 mises à disposition de salles** pour Saint-Lô Agglo ou ses partenaires

La mise en place de partenariats avec de nombreux organismes permet d'organiser des événements à destination des entreprises du territoire :

- Réunion d'information de la chambre de commerce et d'industrie ou de la chambre de métiers et de l'artisanat,
- Les soirées « pitch » d'Ilô 21 dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projets (*un pitch est une présentation synthétique d'une activité, d'un projet ou d'une entreprise dans le but de convaincre des investisseurs*)
- L'ensemble des réunions du conseil de développement,
- Plusieurs réseaux d'entreprises comme Bouge ta Boite, Normandie Pionnières,

Et dans l'amphithéâtre ont été accueillis des événements comme la remise de diplôme des étudiants du groupe FIM,

✓ **Des résidents** (bureau individuel à l'année et coworking)

5 locataires et une communauté de 16 coworkers et 250 réservations de coworking

En 2022, une entreprise a pris son envol en investissant dans des locaux, le bureau N°6 du Pôle Agglo 21 s'est libéré et a été reloué dès le lendemain

De vrais échanges entre les coworkers pendant les moments de convivialité permettent de créer des interactions entre eux, échange de bonnes pratiques, etc.



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Faits marquants de l'année 2022

1) Projet alimentaire territorial :

Le projet alimentaire vise à rapprocher des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des collectivités territoriales et des consommateurs, pour développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation, au bénéfice de tous.

En 2021, après avoir pris connaissance du déroulement de la démarche préalable, les nouveaux élus communautaires ont défini un plan d'actions autour de quatre axes : Économie - Patrimoine gastronomique et culturel - Sensibilisation alimentaire - Formation et l'emploi. **Le plan d'actions a été voté par délibération le 5 juillet 2021.** Afin de financer les actions, Saint-Lô Agglo a déposé une **demande de financement en août 2021** auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (appel à candidature dans le cadre du plan France relance) et auprès de la Région Normandie. Le plan de financement pour les années 2022 et 2023 est de 759 000 € avec une participation de Saint-Lô Agglo de 203 800 €.

Actions mises en place en 2022 :

- **Six réunions du comité de suivi du projet alimentaire territorial** (2 élus de Saint-Lô Agglo – Chambre d'agriculture – Chambre de métiers - Chambre de commerce – 2 membres du Conseil de développement – Agriculteur – Acteur économique de l'alimentation : Savencia)
- Définir une **identité visuelle** du projet alimentaire territorial de l'agglomération (logo, charte graphique et goodies).
- Lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** concernant l'animation des actions de sensibilisation du projet alimentaire territorial. Deux associations ont été retenues : **Graines de partage et SAPERE**.
- **Signature d'une convention de partenariat avec chaque partenaire** : Chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, graines de partage et SAPERE.
- Poursuite du projet **Logistique des circuits courts** en lien avec EM Normandie et La Poste.
 - Intervention lors de la conférence sur les circuits courts organisé par le groupe FIM – 27 janvier 2022
 - Intervention sur le projet de logistique à la radio inTerLUD – 9 février
- Élaboration du **guide des producteurs en vente directe** (sortie en avril 2023). Le guide référence les 56 producteurs de l'agglomération en vente directe. Il est également possible de retrouver les producteurs sur la carte interactive du tourisme.
- **Questionnaire auprès des restaurateurs et artisans** afin de les accompagner dans leur approvisionnement en produits locaux. Une dizaine de restaurateurs et artisans sont intéressés dans la mise en commun de solutions d'approvisionnements et de logistiques mais plus largement dans la mise en valeur de leur travail et des produits.



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Faits marquants de l'année 2022

1) Projet alimentaire territorial :

Actions mises en place en 2022 :

- Les **actions restauration collective** en partenariat avec la chambre d'agriculture :
 - **1ère réunion des acteurs de la restauration collective** : restitution des audits de la restauration collective de l'agglomération, présentation de la loi EGALIM et du dispositif d'aide fruits et lait à l'école. Bonne participation avec 22 participants (maires, maires délégués, adjoints, gestionnaires, cuisiniers) et 10 communes représentées.
- À la suite de la réunion, **mise en place de groupes de travail** (augmenter la part des produits locaux, diversification des protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire) et d'un programme de formations pour les cuisiniers.
- **Sept communes** ont participé au "Défi Assiettes Vides" en restauration collective, les semaines du 30 mai au 3 juin et du 21 au 25 novembre

(collège pasteur – SAINT-LÔ, collège Raymond Queneau – TESSY-BOCAGE, restaurant scolaire – CERISY-LA-FORET, école Fontenelles – SAINT-GEORGES-MONTCOCQ, cantine scolaire – LA MEAUFFE, cantines scolaires – CONDE-SUR-VIRE - cantines scolaires – SAINT-LÔ)



- Implantation d'une **aire de compostage au FJT** pour valoriser les 2,5 tonnes de biodéchets. Dans ce projet, Saint-Lô Agglo est accompagné par l'association les petits composteurs. Dans un premier temps, il y a eu une formation "référénts de site" auprès de 10 personnes de Saint-Lô Agglo, puis un suivi mensuel de l'association pour s'assurer du bon fonctionnement de l'aire de compostage. **Réalisation de panneaux d'information** à disposer sur les différents sites de compostage.

Dix autres sites sont intéressés pour valoriser les biodéchets via une aire de compostage. Nous garderons la même organisation, formation obligatoire pour les référénts de site et accompagnement sur les premiers mois.



Les partenaires et acteurs du projet alimentaire territorial de Saint-Lô Agglo :



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Faits marquants de l'année 2022

1) Projet alimentaire territorial :

Actions mises en place en 2022 :

- Parcours de **sensibilisation alimentaire des plus jeunes** :
 - En lien avec les partenaires du projet alimentaire territorial (graines de partage et SAPERE), nous proposons aux écoles (du primaire au lycée) et centres aérés de l'agglomération une offre de service afin d'inscrire l'alimentation dans les projets pédagogiques des établissements :
 - **Ateliers jardinage et compost** par l'association graines de partage
 - **Atelier du goût** par l'association SAPERE
 - **Formation auprès des enseignants** pour pouvoir organiser des ateliers du goût en classe.
- Pour l'année 2022, il y a eu sept établissements intéressés mais les contraintes de temps ont permis de commencer des animations dans seulement deux établissements.
- **Exposition "Je mange donc je suis ... en Normandie"** du 6 au 27 septembre à Pôle Agglo21. Cette exposition a accueilli **1 500 scolaires**, 41 classes de 21 établissements de l'agglomération. Plus de **350 personnes ont visité l'exposition** et/ou participé à la conférence de Monsieur Christophe Lavelle (commissaire scientifique de l'exposition).
- Dans le cadre du projet alimentaire territorial, **participation au festival des 5R** : Refuser-Réduire-Réutiliser-Recycler-Rendre à la terre qui s'est tenu le 09 octobre 2022. Dans le cadre de cette manifestation Saint-Lô Agglo a proposé des animations sur le 0 gaspillage alimentaire, le tri des déchets et le compostage.
- Fin 2022, en lien avec l'association graines de partage, nous avons commencé l'organisation du **défi famille alimentation positive** (les intervenants, les temps forts, les challenges...). La première conférence de presse a eu lieu le 14 novembre. Au 31 décembre **25 familles** étaient inscrites pour commencer le défi en février 2023,
- Une **Journée découverte des métiers de l'agroalimentaire** en lien avec l'AREA Normandie, l'Agence de l'orientation, le lycée agricole de Thère et Pôle emploi. Cette journée a eu lieu au Pôle Agglo21 dans le cadre de la semaine de l'agroalimentaire. **Plus de 100 collégiens et 50 demandeurs d'emplois** ont participé à cette journée.



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

2) Suivi et développement des partenariats économiques :

***Chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche et la chambre de commerces et d'industrie Ouest Normandie Chambres Consulaires :** Le partenariat avec les deux chambres consulaires permet de coordonner et de mettre en œuvre les actions et donne ainsi une cohérence et une lisibilité auprès des dirigeants d'entreprises de notre territoire.

Une réunion mensuelle permet un échange sur les projets et les difficultés des entreprises de Saint-Lô Agglo. Les consulaires sont maîtres d'ouvrage sur les actions de transition numérique et l'observatoire du commerce. Ils accompagnent les entreprises dans le montage des dossiers de subvention pour l'action collective de modernisation du commerce et de l'artisanat et participent au comité d'attribution.

***Chambre d'Agriculture de Normandie :** La chambre d'agriculture intervient sur plusieurs actions de l'agglomération (le travail sur l'implantation des haies bocagères et la distribution des 10 000 arbres, certaines actions du plan alimentaire territorial (restauration collective, accompagnement des producteurs dans leurs projets de vente directe, l'installation et la transmission...))

***Initiative Centre Manche** est une association de loi 1901 créée en 1993, membre d'Initiative France, 1er réseau associatif du financement de la création d'entreprise. Son objet est d'aider au financement de la création et reprise d'entreprise sur le Centre Manche, en accordant un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties et en accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années du projet. L'association est située au Pôle Agglo 21, ce qui permet un échange très régulier sur les dossiers. Saint-Lô Agglo subventionne l'association à hauteur de 500 euros par dossiers, avec une moyenne de 20 dossiers par an. Un élu de Saint-Lô Agglo est invité à chaque comité d'attribution.

***Le département de la Manche** soutient les initiatives en termes de développement économique de Saint-Lô Agglo en co-finançant certaines actions comme le plan de transition numérique ou action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat.

Grâce au fonds d'aide à l'immobilier d'entreprises délégué par Saint-Lô Agglo au département, les entreprises du territoire ont accès à des prêts à taux zéro pour construire, rénover ou agrandir leurs locaux.

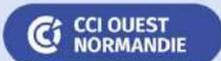
***La Région – AD Normandie**, créée par la Région Normandie en 2016, est le guichet unique en matière de développement économique et d'aides individuelles ou collectives aux entreprises au niveau régional. Les métiers de l'AD Normandie :

- Conseiller les entreprises au quotidien en les aidant à formaliser leur projet et à identifier les solutions financières dont elles peuvent bénéficier,
- Soutenir la stratégie des filières régionales d'excellence avec ses partenaires territoriaux,
- Mettre en œuvre des projets structurants et des opérations développant des liens d'affaires au bénéfice des entreprises du territoire.

Le dispositif ARME (anticipation redressement mutations économiques) s'inscrit en cohérence avec la politique régionale en faveur du développement économique du territoire et de son aménagement. Il vient ainsi compléter l'action de l'Agence pour le Développement de la Normandie sur des phases spécifiques du cycle de l'entreprise et propose une réponse adaptée à la stratégie de redynamisation de territoires impactés par les difficultés économiques :

- aider les entreprises confrontées à des difficultés économiques pouvant mettre en jeu leur survie et les emplois, afin de rétablir leur situation.
- contribuer à sauvegarder les activités et l'essentiel de l'emploi,
- encourager la reprise d'entreprises en difficulté et le maintien de l'emploi et des compétences en région.

Les dossiers identifiés « en difficultés » sont orientés vers ce dispositif qui intervient avant la justice (redressement, mise sous sauvegarde, etc).



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

***Ilô 21** est une association qui a pour ambition d'accompagner les projets d'entreprises innovantes sur le territoire de Saint-Lô Agglo:

En collaboration avec la direction du développement économique, Ilo21, composé de chefs d'entreprises, se réunit une fois par mois et propose un parcours d'accélération aux porteurs de projets innovants et un hébergement dans les locaux de Saint-Lô Agglo. C'est aussi des soirées organisées avec les réseaux autour de ces projets afin de les confronter à des experts et de les présenter à de futurs partenaires.

Cinq projets ont intégré le programme d'incubation fin 2022 : de l'**upcycling** (il s'agit d'une forme de réutilisation. L'objectif est de prendre des produits ou des matières qui ne sont plus utilisés, et les valoriser en produits de meilleure qualité), des **bocaux réutilisables**, un **granola local**, des **lentilles d'eau** et des **poêles à bois nouvelle génération**



L'**accompagnement Ilô 21**, ce sont 12 ateliers :

- Le contexte et l'environnement,
- Construire son projet et son équipe,
- Le produit viable et commercialisable
- L'approche client,
- Le business model canvas (moyens de communication et de distribution mis en place pour toucher les clients)
- Le start marketing et le growth hacking,
- L'art du pitch (l'art de la présentation synthétique)
- La propriété intellectuelle
- Du business model canvas au business plan,
- Financer son projet.
- La gestion de projet
- No code (désigne les technologies qui permettent de réaliser des solutions numériques avec des moyens auparavant uniquement accessibles à des développeurs)



* **La mission locale du Centre Manche** est un espace d'intervention au service des **jeunes de 16 à 25 ans**. Elle propose un accompagnement, centré sur les besoins du jeune. Chaque jeune bénéficie de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

En 2022, en partenariat avec le conseil de développement, La mission locale a mis en place le pentathlon des métiers qui consiste à réunir les recruteurs et les demandeurs d'emploi autour d'activités sportives afin de se découvrir différemment.

***Pôle emploi** : Premier acteur du marché du travail en France avec **55 000 collaborateurs, plus de 900 agences**, relais de proximité et réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le **retour à l'emploi** et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

***Cap emploi** a pour objectif d'aider l'emploi des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire.. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ils accueillent et accompagnent plus de 100 000 personnes en situation de handicap chaque année dont 498 demandeurs d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi accompagnés par Cap Emploi / Pôle Emploi sur le territoire.

Pôle Emploi et Cap Emploi forment désormais le lieu unique d'accompagnement, une offre de services commune à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs.

***Startup Weekend** est un événement qui stimule l'entrepreneuriat. Il est organisé une fois par an avec la CCI et le Département de la Manche. Cet événement, à portée régionale, a réuni, du 14 au 16 octobre 2022, **31 participants, 13 idées et 5 projets présentés**. Il a tissé des liens forts avec l'enseignement supérieur de l'Agglo. En 2023, l'évènement sera porté par l'association Ilo21.



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Et aussi ... :



***Le Club Agile Normandie** est une association à but non lucratif dont les membres souhaitent diffuser les principes de l'agilité. Les individus font l'organisation et sont au cœur du projet. L'approche agile implique les parties prenantes à tous les niveaux et permet de trouver des solutions innovantes aux besoins toujours mouvants du client, en diminuant le risque d'échec du projet et en augmentant la satisfaction de tous.

Le club agile anime à la fois des ateliers à la demande de la direction du développement économique mais aussi, une fois par trimestre au Pôle Agglo 21 à destination du grand public.

***Le Club Normandie Pionnières** est un réseau rassemblant tous types d'entreprises créées par des femmes entrepreneures présent sur le territoire normand depuis 13 ans. Le club se retrouve mensuellement, notamment au Pôle Agglo 21. Sa mission est de soutenir et de développer l'entrepreneuriat féminin en Normandie.

***Bouge ta Boite** est un réseau business féminin pour que les dirigeantes et leurs entreprises puissent gagner en chiffre d'affaires, en croissance, en stratégie, en rentabilité et en visibilité les unes grâce aux autres. Le cercle se réunit une fois tous les 15 jours. Elles sont également des ressources potentielles pour des ateliers d'animation en fonction de leur expertise.

***L'ADRESS** est un collectif d'acteurs engagés pour développer les entreprises sociales qui mettent leur efficacité économique au service de l'intérêt général. Il apporte des réponses aux défis sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Le Pôle Agglo 21 est un lieu d'accueil de proximité pour les entreprises qui ont besoin de les rencontrer.

***Attitude Manche** : La démarche d'attractivité territoriale vise à révéler les atouts de la Manche, auprès de ses cibles prioritaires. En effet, dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, il est nécessaire que cette agence contribue pour attirer de nouveaux talents sur le Saint-lois, investisseurs et touristes avec pour finalité d'en accroître le rayonnement.

***ACTALIA** est un institut technique agroalimentaire ayant des missions de recherche, d'expertise, d'information et contribuant à favoriser les innovations dans le secteur agroalimentaire. L'association dispose sur ce site d'un outil technique et d'une équipe de chercheurs et d'experts agroalimentaires, et contribue à l'émergence de projets d'innovation par le développement de ces programmes de recherche et par le développement des connaissances scientifiques et technologiques de ses experts.

Considérant la stratégie de développement territorial axée sur le soutien à la filière agroalimentaire et notamment dans ses efforts de recherche et de développement, Actalia est un partenaire privilégié notamment dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial.

***VALORIAL**: Réseau dédié à l'innovation agro-alimentaire en mode collaboratif, c'est une communauté autour de l'aliment plus intelligent. Ils accompagnent les porteurs de projets dans le développement de leur innovation, grâce à la mise en réseau, des conseils et de l'ingénierie en montage de projet, en stratégie et management de l'innovation. Ils organisent également des conférences à destination des professionnels de l'agro-alimentaire, dont une fois par an au Pôle Agglo, ce qui en fait un partenaire privilégié dans le cadre du plan alimentaire territorial.

***AREA Normandie** porte une dynamique renforcée au bénéfice de toute la filière agroalimentaire. L'association anime la filière alimentaire en Normandie, en accompagnant la performance des entreprises dans les domaines suivants : l'emploi, la formation, l'innovation, l'attractivité, la RSE, la qualité, l'intelligence économique et la logistique, en contribuant au développement commercial de ses adhérents par la mise en œuvre d'actions collectives en France et à l'international, et en faisant rayonner la Normandie agroalimentaire à travers sa marque Saveurs de Normandie.



AXE
DE_A

SOUTENIR LES ENTREPRISES

CONTEXTE

L'agglomération de Saint-Lô se caractérise par une prééminence de la sphère présentielle avec près de 68% des emplois qui en dépendent soit 3 à 4 points de plus que les moyennes départementales et régionales. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

L'artisanat, le bâtiment, le commerce de détails, l'hôtellerie, la restauration, les services à la personne, sont des activités moteurs d'attractivité pour le territoire. Ces entreprises doivent s'adapter aux nouveaux modes de consommation et se moderniser pour rester attrayantes face à l'e-commerce et notamment pour les actifs que nous souhaitons attirer sur le territoire.

PROGRAMME DE_A_1 : TPE, COMMERCE ET ARTISAN

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Moderniser les outils travail des très petites entreprises	Évolution du nombre de projets de modernisation accompagnés par Saint-Lô Agglo	0	11	33	30	56	40	L'opération action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat se termine fin 2022. Un dispositif similaire sera engagé pour la période 2023-2024 avec un règlement actualisé et recentré sur l'accompagnement des commerces de centre-bourg. Dans le cadre des contrats de territoire, la région sera partenaire à hauteur de quatre euros pour chaque euro engagé par Saint-Lô Agglo plafonné à 400 000 € sur la période. L'augmentation du nombre de projets de modernisation accompagnés par rapport au prévisionnel 2022 est due au renforcement des liens avec les partenaires, de la communication et de la prospection du dispositif auprès des entreprises.
Encourager la digitalisation des très petites entreprises	Évolution du nombre de diagnostics	0	32	40	30	25	0	Ce dispositif collectif (Département et Établissements publics de coopération intercommunale de la Manche) avait pour ambition d'impulser une démarche pour sensibiliser les très petites entreprises au digital. Ce dispositif ne sera pas reconduit.
	Évolution du nombre d'accompagnements individuels	0	0	12	10	20	0	
	Évolution du nombre de participants aux ateliers organisés	0	7	5	7	5	0	
Fonds d'aide à l'immobilier aux très petites entreprises	Évolution du nombre de dossiers	0	0	0	0	0	2	Plusieurs dossiers ont été pressentis mais n'ont pas aboutis sur 2022. Un nouveau règlement devrait permettre d'adapter le dispositif.

Projets 2023

- Nouveau dispositif d'Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat (ACDCA),
- Evolution du règlement du fonds d'aide à l'immobilier aux très petites entreprises,
- Mise en place d'un office du commerce et de l'artisanat,
- Mise en place d'une charte et d'un dispositif d'accompagnement autour des enseignes commerciales.

AXE
DE_B

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

CONTEXTE

En 2020, 507 entreprises sont nées sur le territoire dont 387 en entreprises individuelles. La position géographique de Saint-Lô Agglo est stratégique pour l'implantation des entreprises notamment grâce à son réseau routier et sa proximité avec Caen, Cherbourg et Rennes. L'émergence en 2020 du Phenix et de Pôle agglo 21 apporte de nouveaux services aux entreprises et renforce l'attractivité du territoire.

Les 32 zones d'activités économiques permettent aux artisans et aux industries de s'implanter et de se développer. Au 31 décembre 2022, Saint-Lô Agglo dispose de 23,6 Ha de terrain à bâtir destiné à implanter des entreprises.

Une fois les pépinières d'entreprises ouvertes, Saint-Lô Agglo disposera de toutes les étapes nécessaires pour faciliter le parcours résidentiel des entrepreneurs et les accompagner dans leur croissance.

PROGRAMME DE_B_1 : PARCOURS RÉSIDENTIEL ENTREPRENEURIAL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gérer le parc immobilier entreprises de Saint-Lô Agglo	Nombre de locataires	-	-	41	-	38	36	Fin du bail et déménagement de CEV, travaux d'adaptation pour l'entreprise ALIOS,
Vendre des parcelles en ZA	Nombre de parcelles vendues	8	0	6	8	11	15	Arrivée d'un agent dédié à la commercialisation en juin 2022. Plus de projet sur de plus petite surface. Augmentation des coûts de construction.
	Nombre d'hectares vendus	1,7 Ha	-	6,8 Ha	-	6,2 ha	7,5 ha	
Aider financièrement les projets immobiliers d'entreprises privées	Montant total des aides	0	400 000 €	315 272 €	400 000 €	1 178 075 €	1 200 000 €	En 2022, Tri-tout Solidaire et BODEMER ont été accompagnés. Création d'un nouveau règlement permettant l'accès au dispositif pour les très petites entreprises sur des fonds départementaux (neutre pour le budget).
	Nombre d'entreprises bénéficiaires	0	3	2	2	8	8	

Projets 2023

- Ouverture des ateliers mixtes : ATELIER21 ;
- Récupération tri postal et étude de déconstruction
- Aménagement de l'extension Agglo 21 et raccordement au giratoire de l'atlantique ;
- Programme de modernisation des zones d'activités.
- Evolution des modalités d'intervention du fonds d'aides à l'immobilier d'entreprises

AXE
DE_B

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

PROGRAMME DE_B_2 : PÔLE AGGLO 21

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Commercialiser les services et les locaux	Évolution du nombre de réservations payantes	132	250	845	1000	1060	1200	La mise en place du site internet dédié à Pole aggro 21 devrait améliorer la visibilité pour les entrepreneurs individuels.
	Évolution du chiffre d'affaires (hors bureaux privatif)	19 431 €	30 000 €	80 000 €	100 000 €	108 000 €	150 000 €	
	Évolution du chiffre d'affaires location des bureaux privatifs	28 200 €	30 480 €	30 480 €	32 760 €	32 760 €	35 040 €	Aucune vacance de bureau de l'étage. Chaque bureau libéré est aussitôt reloué.
Programmer des événements à vocation économique	Évolution du nombre d'événements	15	15	13	20	17	30	Bilan 2022 : petit-déjeuner mobilité, petit-déjeuner ordures ménagères, séminaire développement économique, Club agile, club des rénovateurs BBC, soirée inter-réseaux, StartUp Weekend, ...
	Évolution du nombre de participants	300	300	450	600	530	800	
Fréquentation Fablab	Évolution du nombre de réservation du FABLAB	-	-	10	-	20	50	Rattachement des machines du Fablab à Pôle Aggro21 pour la réservation et le paiement. Mise en ligne du site dédié fin 2022.
	Nombre de projet en partenariat	-	-	3	-	7	15	Convention avec les entreprises de l'incubateur ilo21, le repair café , Canopé, FIM Formation...

Projets 2023

- Révision des contrats d'entretien et de service du bâtiment ;
- Attirer de nouveaux coworkeurs
- Développer les partenariats autour du FABLAB;
- Livraison de la pépinière agroalimentaire Atelier21 adossé au Pôle Aggro 21

DÉVELOPPER LES SYNERGIES

CONTEXTE

Les dirigeants de PME expriment à 46% connaître un sentiment de solitude ou d'isolement. En développant les synergies entre les entreprises, Saint-Lô Agglo répond à cette première problématique et permet dans un second temps d'initier des projets en commun : accéder à des marchés, mener des actions de lobbying, partager des technologies ou des ressources avec des acteurs du marché, etc. par le simple jeu de la mutualisation des moyens, des coûts, des compétences ou des ressources.

Lors de notre enquête auprès des habitants et usagers en 2021, près de la moitié des répondants (46%) déclare avoir l'intention de modifier leurs comportements d'achats et de consommation suite à la crise sanitaire. Parmi les personnes désirant modifier leurs habitudes de consommation, la proximité apparaît comme une attente majeure : 69,80% déclarent vouloir consommer davantage dans les commerces de proximité et 60,8% auprès des producteurs locaux ou encore sur les marchés (40,7%). En tissant des liens entre les entreprises, Saint-Lô Agglo favorise l'émergence de filières locales rapprochant le consommateur de la production locale.

PROGRAMME DE_C_1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Coordonner les réseaux d'entrepreneurs pour générer de nouvelles opportunités	Nombre de partenariats	NC	0	9	12	12	12	Club d'entreprises, associations en lien avec le développement économique ou l'emploi : bouge ta Boite, Normandie Pionnières, Adress, Mission Locale, Pôle Emploi, Pôle TES, Valorial, AREA, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie (notamment le Start Up Week-end), Face Normandie, Club Agile
	Nombre d'évènements entreprises	NC	0	7	15	27	30	Évènement en co-organisation à destination des entreprises
Renforcer la présence des partenaires sur le territoire pour faciliter les interactions avec les entreprises	Ecologie industrielle territoriale	NC	NC	NC	NC	NC	2	2 réunions inter-entreprises dans les ZAE de la Capelle à Saint-Lô et La Chevalerie à Marigny
	Nombre de permanences	NC	0	2	4	1	2	Principalement la chambre des métiers
	Nombre de réunions de coordination	NC	0	11	20	12	12	À minima, une réunion mensuelle avec les institutions du développement économique. La fréquence a été revue en phase post-covid
Faciliter les recrutements pour les entreprises	Nombre de réunions de coordination	NC	0	10	20	10	4	6 réunions mensuelles avec les partenaires de l'emploi, 4 comités d'animation territoriale emploi-formation (CATEF) Les réunions en lien avec l'orientation sont réalisées au long cours en fonction de projets.
	Nombre d'actions	NC	0	2	4	4	4	1 job dating fédération française du bâtiment, 3 job dating Greta Organisation d'une soirée Ancrage pour l'accueil des nouveaux salariés en 2023.

Projets 2023

- Séminaire à destination des acteurs économiques ;
- Programme de petits déjeuners entrepreneurs et de visites d'entreprises ;
- Accompagner les projets inter-entreprises autour de l'économie industrielle territoriale ;
- Organisation d'un évènement sur la reprise et création d'entreprise ;
- Aide au recrutement et à l'installation des salariés ancrage ;
- Organisation Startup Week-end #7 FoodTech
- Déploiement de permanences comptoir des pros sur 8 communes du territoire.

PROGRAMME DE_C_2 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Rapprocher le consommateur du producteur local	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de promotion et d'utilisation des produits locaux	NC	5	25	35	Lancement des actions en 2022; Les ambassadeurs du consommateur local (restaurateurs, épiceries, collectivités, entreprises); -Dix restaurateurs -Quatre épiceries -Six collectivités -Deux entreprises -Trois porteurs de projets accompagnés pour des projets de transformation;
	Nombre de collectivités engagées dans un diagnostic de la restauration collective.	6	6	4 diagnostics 30 enquêtes	13	4 diagnostics en 2022 et 30 enquêtes auprès des communes (dont GIE); Réunion de restitution avec 13 communes présentes (élus et/ou cuisiniers);
Renforcer l'image gastronomique du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation alimentaire à destination de la population de Saint-Lô Agglo	NC	10	10	25	Deux animations (classe du goût et ateliers jardin) auprès des scolaires. En 2022, le lancement des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes a été retardé. Ce retard est lié à la mise en place de l'appel à manifestation d'intérêt Défi assiettes vides dans le cadre de notre partenariat avec REGAL (15 écoles) Trois animations lors du festival des 5 R et festival jeunes (compostage + cuisine 0 déchets) Organisation de deux demi-journées de formation au compostage pour les agents de Saint-Lô Agglo Organisation en lien avec l'AREA de ACROALIMENTAIRE à Pôle Agglo 21. Conférence sur l'alimentation avec Christophe LAVELLE
	Nombre d'outils de communication	NC	3	3	2	1 exposition sur l'alimentation (Exposition Je Mange donc je Suis... en Normandie) 1 guide des producteurs (1 ^{er} trimestre 2023) 1 carte interactive des producteurs (1 ^{er} trimestre 2023)

Projets 2023

Sensibiliser

- Défi Familles alimentation positive de janvier à juin 2023 ;
- Animations dans les écoles, centres aérés... autour du goût, du potager et du gaspillage alimentaire ;
- Installation de composteurs (FJT / écoles / habitat collectif / entreprises / communes), mise en place ; d'une charte de fonctionnement formation et formation des utilisateurs ;
- Acculturation des maires à l'installation et à la reprise des exploitations ;
- Accompagnement de la restauration collective dans l'utilisation de produits locaux ;

Promouvoir

- Mise en avant des producteurs (Guide des producteurs et carte interactive) ;
- Rendez-vous PRO'ALIM (6 février 2023) ;
- Seconde édition de Délice & Savoir.

Economie

- Expérimentation logistique de proximité avec l'école de commerce EM Normandie et la Poste ;
- Subvention aux entreprises innovantes des projets liés au projet alimentaire territorial ;
- Equipement du Showcase alimentaire dans les « Ateliers21 » ;
- Faciliter la commercialisation des produits locaux (point de vente, vente en ligne...).



Politique publique :

SOUTIEN À LA FILIÈRE ÉQUINE

FE

PRIORITÉS :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de la filière équine vise à accompagner le dynamisme de nos entreprises et porteurs de projets du secteur d'activité en vue de conforter les retombées économiques et l'attractivité du territoire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

La filière équine est fortement représentée sur le territoire, deux sites majeurs dont le pôle hippique de Saint-Lô et l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot, les centres équestres, les nombreuses entreprises ainsi que les élevages constituent un tissu économique dynamique et une vraie plus-value du cadre de vie, un élément facilitateur à la venue de jeunes actifs pratiquants et adeptes des sports équestres.

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS



1 En matière de développement économique

1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

Des aides qui contribuent à :

La tenue de **69 jours de concours/an** (55 en 2021)



L'accueil de **60 040 visiteurs/an** (50 000 en 2020 et 2021, 100 000 en 2019)

21 949 équidés engagés sur les compétitions soutenues par Saint-Lô Agglo (12 775 en 2021)



CONTEXTE

La politique d'aide publique de Saint-Lô Agglo à la filière équine a été validée par le conseil communautaire (délibération c2018-07-02.167) le 2 juillet 2018.

Saint-Lô Agglo fait le choix de capitaliser sur le potentiel de la filière et sur la notoriété internationale liée à des champions d'exception (cavaliers et chevaux) issus du territoire.

En 2022, des compétitions majeures ont rythmé l'année au pôle hippique : le Normandie Horse Show, le concours de saut international 4 étoiles, le meeting d'automne... et de nombreuses rencontres sportives..

À noter, la tenue de la coupe du monde de horse-ball du 15 au 20 août 2022 avec la venue de 33 équipes internationales d'Argentine, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Kirghizstan et Portugal. Cet événement a été le point d'orgue de la décennie.

L'hippodrome de Gaignes-Mesnil-Angot qui a obtenu la qualification de pôle régional de par la qualité de ses infrastructures, a organisé 30 courses premium et accueilli 25 000 spectateurs.



LES AXES

FE_A Conforter le secteur d'activité de la filière équine

FE_B Améliorer la visibilité de la filière et du soutien de Saint-Lô Agglo à la filière

CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Faits marquants de l'année 2022

Saint-Lô Agglo a soutenu le monde associatif équin pendant la crise sanitaire, au travers de son **dispositif de soutien aux associations organisatrices de manifestations ou concours**. Ainsi, **10 structures** ont été soutenues en 2022 pour un **total de 98 693€**. À noter, l'annulation du concours qualificatif pour les championnats de France d'attelage reporté en 2023 et la première demande de subvention de l'association des courses de Graignes-Mesnil-Angot due aux nouvelles modalités relatives à l'affectation du prélèvement de paris hippiques de la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019.



Avec **167 journées de compétition** sur l'année 2022, le calendrier du pôle hippique a été soutenu.

Zoom sur 3 compétitions phares

La **30^{ème} édition du NHS** s'est déroulée du 30 juillet au 7 août 2022, a rassemblé les passionnés de chevaux, professionnels de la filière, graine de champion et cavaliers titrés. Suite à une première expérience très satisfaisante en 2021, l'Equitesting a fait son retour, le premier week-end : les équipes normandes se sont entraînées en vue de leur participation à la mythique course de La Route du Poisson. **Treize nations** ont été représentées par **68 cavaliers** et **163 chevaux** dans le Concours de Saut International (CSI) 3* du Normandie Horse Show : Le normand **Julien Epailard** a remporté le grand prix.

QUATRE MÉDAILLES MONDIALES DONT TROIS EN OR POUR LA FRANCE !

Du 15 au 20 août, les équipes de France de **horse-ball** avaient rendez-vous à Saint-Lô (50) afin de disputer les **Coupes du monde** de la discipline. Quatre formations tricolores étaient présentes avec l'objectif de décrocher une médaille d'or dans quatre catégories différentes (Pro Élite, Ladies, Under 21 et Under 16). Durant 5 journées de compétition, le Pôle Hippique de Saint-Lô a vécu au rythme du horse-ball, affichant "salle comble" dans une ambiance endiablée ! Pour l'équipe Pro Élite, c'est un parcours sans faute avec de belles et larges victoires face aux formations du Kirgystan, du Japon, de la Grande-Bretagne et du Portugal. La grande finale contre la Belgique a été intense et indécise. C'est sur le score serré de 5 buts à 4 que les hommes de Romain Depons se sont adjugés le titre suprême.



La **24^{ème} édition du Jumping international** de Saint-Lô, organisée par l'association **Saint-Lô Cheval Organisation** (SLCO), du 20 au 23 octobre 2022 au Pôle Hippique de Saint-Lô, a accueilli quatorze nations, 2 niveaux de compétition, près de 150 cavaliers et plus de 250 chevaux sur 14 épreuves. C'est du jamais vu dans l'histoire du Jumping de Saint-Lô, **Julien Epailard** a réussi l'exploit de remporter le **Grand Prix du CSI4*** pour la 3^{ème} fois consécutive.

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À LA FILIÈRE

Faits marquants de l'année
2022

Pour la 5^{ème} année consécutive, Saint-Lô Agglo, en partenariat avec le magazine *Equin normand* soutient une écurie à ses couleurs dans le circuit du Grand national de saut d'obstacles.



Ramatou Ouedraogo au NHS de Saint-Lô



Benjamin Devulder à l'Indoor GN de Saint-Lô



Alexis Gautier au Grand national de Canteleu

Dans le Top 10 du classement final :
Un beau millésime !

Cinquième saison pour l'écurie *Saint-Lô Agglo – Equin normand* dans le circuit du Grand national.

L'écurie créée en 2008, dès la mise en route de cette série est la plus ancienne avec les mêmes cavaliers.

En 2022, à condition qu'il soit âgé de moins de 21 ans, l'écurie s'est ouverte à un 3^{ème} cavalier.

En l'occurrence, il s'agit de Ramatou Ouedraogo, une jeune cavalière de 20 ans.

L'Ecurie Saint-Lô Agglo/ Equin normand a participé à **8 étapes** sur 12 du calendrier.

Au classement final du Grand national de saut d'obstacles 2022, l'Ecurie Saint-Lô Agglo/ Equin normand se classe **10^{ème}** sur 87 écuries engagées.

AXE
FE_A

CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE

CONTEXTE

Au regard de l'équilibre financier fragile des associations, Saint-Lô Agglo contribue au maintien de compétitions emblématiques et génératrice de chiffre d'affaires pour les éleveurs du territoire et de retombées indirectes pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Dans le cas particulier du pôle hippique et du site du haras national de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo est une des quatre collectivités membres du syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô (SMPH) et contribue à hauteur de 20% du reste à charge du budget du site

PROGRAMME FE_A_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ORGANISATRICES D'ÉVÈNEMENTS ÉQUESTRES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équestres	Évolution du nombre de journées de compétitions	118	120	138	140	167	170	Un calendrier annuel bien rempli.
	Évolution du nombre de visiteurs (lors des manifestations soutenues)	50 000	50 000	50 000	50 000	60 000	65 000	Le championnat du monde de Horse-Ball a contribué à la bonne fréquentation internationale en 2022
	Évolution du nombre d'équidés engagés	19 500	19 500	12 775	15 000	21 949	22 000	Un maintien des équidés engagés en 2023 (en 2022, championnat du monde de Horse-Ball a amené une activité supplémentaire exceptionnelle)
Engager un partenariat avec l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot	Évolution du montant des enjeux des courses Prémium	103 811 €	50 000 €	103 811 €*	50 000 €	60 642,70€*	61 000 €	*A noter depuis la modification de l'article 116 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019, la redevance sur les enjeux est versée à part égale entre l'EPCI et la commune du site Graignes-Mesnil-Angot.

- Projets 2023**
- Adapter les critères d'attribution des subventions pour optimiser l'accompagnement de Saint-Lô Agglo à la filière au regard de nos exigences budgétaires.
 - Finaliser le partenariat avec l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot en collaboration avec la commune de Graignes-Mesnil-Angot

PROGRAMME FE_A_2 : SOUTENIR LE PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Créer un véritable site locomotive de la filière, au niveau économique et accompagner l'accessibilité de l'équitation aux jeunes accueillis au centre équestre	Chiffre d'affaires commercialisation du site	NC	NC	4,4 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,5 millions €	4,434 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,5 millions €	Maintien du chiffre d'affaires réalisé au vu du contexte économique global et des incertitudes nationales.
	Évolution du nombre d'équitants inscrits au centre équestre	NC	320	313	320	348	360	Une progression constante depuis l'ouverture du centre équestre en 2017

Projets 2023

- Disposer d'un retour stratégique et programme d'investissement équilibré pour le développement du site du syndicat mixte du pôle hippique, tout en garantissant la stabilité de nos contributions financières

AXE
FE_B

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À LA FILIÈRE

CONTEXTE

Un partenariat avec le journal Equin Normand autour du sponsoring de deux cavaliers affichés Saint-Lô Agglo permet d'accroître la visibilité de la collectivité, partenaire d'une écurie et d'afficher le soutien de la collectivité au monde du cheval.

PROGRAMME FE_B_1 : AFFICHER LE SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À DES CAVALIERS ESTAMPILLÉS SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo	Évolution du nombre de cavaliers et des cavaliers	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 6 concours	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 8 concours	2 cavaliers 10 concours	L'accompagnement des 2 cavaliers estampillés Saint-Lô Agglo entraîne une relation privilégiée avec le magazine Equin normand.

Projets 2023

- Partenariat avec Equin Normand à conforter



Politique publique :

ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ESER

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Développer les formations post-bac sur le territoire et accueillir un plus grand nombre d'étudiants

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux actifs :

- Investir dans la formation et l'enseignement supérieur pour attirer les étudiants, les former et les garder sur le territoire
- Garantir aux jeunes une offre d'enseignement supérieur de qualité
- Encrer les jeunes à travers le lien formation/emploi/recherche
- Rendre les jeunes acteurs et ambassadeurs du territoire (un territoire par et pour les jeunes)

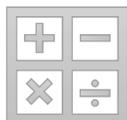
RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS



9. Promotion et soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche



CHIFFRES CLÉS

Année universitaire 2021/2022 :

1 946 étudiants étaient inscrits dans plus de **60 formations post-bac** enseignées à Saint-Lô Agglo (contre 2 082 en 2020/2021)



12 établissements de l'enseignement supérieur



LES AXES

ESER_A Les structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (lycées, centres de formation et laboratoires universitaires de recherche)

ESER_B Les étudiants et les associations étudiantes

CONTEXTE

En 2022, le campus connecté de Saint-Lô Agglo a entamé sa deuxième année de fonctionnement en accueillant 13 apprenants de profils différents.

Depuis la crise sanitaire, la question de la précarité des étudiants et de leur santé mentale est toujours d'actualité.

Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, le restaurant universitaire continue à proposer le repas à 1€ pour les étudiants boursiers.

Pour accueillir tous ses étudiants primo arrivants, Saint-Lô Agglo a organisé le 22 septembre sa douzième édition du Raid urbain étudiant. Parmi les deux équipes du campus connecté y ayant participé, l'une d'entre elle s'est imposée en remportant un des cinq parcours proposés.

Pour la première année et parce que la question de la santé est très importante et qu'elle représente un facteur de réussite dans les études, Saint-Lô Agglo a organisé en partenariat avec la CPAM et l'atelier santé ville une action prévention santé qui s'est déroulée du 5 au 7 décembre 2022 à l'IUT. Escape game proposé par la CPAM et échanges avec les partenaires santé du territoire, c'est au total 150 étudiants qui ont participé à l'opération.

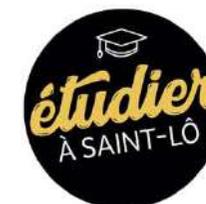
Concernant le projet campus 2025, l'université de Caen Normandie a décidé d'en être le maître d'ouvrage. Le plan financier du projet devrait être fixé pour janvier 2023 entre les différents partenaires dont Saint-Lô Agglo, la ville de Saint-Lô, le département, la région... En parallèle à ce projet et pour travailler sur l'aménagement urbain de la zone campus, Saint-Lô Agglo, la ville et le département ont mené une étude de définition du campus qui a permis de dégager des orientations de travail autour du projet campus 2025.

Enfin, la cellule enseignement supérieur a fait appel à un cabinet d'étude pour l'accompagner dans la réalisation d'un schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. Feuille de route pour les actions à mener dans les prochaines années, ce document devrait être livré au printemps 2023.

LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ **1 946 étudiants** étaient inscrits à Saint-Lô Agglo sur l'année universitaire 2021/2022
- ✓ **Refonte de l'univers graphique** pour les supports de communication de l'enseignement supérieur avec la création d'une pastille « étudier à Saint-Lô » .
- ✓ En septembre 2022, **création du compte Instagram « étudier à Saint-Lô »** avec 56 publications et 114 abonnés recensés fin 2022.
- ✓ **Mise à jour complète du guide étudiant** qui a été distribué en octobre 2022 dans tous les établissements de l'enseignement supérieur et lieux publics du territoire ainsi que dans tous les lycées du grand ouest.
- ✓ Dans le cadre de l'appel à projets destiné aux établissements de l'enseignement supérieur, **le projet concours culinaire « délices et savoirs » organisé par le FIM campus 2** le 26 mars 2022 a reçu une subvention de Saint-Lô Agglo d'un montant de 9 000€.
- ✓ Tout au long de l'année 2022, **une étude de programmation urbaine du quartier campus a été portée par Saint-Lô Agglo, la ville de Saint-Lô et le département de la Manche.**



Un travail a été réalisé à la fois sur le site Bellevue autour de l'IUT mais aussi sur l'îlot Grimouville derrière le Foyer des Jeunes Travailleurs Espace Rabelais.

Pilotée par la Shéma, cette étude a été menée en cohérence avec le projet campus 2025 dont le lancement est prévu pour 2023 et qui regroupe les trois opérations suivantes :

- rénovation énergétique du bâtiment de l'IUT
- extension du bâtiment de l'IUT pour agrandir les locaux du laboratoire de recherche du LUSAC
- extension du bâtiment de l'IUT pour créer un tiers-lieu de type « maison de l'étudiant » destiné à accueillir la bibliothèque universitaire mais aussi divers services étudiants



LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Faits marquants de l'année 2022

2022 est composée de deux demi années scolaires. La première année de fonctionnement, dix étudiants ont intégré le campus. Cinq sont restés l'année suivante (en septembre 2022) et huit se sont joints à eux pour former la promotion 2022-2023;

- ✓ Un des éléments importants du campus connecté est la cohésion de groupe pour bien étudier. Des ateliers et des sorties sont organisés pour permettre aux étudiants **de mieux se connaître et apprendre à s'entraider.**



- ✓ **Le campus connecté** est un dispositif **nouveau et doit se faire connaître.**

Les présentations, salons, forums auprès des institutions, établissements et le grand public sont indispensables pour sa valorisation et développer le recrutement :

Rendez-vous orientation institut 21 janvier; rdv stade Saint-Lois 1 février; journée orientation St Hilaire 8 mars, base de Condé 9 mars, présentation Le Verrier 18 mars, salon Arom Caen 24 au 26 mars; rdv MFR Granville ; Métiers en tournée AROM 31 mai et 1 juin, présentation Cap emploi 8 juillet, présentation GIP tandem 30 août, Rentrée DAEU Caen 3 octobre, Salon de l'étudiant 2 décembre.



- ✓ Les portes ouvertes sont indispensables afin que les étudiants et leurs parents puissent **visualiser la salle et le contexte d'étude** (campus, IUT, Foyer...) :

Trois dates à des périodes propices: **26 février 2022, 18 juin et 29 juin 2022**

- ✓ La communication du campus connecté a changé de style, pour suivre celui du guide de l'enseignement supérieur. Le flyer et les affiches de promotion arborent la pastille noire de la nouvelle charte graphique.

23 février : visite de l'université de Caen

6 avril : Atelier sujet numérique (cyber sécurité)

25 mai : Journée sortie campus connecté

15 septembre : Journée d'intégration

22 septembre : Raid urbain

4 octobre : sortie bowling avec les étudiants

4 octobre : AG connecté de la licorne

6 décembre : Escape Game santé



LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Faits marquants de l'année 2022

Le raid urbain étudiant s'est déroulé le jeudi 22 septembre. La douzième édition a rassemblé 343 étudiants.

Sur les thèmes du logement, des services, de la santé, du social, des loisirs sportifs et culturels, 47 structures partenaires ont accepté d'accueillir les équipes étudiantes entre 13h30 et 17h30.

Nouveauté cette année : pour faire connaître davantage le pôle sportif Saint-Ghislain, toutes les équipes devaient réaliser sur leur parcours une épreuve sportive proposée sur le site.

Chaque équipe a bénéficié d'un pass SLAM permettant d'utiliser gratuitement les bus SLAM pour se déplacer d'une épreuve à une autre.

L'après-midi s'est clôturée à la salle Salvador Allende par un quizz permettant aux étudiants de gagner des cadeaux ainsi que par une animation sportive encadrée par l'Orange Bleue. Des sandwiches et boissons ont été offerts à tous les participants après l'annonce des résultats du raid.



Dans le cadre de l'aide au montage de projets tutorés étudiants, trois projets ont bénéficié d'une subvention à hauteur totale de 2 700€ :

- ✓ organisation pour les BTS Tourisme d'un Eductour Normandie,
- ✓ participation des étudiants de l'EGC avec le char des étudiants de Saint-Lô Agglo au carnaval étudiant de Caen,
- ✓ organisation par les BTS communication d'une color run caritative lors de la rentrée des associations au haras de Saint-Lô.



LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Faits marquants de l'année 2022



L'Assurance
Maladie

Pour la première année, la cellule enseignement supérieur de Saint-Lô Agglo, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et l'atelier Santé ville se sont associés pour organiser une action de prévention santé à l'attention des étudiants de première année inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur du territoire.

Organisée sur du temps scolaire, l'action intitulée « Sortez Amélie de là ! » s'est déroulée du 5 au 7 décembre 2022 à l'IUT de Saint-Lô.

Deux actions étaient proposées :

✓ Action n°1 : Participation à l'escape game de la CPAM

(résoudre des énigmes sur la pédagogie du système de santé et les bons réflexes à savoir les canaux de contact avec sa CPAM, l'application Ameli, le n° de sécurité sociale, part de remboursement et bons réflexes et résoudre des énigmes sur le capital santé et la prévention (santé mentale, drogues, tabac, IST et contraception)

✓ Action n°2 : Espace de rencontres et d'échanges avec les partenaires de l'opération présents sur des stands.

Partenaires présents sur les stands :

- la caisse primaire d'assurance maladie, l'atelier santé ville
- l'UC- Institut inter régional pour la santé (IRSA),
- le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD),
- l'association addictions France,
- la maison des adolescents de la Manche (MADO),
- le point info jeunes du kiosk et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université Caen Normandie du site de Saint-Lô.

Partenaire financier :

- le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Normandie a financé des couvertures anti-drogues qui ont été offerts à chaque étudiant participant.



Bilan

118 étudiants ont participé à l'opération.
À la demande des partenaires et des établissements de l'enseignement supérieur, une nouvelle édition est programmée pour octobre 2023.



AXE
ESER_A

LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo soutient et développe l'enseignement supérieur sur son territoire à travers des actions et dispositifs destinés aux structures de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PROGRAMME ESER_A_1 : APPEL À PROJETS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Soutenir les projets des établissements	Nombre de projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets de Saint-Lô Agglo	2	4	4	4	1	3	Projet subventionné : Concours culinaire « délices et savoirs » organisé par le FIM campus 2 le 26 mars 2022 (9 000€)
Soutenir la recherche et les projets des laboratoires universitaires		2	2	2	2	1	2	Projet validé pour le laboratoire LUSAC : projet de recherche concernant l'étude des moyens d'optimisation et d'économie d'énergie dans le bâtiment, cofinancement d'un doctorant (report versement subvention de 20 000 € sur 2023 car retard arrivée du doctorant en décembre 2022)

Projets 2023 - Organiser une commission à l'IUT pour faire visiter les 2 laboratoires de recherche universitaires aux élus

PROGRAMME ESER_A_2 : PROMOUVOIR, GÉRER DE NOUVEAUX SERVICES ET DÉVELOPPER DES PROJETS SUR LE SITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PT	ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
	Étoffer l'offre de formations post-bac	Évolution du nombre d'étudiants sur le territoire	2 016	2 050	2 082	2 090	1946	2000	2000	
	Promouvoir l'enseignement supérieur et la vie étudiante à Saint-Lô	Évolution du nombre de vues sur la page « étudiants » du site internet	273 747	274 000	274 789	276 000	NC			En raison de la refonte du nouveau site internet de Saint-Lô Agglo, il n'a pas été possible de communiquer de chiffres. Un suivi pourra de nouveau être réalisé à partir de 2023.
		Évolution du nombre de nouveaux utilisateurs sur la page « étudiants ».	146 969	147 000	147 776	148 700	NC			
		Évolution du nombre d'élèves de terminal ayant participé au RDV du supérieur (visio-conférences)	175	200	175	0	0	150		Action en cours de réflexion avec le Kiosk de Saint-Lô Agglo dans le cadre de la semaine de l'orientation en mars 2023.
	Création d'un compte Instagram « étudier à Saint-Lô »	Nombre d'abonnés					114	200		Lancement du compte Instagram le 5 septembre 2022 : 2 à 3 publications par semaine
		Nombre de publications					56	150		
	Déploiement du wifi territorial sur la zone campus	Nombre total d'utilisateurs sur la zone campus	NC	NC	2 092	4 000	5 198	6 000		Service réellement mis en place en juin 2021 sur l'ensemble de la zone campus
		Nombre total de connexions sur la zone campus	NC	NC	4 173	8 000	13 880	20 000		Régie publicitaire de Saint-Lô Agglo diffusée avant connexion

Projets 2023 - Réalisation d'un schéma local de l'enseignement supérieur et recherche à Saint-Lô Agglo (livraison du document pour le printemps 2023)
- Projet de développement du campus avec la création d'un tiers-lieu de type « Maison de l'étudiant » (livraison du projet pour 2025)

PROGRAMME ESER_A_3 : LA FORMATION À DISTANCE : « CAMPUS CONNECTÉ » ET PROJET D'IMPLANTATION D'UN CNAM

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Développer le campus connecté	Évolution du nombre d'apprenants inscrits au campus connecté	1	15	10	15	13	18	9 apprenants inscrits sur l'année 2021/2022 13 apprenants inscrits sur l'année 2022/2023
Permettre aux apprenants de suivre une formation à distance près de chez eux tout en bénéficiant d'un accompagnement méthodologique et psychologique	Évolution du nombre d'apprenants diplômés au campus connecté	0	15	0	7	1	2	Parmi les 9 apprenants inscrits sur l'année 2021/2022 : - 5 apprenants ont décidé de rester au campus connecté en septembre 2022 : suite aux examens de fin d'année scolaire (1 passage en 2ème année de licence, 1 passage en 2ème année de BTS, 2 réorientations de formations à distance et un redoublement) - 4 apprenants ont décidé de quitter le campus connecté suite aux examens de fin d'année scolaire : parmi eux, 3 ont repris une formation en présentiel en septembre 2022

Projets 2023 Campus connecté

- Démarrage progressif avec l'accueil d'un apprenant sur l'année 2020/2021, de 9 apprenants en septembre 2021 puis de 13 en 2022. En fonction de l'espace de travail du campus connecté, volonté d'atteindre au moins 30 apprenants au bout des 5 premières années de fonctionnement

AXE
ESER_B

LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo accompagne les étudiants du territoire et soutient les projets des associations étudiantes dans le cadre de la formation. Parmi les 14 associations étudiantes du territoire, certaines d'entre elles sont porteuses de projets à mener dans le cadre de la formation. Depuis 2010 Saint-Lô Agglo organise le raid urbain étudiant pour tous ses étudiants de première année. Il s'agit d'un après midi d'intégration organisé le 3ème ou le 4ème jeudi de septembre.

PROGRAMME ESER_B_1 : DYNAMISATION DE LA VIE ÉTUDIANTE À TRAVERS L'ORGANISATION DU RAID URBAIN ÉTUDIANT ET DE L'APPEL À PROJET POUR L'AIDE AUX PROJETS TUTORÉS DES ÉTUDIANTS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Faire découvrir la ville de Saint-Lô et repérer les structures qui pourraient les accompagner dans leur vie étudiante	Évolution du nombre d'étudiants participants au Raid Urbain étudiant	0	500	406	500	343	400	Baisse des inscriptions en raison d'une baisse du nombre d'étudiants de première année dans certains établissements et surtout les lycées. Un seul BTS sur les deux BTS du FIM campus 2 a participé cette année (semaine en entreprise pour l'autre BTS).
	Évolution du nombre de partenaires participants	0	50	47	47	47	47	Les partenaires sont les structures qui accueillent et proposent les épreuves sur leur site aux équipes étudiantes. Les partenaires sont en lien avec les secteurs suivants qui accompagnent la vie étudiante : logement, transport, santé, social, loisirs sportifs et culturels...
Soutenir les projets dynamisant la vie étudiante en priorité	Évolution du nombre d'actions portées par les étudiants	5	15	7	15	3	8	Seize demandes de subventions déposées : Un projet dont la demande de subvention avait été validée n'a pu être réalisé en raison de la pandémie et six autres projets n'ont pas donné suite dans la mesure où les étudiants n'avaient plus besoin de financement pour boucler le budget. Six projets abandonnés

Projets 2023 Raid urbain étudiant

- La treizième édition est programmée le jeudi 28 Septembre 2023

Aide au montage des projets tutorés étudiants

- Révision des critères de sélection des projets par le jury chargé d'examiner les dossiers de demande de subventions. Critères revus pour que les projets subventionnés aient un lien avec les domaines de compétences de Saint-Lô Agglo.



Politique publique :

POLITIQUE DE VALORISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

VCT

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de valorisation culturelle et touristique vise à accroître l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie et créer du lien social en vue de générer des retombées économiques.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

PROMOUVOIR LES ATOUS DU TERRITOIRE (identité territoriale)

- Développer l'offre touristique et culturelle
- Valoriser nos paysages naturels et sites patrimoniaux : la Vire et la vallée, marais, bocage, Abbaye de Cerisy-la-Forêt, Aire de la Chapelle-sur-Vire...
- Valoriser les équipements structurants

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS

- 1 En matière de développement économique
- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17;
- 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire;
- 1.4 promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre;
- 1.5 au titre de l'article L 133-3 du Code du tourisme, élaboration et mise en œuvre de la politique publique du tourisme définie dans le cadre du schéma de développement touristique de l'EPCI/ (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités);
- 1.6 élaboration et mise en œuvre de la politique publique de dynamisation culturelle dans le cadre du schéma de développement culturel de l'EPCI Intégrant la gestion du parc de sculptures de Cerisy-la-Foret (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités).



CONTEXTE

L'année 2022 était pleine de promesses (fin du Covid) mais aussi d'incertitudes au vu des aléas majeurs (hausse des carburants et de l'énergie, guerre en Ukraine).

Grâce à une saison ensoleillée élargie (avril-septembre), la Normandie, la Manche et notre territoire ont connu une belle fréquentation. Une belle saison a été constatée par nos hébergeurs.

Le public est revenu nombreux pour la programmation annuelle 2022, après des débuts timides lors de spectacles en soirée.

Cette année 2022 a été marquée par la livraison des supports de promotion et de communication très attendus à savoir les sites internet du service de la promotion : le site amiral grand public et le site partenaires avec des espaces d'échanges et de collaboration.

Le schéma de développement touristique a été lancé par un diagnostic au printemps, une présentation en juillet et un séminaire en octobre 2022 avec une belle mobilisation des partenaires, acteurs et services de Saint-Lô Agglo. La phase stratégie et actions sera validée fin du 1^{er} semestre 2023.



CHIFFRES CLÉS

Volet culturel

✓ **2 794 spectateurs** aux **20 spectacles** *Ville en Scène et Jazz dans les Prés* (contre 1500 en 14 spectacles en 2021)

✓ **14 associations aidées** accompagnées (contre 11 en 2021)



Volet touristique

✓ **2 bureaux d'accueil + des accueils hors les murs**

✓ **2 213 personnes** au festival « les goûters de la Chapelle » (contre 900 en 2021)

Téléchargement des circuits de randonnées de mai à septembre 2022 :

✓ **10 843 consultations** des fiches (contre 11 800 en 2021)



Du 1^{er} juillet au 31 août 2022 :

✓ **2 845 demandes touristiques** traitées en saison estivale

office de tourisme de Saint-Lô et bureau d'informations touristiques de Torigny (contre 2 550 en 2021)



LES AXES

VCT_A Développer un office de tourisme performant

VCT_B Adapter l'offre du territoire à la demande touristique

VCT_C La culture, facteur d'hospitalité

VCT_D La culture, facteur d'attractivité



DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME ET DE LA CULTURE PERFORMANT

Faits marquants de l'année 2022



Le bureau de Saint-Lô a accueilli **2 300 demandes** touristiques soit une **hausse de 4,5%** par rapport à 2021;
Le bureau de Torigny-les-Villes a accueilli **560 demandes** soit une **baisse de 9%** par rapport à 2021;

Les accueils hors les murs (aux campings de Torigny et de Tessy-Bocage) ont été confortés par deux nouveaux sites : les jeudis aux Virées du terroir et les lundis aux Roches de Ham : **plus de 500 personnes accueillies**

Inauguration des travaux d'embellissement de l'abbaye de Cerisy



renforcement de la liaison entre les 2 sites de visite (abbaye et parc) avec un pavage devant l'abbaye, de la voie communale et du cheminement entre les 2 sites.

aménagement des abords du Parc de sculptures avec une aire de stationnement, de jeux et de pique-nique

Organisation et mise en place de deux expositions estivales

Parc des sculptures à Cerisy-la-Forêt

Mise en valeur du travail des artistes avec des clichés de leurs réalisations

L'aire de service de l'A.84 à Gouvets

Mise en avant des grands paysages du territoire pour les touristes en passage sur l'aire



Une météo propice pour accueillir une clientèle plus éloignée et profiter des animations

2 794 spectateurs pour 20 rendez-vous culturels (*Villes en scène et Jazz dans les prés*)

Plus de **2 213 personnes** ont été accueillies sur les 6 dates du festival des goûters de la Chapelle-sur-Vire : **un record !**

Des balades en calèche proposées pour les Virées du terroir, aux médiévales de Cerisy-la-Forêt et à Torigny-les-Villes



Un bilan qualité

Pas de plainte recensée pour la saison estivale 2022

Les points négatifs recensés :

- le manque de camping sur la ville de Saint-Lô au vu de l'augmentation de la fréquentation cyclotouriste sur la voie verte
- le manque de chevaux pour la visite du haras (mise en tourisme, reconstruction des écuries)

Les points positifs recensés :

- la qualité de la visite du musée d'art et d'histoire de Saint-Lô
- le fleurissement de la ville
- les produits boutique proposés par le service.

DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME ET DE LA CULTURE PERFORMANT

Faits marquants de l'année 2022



Un remarquable résultat de la taxe de séjour

Montant de la taxe de séjour nette (après rétrocession de la taxe additionnelle au département) en 2021 : **117 603 €** (contre 85 191 € en 2020)

Plus de **120** hébergements sont recensés en 2022 (contre 96 en 2021)



DEUX SITES INTERNET POUR LA PROMOTION DU TERRITOIRE : Le site espace partenaires culturels et le site vitrine « Grand Public »

- ✓ Projet commun avec la direction de la communication et la direction mutualisée des systèmes d'information
- ✓ 1^{er} juillet, livraison des deux sites : un site « **grand public** » à destination des visiteurs - touristes et un site « **espaces partenaires** » à vocation d'être une plateforme collaborative pour les acteurs culturels

Les nouveautés :

- **Un lieu unique d'informations** culturelles, une plus grande lisibilité pour tous les acteurs ou utilisateurs du site.
- Un espace de **mise en réseau** au service des acteurs culturels du territoire, des partenaires, des collectivités...
- Une possibilité de **guide de séjour personnalisé**
- Des **formulaires à disposition** pour proposer les manifestations, pour demander de la documentation
- Une webcam
- **Une e-boutique...**

Une belle saison pour la boutique de l'office

Un mois un créateur : 2^{ème} édition avec des artistes, des créateurs et des producteurs du territoire

Un bilan en forte augmentation : **10 717 €** en 2021 sur toute la partie boutique (7 652 € en 2021)

De nouveaux produits ont été proposés autour du vélo.



ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE

Faits marquants de l'année 2022

Les grands sites de cet été



- ✓ La voie verte **5 173 passages** en 2022 contre 3726 en 2021 (à Tessy-Bocage soit **+ 38,5%**)
- ✓ Les Roches de Ham, **3 950 passages** 2022 contre **5 353** en 2021 / estimation personnes au belvédère : 26 070 personnes
- ✓ Le vélorail de Condé-sur-Vire a loué **2 599 vélos** (soit 10 396 personnes environ) en 2022 contre **2 200 vélos** en 2021 (soit 8 800 personnes environ) soit près de 18 % en plus d'activité
- ✓ L'abbaye de Cerisy-la-Forêt a accueilli **3 954 personnes** en été 2022 contre **3 259** en été 2021 (+ 21,5 % de visiteurs)



Demandes de randonnées (pédestre/cyclos) présentes et téléchargées

Consultations de nos circuits de randonnées en juillet

1 505 consultations

- 31 %

Téléchargements PDF :

773 téléchargements

+ 1%



Consultations de nos circuits de randonnées en août

1 855 consultations

- 15 %

Téléchargements PDF :

531 téléchargements

- 13 %

Un office de tourisme et de la culture : vitrine du territoire

En 2022, la vitrophanie de l'office a mis en valeur ses partenaires :

- ✓ Le Parc des marais
- ✓ L'abbaye de Cerisy-la-Forêt
- ✓ L'Usine Utopik (Festival des Bords de Vire)
- ✓ Le Normandy (les rendez-vous soniques)



LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ

Faits marquants de l'année 2022

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire :



En 2022 : 20 spectacles / 2 628 spectateurs



Chiffres clés année 2022 :

- ✓ **Jazz dans les prés** : 9 concerts joués/1442 spectateurs

Zoom sur un concert : celui de João Selva à Dangy qui a réuni **234 spectateurs** la plus grosse fréquentation de la saison 2022.



- ✓ **Villes en scène** : 11 spectacles joués/1186 spectateurs

Zoom sur le concert de Gharnata Flamenco, avec la présence de Luis de la Carrasca, l'une des références dans le monde Flamenco qui a offert, entouré de ses 5 musiciens habités et d'une envoûtante danseuse un très beau spectacle au **140 spectateurs** réunis au Triangle d'Hébécrevon/Thèval.

- ✓ **Subventions aux associations** : 15 associations soutenues pour un total de 44 200 €

Zoom sur l'association « Nouvelle Hyde », avec Marc-Élie Piedagnel originaire de Saint-Fromond, cofondateur de l'association et auteur de la pièce, le village. Jouée en juillet à Saint-Fromond, cette pièce a réuni **sept comédiens professionnels pour les rôles principaux et une dizaine de comédiens amateurs**. Idée venue à la suite de la pandémie pour permettre à la population de se rencontrer à nouveau et de vivre de bons moments de partage.



- ✓ **Usine utopik** : un accompagnement de 27 300 € (dont 6 000 € pour le festival des bords de vire)

Zoom sur le festival des bords de vire : qui a accueilli à nouveau des artistes internationaux : Germano Frias (Portugal), Vincent Givogre (France), Jhon Gogaberishvili (Géorgie), elparo (France) et Philippe Pousset (France).
En 2022, cinq œuvres ont rejoint les treize œuvres installées depuis 2018 pour former un parcours de 25 km entre Tessy-Bocage et Gourfaleur.



LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ

Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial :

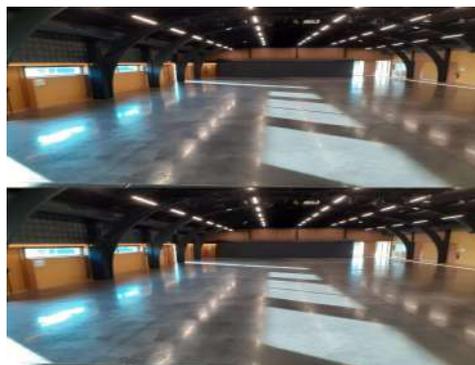
Chiffres clés année 2022 :

Contrats d'objectifs : 3 associations sont déjà sous contrats d'objectifs : l'usine Utopik, l'école de musique Canisy/Marigny ainsi que l'association « Happy Jazz Club » pour le projet « Jazz dans les prés ». 3 autres contrats sont en cours de rédaction avec les Saltimbrés, Bouillonnant Valthère et Écran Sonique.



Zoom sur une nouvelle salle culturelle : le Métronome située à Saint-Ebremond-de-Bonfossé/Canisy.

Une salle modulable (gradins et scène mobile) pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes. Cette très belle salle a déjà accueilli un concert de jazz en octobre 2022.



Faire « projet » en encourageant les coopérations entre les acteurs culturels

Déployer une mission d'ingénierie et d'aide aux acteurs de la culture pour le développement des coopérations et de l'efficacité de leurs actions

Chiffres clés année 2022 :

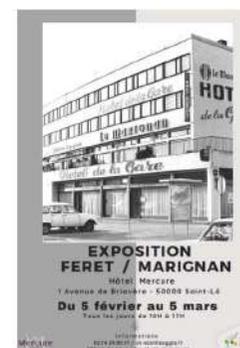
- ✓ **Missions d'ingénierie** : 20 acteurs culturels concernés.
- ✓ **Projets accompagnés** : 14 projets accompagnés en terme de construction de dossier, de recherches de financement, de partenariat, de matériel, de respect des réglementations...

LA CULTURE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Faits marquants de l'année 2022

Faire connaître et communiquer pour promouvoir la richesse et la diversité des propositions culturelles

- ✓ **Exposition Féret/Marignan au Mercure de Saint-Lô** : une rétrospective sur le restaurant le Marignan tenu par Jean et Denise Feret entre les années 1970 et 1990, en partenariat avec des élèves du BTS tourisme du Bon Sauveur et l'hôtel Mercure
- ✓ **Exposition photos dans le parc des sculptures de Cerisy-la-Forêt** pour le lancement de la saison touristique : 11 panneaux grandeur nature un mélange de poésie et de photographies pour une mise en valeur des sculpteurs des symposiums.
- ✓ **Lancement des sites internet tourisme et culture en juillet 2022**



AXE
VCT_A

DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME PERFORMANT

CONTEXTE

Dans le cadre de la professionnalisation de ses équipes et de ses actions, l'office de tourisme et de la culture s'inscrit dans des démarches de montée en gamme afin de répondre le plus professionnellement aux attentes des touristes, professionnels et élus. La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication. Le service tourisme de Saint-Lô Agglo manquant de visibilité auprès de ses socio-pros a mis en œuvre des actions pour devenir une porte d'entrée touristique et économique de notre territoire. Non instaurée auparavant, la taxe de séjour payée par les personnes séjournant sur Saint-Lô Agglo participe au financement des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la destination.

PROGRAMME VCT_A_1 : OPTIMISER L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gagner en terme de fréquentation et de rentabilité des actions engagées, s'inscrire dans les actions du réseau des offices de tourisms normands	Évolution de la fréquentation touristique enregistrée	2 161 demandes (Plage verte)	2 200 demandes	2 150 demandes (Plage verte)	2 210 demandes	2 282 demandes	2300	La saison estivale était satisfaisante, avec une clientèle principalement française et de proximité.
		431 demandes (Torigny)	450 demandes	600 demandes (Torigny)	620 demandes	563 demandes	600	
		3 380 personnes (haras)	3 400 personnes	2 150 personnes (haras)	Service fermé en 2022	//	//	
	Nombre d'actions en commun	3	3	3	3	2	3	opération avec les offices du Bessin, Isigny, Vire, Carentan et Mont Saint Michel / opération avec parc marais

- Projets 2023**
- Retravailler le label qualité pour l'audit de 2023 ou 2024 /Préparation de la demande classement pour hiver 2023
 - Travailler sur une convention d'actions en commun avec le parc naturel des marais
 - Séminaire touristique et culturel avec l'ensemble des acteurs (communes, associations, partenaires culturels...) sur des thématiques : SACEM, LEADER, appels à projets DRAC..., sécurité des manifestations...

PROGRAMME VCT_A_2 : PROMOUVOIR LA DESTINATION

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Valoriser son territoire afin de provoquer la visite et par extension la consommation	Nombre de sessions	84 750 pages vues	86 000 pages vues	208 879 pages vues /an (jan-déc)	221 400 pages vues	Statistiques non disponibles (nouveau site)	230 000 pages vues		Augmentation de 6% , Chiffres/an plus pertinents en 2023 (pas de chiffres en 2022)
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du nombre de visiteurs des sites internet	NC	NC	NC	Nouveaux sites en cours avec agenda et plateforme (livraison printemps 2022) 1ères données collectées des nouveaux outils Chiffres 2021 : 524 téléchargements (300 téléchargements parcours fixe - 224 parcours éphémère modifiable) prévisions 2022 : 550 téléchargements	Le module des statistiques n'a pas été fonctionnel à la livraison (juillet 2022)		+ 30 %	L'appropriation du site internet par les visiteurs et les acteurs (agenda, billetterie + e-boutique en ligne, formation des acteurs culturels) vont permettre d'accroître la fréquentation des sites en 2023

- Projets 2023**
- Validation du schéma de développement touristique
 - Promouvoir et faire vivre les outils collaboratifs

PROGRAMME VCT_A_3 : DÉVELOPPER L'AUTOFINANCEMENT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Recueillir la taxe de séjour dans de bonnes conditions, être à l'écoute et être présent pour les hébergeurs collectant la taxe, s'inscrire dans une démarche de progression (facilité et régularité dans les déclarations), financer des projets identifiés	Montant de la taxe	49 588 €	50 000 €	53 000€ (déc)	60 000€	130 670 €	130 000 €	140 000 €	Belle saison touristique 2022 avec une clientèle étrangère qui revient (+ 74% de nuitées étrangères par rapport à 2021).
	Évolution du nombre des hébergeurs	158	160	174	179	186	190	200	Suite aux augmentations de consommation touristique au niveau national qui se reflète sur notre territoire (avec en sus les changements de déplacements dus au climat), les hébergements touristiques connaissent une belle croissance (+6.5% en 2022).
	Évolution du nombre des hébergements	194	195	209	220	221	225	250	
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution des parts de marché des nuitées départementales	NC	NC	1,8 millions (Réalisé 2021 de janvier à août)	1,8 millions	1,95 millions (de janvier à août 2022)	1,96 millions	2 millions	Nouveau schéma adopté en 2023 avec des actions fin 2023- début 2024 (source flux Vision –Attitude Manche)



Projets 2023

- Optimiser et faire évoluer les taux de la taxe séjour : 5 %
- Promouvoir la boutique et la e-boutique

ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE

CONTEXTE

La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication

PROGRAMME VCT_B_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination	Fréquentation des sites marqueurs (5 à 6 sites) Hors pratique sportive	25 750 personnes	21 250 personnes	21 500 personnes	22 500 personnes	19 780 personnes	20 000 personnes	26 000 personnes	Les sites marqueurs du territoire : Les Roches de Ham de Torigny-les-Villes, le musée d'art et d'histoire de St-Lô, l'abbaye de Cerisy, le Vélorail de Condé (chiffres communiqués par site et estimation via éco-compteur départemental pour les Roches) Les hautes températures estivales ont incité à consommer « littoral » et ont pénalisé les sites « musées ».
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du temps passé des excursionnistes	Entre 2h et 4h	Entre 4h et 6h	Entre 4h et 6h	2022 : 47% des excursionnistes restent entre 2 à 4h sur Saint-Lô Agglo (chiffres recueillis par données téléphoniques –Flux Vision) 6% + de 10h / 5% entre 8 et 10h / 11% entre 6 et 8h / 31% entre 4 et 6h				

Projets 2023

- Réadapter le schéma de développement touristique en proposant une démarche de marketing territorial
- Valoriser la Vire et l'itinérance (10^{ème} édition Festival Goûters de la Chapelle sur Vire)

PROGRAMME VCT_B_2 : VALORISER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA DE COHÉRENCE DE RANDONNÉE DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Avoir une offre de qualité en adéquation avec les demandes des pratiquants et suivre les tendances	Évolution du nombre de consultations des circuits	4 744	4 800	28 020 (jan-nov)	28 000 (jan-nov)	18 900	19 000	25 000	Les usagers locaux ont déjà téléchargé bon nombre de circuits du territoire : 2020 et 2021 ont été les années « record » de la randonnée. Pour 2022 les téléchargements pdf, consultations et GPX sont en baisse générale
	Évolution du nombre de téléchargements PDF des circuits	NC	NC	7 258	7 350	4164	4200	5 500	
	Évolution du nombre d'embarquements GPX	NC	NC	1 614	1 650	1 018	1000	700	

Projets 2023

- Proposer une signalétique de départ de circuit de randonnée

AXE
VCT_C

LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ

CONTEXTE

C1 : Au regard de la compétence culture partagée, mais aussi du levier qu'elle constitue à favoriser le lien social et améliorer le cadre de vie, Saint-Lô Agglo engage un programme d'actions ciblées en milieu rural comme avec les saisons Villes en Scène et Jazz dans les prés qui s'inscrivent dans des programmations plus larges soit au niveau départemental ou régional. Notion de réseau valorisée.

C2 : Le projet de développement culturel vise à la mise en réseau des partenaires, Saint-Lô Agglo étant un facilitateur et jouant un rôle de coordinateur des projets portés par les acteurs culturels du territoire

PROGRAMME VCT_C_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ET LES ACTEURS CULTURELS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Évolution du nombre spectacles Jazz dans les prés et Villes en Scène et de spectateurs	7 spectacles/ 1 196 spectateurs	16 spectacles/ 2 000 spectateurs	14 spectacles / 1 505 spectateurs	21 spectacles/ 2 100 spectateurs	20 spectacles (11 VES et 9 jazz)/ 2 628 spectateurs	20 spectacles/ 2 700 spectateurs	Une très belle saison 2022 retour des spectateurs dans les salles.
	Évolution du nombre de projets et de participants dans le cadre du soutien apporté par Saint-Lô Agglo	9 projets	14 projets	11 projets	6 projets	14 projets	12 projets	L'année 2023 marquera la dernière année d'accompagnement de l'école de musique associative. Le financement sera repris par les communes de Canisy et Marigny via la CLECT à la rentrée 2023.
	Évolution du nombre d'élèves inscrits aux écoles de musique associatives	170	126	121	70	64	64	Le nombre de projets prévisionnels est basé sur le réalisé 2022 mais pourrait être amené à diminuer en fonction de la révision des critères qui sera faite en 2023.
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	Évolution du nombre de projets sous contrats d'objectifs	5	7	1	3	6 dont 3 en cours d'écriture	Convention de 3 ans	3 conventions sont en cours de finalisation La durée des conventions encourt sur 3 ans.
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Nombre de structures culturelles et partenaires mobilisés				Travaux sur la Vire (fin chapelle sur Vire)	Promotion des bords de Vire au travers des animations et de la promotion (vitrophanie, brochures...) + intégration d'un projet autour de la vire dans les conventions, action animation (calèches) pour les Virées du terroir	10ème anniversaire de l'édition 2023 du festival « les Goûters de la Chapelle-sur-Vire »	Prise en compte des travaux sur la Vire + nouveau schéma touristique
	Fréquentation des bords de Vire	NC	NC	NC	Accompagnement du Festival des bords de Vire			Festival des goûters de la Chapelle 2019 : 1 850 personnes 2021 : 900 personnes 2022 : 2 213 personnes
	Nombre de participants du territoire, et hors territoire				Réunions de travail avec l'ensemble des acteurs		2 300 personnes	

Projets 2023

- Révision des critères de subventions aux associations culturelles, inscription au contrat culture territoire enfance jeunesse, finalisation des conventions. 10ème année du festival des goûters de la Chapelle : révision du format, création d'une charte graphique...

PROGRAMME VCT_C_2 : FAIRE « PROJET » EN ENCOURAGEANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ACTEURS CULTURELS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déployer une mission d'ingénierie et d'aide aux acteurs de la culture pour le développement des coopérations et de l'efficacité de leurs actions	Évolution du nombre d'acteurs concernés par les missions d'ingénierie	15	50	11	30	30	30	Un séminaire de présentation du site internet et une réunion de présentation aux secrétaires de mairie du territoire
	Évolution du nombre de projets accompagnés (mise en réseau des acteurs)	9	14	9	14	14	14	De nombreuses rencontres avec les acteurs culturels pour le montage de projets (50 rendez-vous à l'année)

- Projets 2023**
- Ingénierie auprès des structures pour le montage de projets
 - Ingénierie dans le cadre d'un projet « CTEJ » (contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse) qui rassemblera les acteurs, les partenaires (Conseil Départemental, DRAC, Région) et les services de l'Agglo (petite enfance et enfance jeunesse)
 - Séminaire touristique et culturel avec l'ensemble des acteurs (communes, associations, partenaires culturels...) sur des thématiques : SACEM, LEADER, appels à projets DRAC..., sécurité des manifestations...

AXE
VCT_D

LA CULTURE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

CONTEXTE

D1 : Sur le territoire de Saint-Lô Agglo la richesse de l'offre culturelle est un véritable atout qui a besoin d'être plus lisible et plus valorisé

PROGRAMME VCT_D_1 : FAIRE CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Améliorer la visibilité des projets et manifestations culturelles pour une fréquentation accrue du grand public	Évolution du nombre de page consultées	1 ^{ère} année de collecte de données	1 ^{ère} année de collecte de données		Le site internet « O' cœur de la culture » est sorti en juillet 2022 avec l'agenda partagé et la plateforme de matériel la 1 ^{ère} année de collecte se poursuivra jusqu'en juillet 2023, date à laquelle nous pourrons présenter des chiffres.
	Évolution du nombre de contributeurs	1 ^{ère} année de collecte de données	1 ^{ère} année de collecte de données		

Projets 2023

- Suivi du site internet et appropriation de la plateforme et du site par les acteurs culturels (formation, contribution...): fiches acteurs, salles culturelles, agenda partagé et plateforme de matériel



Politique publique :

SANTÉ, BIEN ÊTRE

SAN

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique vise à améliorer la santé et le bien-être de la population du territoire communautaire en soutenant l'offre de santé de proximité

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de l'intercommunalité, elle constitue une préoccupation forte des élus. C'est pour répondre à ce défi que Saint-Lô Agglo s'est doté d'un contrat local de santé validé en 2023. Cet outil est au service d'une meilleure prise en compte de la santé dans les politiques publiques avec comme principaux objectifs de déterminer les conditions environnementales favorables à la bonne santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, renforcer la visibilité des actions locales de santé et en proposer de nouvelles.

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS



2.6 Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs partenariaux en matière de santé (contrat local de santé) (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



CHIFFRES CLÉS



52% des médecins généralistes du territoire **ont plus de 55 ans** (au 30/09/19).

Sources : INSERM, INSEE-recensement de la population et ARS Normandie.

8 partenaires institutionnels

associés à l'élaboration du contrat local de santé du Saint-Lois : Agence Régionale de Santé, CD 50, Ville de Saint-Lô, CPAM 50, MSA Côtes Normandes, Centre hospitalier de Saint-Lô, Fondation Bon Sauveur, Hôpital privé du Centre Manche.

2 pôles de santé libéraux et ambulatoires répartis sur 4 sites

(Pont-Hébert/Saint-Jean de Daye, Torigny-les-Villes/Saint-Jean d'Elle) dont :

- 9 médecins
- 2 dentistes ;
- 15 infirmiers ;
- 1 masseur-kinésithérapeute ;
- 3 psychologues ;
- 2 pédicures ;
- 1 orthophoniste ;
- 1 ostéopathe ;
- 1 diététicienne

Taux d'occupation au 31/12/2022 : **81%**

Densité de professionnels de santé pour 100 000 habitants :

- ✓ **médecins généralistes 71,1** équivalente à la densité régionale (au 01/01/19)
- ✓ **médecins spécialistes 46** densités plus faibles (62 en région et 85 en France) (au 01/01/19)
- ✓ **chirurgiens-dentistes 29** (36,5 en région et 55,7 en France) (au 01/01/19)
- ✓ **masseurs-kinésithérapeutes 56,6** (64,5 en région et 102,9 en France) (au 01/01/16)
- ✓ **orthophonistes 18** (22 en région et 31 en France) (au 31/12/19)

Sources : Adeli, Asip-santé – RPPS / Drees, Insee, exploitation ARS Normandie et ORS-CREAI Normandie



LES AXES

SAN_A Soutenir l'offre de santé de proximité

SAN_B Répondre aux besoins prioritaires en santé (et bien-être) des habitants du territoire

CONTEXTE

Le programme d'actions du contrat local de santé, aujourd'hui validé met l'accent sur l'« accès aux soins et aux droits en matière de santé » et s'articule autour de quatre autres axes :

- santé mentale et bien-être psychique,
- bien vieillir et autonomie,
- environnement cadre de vie et santé,
- parcours prévention santé tout au long de la vie.

L'aide à l'installation, versée aux médecins par l'ARS depuis le 01/01/2021, dote le Saint-Lois d'un nouveau dispositif incitatif.

En outre, le développement de l'exercice coordonné (Agneaux, Saint-Lô) crée des conditions favorables pour soutenir l'offre de soins de proximité. Il en va de même du projet de santé et de société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) réamorcé par les professionnels de Condé-sur-Vire/Saint-Jean d'Elle/Torigny-les-Villes.

À Saint-Lô, la création d'un nouveau pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) est commencée, portée par l'association des acteurs de santé du pays saint-lois pour le projet de santé et la fondation Bon Sauveur pour son volet immobilier.

Enfin, la réactivité de Saint-Lô Agglo pour répondre aux demandes d'intervention des locataires des pôles est source de signaux positifs pour les candidats à l'installation.



SOUTENIR L'OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

Faits marquants de l'année 2022



- ✓ Près de 40 professionnels en santé exercent dans les pôles de santé de Saint-Lô Agglo pour un **taux moyen d'occupation de 81 %**.
- ✓ À noter, les pôles de Pont-Hébert et Saint-Jean-d'Elle sont complets.



L'arrivée de nouveaux praticiens et la hausse du taux d'occupation entre 2020 et 2022 montrent que les pôles de santé offrent des conditions d'exercice satisfaisantes permettant de susciter l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

En 2022, un médecin et un ostéopathe se sont installés dans les pôles de santé de Saint-Lô Agglo.



Le 29 mars 2022, Saint-Lô Agglo participait à la soirée d'accueil des nouveaux internes, organisée par Attitude Manche au Haras du pôle hippique de Saint-Lô.



MIEUX REpondre AUX BESOINS PRIORITAIRES EN SANTÉ (ET BIEN-ÊTRE) DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Faits marquants de l'année 2022

Construction du programme d'actions
(5 axes déclinés en 13 enjeux). Rédaction des fiches-actions
et des dispositions du contrat local de santé.

Présentation en COPIL

31 mars 2022

Présentation en comité exécutif

13 mai 2022

Présentation en conférence des maires

19 mai 2022

Présentation aux élus et validation par le conseil communautaire

4 juillet 2022

Présentation au conseil de développement de Saint-Lô Agglo

27 octobre 2022

Signature du contrat local de santé

15 décembre 2022



LES 5 AXES STRATÉGIQUES

Axe 2 : LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

- Structurer l'offre en santé mentale, améliorer les parcours de soins et de vie
- Contribuer à la prévention du suicide et à la déstigmatisation de la santé mentale en agissant auprès des populations

Axe 3 : LE « BIEN VIEILLIR » ET L'AUTONOMIE

- Accompagner les individus dans une stratégie de « bien vieillir »
- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap
- Permettre aux seniors de renforcer leurs compétences pour un « bien vieillir » à domicile et en établissement

Axe 4 : L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE ET LA SANTÉ

- Agir pour des environnements favorables à la santé
- Permettre aux habitants de mieux prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé
- Agir pour une mobilité active

Axe 1 : L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Favoriser l'accès aux soins en soutenant une offre de proximité
- Favoriser l'accès aux droits

Axe 5 : LE PARCOURS « PRÉVENTION SANTÉ » TOUT AU LONG DE LA VIE

- Agir lors des « 1 000 premiers jours de l'enfant »
- Agir pour les enfants, les jeunes (à l'école et en dehors) et leurs parents
- Agir pour les adultes



SOUTENIR L'OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

CONTEXTE

Proposer des structures d'exercice aux professionnels de santé et assimilés (psychologues, psychothérapeutes, ...) leur permettant de développer un exercice coordonné, contribuant à maintenir l'offre de soins de proximité et favorisant la venue de nouveaux praticiens sur le territoire.

PROGRAMME SAN_A_1 : ASSURER ET AMÉLIORER LA GESTION IMMOBILIÈRE DES PÔLES DE SANTÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Améliorer le taux, la qualité et la réactivité des réponses aux demandes d'intervention des locataires pour ce qui concerne les dépannages et les réparations à la charge du bailleur.	Nombre de demandes d'intervention / nombre de demandes satisfaites	18/22 (82 %)	90 %	42/47 (89 %)	93 %	44/44 (100%)	40	Baisser le nombre d'interventions du service d'entretien-maintenance.
	Évolution du taux de demandes d'intervention satisfaites	NC	+ 8 points (+10 %)	+ 7 points (+9 %)	+ 4 points (+5%)	+16 points (+12%)	100%	Maintenir la qualité d'intervention du suivi des demandes et l'efficacité dont fait preuve le service d'entretien-maintenance des bâtiments.

Projets 2023 - Confier la gestion immobilière à une agence spécialisée afin d'optimiser la location des espaces aux professionnels médicaux

AXE
SAN_B

MIEUX REpondre AUX BESOINS PRIORITAIRES EN SANTÉ (ET BIEN-ÊTRE) DES HABITANTS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Mettre en œuvre des actions pour soutenir une offre de santé de proximité. Améliorer l'état de santé ainsi que le bien-être de la population via les déterminants de santé. Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Afin de favoriser la construction de dynamiques territoriales de santé s'inscrivant dans son projet régional de santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie a souhaité confier la coordination d'un contrat local de santé (CLS) à Saint-Lô Agglo. Dans sa délibération n°c2017-12-18.312, le conseil communautaire engage l'Agglo "dans une démarche conjointe et partagée avec la Ville de Saint-Lô et l'ARS, portant sur la réalisation d'un contrat local de santé".

PROGRAMME SAN_B_1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	REALISE 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mise en œuvre le programme d'actions du contrat	Existence effective du programme d'actions Nombre d'actions démarrées / nombre d'actions programmées	NC	NC	Le programme d'actions est construit, il est décliné en fiches-action.	Mise en œuvre des actions programmées en 2022	Validation du CLS en juillet 2022 et signature officielle en décembre;	Mise en œuvre des actions programmées	Travailler sur 5 actions prioritaires

Projets 2023 Mettre en œuvre (1ère année) le programme d'actions du Contrat local de santé avec le recrutement du coordinateur du contrat local de santé :

- Accueillir des internes sur le territoire
- Faire gagner du temps médical
- Faciliter l'accès au soin pour les étudiants
- Initier des actions en matière de prévention santé dans les secteurs du sport, petite enfance, enfance jeunesse, alimentation...
- Faciliter la formation premiers secours du personnel en contact avec le public



Saint-Lô
AGGLO

COMMISSION

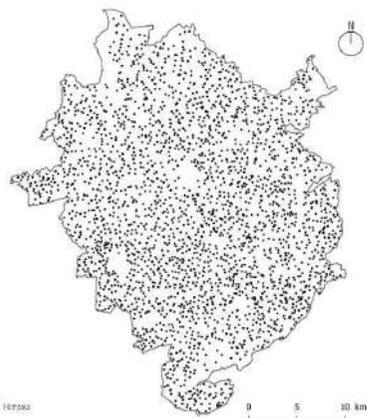
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3

3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

86

3.1 Planification territoriale	87
3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme	93
3.3 Politique de l'habitat	99
3.4 Politique foncière et patrimoniale	103
3.5 Transports et déplacements	108



Politique publique :

PLANIFICATION TERRITORIALE

PT

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable



FINALITÉS

Concevoir à l'échelle intercommunale les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols dans le respect des objectifs de développement durable

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Il s'agit de mener à bien l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunale en co-construction avec les communes.

Pour ce faire, il est prévu de ne modifier les documents d'urbanisme communaux que sur les seuls thèmes de l'évolution liées au développement économique.

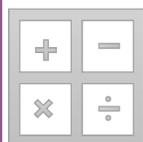
RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS



- 2.1 Schéma de cohérence territoriale ;
- 2.2 Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;



CHIFFRES CLÉS

La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers par l'urbanisation :

- ✓ Entre 2000 et 2010 : **+ de 100 ha/an**
- ✓ Entre 2010 et 2019 : **+ de 40 ha/an**, dont la moitié pour de l'habitat
- ✓ Objectif 2020-2030 : répondre aux besoins en réutilisant principalement l'existant (bâti vacant, dent creuse, etc.) et avec un seuil maximal **de 30 à 34 ha/an**
- ✓ Entre 2011-2021 : + 687 ha d'espaces consommés dont 532 ha pour l'habitat et 124 ha pour le développement économique soit **62 ha/an**

Objectif 2021-2031 :

répondre aux objectifs de la loi climat et résilience en divisant par 2 la consommation des 10 dernières années des espaces naturels, agricoles et forestier soit dans le PLUi un objectif de **290 ha** au global à horizon 2035 et de **19ha/an** sur 15 ans pour l'habitat

- ✓ Mise en place de leviers dans un objectif de sobriété foncière : réhabilitation de logements vacants, urbaniser ou préserver les dents creuses, densifier le tissu urbain existant, recycler les friches.

- ✓ Zéro artificialisation nette à **l'horizon 2050**



LES AXES

- PT_A **Élaborer et suivre les documents de planification intercommunale**
- PT_B **Assurer la transition entre les documents d'urbanisme communaux et le PLUI**

CONTEXTE

Suite à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et à l'intégration de l'ex-communauté de communes de Canisy en 2017, Saint-Lô Agglo est devenue compétente pour le schéma de cohérence territoriale et les documents d'urbanisme.

Conformément au code de l'urbanisme, elle a l'obligation d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'objectif est d'arrêter le document d'ici fin 2023. En attendant, il est nécessaire de finaliser certaines procédures d'urbanisme communales et de participer à la mise en œuvre du SCOT du Pays Saint-Lois.

La loi Climat et résilience a été promulguée le 22 août et publiée au JO le 24 août 2021. Elle a un fort impact sur les documents d'urbanisme, notamment le SCOT du Saint Loïs et le PLUI de Saint Lô Agglo. En effet cette loi précise que , dans son article 191 : l'absence de toute artificialisation nette des sols doit être atteinte en 2050.

Son premier objectif est de diviser par deux le rythme de la consommation d'espace d'ici 10 ans, soit 2031.

Ces objectifs doivent être mis en œuvre dans le SRADDET en février 2024, août 2026 pour le SCOT et août 2027 pour le PLUI.

AXE
PT_A

ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ 4 séries d'ateliers règlementaires réalisés avec les élus et les partenaires :
 - Atelier « Bocage »
 - Atelier « Mixité des centralités »
 - Atelier « Qualité urbaine et architecturale »
 - Atelier « Densité et Mobilité dans les centralités »
- ✓ 2 réunions des personnes publiques associées animées en mars et novembre 2022.
- ✓ Deuxième débat du projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire, intégrant les avancées législatives de la loi climat et résilience.

L'ensemble du règlement écrit a été travaillé et proposé aux élus lors de l'année 2022, en parallèle du travail sur le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi.

Des permanences ont été réalisées en mai, en juin et en novembre avec toutes les communes pour travailler :

- Le zonage
- Les orientations d'aménagement et de programmation

Règlement local de publicité intercommunale :

Le travail sur le règlement local de publicité intercommunale a été repris et des ateliers de concertation avec les partenaires ont été organisés à partir de décembre.

Le règlement local de publicité intercommunale sera proposé en annexe du PLUi lors de l'arrêt.



Deux semaines de travail en janvier et mars 2022 avec les étudiants qui ont restitué aux élus leurs propositions d'aménagement pour répondre aux problématiques de requalification urbaine et de zéro artificialisation nette

AXE
PT_B

ASSURER LA TRANSITION ENTRE LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX ET LE PLUI

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Prescription de la procédure de modification du plan local d'urbanisme de Saint-Lô et de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Guilberville (commune nouvelle de Torigny-les-Villes)
- ✓ Approbation de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Agneaux

AXE
PT_A

ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

CONTEXTE

Grâce aux outils de planification, Saint-Lô Agglo garantit la cohérence des aménagements à l'échelle intercommunale et donne les moyens aux communes de maîtriser leur développement sur le long terme. Les orientations du schéma de cohérence territoriale, approuvé en 2013 et maintenu en vigueur en 2019 se déclinent à travers différents plans et programmes : programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains et plan climat-air-énergie territorial. Ces trois plans, objet d'une étude conjointe en 2017, seront traduits dans le plan local d'urbanisme intercommunal, qui régleme l'usage des sols.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces plans dans le contexte de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'échelle des projets, des actions de maîtrise du foncier, de définition de projet et de sensibilisation sont développées.

PROGRAMME PT_A_1 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Compatibilité des plans et projets d'aménagement avec le schéma de cohérence territoriale	Évolution du nombre d'avis du comité du schéma de cohérence territoriale sur la compatibilité des projets	0	5 à 10	11	20 à 30	25	25 à 30	L'élargissement des typologies de projets soumis à avis à entraîner une hausse significative du nombre d'avis. Un avis a été émis sur les aides au renouvellement urbain dans le cadre du programme local de l'habitat.

Projets 2023

- Poursuite du travail et des échanges avec la Région Normandie et la conférence régionale des schémas de cohérence territoriale suite au lancement de la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires afin d'intégrer la loi climat et résilience et le zéro artificialisation nette d'ici 2050
- Anticiper la révision du schéma de cohérence territoriale du pays Saint-Lois en vue d'intégrer les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires suite à sa modification
- Travailler avec les élus du comité SCOT afin d'anticiper les règles du PLUi en vue de son approbation

PROGRAMME PT_A_2 : CO-CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Collaboration avec les communes-membres	Taux de participation des communes aux différents temps d'échange	90 %	100 %	98 %	100 %	100%	100%	3 séries de permanences communales, 3 réunions des maires, 1 conférences des maires et plusieurs séries d'ateliers intercommunaux ont été réalisées en 2022
Concertation avec le public et acteurs du territoire	Nombre d'actions réalisées	2	5	3	4	2 Réunions des Personnes Publiques Associées 2 ateliers RLPI avec les acteurs économiques 1 réunion publique 20 permanences d'accueil du public réparties sur 5 communes différentes 1 enquête publique	Intégration des acteurs du territoire dans les ateliers de travail, recensement des projets individuels Pour 2023, une phase de concertation est prévue sur un mois et demi avec une réunion publique, une exposition et des permanences. Pour le règlement local de publicité intercommunal, 2 ateliers (publicité et enseignes) ont eu lieu avec les acteurs économiques du territoire.	

Projets 2023

- Finalisation de l'ensemble des pièces du plan local d'urbanisme intercommunal : zonage, règlement, OAP, etc.
- Information, concertation et consultation officielle (avis des conseils municipaux, des personnes publiques associées, réunions publiques, etc.)

PROGRAMME PT_A_3 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DANS LES PROJETS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Définition d'une stratégie en faveur du renouvellement urbain	État d'avancement de l'étude	NC	0	Convention cadre signée Marché notifié	Finalisation de l'étude Identification de 30 sites à enjeux et de leur stratégie de mobilisation	Diagnostic finalisé Définition des 30 sites à enjeux Présentation en COPIL	Définition d'un accompagnement des communes vers la densification et la remobilisation de ces 30 sites	Finalisation de l'étude en avril 2023
Mobilisation des outils juridiques de maîtrise du foncier et des projets	Nombre de fois où le droit de préemption urbain (DPU) a été utilisé	NC	0	1	3	1	1	
	Nombre de sursis à statuer	NC	0	1	5	1	2	
Sensibilisation des acteurs aux enjeux de la sobriété foncière	Nombre d'actions réalisées	NC	0	2	5	1	2	Tables-rondes étudiants réalisées en janvier 2022 Sensibilisation à refaire auprès des élus en 2023 -> Mise en œuvre du PLUi Sensibiliser les élus et la population sur l'objectif ZAN

Projets 2023

- Sensibilisation-formation des élus sur l'utilisation du sursis à statuer (intervention juristes en conférence des maires)
- Concertation en cours et action à mener sur la concertation grand public du PLUi
- Anticiper la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour intégration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), concerter la population sur le sujet avec des actions de sensibilisation
- Travailler sur l'approbation du PLUi et sa mise en œuvre prévue en 2024, en lien avec les services d'instruction des droits du sol

AXE
PT_B**ASSURER LA TRANSITION ENTRE LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX ET LE PLUI**

CONTEXTE

Certaines procédures d'évolutions de documents d'urbanisme sont encore en cours. Si on en comptait une vingtaine en 2017, seules deux restent aujourd'hui à finaliser. Étant donné l'avancement des travaux du plan local d'urbanisme intercommunal, Saint-Lô Agglo a décidé d'engager des procédures de modification de documents d'urbanisme uniquement pour le développement économique.

PROGRAMME PT_B_1 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS COMMUNAUX À COURT TERME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Achèvement des procédures engagées avant l'approbation du PLUI	Délibération d'approbation ou d'abrogation des procédures	1	6	4	2	1	0	0	Approbation du PLUI	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour le développement économique.

PROGRAMME PT_B_2 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS D'ACTIVITÉ À COURT TERME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Priorisation des procédures à engager	Évolution du nombre de procédures prescrites	0	2	1	0	0	2	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour les besoins d'accueil d'entreprises, notamment pour permettre le maintien de l'emploi sur le territoire.

Projets 2023

- Modification avec enquête publique du plan local d'urbanisme de Saint-Lô pour ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUt pour accueillir de nouvelles entreprises
- Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Torigny-les-Villes, commune déléguée de Guilberville afin d'étendre une zone d'activités économiques
- Formation des élus sur le domaine de l'urbanisme, sur la mise en œuvre du PLUI



Politique publique :

LES DÉCISIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME

ADS

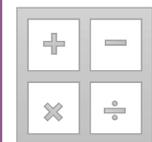
FINALITÉS

L'instruction des autorisations d'urbanisme est une phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire et à proposer des décisions légales et juridiquement fiables à l'autorité compétente.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Garantir la fiabilité des décisions proposées aux élus avec une maîtrise de la gestion des délais et une égalité de traitement des administrés du territoire, tout en déployant l'instruction dématérialisée des dossiers.

RAP 2022



CHIFFRES CLÉS

Au 15 décembre 2022

2 582 actes reçus en 2022 soit **1 697 dossiers pondérés** (équivalents- permis de construire), dont :

✓ Les certificats d'urbanisme d'information (Ville de Saint-Lô) ne sont plus instruits pas le service depuis le 1^{er} janvier 2022.

✓ **211** certificats d'urbanisme opérationnels (188 en 2021)

✓ **998** déclarations préalables (977 en 2021)

✓ **29** permis d'aménager (28 en 2021)

✓ **14** permis de démolir (17 en 2021)

✓ **98** autorisations de travaux (ERP) (96 en 2021)

✓ **536** permis de construire (698 en 2021)

37 communes adhérentes au service mutualisé
(19 PLU, 33 cartes communales, 8 règlements national d'urbanisme) en 2022
(30 communes adhèrent au niveau 1 et 7 communes adhèrent au niveau 2)



CONTEXTE

Concernant l'activité du service instructeur, l'année 2022 a été marquée par :

- une légère baisse du nombre de dossiers déposés (baisse de 7%) liée à la conjoncture économique. Cette baisse est due à la diminution du nombre de demandes de permis de construire depuis août 2022 (baisse de 23% du nombre de permis de construire par rapport à l'année 2021). Corrélativement, le nombre de demandes des autres types de dossiers stagne par rapport à l'année 2021 voire augmente (hausse de 12% des certificats d'urbanisme opérationnels par rapport à l'année 2021).
- une augmentation du nombre de dossiers pondérés (augmentation de 8% par rapport à l'année 2021) reflétant l'activité réelle du service (ratio équivalents-permis de construire prend en compte l'activité réelle du service).



LES AXES

ADS_A Garantir la sécurité juridique

ADS_B Moderniser l'instruction du droit des sols

AXE
ADS_A

GARANTIR LA SECURITÉ JURIDIQUE

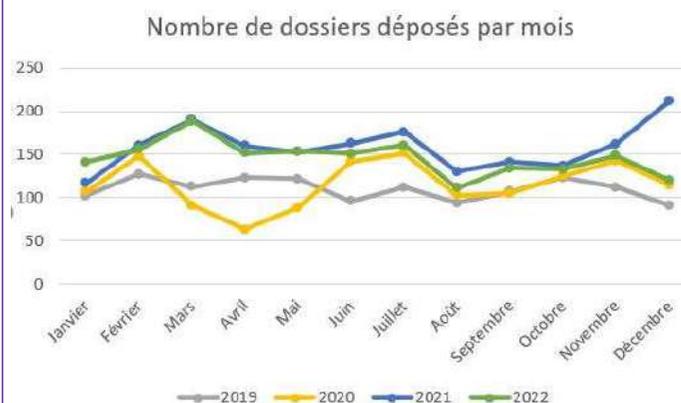
Faits marquants de l'année 2022

L'instruction des autorisations d'urbanisme a été concernée par :

- Entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la nouvelle convention d'adhésion au service application du droit des sols redéfinissant les modalités de travail entre la mairie et le service instructeur à laquelle 37 communes du territoire ont adhéré.

Le 18 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé le redimensionnement du service application du droit des sols (ADS) tant sur la proposition de deux niveaux de service que sur les modalités de financement.

En niveau 1, la commune reçoit, informe, conseille directement les usagers et se charge de numériser les dossiers. En niveau 2, le service ADS de l'agglomération reçoit, informe, conseille les usagers et se charge de la numérisation. Sur les 37 communes adhérentes au service, 30 communes ont opté pour un service de niveau 1 et 7 communes ont opté pour un service de niveau 2. Ces 7 communes ayant opté pour un service dit de niveau 2 ont renouvelé leur adhésion en 2023 pour ce même niveau de service.



Sources: Bilan d'activité ADS. A. Moisson

AXE
ADS_B

MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Faits marquants de l'année 2022

Entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme dans le cadre du programme national « Démat.ADS » :

- Changement des modalités de dépôt d'un dossier et des modalités de consultations lors de la phase d'instruction
- Développement des réseaux professionnels autour de la dématérialisation
- Formation des agents du service autorisation droit des sols et accompagnement des utilisateurs du logiciel métier (programme de webinaires déployés par INETUM/GFI, e-communauté du CNFPT, plateforme collaborative OSMOSE, réseau « Urbanisme et numérique), diffusion de support (tutoriels pas à pas) auprès des communes
- Nouvelles missions pour le service autorisation droit des sols: paramétrer et administrer le logiciel métier



Entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la saisine par voie électronique et de l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme.

AXE
ADS_A

GARANTIR LA SECURITÉ JURIDIQUE

CONTEXTE

Le service instructeur propose toujours la décision qui lui semble présenter, au regard des règles en vigueur sur le territoire communal, la meilleure sécurité juridique.

Le maire reste quant à lui responsable du contrôle a posteriori des travaux de construction ou d'aménagement.

Les travaux ou utilisation du sol exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent une infraction pénale.

PROGRAMME ADS_A_1 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES (ÉLUS ET SECRÉTAIRES DE MAIRIE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Maîtrise des procédures et des outils communs	Part des agents communaux ayant suivi une formation en urbanisme ou au logiciel métier Cart@DS datant de moins d'un an.	NC	30 %	95 %	30 %	100%	100%	Sessions d'accompagnement réalisées en 2022 proposées par le service application du droit des sols. Participation des communes sur la base du volontariat. Editions par le service ADS de tutos à destination des secrétaires de mairie. Le logiciel métier évoluant chaque année, les sessions d'accompagnement doivent être proposées annuellement.
Sensibilisation des élus aux risques juridiques, notamment pénaux	Part des arrêtés délivrés conformes au projet de décision rédigé par le service instructeur	NC	100 %	95 % (estimation)	100 %	99%	99%	Pas de retour des mairies lorsque la proposition n'est pas suivie. Tableau de suivi à revoir pour 2023.

Projets 2023 - Continuer l'accompagnement des communes sur les réponses à apporter aux pétitionnaires

PROGRAMME ADS_A_2 : ACCOMPAGNER LES USAGERS (MAÎTRES D'OUVRAGE, PÉTITIONNAIRES, CONSTRUCTEURS...)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Capacité du service à accompagner les projets avant instruction	Nombre de réunions de présentation de projet avant dépôt de la demande d'autorisation en mairie	NC	25 %	NC	Communes niveau 1: 0% Communes niveau 2: 100%	32		Indicateur mis en place en 2021 moins pertinent depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. Proposition d'un nouvel indicateur pour 2022
Accompagnement des dossiers complexes par le service instructeur	Dont nombre de réunions inter-services avec les porteurs de projet	NC	20	10	20	4		Résultats aléatoires en fonction de la demande et des projets initiés sur le territoire de l'Agglo

Projets 2023 - Mise en place de tableaux de bord de suivi de l'accueil du public différencié en fonction du niveau de service
- Consolidation d'un groupe de travail inter-services pour accompagner les porteurs de projet sur les dossiers complexes

PROGRAMME ADS_A_3 : INSTRUIRE ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT LES DOSSIERS D'URBANISME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Respect des délais d'instruction	Part des actes pondérés délivrés de manière tacite	Entre 5 et 10 %	20 à 25 %	18 %	Inférieur à 10 %	5,2%	Inférieur à 10%	- Augmentation du nombre dossiers pondérés en équivalents-PC par rapport à 2021 - Recrutement d'instructeurs 2 nd semestre 2022 - Mise en place d'un marché en 2023 pour externaliser une partie de l'activité (pic d'activité et période de congés) - Procédures et contrôles mis en place au sein du service
Conformité des décisions au regard des règles d'urbanisme	Part des actes pondérés illégaux (actes rédigés par le service autorisation droit des sols)	Moins de 5 %	Moins de 1 %	NC	Moins de 1 %	1 (dossier en cours)	Moins de 1%	- Les dossiers illégaux délivrés de manière tacites ont été retirés par le service autorisation droits des sols (procédure contradictoire)

- Projets 2023
- Formations des agents du service autorisation droit des sols
 - Accompagnement juridique ponctuel sur les dossiers auprès d'un cabinet d'avocats

AXE
ADS_B

MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

CONTEXTE

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 des obligations issues de l'article L 423-3 du code de l'urbanisme (article 62 de la loi ELAN): obligation de dématérialisation de l'instruction (consultation et échanges avec les partenaires pendant la phase d'instruction du dossier) des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes de plus de 3 500 habitants

PROGRAMME ADS_B_1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA CHAÎNE D'INSTRUCTION (agents, services consultés, ...)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Respect de l'échéance réglementaire fixée au 1er janvier 2022 dans les communes > 3 500 habitants	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes > 3 500 habitants	0 %	20 %	1 %	20 %	100%	100%	Obligation issue de la Loi ELAN Seules les autorisations de travaux pour les établissements recevant du public sont légalement exclues de la dématérialisation. Travail en cours auprès des sous commissions sécurité et accessibilité pour dématérialiser ces dossiers.
Déploiement de la dématérialisation sur l'ensemble du territoire	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes < 3 500 habitants	0 %	5 %	0 %	5 %	100%	100%	Pas d'obligation légale. Choix par le service autorisation droit des sols d'une harmonisation de l'instruction dématérialisée sur l'ensemble du territoire

Projets 2023

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie sur l'utilisation du logiciel métier
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols et constitution d'un binôme paramétrage du logiciel au sein du service
- Accompagnement des services consultés et des partenaires (réunions et échanges sur les dossiers transmis par voie dématérialisée)

AXE
ADS_B

MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

CONTEXTE

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 des obligations issues de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration : droit pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique

Mise en place d'une télé procédure pour les dépôts dématérialisés sur les communes adhérentes au service ADS de Saint-Lô Agglo : guichet unique en ligne accessible depuis Mes démarches en ligne sur le site internet de l'Agglo.

PROGRAMME ADS_B_2 : SIMPLIFIER ET AMELIORER LES ECHANGES AVEC LES USAGERS (pétitionnaires particuliers ou professionnels)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Au 12 décembre 2022

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déploiement de la saisine par voie électronique	Part des dossiers déposés par le pétitionnaire par voie dématérialisée sur le guichet unique en ligne	NC	NC	1 %	20 %	18,22 %	25%	Obligation pour l'administration issue du code des relations entre le public et l'administration (saisine par voie électronique) Pas d'obligation de dépôt par voie électronique pour le pétitionnaire. Il s'agit d'un droit.
Déploiement des échanges dématérialisés avec le pétitionnaire	Part des dossiers où le pétitionnaire accepte d'être notifié par voie dématérialisée	NC	NC	NC	NC	NC	50%	Nouvel indicateur à comptabiliser pour l'année 2023

Projets 2023

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie (dépôt d'un dossier sur le guichet unique en ligne et supports pour aider les mairies dans les relations avec les usagers)
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols (procédures, formations, ...)
- Communiquer auprès des usagers (plan de communication grand public à redéfinir, établissement de support d'aide à la saisie en ligne) pour sensibiliser et inciter au dépôt dématérialisé



Politique publique :

POLITIQUE DE L'HABITAT

HAB

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Garantir l'offre de logements sur le territoire, tant dans sa répartition (équilibrée) que dans sa diversité (mixité) et sa qualité (performance énergétique, adaptation aux besoins)

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le programme local de l'habitat est un document de programmation obligatoire pour les agglomérations de plus de 30 000 habitants. Le 1er PLH de Saint-Lô Agglo a été approuvé en conseil communautaire le 22 mars 2021.

Il définit pour 6 ans (2021-2027) les objectifs et les principes de la politique de Saint-Lô Agglo en matière d'habitat, visant à :

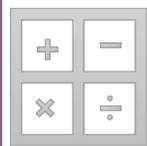
- Répondre aux besoins en matière de logement et d'hébergement ;
- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs ;
- Favoriser le renouvellement urbain ;
- Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire.

RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS

3. En matière d'équilibre social de l'habitat : 3.1 programme local de l'habitat ; 3.2 politique du logement d'intérêt communautaire ; 3.3 actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et en faveur de la mixité sociale ; 3.4 réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; 3.5 action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; 3.6 amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; 3.7 actions en faveur du logement des jeunes inscrites au titre du programme local de l'habitat.



CHIFFRES CLÉS

Des objectifs quantitatifs ambitieux sur la période 2021-2027

- ✓ Un objectif global (2021/2027) : **2 550 logements** à produire dont 78% localisés dans les 25 communes-pôles
- ✓ **350 logements vacants** remis sur le marché
- ✓ Au moins **800 logements** à produire en renouvellement urbain
- ✓ **35 % de l'offre** en logements aidés

5 millions d'euros programmés sur 6 ans qui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Objectif **1 050 logements** accompagnés dans leur rénovation énergétique, dont 150 sur des projets de rénovation BBC **2021 : 180 | 2022 : 238**

- ✓ Objectif **485 lots de copropriété** soutenus **2021 : 32 | 2022 : 40**
- ✓ Objectif **350 logements** adaptés à la perte d'autonomie **2021 : 173 | 2022 : 282**

- ✓ Aides à la remise sur le marché de logements vacants : objectif **200 logements soutenus** **2021 : 53 | 2022 : 74**
- ✓ **1 500 logements** soutenus au titre des OPAH **2021 : 415 | 2022 : 607**

- ✓ Aide à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain : **10 opérations**

- ✓ Aide au développement du logement locatif social : **150 logements sociaux créés**

- ✓ Création de logements en réponse à des besoins spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage) : **12/13 opérations**

- ✓ **14 ménages** issus des gens du voyage intéressés par le projet de sédentarisation

- ✓ Aire d'accueil des gens du voyage **occupée à 80 %**, avec une moyenne de fréquentation mensuelle à 90 personnes



LES AXES HAB_A Répondre aux besoins en logements

CONTEXTE

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, Saint-Lô Agglo se trouve dans l'obligation d'élaborer un programme local de l'habitat (établissement public de coopération intercommunale de plus de 30 000 habitants et comptant une commune de plus de 10 000 habitants). Il s'agit d'un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique de l'habitat intercommunale, traitant du parc public et privé, de la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, des populations spécifiques.

Après plusieurs années d'élaboration, le premier programme local de l'habitat de Saint-Lô Agglo (2021-2027) a été approuvé par le Conseil communautaire le 22 mars 2021.

Suite à la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, les établissements publics de coopération intercommunale tenus de se doter d'un programme local de l'habitat doivent également mettre en place une conférence intercommunale du logement afin de définir une politique d'attribution des logements sociaux concertée.

Afin de lier l'action dédiée à la création d'une offre de logements répondant à des besoins spécifiques, notamment la sédentarisation des gens du voyage, avec l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Lô, la cellule « Habitat » a, depuis juillet 2022, en charge la gestion de l'aire d'accueil (précédemment gérée par la Direction « Cadre de vie et collecte des déchets »).

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

Faits marquants de l'année 2022

Amélioration de l'habitat et lutte contre la vacance des logements :

- **Poursuite des opérations programmées d'amélioration de l'habitat** et du service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Plus de 1 000 logements accompagnés depuis 2020.
- Une **présence et une visibilité renforcée auprès des propriétaires** : tenue de deux stands par an (Salon de l'habitat et Foire de Saint-Lô), 6 visites de chantier réalisées avec la presse locale (Condé-sur-Vire, Saint-Lô, Marigny-Le-Lozon, Rampan, Pont-Hébert),
- **Accélération de l'action de Saint-Lô Agglo contre les logements vacants de longue durée** (accueil de deux volontaires en service civique, accompagnement de 6 communes volontaires pour trouver des solutions à des biens vacants de longue durée « bloqués », attribution des premières primes à l'acquisition-rénovation de logements vacants),

- ✓ **Lancement de l'étude de stratégie foncière de Saint-Lô Agglo**, en partenariat avec l'établissement public foncier de Normandie et la Région Normandie,
- ✓ **Reprise de la gestion de l'aire d'accueil** des gens du voyage par la cellule « Habitat-Foncier »,
- ✓ **Poursuite de l'étude MOUS** sur la sédentarisation des gens du voyage,



Ouverture du stand de Saint-Lô Agglo lors du Salon de l'habitat de Saint-Lô en mars 2022.



Visite de fin de chantier chez un propriétaire à Marigny-le-Lozon en juin 2022.

DÉFI ZÉRO
LOGEMENT VACANT

Propriétaire d'un logement vacant, depuis + 2 ans sur Saint-Lô Agglo ?

Des aides financières existent

Flyer dédié aux propriétaires de logements vacants publié en septembre 2022.

AXE
HAB_A

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

CONTEXTE

Le programme local de l'habitat 2021-2027 a défini seize actions, réparties en six grands axes, en faveur de la rénovation du parc existant et du développement d'une offre de logements diversifiée :

- H1. Valoriser et optimiser le parc existant,
- H2. Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant,
- H3. Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques,
- H4. Maintenir la mixité sociale,
- H5. Observer et développer la connaissance,
- H6. Communiquer, animer le partenariat, accompagner les ménages.

PROGRAMME HAB_A_1 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2027	COMMENTAIRE
Mesure de la capacité à atteindre les objectifs de création de logements fixés par le PLH	Nombre de logements créés sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo (cumulé depuis 2020)	100	326	701	Résultats non connus à ce jour pour 2022 – Bilan PLH prévu en avril 2022	1 126	2 550	Objectif annuel fixé par le PLH : 425 nouveaux logements par an.
Mobilisation des crédits programmés en investissement dans le cadre du PLH	Taux d'engagement des crédits (montants cumulés depuis 2020, calculé sur la base des montants engagés)	10 %	5,8 %	20%	13,5 %	22 %	100 %	Les premiers effets de l'adaptation du règlement des aides (mars 2022) ont été constatés dès le 2 nd semestre 2022. Montée en charge progressive prévue sur l'année 2023.
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des OPAH (cumulés depuis 2020)	444	360 logements soutenus	700 logements soutenus	607 (+ 140 logements accompagnés au titre de l'acte métier A4 du SARE depuis 01/01/2021)	750 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	1 500	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires.
PT Lutter contre la vacance des logements vacants	Nombre de logements vacants remis sur le marché soutenus par les dispositifs portés par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	30	34	104	70	105	420	Résultats prenant uniquement en comptes les logements accompagnés au titre des OPAH. Dont 4 logements bénéficiaires de la prime pour l'acquisition-rénovation de logements vacants en 2022.
Élaboration et mise en œuvre des documents-cadres de la conférence intercommunale du logement	État d'avancement des travaux	10 %	10 %	50%	25 %	40 %	100 %	Organisation de la 1ère conférence intercommunale du logement prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2023.
Création d'une offre de logements répondant à des besoins spécifiques	Nombre total de projets soutenus au titre des aides aux porteurs de projets mises en place par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	NC	NC	4 (30 logements)	1 (11 logements)	4 (40 lgts)	11 projets + 1/2 projet(s) d'habitat adapté aux gens du voyage	1 projet de création de 11 logements sociaux en démolition-reconstruction à Marigny-le-Lozon.

Projets 2023

- Poursuite des aides et dispositifs lancés depuis 2020 (OPAH, SARE, lutte contre les logements vacants, aides aux porteurs de projets pour la création de logements en renouvellement urbain...)
- Lancement de l'observatoire du foncier et de l'habitat
- Installation de la conférence intercommunale du logement
- Lancement d'une opération de terrains familiaux / habitat adapté pour la sédentarisation des gens du voyage
- Lancement d'appels à projets thématiques pour répondre aux besoins spécifiques du territoire en matière de logement (2nd semestre 2023)



Politique publique :

POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE

FON

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire



FINALITÉS

La politique foncière permet de maîtriser le patrimoine de l'établissement public de coopération intercommunale afin qu'il soit cohérent et qu'il réponde à ses besoins.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Optimiser le parc foncier aussi bien en matière de maîtrise foncière que de gestion foncière (cessions, acquisitions, baux, ventes d'herbe, conventions).

RAP 2022



CHIFFRES CLÉS



En 2022 l'agglomération :

✓ a passé **1 convention sur du non bâti** dans le domaine de la gestion foncière

✓ a vendu **3 bâtiments dont 1 dans le cadre du développement économique**

✓ a réceptionné **764 déclarations d'intention d'aliéner**



✓ a **acquis 1 parcelle** dans le cadre d'un projet d'équipement (STEP Domjean)

✓ a réalisé **1 échange** de garage dans le cadre du projet de la Tour Saint-Lô Agglo



✓ a réalisé avec la direction mutualisée des système d'information le cahier des charges pour monter un **Observatoire du territoire (habitat, foncier ...)**, en vu d'un lancement d'appel d'offre en 2023 et une mise en œuvre en 2024

CONTEXTE

La politique foncière suit l'évolution législative et réglementaire et s'adapte aux objectifs de l'EPCI développés au sein des documents d'urbanisme et des documents stratégiques de programmation. L'objectif est d'obtenir un patrimoine recensé, cohérent et répondant aux finalités de l'agglomération.

En 2022, la cellule foncier de Saint-Lô Agglo a notamment poursuivi la mise en œuvre de 3 chantiers majeurs :

- La régularisation du patrimoine suite à l'évolution du périmètre géographique et des compétences de l'EPCI (transferts EPCI-communes ou anciens EPCI-Saint-Lô Agglo),
- L'optimisation de son patrimoine, incluant la cession des bâtis ou non sous-utilisés et/ou ne relevant pas de l'intérêt communautaire,
- Le service foncier en lien avec le service habitat et le service planification accompagne l'étude de stratégie foncière lancée en 2021 pour aider les communes à mieux mobiliser les dents creuses dans leur centre bourg et/ou dans les zones d'activités.



LES AXES

FON_A Observer, caractériser et rationaliser le patrimoine foncier

FON_B Maîtriser le foncier

OBSERVER, CARACTÉRISER ET RATIONNALISER LE PATRIMOINE FONCIER**Faits marquants de l'année 2022**

- ✓ La mise en place d'une procédure de délégation du **droit de préemption urbain** au profit de l'établissement Public Foncier de Normandie,
- ✓ Plusieurs **cessions** signées :
 - le bâtiment AVINOV à Saint-Vigor-des-Monts,
 - le bâtiment de l'ex trésorerie à Saint-Jean-de-Daye,
 - les gîtes à Graignes-Mesnil-Angot,
 - une parcelle au profit d'un particulier à Saint-Lô,
- ✓ Plusieurs **acquisitions** signées pour les besoins des services :
 - un garage à Saint-Lô,
 - une parcelle à Domjean,
- ✓ La mise en place d'une procédure de consultation de six services dans le cadre de la **veille des déclarations d'intention d'aliéner**,
- ✓ Un travail d'**inventaire** :
 - du patrimoine, et des baux ou conventions sur le non bâti qui reste à parfaire,
 - des transferts de voiries entre Saint-Lô Agglo et les communes du territoire.

AXE
FON_A**OBSERVER, CARACTÉRISER ET RATIONNALISER LE PATRIMOINE FONCIER**

CONTEXTE

Le patrimoine de l'Agglo a évolué au gré de la recomposition territoriale et de l'évolution de ses compétences.

Dans la poursuite des actions engagées depuis les fusions de communautés de communes, il convient d'achever les transferts de biens.

La rationalisation du patrimoine de l'Agglo passe également par la mise en œuvre du schéma directeur immobilier adopté en 2019, qui vise la cession de 36 bâtiments n'ayant pas vocation à être conservés au sein du patrimoine communautaire. Des cessions supplémentaires sont également réalisées en fonction des opportunités et projets de l'agglomération et des communes.

Enfin, l'Agglo valorise son patrimoine foncier et immobilier et notamment par des locations de terres agricoles, et des conventions de mise à disposition avec la SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

PROGRAMME FON_A_1 : OPTIMISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Inventaire du patrimoine	Taux de réalisation de l'inventaire du patrimoine	0	25 %	75 %	80 %	80 %	90 %	Inventaire du patrimoine et des baux ou conventions sur du non bâti à parfaire + base de données à créer pour optimiser la gestion via l'acquisition d'un logiciel métier
Mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier	État d'avancement des cessions programmées dans le SDI (38 bâtiments à céder / optimiser – 2 rétrocessions annulées)	NC	29/38	22/36	30/36	25/36	29/36	La procédure des cessions ne permet pas d'avoir l'information sur le suivi de l'ensemble de la liste puisque certaines cessions sont gérées par d'autres services – Il est donc nécessaire de clarifier la procédure de cession, pour suivre l'ensemble des cessions du schéma directeur immobilier. Pour information 2 cessions ont été annulées en 2021, d'où le changement d'objectifs de 38 à 36.
Cessions hors schéma directeur immobilier (hors zone d'activité économique)	Nombre de cessions réalisées HORS plan schéma directeur immobilier depuis 2020	NC	0	5	10	1	6	1 cession hors schéma directeur immobilier réalisée en 2022 (parcelle non bâtie sur la commune de Saint-Lô, rue des Pigas) 6 cessions hors schéma directeur immobilier prévues en 2023 – Les ventes devraient aboutir en 2023 hors zone d'activité économique

PROGRAMME FON_A_2 : RÉGULARISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Réalisation des transferts programmés	État d'avancement du marché de transfert	0 %	30 %	30 %	60 %	30 %	60 %	Concernant les transferts de voirie avec la ville de Saint-Lô, 5 réunions ont été faites en 2022 avec la ville pour préparer ces transferts, depuis le 17/11/2023, nous relançons le géomètre pour finaliser les documents (4 relances ont déjà été faites)

- Projets 2023**
- Poursuite de l'inventaire du patrimoine de Saint-Lô Agglo,
 - Poursuite de la mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier,
 - Poursuite de la réalisation des transferts à effectuer.

MAÎTRISER LE FONCIER

CONTEXTE

Cet axe vise à assurer la cohérence entre la stratégie d'aménagement et de développement durable de l'Agglo établie dans le schéma de cohérence territoriale et les actions foncières mises en œuvre. Cela passe en premier lieu par la mise en place d'outils d'observation afin d'orienter ou réorienter les politiques publiques, notamment en matière d'habitat.

PROGRAMME FON_B_1 : PROCÉDER AUX ACQUISITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir la faisabilité des projets	Nombre d'acquisitions réalisées	NC	0	1	5	2	4	2 acquisitions pour des projets liés aux besoins de la direction des bâtiments et du cycle de l'eau et infrastructures (bâtiments, cycles de l'eau et infrastructures et développement économique)
Maîtrise du foncier en zone urbaine	Évolution du nombre de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) faisant l'objet d'une préemption de l'Agglo	0	1 à 2	1	1 à 3	1	1	Mise en place d'une procédure de consultation de 6 directions dans le cadre de la veille déclaration d'intention d'aliéner (développement économique, cycle de l'eau et infrastructures, pôle enfance jeunesse et sports, transports mobilités, schéma cyclable, promotion du territoire)



Politique publique :

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

TRANS

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

La mise en œuvre d'un développement durable implique de mieux répartir les déplacements entre les différents modes de transport urbain, de freiner l'essor de l'usage exclusif de la voiture particulière et de favoriser les modes doux. La finalité de la politique publique des transports et déplacements et plus généralement des mobilités est de concilier enjeux énergétiques et environnementaux avec celui de l'accessibilité aux emplois et aux services

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le plan de déplacements urbains a pour objectif premier de définir les grandes orientations de la politique des transports et déplacements de Saint-Lô Agglo pour les années 2019-2029. Enfin le plan de déplacements urbains doit répondre aux besoins de décliner une politique de déplacements cohérente en prenant en compte les différences existantes entre la ville centre et sa périphérie proche, entre les différents secteurs de l'agglomération et toutes les communes qui composent le territoire de Saint-Lô Agglo.

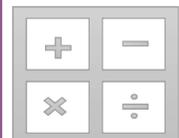
RAP 2022



RAPPEL DES STATUTS

2.4 Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

2.5 Réalisation du schéma directeur d'itinéraires cyclables autorisant la communauté d'agglomération à intervenir sur certains tronçons dits structurants (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



CHIFFRES CLÉS

Données diagnostic plan de déplacements urbains

- ✓ **85% des déplacements domicile travail** se font en voiture sur le territoire de Saint-Lô Agglo contre seulement **2 % à vélo, 2 % en transports en commun** et **6 % à pied**
- ✓ **Un habitant sur trois** est captif des transports en commun
- ✓ **11% des ménages** ne disposent pas de véhicule
- ✓ **19 bus** dont 2 minibus électriques, **50 vélos** électriques

✓ Comité des partenaires :

Conformément à l'article 15 de la Loi d'orientation des mobilités et à l'article L.1231-5 du code des transports, Saint-Lô Agglo a créé, en janvier 2021, un comité des partenaires qui doit associer a minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants et doit se réunir au moins une fois par an

✓ Approbation du plan de déplacements urbains (PDU) le 18 octobre 2021

Le conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2016 sur l'élaboration conjointe d'un plan de déplacements urbains, un programme local de l'habitat et un plan climat air énergie territorial afin de définir une politique cohérente de déplacements, d'habitat et de développement durable.

Le projet de plan de déplacements urbains a été arrêté le 21 octobre 2019.

CONTEXTE

Les dispositions permises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, confinement, restriction de déplacement, masque obligatoire, ont pris fin le 31 juillet 2022.

À l'heure de la crise climatique conjuguée aux tensions inflationnistes, l'enjeu des mobilités quotidiennes n'a jamais été aussi important pour la France en 2022.

Saint-Lô Agglo s'engage chaque jour un peu plus dans le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle :

- en expérimentant, par exemple, l'application de court-covoiturage Karos qui permet aux salariés et étudiants de trouver une solution de transport en zone rurale qui n'existait pas,
- en aidant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique avec le versement d'une prime ou encore en soutenant la mobilité solidaire professionnelle.

Un nouveau service de vélo en libre service à l'initiative de l'entreprise Bik'air est venu compléter l'offre de location Cyc'Lô.

Enfin, le conseil communautaire a pris la décision de reprendre l'exercice de la gestion des transports scolaires à compter de la rentrée 2023.



LES AXES

TRANS_A Faciliter l'accès aux transports, limiter la voiture et favoriser l'intermodalité

TRANS_B Développer l'offre de transport

FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ

Faits marquants de l'année 2022

✓ Étude d'urbanisme pré-opérationnel pour la restructuration urbaine du secteur de la gare de Saint-Lô

✓ 3 grands principes :

- valoriser les berges de la Vire et y développer des usages
- valoriser l'entrée de la ville de Saint-Lô
- remettre la gare en connexion avec le reste de la ville

✓ Le plan guide se divise en plusieurs secteurs opérationnels stratégiques :

- les abords de la gare (**pôle d'échanges multimodal**),
- les berges de la Vire
- l'entrée de ville et la place Alsace Lorraine
- Les abords de l'office de tourisme (la plage verte augmentée)
- Et l'îlot rue du déversoir



✓ Sécuriser les déplacements à vélo :

- réalisation d'aménagements cyclables

L'aménagement de Saint-Georges-Montcocq s'est achevé en 2022, soit 120 mètres linéaires.

Saint-Lô Agglo est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Continuités cyclables » sur la réalisation de deux projets cyclables : la liaison entre la rue des 5 Chemins et Baudre ainsi que la réalisation d'un tunnel sous la RD972 au chemin de la Ferronière.

Pour rappel, le schéma directeur cyclable prévoit la réalisation de 143 km d'aménagements cyclables, pour atteindre un réseau total de 343 km. Saint-Lô Agglo prend à sa charge la réalisation du réseau armature, soit 82 km sur 10 ans.

- fréquentation des aménagements cyclables

Trois bornes de comptage sont disposées sur le chemin de halage :

- Agneaux : 23 848 passages
- Condé-sur-Vire (Le-Mesnil-Raoult) : 28 694 passages
- Tessy-sur-Vire : 12 833 passages

En moyenne, chaque borne de comptage enregistre 60 passages de cyclistes par jour. Ces chiffres varient fortement en fonction de la saisonnalité.

✓ Promotion du covoiturage :

Saint-Lô Agglo a lancé le 15 octobre 2021 une plateforme de rencontre de court-voiturage avec Karos pour répondre aux demandes de transport domicile-travail et études sur son ressort territorial.

1762 inscrits sur SLAM Covoiturage dont 970 en 2022, 1 355 covoitureurs ont covoiturés et 11 337 trajets ont été effectués. 22 employeurs et campus ont adhéré au dispositif.

✓ Prime à l'achat de vélos à assistance électrique

Les conditions d'attribution de la prime à l'achat de vélos à assistance électrique ont été revues. 377 primes ont été accordées pour un montant de 40 380 € en 2022



✓ Service de location de vélos

Le service de location de vélos se compose d'une flotte d'environ 80 vélos répartis sur 14 points de location.

- 5 838 jours de location pour une recette de 9 952,50 € contre 14 589 € en 2021, baisse de la recette en raison de la fin des locations de longue durée et du retour progressif des vélos afin de préparer le nouveau service de location de vélos.
- 131 usagers ont pu bénéficier de la location d'un vélo à assistance électrique

Projet : Nouveau service de location de vélos SLAM Cyc'Lô et ouverture d'une agence



FACILITER L'ACCÈS DES TERRITOIRES AUX CITOYENS

Faits marquants de l'année 2022

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 est marquée par une réelle reprise pour les transports en commun.

La **gratuité du réseau SLAM bus le samedi** a été reconduit en 2022.

Des modifications du réseau sont intervenues à la rentrée 2022 avec une modification de la desserte du collège Lavalley sur le doublage de la ligne A, le tracé du circuit de la ligne B a été modifié et ne passe plus dans la rue de St-Georges. Aussi la zone de la Chevalerie n'est plus desservie par la ligne C que toutes les heures. Enfin la ligne N desservant les communes de Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes ne fonctionne plus que le samedi, la ligne régionale 304 desservant ces communes les autres jours.

Lors des rendez-vous soniques, des navettes gratuites SLAM bus ont été mises en place.

Une **borne d'information voyageurs** a été installée à l'arrêt Hôtel de Ville.

✓ BILAN SLAM bus :

- **682 689 voyages** effectués sur le réseau en 2022 contre 550 211 en 2021 et pour 830 058 voyages de prévus au contrat
- **366 956 € de recettes** billetterie contre 320 650 € en 2021 et pour 374 667 € de prévues au contrat
- **57 %** des validations sur la ligne A (Agneaux Villechien – Saint-Lô Agglo 21)

✓ BILAN SLAM TAD :

- **78 807 km** réalisés en 2022 contre 77 551 km en 2021 et pour 36 450 km de prévus au contrat
- **9 422** de réalisés en 2022 dont 33 % par des personnes en situation de handicap contre 9 245 voyages en 2021
- Environ **181 utilisateurs par mois** dont 73 % de personnes à mobilité réduite



✓ Organiser efficacement le transport scolaire et son suivi :

- Nombre d'élèves transportés en 2022 : 2 687 contre 2 498 en 2021

Projet 2023 : reprise de l'exercice de la compétence transport scolaire

✓ Nombre de réclamations reçues en 2022 :

43 réclamations reçues à l'agence SLAM ou sur la boîte transports@saint-lo-agglo.fr
Principalement pour comportement et conduite des conducteurs de bus, retards sur le réseau SLAM et arrêts de bus non effectués..

Les données complètes concernant le service de transport urbain SLAM sont présentées dans le rapport annuel du délégataire produit en milieu d'année.

FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ

CONTEXTE

La mise en place de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle se fait généralement à une échelle trop importante pour les initiatives individuelles et nécessite l'intervention des collectivités. Cela se fait par la mise en place de différents modes de déplacement, chacun adaptés à différents besoins et préférences des citoyens.

Ces modes de déplacements peuvent être :

- Les transports en commun par la création et le maintien d'un réseau de transports en commun attractif en termes de desserte et de vitesse commerciale ;
- Les incitations aux changements de comportement par la mise en place et l'animation de plans de mobilité dans les entreprises ;
- Le covoiturage par la facilitation de la rencontre entre l'offre et la demande de déplacements ;
- Les mobilités douces (cycliste ou piéton) par le développement de services aux vélos, la création d'un réseau d'itinéraires cyclables continu et sécurisé ainsi que la sécurisation des cheminements piétonniers

PROGRAMME TRANS_A_1 : FAVORISER L'ACCESIBILITÉ DE TOUS AUX TRANSPORTS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir l'accès des personnes à mobilité réduite et améliorer l'offre de service à ses usagers	Part des points d'arrêts accessibles	0	0 arrêt	5 arrêts	4 arrêts	3 arrêts	5 arrêts	Approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports en octobre 2021. Programmation annuelle de travaux. Aucun travaux dans les zones d'activités en 2022.
Informers, améliorer le service	Évolution du nombre de réclamations	73	-	70	60	41	100	Le suivi des réclamations a été mis en place en 2021.

Projets 2023

- Ouvrir les données accessibilité

PROGRAMME TRANS_A_2 : RÉDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT INDIVIDUEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagner les entreprises vers un changement de pratiques de mobilité	Évolution du nombre d'entreprises et d'administrations accompagnées	NC	9	0	3	0	3	Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur plan de mobilité. En 2022, une animation au sein de l'entreprise Lecapitaine avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a pu être réalisée et a permis de mettre en place une méthode d'accompagnement qui sera proposée aux entreprises .
	Évolution du nombre de salariés accompagnés	NC	NC	0	3 000	0	3 000	
Développer le covoiturage	Évolution du nombre de covoiturage	NC	NC	80	400	11 500	15 000	Mise en place du service Slam covoiturage en octobre 2021.
	Évolution du nombre de covoitureurs	NC	NC	139	500	1360	2 000	

- Projets 2023**
- Expérimentation de l'accès à la plateforme de covoiturage aux mineurs en contrat d'apprentissage ou en stage
 - Mise en place du plan de mobilité de Saint-Lô Agglo

PROGRAMME TRANS_A_3 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Sécuriser les déplacements à vélo	Évolution des mètres linéaires aménagés annuellement	0	2 195 mètres linéaires	2 200 mètres linéaires	3 300 mètres linéaires	0	5 900 mètres linéaires	Les travaux de l'avenue de Paris ont dû être repoussés à fin 2023 à la demande de la ville de Saint-Lô pour concerter les riverains. Le tunnel de la Ferronnière est reporté à l'été 2023 pour permettre le dévoiement de réseaux de gaz.
Inciter la pratique du vélo	Évolution du nombre de jours de location	NC	-	14 594	20 000	7 000	35 000	La baisse du nombre de jours de location est due à la fin des locations annuelles et à l'arrêt des locations dès le mois d'octobre en préparation du nouveau service.
	Évolution du nombre de primes accordées	32	118	318	400	374	375	L'entièreté du budget a été consommé pour l'année 2022.

Projets 2023

- Lancement du nouveau service de location de vélos à assistance électrique et achats de nouveaux vélos à assistance électrique
- Création d'une agence SLAM Cyc'Lô
- Aménagement de l'avenue de Paris, du tunnel de la Ferronnière, de la rue Louise Michel et de la route de Périers
- Étude de liaison douce entre Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes

FACILITER L'ACCÈS DES TERRITOIRES AUX CITOYENS

CONTEXTE

La voiture individuelle est le mode de déplacements le plus polluant et le plus coûteux. La mise en place d'un ensemble de solutions de transports répond donc à un double objectif :

- Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle ;
- Proposer des solutions de déplacement aux citoyens non motorisés.

Ainsi, les solutions de transports répondent aux différents enjeux de développement durable que sont l'enjeu social, l'enjeu environnemental et l'enjeu économique.

De plus, le maillage du territoire en termes de solutions de transports permet d'accompagner les enjeux de changement climatique et de limitation de la consommation énergétique.

PROGRAMME TRANS_B_1 : TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Contribution financière des usagers du réseau de transport	Taux d'utilisation du service SLAM bus (voyages par kilomètres)	0,87	1,33	0,93	1,39	1,2	1,49	En 2022, 1,2 voyageurs ont été chargés par kilomètre parcouru.
	Taux de couverture du service SLAM (recettes commerciales / dépenses d'exploitation)	11,94 %	16,14 %	12,26%	15,81%	13,87 %	16,81 %	En 2022, pour 100 € dépensés pour l'exploitation du réseau SLAM, 13,87 € sont financés par les recettes commerciales.
	Évolution du nombre de voyageurs (SLAM bus et SLAM TAD)	421 241	690 000	559 421	730 580	692 117	650 000	Le nombre de voyageurs est revenu au niveau de celui de 2019. La crise sanitaire a fortement perturbé le réseau de bus pendant deux ans.
	Évolution du nombre de kilomètres parcourus SLAM TAD	64 643	36 449	77 524	36 449	78 807	75 000	Le nouveau service de transport à la demande a été mis en place en novembre 2019. Les kilomètres prévus au contrat sont sous-estimés en raison du succès rencontré auprès de la population.

Projets 2023

- Un bilan annuel du service de transport à la demande est prévu afin d'appréhender si ce service convient aux habitants ou si des évolutions sont à apporter
- Travail d'analyse sur les arrêts de bus à supprimer ou à déplacer afin d'optimiser le service

PROGRAMME TRANS_B_2 : TRANSPORT SCOLAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2020-2021	PRÉVI. 2021-2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Organiser efficacement le transport scolaire et son suivi	Évolution du nombre d'élèves transportés	3 500 élèves	3 439 élèves utilisent les transports scolaires (2 666 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 773 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 325 élèves inscrits au total sur les transports scolaires (2 499 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 826 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 376 élèves inscrits au total sur les transports scolaires (2 618 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 758 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 400 élèves	Le nombre d'élèves inscrits repart en légère hausse, et plus particulièrement sur les circuits de compétence Agglo. Ceci peut s'expliquer par les hausses de coût de carburant.

Projets 2023

- Mise en place du service pour la période d'inscriptions de la rentrée 2023 – 2024.



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

4

4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

115

- | | |
|---|-----|
| 4.1 Cycle de l'eau | 116 |
| 4.2 Transition énergétique et climatique | 127 |
| 4.3 Développement et transition numérique | 141 |
| 4.4 Prévention et gestion des déchets | 146 |



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
D'AMORRE DE PUISSEZ DE VIE





Politique publique :

CYCLE DE L'EAU

EAU

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

- Assurer le service public d'alimentation en eau potable en quantité et qualité à destination des abonnés de Saint-Lô Agglo.
- Assurer la protection des milieux naturels et la salubrité publique en garantissant la collecte et le traitement des eaux usées.
- Prévenir les inondations par des infrastructures d'eaux pluviales performantes et promouvoir des techniques d'infiltration pour maintenir les zones humides et lutter contre le changement climatique.
- Parvenir au bon état des milieux aquatiques en restaurant les rivières, en rétablissant la continuité écologique des cours d'eau et en restaurant le bocage antiérosif.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

- Offrir des services et un cadre de vie de qualité en assurant un développement du territoire équilibré et solidaire et accompagner la transition écologique en construisant un territoire durable,
- Préserver nos ressources en eau, favoriser les énergies renouvelables et le mix énergétique et maintenir la biodiversité

RAP 2022

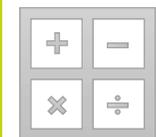




RAPPEL DES STATUTS



- Eau
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.



CHIFFRES CLÉS

Eau potable

- ✓ **37 827 abonnés** soit 76 713 habitants (contre 37 611 abonnés en 2020)
- ✓ **3 545 237 m3 consommés** soit 120 litres/jour/habitant (contre 3 397 661 m3 en 2020)
- ✓ Le rendement de réseau : **76%**
- ✓ La qualité de l'eau : **99,5% des analyses conformes**

Assainissement non collectif

- ✓ **14 354 installations** pour 31 579 habitants (14 301 en 2020)
- ✓ **82 % des installations sont conformes**
- ✓ **525 diagnostics** pour ventes réalisés en 2021 (472 en 2020)



Rivières (données 2022)

- ✓ **1 000 km** de cours d'eau
- ✓ **154,5 km** ont été restaurés (125 en 2021)
- ✓ Taux d'étagement* de la Vire : **28 %** (38 % en 2021)
**Hauteur cumulée des seuils rapportée à la dénivelée naturelle du fleuve de Tessy-Bocage à La Meauffe*

Bocage et mares (données 2022)

- ✓ **8 500 km** de haies
- ✓ **33 km** plantés (12,4 au cours de l'hiver 2022-2023)
- ✓ **5 mares** restaurées

Assainissement collectif

- ✓ **24 851 abonnés** soit 50 782 habitants (24 753 abonnés en 2020)
- ✓ **1 932 445 m3 traités** en 2021 dans 38 stations d'épuration. (1 904 284 m3 en 2020)
- ✓ Qualité de l'épuration : **100 % des systèmes conformes pour le traitement** (100% en 2020) et **100 % pour la collecte** (80 % en 2020)



LES AXES

EAU_A Grand cycle de l'eau - GEMAPI

EAU_B Eau potable

EAU_C Assainissement

CONTEXTE

Les actions prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux bénéficient des subventions du contrat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau.

La sécheresse de l'été 2022 a confirmé la fragilité de la ressource en eau et sensibilisé aux indispensables efforts à engager pour la préserver.

Le déploiement du programme de restauration du bocage avec l'arrivée d'un second technicien, la plantation de 6 km de haies antiérosives, la sélection de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Normandie haies » et l'intégration d'un volet bocage au PLUi, renforce les actions pour la protection de la ressource.

En matière d'eau potable, les efforts ont porté sur la lutte contre les fuites avec le renouvellement de 10 km de réseaux et la sécurisation de l'approvisionnement avec la préparation des travaux d'interconnexion des usines et l'aération du barrage de Semilly. Un plan de gestion de crise a été mis en place.

La nouvelle station d'épuration de Domjean est entrée en service et les travaux pour celle de Condé-sur-Vire ont démarré.

Le conseil communautaire a choisi les prochains modes de gestion des services de l'eau et de l'assainissement à compter de 2025, avec le maintien d'une gestion mixte (régie directe / délégation) pour l'eau potable et le passage à la régie à prestations pour l'assainissement.

GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Lancement du programme de restauration des haies antiérosives sur le bassin versant du Semilly pour la protection de la ressource en eau potable du secteur de Saint-Lô/Condé-sur-Vire
- ✓ Travail avec l'ensemble des acteurs du territoire pour élaborer le volet en faveur de la **préservation du bocage au sein du PLUi**
- ✓ Lauréat à l'appel à manifestation d'intérêt « opération Normandie haies »
- ✓ Poursuite des travaux de restauration de l'Hain et de la Jacre, portant à 155 km le linéaire de cours d'eau restauré sur le territoire
- ✓ Emergence de projets de restauration de la continuité écologique sur la Jacre et l'Hain



Figure 1 : 6 km de haies restaurées sur le bassin du Semilly



Figure 2 : Restauration de cinq mares le bassin versant du Précorbin



Figure 3 : Remplacement d'une buse – avant -



Figure 4 : Remplacement d'une buse – après -

Présentation des actions :

- ✓ Mise en œuvre du **contrat de territoire eau et climat** avec l'agence de l'eau sur l'ensemble des volets du cycle de l'eau prioritaire pour la période 2021-2024.
- ✓ Poursuite du programme de restauration des cours d'eau animé par les techniciens rivières. En 2022, les travaux ont porté sur **la tranche 2 des cours d'eau de l'Hain et de la Jacre**.
- ✓ **Diagnostic du Précorbin et du ruisseau de Torigny** pour la préparation du futur programme de travaux.
- ✓ Emergence d'une entente avec Villedieu Intercom pour la restauration du Beaucoudray en 2024.
- ✓ **Restauration de cours d'eau sur les bassins versants de la Sève et de la Taute** par convention avec la communauté de communes côte ouest centre Manche.
- ✓ Poursuite de l'étude pour **la remise en talweg de la Jacre** à Domjean par le bureau d'étude MN'EAU.
- ✓ Réalisation du recensement des mares avant travaux sur le bassin versant du Précorbin, **5 mares ont été restaurées**.
- ✓ Poursuite du programme de restauration du bocage antiérosif animé par les techniciens bocage. En 2022, les travaux ont porté sur le bassin versant du Semilly avec **6 kilomètres de haies créées ou restaurées** au cours de l'hiver 2022-2023.
- ✓ Participation au **programme de lutte contre les rongeurs aquatiques** animé par la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (ragondins, rats musqués).
- ✓ Réponse à l'appel à projet « Eau et Biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation d'un inventaire des zones humides et de préconisation de gestion sur le bassin versant de la Jacre par une convention de partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de Normandie
- ✓ Participation au programme de **lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes** porté par le syndicat de la Vire (crassule, jussie, balsamine...).

AXE
EAU_B

EAU POTABLE

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Une sécheresse marquée qui a fortement fragilisé les capacités d'approvisionnement en eau potable, notamment sur le secteur de Saint-Lô/Condé-sur-Vire.

Présentation des actions :

- ✓ Choix des **modes de gestion des services de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2025 réalisé en régie**
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre des prescriptions de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des prises d'eau de la Vire et du Semilly (pas de dépenses 2022)
- ✓ Mise en place du **système d'aération du barrage de Semilly** pour réduire la dégradation de la qualité des eaux en période estivale (300 000 € HT)
- ✓ Lancement des travaux d'adaptation de l'usine de Fumichon pour renforcer le traitement en période estivale (réutilisation des eaux ultra-filtrée)
- ✓ Poursuite du renouvellement des réseaux (10 kilomètres en 2022) à Tessy-Bocage, Saint-Jean-de-Savigny, Pont-Hébert, Thérival ... (montant 928 100 € HT)
- ✓ Finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion entre les usines de Graignes et Le Désert et entre l'usine de Fumichon et les réservoirs de Saint-Jean-d'Elle
- ✓ Finalisation du **marché de schéma directeur eau potable**
- ✓ **Élaboration du plan de gestion de crise sanitaire en régie**

AXE
EAU_C

ASSAINISSEMENT

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ **Prolongation du protocole d'épandage des boues** suite à la crise covid (transport de toutes les boues des stations d'épuration vers la station de Saint-Lô pour traitement avant épandage), qui a généré un coût de gestion très important.

Présentation des actions :

- ✓ Mise à jour des **conventions de mise à disposition des agents communaux pour l'entretien des stations d'épuration**
- ✓ Finalisation des **schémas directeurs d'assainissement** de Moyon, Tessy-sur-Vire et Domjean
- ✓ Lancement des schémas directeurs de Pont-Hébert, Airel, Canisy et Saint-Jean-d'Elle
- ✓ Poursuite de la **mise à jour du système d'information géographique (SIG)**
- ✓ **Mise en service de la nouvelle station d'épuration à Domjean**
- ✓ Lancement des travaux de la **nouvelle station d'épuration de Condé sur Vire**
- ✓ Poursuite des **renouvellements de réseaux** (3 kilomètres) à Torigny/Saint-Amand et Saint-Lô (montant 1 244 100 € HT)
- ✓ Nouvelle convention avec l'agence de l'eau pour le reversement des aides aux études de filière et travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif
- ✓ Définition du programme d'extension des réseaux pour la période 2023/2026
- ✓ Poursuite des contrôles d'assainissement non collectif sur le territoire (1 669 contrôles)
- ✓ Poursuite des contrôles d'assainissement collectif sur le territoire (907 contrôles)



AXE
EAU_A

GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

CONTEXTE

Les actions dans le domaine du grand cycle de l'eau ont pour objectifs de contribuer à l'atteinte du bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau du territoire, à la sécurisation de la ressource en eau et à la réduction des risques liés aux inondations. L'engagement d'actions en faveur de la préservation et de la restauration du bocage, des zones humides et de la continuité écologique en 2022 renforce le programme de restauration des cours d'eau mené depuis 2014. Ces actions sont inscrites au contrat de territoire eau et climat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau et bénéficient de 80% de subvention (agence/région).

PROGRAMME EAU_A_1 : RESTAURER LA QUALITÉ HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Accélérer la restauration et mieux informer les riverains	Évolution du linéaire restauré	L'Elle restaurée sur 4 km	Fin des travaux de restauration de l'Elle Restauration de L'Hain sur 12 km Restauration de La Jacre sur 12 km	Restauration de l'Elle terminée L'Hain restauré sur 10 km	Restauration de L'Hain sur 10 km Restauration de La Jacre sur 20 km	L'Hain restauré sur 6 km La Jacre restaurée sur 10 km = 16 km restauré	Fin des travaux sur l'Hain et la Jacre Début conventionnement sur les cours d'eau du Beaucoudray et du Précorbin	100 km de rivières restaurées	Les propriétaires et exploitants de la dernière tranche de travaux restent à rencontrer. L'ensemble des travaux sur les deux cours d'eau doivent être terminés pour fin 2023. L'atteinte de l'objectif est conditionnée par la disponibilité de l'entreprise, mobilisée sur la plupart des projets de restauration en Normandie. Les travaux font l'objet d'une convention financière avec l'agence de l'eau à hauteur de 80 %.

Projets 2023

- Finaliser la dernière tranche sur l'Hain et la Jacre,
- Engager la première tranche sur le Beaucoudray et le Précorbin.

PROGRAMME EAU_A_2 : ENTREtenir LES COURS D'EAU RESTAURÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en place un programme d'entretien	Évolution du linéaire entretenu	0	5 km (Semilly)	0	5 km (Semilly / Vire)	0	5 km (Semilly / Vire)		En 2022, l'ensemble des exploitants ont été rencontrés avec la chambre d'agriculture afin de rappeler les préconisations des périmètres et trouver des solutions pour l'abreuvement du bétail dans le cadre de l'arrêté préfectoral. Les travaux prévus dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection seront réalisés en 2023.

Projets 2023

- Assurer le suivi du programme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du Semilly et de la Vire.

PROGRAMME EAU_A_3 : ASSURER LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (TRAME BLEUE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Traitement des petits ouvrages	Évolution du nombre d'ouvrages traités	0	0	0	2	1	2	Pour la Jacre, engagement de l'étude de renaturation en 2021 en partenariat avec le CD50. Préparation des dossiers réglementaires et des outils de communication en 2023. Travaux programmés en 2023/2024. Le projet peut prendre du retard suite au changement de réglementation pour les travaux de renaturation décidé par le conseil d'état (rubrique 3.3.5.0), Pour l'Hain, réalisation d'étude et des dossiers administratifs pour réaliser la renaturation en 2024. Favoriser l'émergence d'un nouveau projet en 2023.

Projets 2023

- Finaliser le projet de renaturation de la Jacre à Domjean pour une programmation des travaux en 2023 afin de rendre accessible aux espèces piscicoles un linéaire 2km de cours d'eau.
- Projet sur l'Hain concernant une renaturation, réalisation d'étude simplifiée et de travaux

PROGRAMME EAU_A_4 : RESTAURER LES ZONES HUMIDES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mettre en place un diagnostic des têtes de bassins sur les secteurs prioritaires	Évolution des surfaces diagnostiquées	0	0	0	0	0	725 ha	La sensibilisation à la préservation des zones humides est inscrite au contrat de territoire eau et climat 2021-2024. Une convention de partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie sera signée début 2023 et subventionnée dans le cadre de l'appel à projet « Eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. L'animation débutera en 2023 par le diagnostic des zones humides du bassin versant de la Jacre.

Projets 2023

- Finaliser la convention d'animation avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie et engager le diagnostic des zones humides sur le bassin de la Jacre (725 ha).

PROGRAMME EAU_A_5 : PRÉSERVER LE BOCAGE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Mettre en place un programme de restauration du bocage antiérosif	Évolution du linéaire restauré et planté	0	2 000 ml	0	5 000 ml	6 000 ml (hiver 2022-2023)	16 000 ml	20 km de haies plantées	Arrivée d'un technicien bocage en juin 2022. Début des travaux sur le bassin du Semilly en septembre 2022. Programme des travaux pour la campagne 2022-2023. Réalisation du diagnostic sur le bassin du Précorbin

Projets 2023

- Actualiser la base de données haies et réaliser le diagnostic des risques d'érosion-ruissellement sur les bassins versants de l'Elle amont et de la Jacre,
- Conventionner avec les propriétaires et exploitants des bassins versants du Précorbin et de l'Elle amont et réaliser les travaux d'hydraulique douce (plantation de haies sur talus, fossés, déplacements d'entrées de champs...).

PROGRAMME EAU_A_6 : RESTAURER LES MARES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mettre en place un programme de restauration des mares anti-ruissellement	Évolution du nombre de mares restaurées	0	10 mares	7 mares	11 mares	5 mares	10 mares	Le programme a démarré en 2021 sur la commune de Bourgvallées en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie. Il s'est poursuivi en 2022 sur le bassin versant du Précorbin (communes de Saint-Jean-d'Elle, Torigny-Les-Villes, Condé-Sur-Vire et Saint-Amand). L'atteinte de l'objectif est conditionnée par la présence de mares éligibles aux critères de l'Agence de l'eau Saine-Normandie (mares non sourceuses, non connectées à un cours d'eau et ne contenant pas de patrimoine bâti).

Projets 2023

- Réaliser le recensement et le programme de travaux de restauration des mares sur le bassin de l'Elle,
- Réaliser la troisième tranche de travaux sur le bassin de l'Elle.

AXE
EAU_B

EAU POTABLE

CONTEXTE

L'eau distribuée aux abonnés de Saint-Lô Agglo est pour une part produite sur le territoire à partir de diverses ressources souterraines ou de surface, et pour une part importée de territoires voisins.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

PROGRAMME EAU_B_1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Achever la phase réglementaire de protection	Taux d'avancement de la protection	80 % min	100 %	80 % min	100 %	88 %	100 %	Les deux arrêtés préfectoraux sont parus en mars 2022. Saint-Lô Agglo dispose de deux ans pour réaliser les travaux et verser les indemnités.

Projets 2023

- Réaliser les travaux prescrits par la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des prises d'eau dans la Vire et la retenue du Semilly.
- Lancer le schéma directeur d'eau potable

PROGRAMME EAU_B_2 : ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Distribuer une eau conforme aux exigences de potabilité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100%	100%	99,53 %	100 %	Indicateurs N-1 – La non-conformité correspond à la présence de bactéries sur le secteur de Saint-Lô rapidement résolue par l'ajout de chlore.
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100%	100%	99,53 %	100 %	Indicateurs N-1 - Une non-conformité sur les paramètres de résidus de pesticides a été relevée au niveau de l'usine de Fumichon mais n'a eu aucune incidence sur la qualité d'eau distribuée. L'ARS a d'ailleurs augmenté les seuils sur ces paramètres.

Projets 2023

- Maintenir un taux de conformité optimal. Plus de 240 analyses sont effectuées par l'agence régionale de santé chaque année sur l'eau distribuée.

PROGRAMME EAU_B_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir la continuité du service	Évolution du taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	3,9 pour 1 000	3 pour 1 000	4,7 pour 1 000	3 pour 1 000	4,66 pour 1000	3 pour 1 000	Indicateurs N-1 – Le nombre de fuites sur les canalisations a augmenté, les efforts en faveur de la recherche de fuite et du renouvellement des réseaux sont à poursuivre, le patrimoine étant vieillissant.

Projets 2023

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations et ainsi limiter les coupures d'eau.

PROGRAMME EAU_B_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gérer le réseau pour minimiser les fuites	Évolution du rendement du réseau de distribution	NC	83 %	80%	83 %	75,6 %	83 %	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations,
- Maintenir une vigilance constante sur la télégestion afin de détecter et réparer les fuites au plus tôt
- Réaliser les travaux d'interconnexion Le Désert/Graignes et Fumichon/Couvains

PROGRAMME EAU_B_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,58 €/m ³ Écart type = 0,46 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,48 €/m ³ Ecart-type = 0,29 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,53 €/m ³ Ecart-type = 0,29 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,60 €/m ³ Ecart-type = 0,25 €/m ³	Prix de l'eau harmonisé	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'eau pour atteindre un tarif unique en 2026.

AXE
EAU_C

ASSAINISSEMENT

CONTEXTE

L'assainissement collectif vise à collecter et traiter les eaux usées avant retour au milieu naturel. Les systèmes d'assainissement du territoire (stations d'épuration et réseaux de collecte) sont suivis dans leur exploitation, celles de plus de 2000 équivalent-habitants faisant l'objet d'obligations réglementaires particulières, contrôlées par la police de l'eau.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

PROGRAMME EAU_C_1 : AMÉLIORER LA COLLECTE DES EAUX USÉES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir l'entretien régulier du réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	23 pour 100 km	22 pour 100 km	19 pour 100 km	18 pour 100 km	19 pour 100 km	18 pour 100 km	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Poursuivre le renouvellement de réseaux afin de limiter les obstructions de réseaux fréquentes et ainsi réduire le nombre de points noirs

PROGRAMME EAU_C_2 : ASSURER LA QUALITÉ DES REJETS AU MILIEU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir la performance des stations d'épuration	Évolution de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)	60 %	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Réduire les non-conformités sur les stations d'épuration : poursuite de la construction de la station d'épuration de Condé, travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Marigny.

PROGRAMME EAU_C_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Préserver les usagers d'éventuels dysfonctionnements du réseau	Évolution du taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,1 pour 1 000	0,08 pour 1 000	0 pour 1 000	Indicateurs N-1			

Projets 2023

- Poursuivre le curage préventif sur l'ensemble des systèmes de collecte afin de limiter le taux d'encrassement des canalisations.

PROGRAMME EAU_C_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Investir dans le renouvellement du réseau	Évolution du taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2 %	0,4 %	0,5 %	1 %	0,2%	1%	Indicateurs N-1 – Le renouvellement des canalisations d'eaux usées est réalisé après diagnostic afin d'obtenir les subventions de l'agence de l'eau. Seuls les diagnostics de Marigny et Saint-Lô ont été finalisés et ont permis d'établir un programme de travaux.

Projets 2023

- Poursuivre les travaux de renouvellement de réseaux.

PROGRAMME EAU_C_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU SERVICE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,86 €/m ³ Ecart-type = 0,46 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,81 €/m ³ Ecart-type = 0,35 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,80 €/m ³ Ecart-type = 0,33 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,77 €/m ³ Ecart-type = 0,26 €/m ³	Prix de l'assainissement harmonisé	

Projets 2023

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'assainissement collectif pour atteindre un tarif unique en 2026.



Politique publique :

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

ENER

PRIORITÉ :

Construire un territoire durable

FINALITÉS

Lutter contre et s'adapter au changement climatique

Deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire. Limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Saint-Lô Agglo est un « Territoire 100% énergies renouvelables », et à ce titre l'Agglo s'engage simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales. Ces objectifs sont inscrits dans son plan climat-air-énergie territorial :

Transition
énergétique

- Réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040
- Être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales
- Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique
- Limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique





RAPPEL DES STATUTS

1. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les rongeurs aquatiques, surveillance et analyse de la qualité de l'air, élaboration et animation de plans relatifs aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.

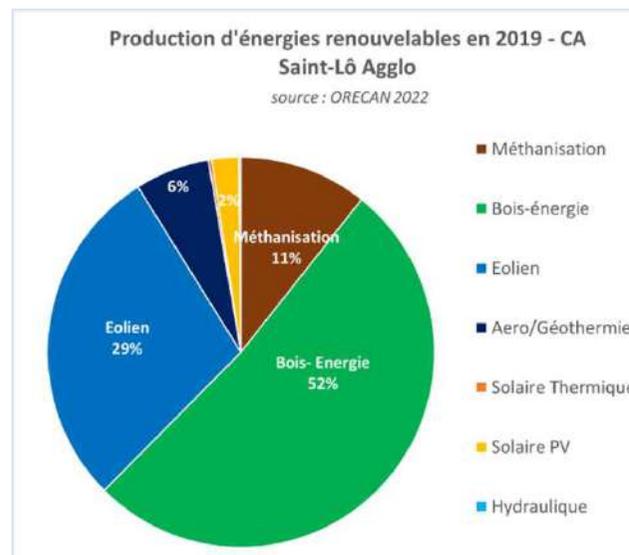
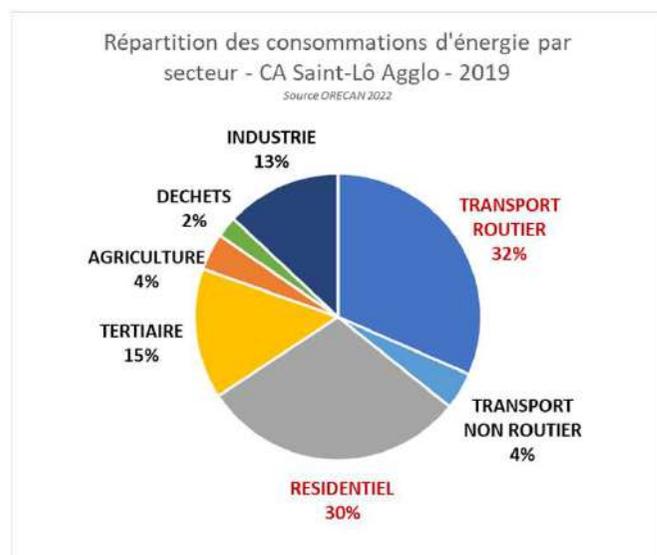


CHIFFRES CLÉS

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre, correspondant aux consommations d'énergies s'élèvent à **355 000 TCO₂e**.

Tous types d'émissions confondues, l'agriculture et le transport routier sont de loin les premiers postes d'émissions avec **42,8%**, et **19,5%**.



CONTEXTE

Saint-Lô Agglo est lauréate de l'appel à projets national « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) et de l'appel à projets régional « territoire 100% énergies renouvelables 2040 ».

La communauté d'agglomération a validé en décembre 2022 son plan climat-air-énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50 % d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.

Véritable défi puisque les consommations d'énergies du territoire ne cessent d'augmenter et l'acceptabilité du développement des énergies renouvelables reste un enjeu.

Normes en vigueur:

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience
- Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Normandie.



LES AXES

- ENER_A** Diminuer les consommations - sobriété
- ENER_B** Promouvoir les énergies renouvelables
- ENER_C** L'exemplarité de Saint-Lô Agglo

DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIÉTÉ

Faits marquants de l'année 2022

✓ Élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le projet du plan climat-air-énergie territorial, document cadre de la politique de transition énergétique du territoire a été validé fin 2019 par les élus communautaires.

Sa mise en œuvre, depuis 2019, permet notamment l'atteinte d'un objectif ambitieux fixé par Saint-Lô Agglo pour le territoire : **réduire la consommation d'énergie de 40 % en 2030 puis de 50 % en 2040** par rapport à 2010 et couvrir par des énergies renouvelables 50 % de la consommation.

Les avis des personnes publiques associées (Région, Préfecture et Autorité environnementale) ont été reçus en août 2020, leur prise en compte et la mise à jour du document du plan climat-air-énergie territorial a permis une **validation définitive fin 2022**.

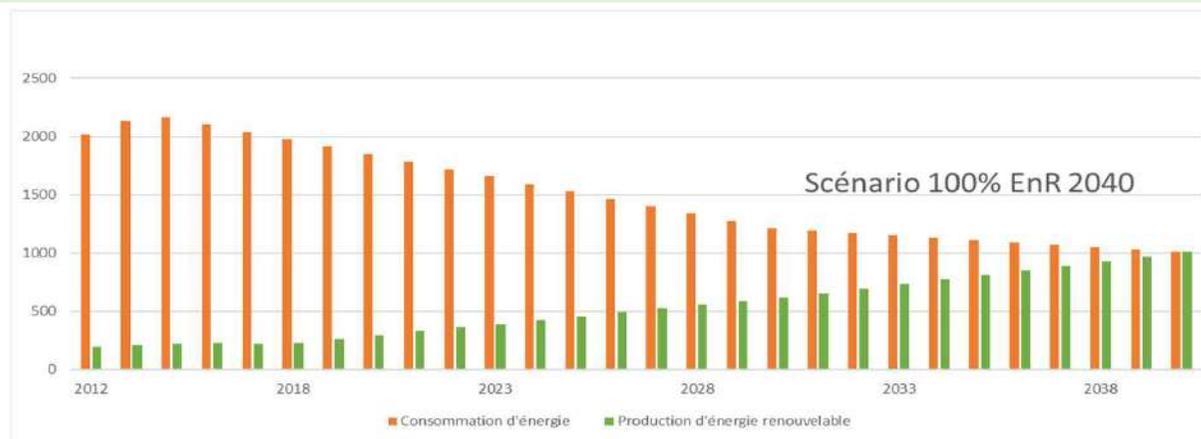
✓ Territoire 100 % Energies Renouvelables

En 2020, Saint-Lô Agglo a été reconnu lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt 100 % énergies renouvelables (Région/ADEME).

Par Territoire 100% énergies renouvelables, on entend un territoire :

- qui s'engage simultanément dans une **démarche de sobriété et d'efficacité énergétique** pour réduire la consommation énergétique et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que les consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040,
- **dont les habitants, leurs élus et les acteurs économiques s'impliquent ensemble** dans une gestion et valorisation durable des ressources énergétiques et, plus largement, favorisent un développement économique local, dynamique, à faibles émissions de gaz à effet de serre et économe en énergie et matières premières.

À ce titre, Saint-Lô Agglo s'engage à concevoir une stratégie de transition énergétique aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, à savoir : **réduire la consommation d'énergie du territoire de 50 % d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.**

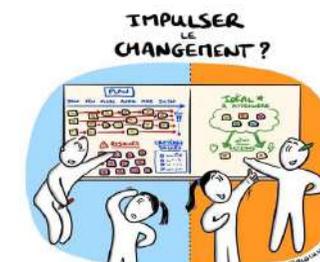


✓ Contrat d'objectifs territoire énergie climat (COTEC)

L'ADEME a proposé à Saint-Lô Agglo la signature d'un contrat d'objectifs territoire énergie climat (COTEC), qui soutient la réalisation de projets territoriaux de transition énergétique particulièrement ambitieux.

Les 10 actions suivantes ont été inscrites au contrat d'objectifs territoire énergie climat :

- Encourager et accompagner le changement de pratiques auprès des entreprises du territoire engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) ;
- Santé environnement : développer un suivi et une information des usagers sur la qualité de l'air intérieur : bâtiments non soumis à la réglementation
- Mettre en place une maison itinérante de la mobilité qui permettra de recueillir les besoins des habitants en termes de mobilité rurale
- Développement de la méthanisation sur le territoire : mobilisation des élus et des agriculteurs et associations d'habitants ;
- Accompagnement d'un panel d'habitants sur l'évolution du service de collecte des déchets vers une tarification incitative ;
- Planification du développement des énergies renouvelables et développement des réseaux gaz ;
- Mettre en place un cycle d'information et de mobilisation sur le bois énergie ;
- Réalisation d'une animation test sur la géothermie très basse énergie ;
- Sensibilisation des habitants à la consommation responsable ;
- Mettre en place une démarche de sobriété numérique au sein des services de Saint-Lô Agglo.



L'ensemble des actions partage un même facteur clé de succès qu'est l'accompagnement au changement de comportement (des habitants, entreprises, agents etc.). À ce titre une équipe de consultant en sciences humaines et sociales a accompagné Saint-Lô Agglo pour la mise en place des 5 premières actions et a proposé une méthode d'accompagnement au changement (fiches méthodologiques).

✓ Schéma directeur immobilier

En 2018 a débuté la réalisation d'un schéma directeur immobilier visant à mieux gérer les actifs immobiliers communautaires en vue de les maintenir en bon état, améliorer leur qualité d'usage, rationaliser l'occupation des locaux, les adapter à l'évolution des besoins, et renforcer leur performance énergétique.

En 2018 un diagnostic a été réalisé : **196 bâtiments communautaires** ont été audités au travers d'une batterie de **171 indicateurs** regroupés en 5 thématiques : identification du bâtiment, état réglementaire, état technique, qualité d'usage, bilan financier.

En 2020-2021 des audits énergétiques ont été réalisés sur **22 gymnases** et plus de **30 bâtiments de Saint-Lô Agglo** de différents usages. Ceux-ci ont permis à Saint-Lô Agglo d'avoir une vision plus fine des consommations énergétiques et de connaître les préconisations de travaux de rénovation énergétique.

L'état financier – la dépense énergétique



3 axes et 4 plans ont été validés en conseil communautaire de mars 2020 permettant aux élus de prioriser les actions :

- PLAN D'ACTIONS CESSION – OPTIMISATION – MUTUALISATION

Axe 1 – optimiser le parc (moins de surfaces = moins de dépenses) -16 % 2021

- PLAN D'ACTIONS PISCINES

Axe 2 – performance énergétique (- 50 % de kwh et 100% EnR) – 2040 (3/4 atteint en 2030) diagnostic spécifique et contrat de performance énergétique

Axe 3 – qualité d'usage (usage adapté et usager satisfait, 100 % accessible en 2022)

- PLAN D'ACTIONS GYMNASES

Axe 2 – performance énergétique (- 50 % de kwh et 100 % EnR)

Axe 3 – qualité d'usage (usage adapté et usager satisfait, 100 % accessible en 2022)

-> remonter l'indice de vétusté de 0,62 à 0,8 – 2030

- PLAN D'ACTIONS PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

Axe 3 – qualité d'usage (usage adapté et usager satisfait, 100% accessible en 2022)

-> remonter l'indice de vétusté de 0,68 à au moins 0,9 – 2025

✓ Opérations de réhabilitation : LE GYMNASE DE CONDE SUR VIRE

Le bâtiment existant a été construit en 1969 à proximité des écoles en cœur de bourg. De par sa vétusté et les nombreuses infiltrations, il est progressivement devenu incompatible avec la pratique sportive.

La sobriété foncière étant privilégiée de façon à ne pas gaspiller de nouveaux terrains, il a été décidé de **rénover le gymnase existant en profitant de la proximité des écoles et de la maison des associations** (pas de transport) et de **l'agrandir de façon à « construire la ville sur la ville »**.

Un équipement sportif structurant identifiable par tous **en cœur de bourg**, fonctionnel, sain, facile à entretenir et à maintenir.

Un équipement **énergétiquement performant**, assurant un confort thermique et une qualité de l'air intérieur pour les usagers.

Un bâtiment « recyclé », exemple de **sobriété foncière**, avec mise en évidence de sa **capacité à muter et à s'adapter aux exigences** de son époque.

Un centre sportif compact, fonctionnel, accessible à tous

Un bâtiment entièrement rénové

- mise aux normes et rénovation de l'ensemble du bâtiment avec désamiantage,
- mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- amélioration de la performance énergétique du bâtiment en visant la performance « BBC rénovation » (bâtiment basse consommation) pour la partie existante et E3C1 pour la partie neuve en extension avec implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur 193 m² de toiture
- amélioration du confort thermique, du confort acoustique et de la qualité de l'air

Un bâtiment « recyclé » en phase avec notre époque qui rend évident le réemploi du bâtiment et met en valeur sa capacité à muter pour s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences sans gaspillage des ressources.

Le montant de l'opération (travaux + études + maîtrise d'œuvre) s'élève à 2,7 M€ HT.

Maitrise d'ouvrage : Saint-Lô Agglo



PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Faits marquants de l'année 2022

✓ Les ombrières photovoltaïques du parking de la zone Agglo 21

Saint-Lô Agglo souhaite installer une centrale photovoltaïque sur ombrières sur le parking de la zone Agglo 21.

Ce projet répond à plusieurs objectifs, à savoir, augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire de Saint-Lô Agglo et tendre vers les **objectifs du territoire 100% énergies renouvelables en 2040**. Il s'agit, en effet, de produire de l'énergie destinée à être revendue en totalité dans le réseau de distribution électrique, valoriser le patrimoine foncier de l'Agglo et promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dans une démarche pédagogique autour des enjeux du changement climatique.

Après consultation publique en janvier 2022 l'offre de la société Trina Solar France Systems a été retenue.

D'un point de vue technique, le projet porte sur le parking du Pôle Agglo 21 d'une surface de 12 120 m², l'offre propose une installation de 7 297,37 m² de panneaux avec une puissance de 1,537 MWc.



✓ Le schéma directeur des énergies renouvelables

Saint-Lô Agglo s'engage dans une démarche ambitieuse pour **repenser la production et la consommation d'énergie de son territoire** en élaborant un schéma directeur des énergies.

Il s'agit de **mettre en œuvre les objectifs de la transition énergétique**, d'optimiser le mix énergétique territorial, en se dotant d'une stratégie énergétique et en définissant des orientations, des objectifs pour le territoire, et un plan d'action opérationnel.

Pour ce faire, Saint-Lô Agglo est accompagnée par la société de conseil EXENCI jusque début 2024. Cette dernière effectue dans un premier temps un diagnostic énergétique du territoire en cours de finalisation. Dans un second temps une démarche de concertation (élus, entreprises, citoyens) permettra de **définir une stratégie et des orientations de développement des énergies** pour établir un plan d'action concret.

L'EXEMPLARITÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

Faits marquants de l'année 2022

✓ Opérations de construction :

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE DE TESSY-BOCAGE

La maison de l'enfance à Tessay-Bocage traduit la volonté de l'Agglo et de la commune de proposer un lieu « petite enfance et enfance-jeunesse » convivial, complémentaire aux établissements scolaires et consacré à l'éducation partagée sur les temps de loisirs. Qualité d'accueil des enfants et des jeunes, qualité environnementale, confort et performance énergétique ont guidé la conception de ce bâtiment.

Maitrise d'ouvrage : Saint-Lô Agglo

Coût d'opération : 1 158 908 € HT pour un montant de travaux de 977 700 € HT.



Un bâtiment qui fait preuve d'exemplarité énergétique et environnementale : sobriété et efficacité

- Conforme au niveau E3 C1 défini dans le référentiel E+ C
- Niveau de performance énergétique niveau E3
- 1er bâtiment de Saint-Lô Agglo à être raccordé à un réseau de chaleur renouvelable – chaufferie bois collective alimentant la maison de l'enfance, l'école, le collège et le gymnase
- Un prévisionnel de consommations énergétiques très faible (BEPOS = 63 kWep/m²/an)
- Conception bioclimatique avec confort thermique d'hiver et confort d'été optimisés, stores et brise-soleils, système de châssis de toit ouvrants motorisés pour rafraîchissement nocturne l'été
- Éclairage à leds performant, sur détection de présence, variation et extinction en fonction de l'apport extérieur de lumière naturelle
- Niveau de réduction de l'empreinte carbone – niveau C1
- Le bâtiment a fait l'objet d'une étude spécifique sur les émissions de gaz à effet de serre émis sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment (matériaux et équipements)
- Des matériaux sains et respectueux de la santé et de l'environnement
- Un soin tout particulier pour l'ambiance acoustique
- Une parfaite qualité de l'air : une ventilation bien étudiée et performante



✓ Cit'ergie

CIT'ERGIE devient le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce programme est composé de deux labels complémentaires :

- le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie©)
- le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le but de valoriser les actions menées et de développer une démarche d'amélioration continue, Saint-Lô Agglo s'est engagée à obtenir le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE (le premier niveau qui correspond à la mise en place de 35 % du potentiel global d'actions de la structure). C'est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Ainsi les forces et faiblesses de cette politique sont analysées et les niveaux de performances dans différents domaines sont évalués :

- Planification territoriale,
- Patrimoine,
- Approvisionnement énergétique,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Coopération et communication.

Début 2021 a été réalisé un état des lieux des programmes et projets de Saint-Lô Agglo.

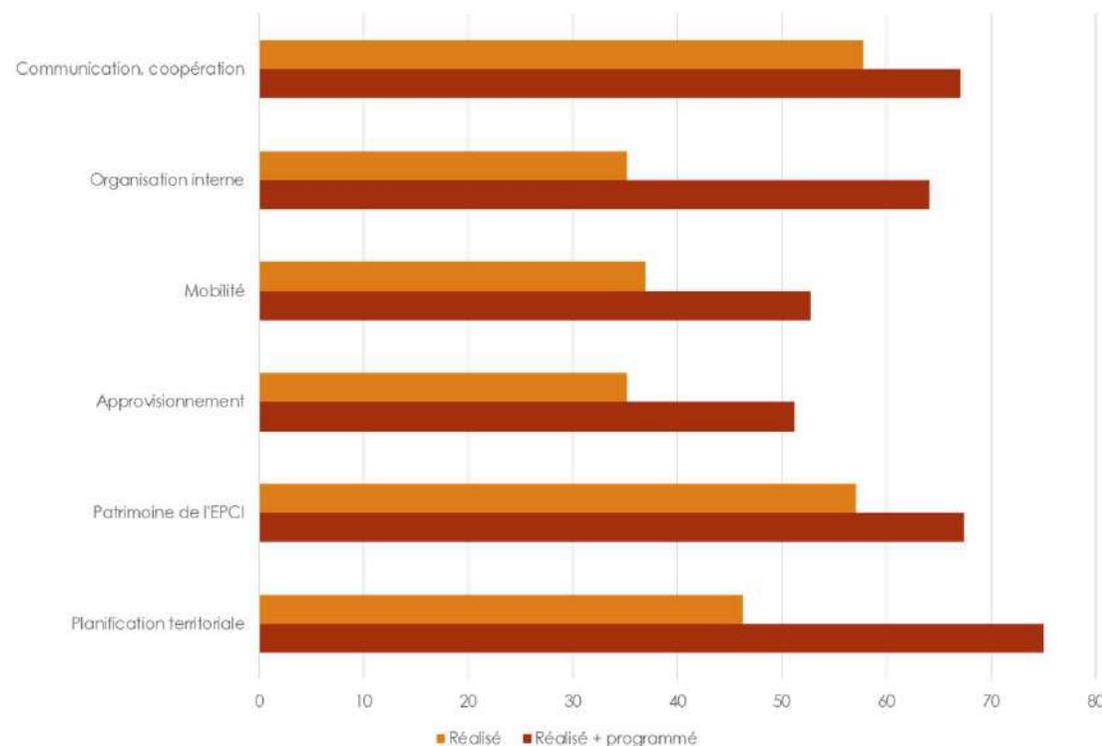
Sur le référentiel CIT'ERGIE© Saint-Lô Agglo obtient le score **44,81 % d'actions réalisées** et **18,44 % d'actions en cours et programmées**.

Cela signifie qu'à court terme, (1-2 ans), Saint-Lô Agglo pourrait atteindre les 50 % d'actions réalisées et ainsi être labellisée Cit'ergie© (2ème niveau de labellisation).

En septembre 2021 se sont déroulés les ateliers pour co-construire le plan d'actions Cit'ergie© de Saint-Lô Agglo (2022-2026), celui-ci comporte 43 actions, dont 11 déjà engagées, 10 programmées (dans les divers plans PLH-PDU-PCAET...) et 22 nouvelles actions.



Résultats Cit'ergie



DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIÉTÉ

CONTEXTE

Territoire 100 % énergie renouvelables (EnR) en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

À ce titre, Saint-Lô Agglo implique ses habitants, ses élus et ses acteurs économiques, ensemble, dans une gestion et valorisation durable des ressources énergétiques et, plus largement, favorise un développement économique local, dynamique, à faible émissions de GES (gaz à effet de serre) et économe en énergie et matières premières.

Les programmes de cet axe permettront de s'engager vers une baisse des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus, et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à savoir atteindre une réduction de - 50 % d'ici 2040.

PROGRAMME ENER_A_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	3	0	8	0	6	Temps de préparation nécessaire pour la prise de connaissance des entreprises et de mise en relation avec celles-ci, qui n'a pas permis de répondre aux objectifs fixés dès cette première année, une convention d'engagement est en cours d'écriture et sera signée par 6 entreprises en 2023

Projets 2023

- Écriture d'une convention d'engagement écologie industrielle et territoriale
- Mise en œuvre opérationnelle de la démarche écologie industrielle et territoriale à travers le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial :
 - ✓ sur les ZAC de la Capelle et Delta
 - ✓ Avec les entreprises SEB et Decathlon
- Organiser le temps d'échange « synergie inter-entreprises » : sur les économies d'énergie – des actions de développement durable

PROGRAMME ENER_A_2 : ENCOURAGER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Évolution du gaspillage alimentaire de 8 sites de restauration collective	0	- 5 %	0	- 10 %	- 8 %	- 10 %	L'objectif à terme est de réduire le gaspillage de 10 % pour les 8 sites

Projets 2023 - Finalisation de l'action 9 du contrat d'objectifs territorial énergie climat (COTEC), sensibilisation des habitants à la consommation responsable

PROGRAMME ENER_A_3 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Avancement du plan piscines	0	Étape 1/5	Étape 1/5	Étape 2/5	Étape 3/5	Étape 4/5		Étape 1: lancement audits énergétiques et fonctionnels Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4: installation de production d'énergie renouvelable Étape 5: mise en œuvre du plan
	Avancement du plan gymnases	0	Étape 1/5	Étape 1/5	Étape 2/5	Étape 3/5 Étape 4 en cours	Étape 3/5		Étape 1: lancement audits énergétiques des gymnases Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4 : Livraison des gymnases BEAUFILS et de Condé-sur-Vire Étape 5: mise en œuvre du plan
	Évolution des consommations (N-1)	10,72 GWh En 2019	10 GWh En 2019	10,02 GWh En 2020	9,8 GWh En 2021	9,8 GWh En 2021	9,5 GWh*	8 GWh	*prévisions : consommation du bâtiment Patio arrivé en 2022 dans le patrimoine de l'Agglo inconnue



Projets 2023

- Mise en œuvre des actions du plan piscine

PROGRAMME ENER_A_4 : ENCOURAGER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (cumulés depuis 2020)	194 logements soutenus	319 logements soutenus	360 logements soutenus (au 14/11/2021)	700 logements soutenus	587	750	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires
Mettre en place et réussir le service d'accompagnement à la rénovation énergétique	Nombre d'actes réalisés par le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)	0	195	580	500	123 logements accompagnés au titre du SARE depuis 01/01/2021	275 logements accompagnés au titre du SARE	objectifs annuels et non cumulés, contrairement aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) Portage Saint-Lô Agglo mi-2022

Projets 2023

- Prise en charge du pilotage direct du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)
- Adaptation du règlement des aides de Saint-Lô Agglo en matière d'habitat

PROGRAMME ENER_A_5 : PROMOUVOIR DES MOBILITÉS FAIBLEMENT ÉMISSIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mise en place de la maison des mobilités rurales	Mise en place de réunions sur la mobilité rurale engagés dans une démarche de mobilité active	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	100 %		En 2023 sera réalisée une enquête pour finaliser la fiche du contrat d'objectif territoire énergie climat (COTEC)
Promouvoir la filière hydrogène vert	Nombre de participations aux actions de développement de la filière hydrogène vert	2 réunions	2 réunions	2 réunions	2 réunions	0 réunion	2 réunions		Le Département qui est chef de file sur le sujet n'a pas sollicité l'Agglo en 2022
Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Linéaire d'aménagements cyclables armatures réalisés (en m)	0	2 195	2 195	3 300	0	5 900 mètres linéaires	17 500	L'avenue de Paris a dû être repoussée en 2023 pour concerter les riverains, et le tunnel de la Ferronnière est reporté à l'été 2023 pour permettre le dévoiement de réseaux de gaz.

PT

Projets 2023

- Mise en place de l'action 3 du contrat d'objectif territoire énergie climat (COTEC) : Mettre en place une maison itinérante de la mobilité qui permettra de recueillir les besoins des habitants en terme de mobilité rurale
- Aménagement de l'avenue de Paris, du tunnel de la Ferronnière, de Saint-Lô – La-Barre-de-Semilly, de la rue Louise Michel et de la route de Périers
- Étude de liaison douce entre Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes

AXE
ENER_B**PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

CONTEXTE

Territoire 100 % énergies renouvelables en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

Les programmes de cet axe permettront de soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son plan climat-air-énergie territorial, à savoir atteindre une production d'énergies renouvelables couvrant la totalité des consommations du territoire en 2040.

PROGRAMME ENER_B_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	3	0	8	0	6	Contrat d'objectif territoire énergie climat : fin 2023 objectif à atteindre la signature de 6 entreprises d'une convention d'écologie industrielle et territoriale

Projets 2023

- Mise en œuvre opérationnelle de la démarche écologie industrielle et territoriale à travers le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial :
 - ✓ sur les ZAC de la Capelle et Delta
 - ✓ Avec les entreprises SEB et Décathlon
- Organiser des temps d'échange « synergie inter-entreprises » : sur les économies d'énergie – des actions de développement durable

PROGRAMME ENER_B_2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire	Évolution du nombre de réunions	0	3	2	3 réunions/visites de démonstration	2 réunions/visites de démonstration	2 réunions/visites de démonstration		En corrélation avec le plan bocage Action du COTEC
Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne	Évolution du nombre d'actions d'information	0	5	0	3 actions	3 actions	2 actions		2022 : Evènement Tessy bois énergie / conférence méthanisation / enquête citoyens 2023: Schéma directeur des énergies conférence rôle du citoyen dans la transition énergétique
Favoriser l'acceptation de la filière méthanisation	Mise en place d'actions de sensibilisation (élus-particuliers)	0	0	1	3 actions	3 actions	2 actions		2022 : Conférence méthanisation élus et conseil de développement + enquêtes élus et citoyens
Favoriser la production d'énergies renouvelables et promouvoir un mix énergétique	Production d'énergie (en MWh) % Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie	NC	NC	247 243 11%		258 338* 14%		40 %	*Chiffres de l'ORECAN derniers chiffres connus 2020 Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie : objectif 2030 50%

Projets 2023

- Finalisation du schéma directeur des énergies renouvelables
- Réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking du Pôle Agglo 21

PROGRAMME ENER_B_3 : AUGMENTER LA SÉQUESTRATION CARBONE DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre un plan bocage	Linéaire de haies planté	5 000 mètres	8 000 mètres	6667 mètres	6500 mètres	7010 mètres	7000 mètres	
Opération 10 000 arbres	Nombre de plants commandés	0	0	12 560	10 000	11 865	10 000	
Réaliser une étude de séquestration carbone sur le territoire	Réalisation de l'étude	0	0	30 %	100 %	80 %	100 %	2022 : réalisation de l'étude / 2023 : restitution de l'étude

Projets 2023

- Mise en place de l'action 7 du contrat d'objectif territoire énergie climat : Mettre en place un cycle d'information et de mobilisation sur le bois énergie
- Restitution de l'étude de séquestration carbone sur le territoire qui permet d'enrichir le schéma directeur des énergies et de connaître les systèmes de biodiversité à préserver / réparer / compenser à mettre en place

AXE
ENER_C

L'EXEMPLARITÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo se veut exemplaire et s'engage dans son fonctionnement en interne et au travers de ses politiques publiques à baisser les consommations énergétiques de son patrimoine et les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et gérer durablement les ressources de son territoire.

PROGRAMME ENER_C_1 : ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Sensibilisation des élus et des agents	Nombre de participants	0	100 %	50 %	75 %	75 %	100 %	L'objectif est d'inclure l'ensemble des élus et agents via CIT'ERGIE
Réduction des émissions du parc de véhicules	Évolution des litres de carburants consommés	Gazole 140 767 litres	Gazole 141 000 litres	Gazole 134 947 litres	135 000 litres*	Gazole 167 724 litres	165 000 litres	Nouveau schéma de collecte : l'augmentation de la consommation de gazole en 2022 s'explique par la mise en place de la collecte en porte à porte des bacs de tri jusqu'à lors effectuée par le syndicat mixte du Point Fort
		Super 7 665 litres	Super 8 000 litres	Super 7 290 litres	7 300 litres*	Super 8 375 litres	8 000 litres	

Projets 2023

- Rédaction des fiches action du plan d'action CIT'ERGIE et présentation en commission mixte
- Formation des chauffeurs à l'écoconduite pour 2023

PROGRAMME ENER_C_2 : LE PROGRAMME CITER'GIE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Obtenir la labellisation Citer'gie	3 niveaux de labellisation	0 %	70 %	50 %	70 %	50 %	70 %	Obtention de la labellisation en 2023

Projets 2023

- Finalisation de la rédaction des fiches action du plan d'action CIT'ERGIE et présentation en commission mixte



Politique publique :

DÉVELOPPEMENT ET TRANSITION NUMÉRIQUE

NUM

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

La transition numérique, c'est la capacité de transformer les processus grâce aux outils numériques et aux technologies de l'information et de la communication. Elle a pour finalité de faciliter la vie des citoyens, des habitants, des élus, des agents embrassant les enjeux du territoire intelligent et de la smart city mais, la transition numérique, c'est aussi une transformation pour elle-même, celle de la transition d'un numérique vers un numérique plus responsable, plus équilibré et solidaire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer un développement équilibré et solidaire du territoire en assurant un service équilibré sur tout le territoire : Investir pour l'accès au numérique et répondre aux nouveaux besoins d'usage, de télétravail, aux entreprises...

RAP 2022



CHIFFRES CLÉS

Manche Numérique Objectif :

Investir pour un territoire 100% fibré à horizon 2026

Première phase de 2019 à 2023 :

- ❖ 28 624 prises déployées
- ❖ Une subvention de 3 716 791 €
- ❖ 5,95 % en moyenne du budget des dépenses d'investissement annuel.

(source séminaire Finances, quelles marges de manœuvre pour Saint-Lô Agglo ? 5 octobre 2020)

Deuxième phase de 2023 à 2026 :

- ❖ 11 632 prises déployées
- ❖ Une subvention de 1 512 160 €
- ❖ Une baisse de dépense d'investissement tri-annuelle de 41 % pour finaliser l'objectif de déploiement de la fibre à 100% du territoire.

Investir à l'aide du Plan France Relance



- Investir dans l'évaluation et la certification des compétences numériques pour une inclusion solidaire :

une subvention de 14 400 € a été obtenue pour l'évaluation et la certification des compétences numériques via la plateforme nationale PIX valable jusqu'à décembre 2023 et qui peut être complétée désormais par l'offre de formation PIX Territoires proposée dans le cadre de l'offre CNFPT 2022.

- Investir dans les smart grid pour une maîtrise équilibrée de la ressource énergétique :

une subvention de 61 560 € (28,5% du montant global ttc du marché public) pour outiller le schéma directeur des énergies du territoire et évaluer en temps réel les indicateurs Citergie

CONTEXTE

Sur le contexte national, le premier décret d'application de la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) a été publié le 29 juillet 2022.

Saint-Lô Agglo en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants a l'obligation

- Au 1er janvier 2023, d'avoir réalisé un travail préalable de recensement des usages et pratiques établi en lien avec les acteurs publics-privés
- Au 1er janvier 2025, d'avoir mis en place une stratégie numérique responsable

La stratégie devra être présentée annuellement dans le débat d'orientation budgétaire.

Sur le contexte local, Saint-Lô Agglo en ayant reconduit à compter de janvier 2020 le contrat d'objectif territoire énergie climat et la fiche action sur la sobriété numérique avec sa charte d'engagement a mené une démarche de labellisation numérique responsable s'y afférant, a anticipé le cadre opérationnel du premier décret d'application de la loi REEN.

Le diagnostic sous la forme d'une auto-évaluation accompagné par un consultant de l'institut numérique responsable de La Rochelle est en cours. Un comité de pilotage sous l'égide de la vice-présidence en charge des transitions numérique et écologique a été institué. Il est prévu un audit puis la certification au premier semestre 2023.



LES AXES

NUM_A Démarche territoire intelligent : La donnée numérique

NUM_B Démarche territoire intelligent : La sobriété numérique

AXE
NUM_A

DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Schéma directeur des énergies pour une politique publique de l'énergie maîtrisée
 - Elaboration d'une cartographie des sites de production et distribution d'énergie pour le suivi et l'analyse des indicateurs de consommation d'énergie à l'échelle des bâtiments communautaires et publics

AXE
NUM_B

DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE



Faits marquants de l'année 2022

- ✓ **Juillet 2022** : Décret d'application de la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique avec l'obligation d'élaborer une stratégie numérique responsable pour toute collectivité et groupement de plus de 50 000 habitants
 - **Mars 2022** : lancement de la démarche de labellisation numérique responsable
 - **Printemps 2022** : Ateliers numérique responsable auprès des services et directions communautaires
 - **Dernier semestre 2022** : Etat des lieux recensant acteurs et mesures menés pour réduire l'empreinte environnementale du numérique

- ✓ **Premier trimestre 2023** : 5 actions à minima dont la continuité de l'état des lieux, l'audit et le passage de la labellisation numérique responsable à horizon septembre 2023 et aussi,



- La signature de la charte numérique responsable de l'Institut numérique responsable de La Rochelle et la participation à la semaine du digital clean up day
- La sensibilisation par une soirée ciné-débat autour des enjeux du numérique, la création d'une page internet dédiée « Dessinons l'avenir Numérique Responsable » et en cours l'organisation de sessions Pix Territoires et d'atelier La Fresque du Numérique

TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE

CONTEXTE

Le concept de smart city est né d'un dialogue entre Bill Clinton et un géant de l'informatique IBM-Cisco s'interrogeant sur le devenir de ces fascinants outils technologiques. De là sont apparues de grandes cités métropolitaines particulièrement techno-centrées et pourvues de multiples capteurs électroniques et outils générant des informations numériques : le big data d'où la nécessité de s'interroger sur l'exploitation de ces masses de données au cœur des démarches Territoire Intelligent.

PROGRAMME NUM_A_1 : OUTILLER LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Capacité d'évaluation et d'anticipation de la politique de l'énergie	Les 18 indicateurs Citergie obligatoires	NC	-	Lancement de la procédure d'acquisition d'une solution web d'interface homme-machine pour aider à la décision dans la production et distribution énergétique sur la base notamment des données issues des compteurs communicants	Date prévisionnelle de passage en CAO : 12/01/2022, mise en expérimentation de la solution courant premier trimestre 2022	Marché notifié Exécution réalisée Phase de recette en cours	Maintenance	<ul style="list-style-type: none"> - Un volet numérique a été annexé au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec les fiches-projet afférentes et ce qui a permis le recensement des besoins d'appui financier auprès de la préfecture départementale puis régionale. - Par la suite, la candidature de Saint-Lô Agglo a été proposée au fonds du plan de relance numérique - Par ce subventionnement, une consultation d'acquisition logicielle a été réalisée pour l'élaboration d'un schéma directeur dynamique des énergies

Autres projets à échelle du mandat 2023-2026

Projet smart building : des systèmes automatisés de gestion technique des bâtiments (GTB), il s'agit d'une réponse au décret BACS

Projet smart village : mise en œuvre de la directive européenne NISv2 applicable aux secteurs de l'eau, assainissement, déchets et bâtiments

Projet Smart Mobility : mise en place d'une plateforme de service mobilité (MaaS)

Projet Smart Lighting, lancement d'un audit pour la mise en place d'un éclairage intelligent des zones d'activité en lien avec les enjeux de biodiversité et de maîtrise de la consommation de la ressource électrique

TERRITOIRE INTELLIGENT : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

AXE
NUM_B

CONTEXTE

Le numérique responsable est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC).
La labellisation numérique responsable est le processus progressif tenant compte des spécificités de l'organisation afin de rendre les objectifs de sobriété numérique atteignables.

PROGRAMME NUM_B_1 : S'ENGAGER DANS L'ECORESPONSABILITÉ ET LA SOBRIÉTÉ GRÂCE À LA DÉMARCHÉ DE LABELLISATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Actionner la démarche de labellisation Numérique Responsable	Signature de contrat			2 actions réalisées (formation et signature contrat avec Agence Lucie)	Poursuite des actions inscrites dans le Parcours 1, 2, 3 de l'ADEME	Lancement en mars de la phase d'auto-évaluation	<u>2 actions</u> Audit Certification	Plan d'action réalisé	En 2021, le contrat d'accompagnement à l'élaboration des engagements numérique responsable est signé et poursuivi en 2022 avec l'appui d'un expert de l'Institut numérique responsable de La Rochelle
Engagement de premières actions de campagne de communication	Nombre d'animations, Nombre de support de communication publié		1 à 2 actions de communication	0	Réaliser a minima un encart dans la newsletter annexée à la fiche de paye des agents et dans Agglo Mag	Non réalisé	<u>1 action</u> Intégrer la rubrique du NR dans le cadre de l'encart réservé au plan climat air énergie territorial-COTEC du site internet		En 2022, le groupe de travail est constitué. Une actrice du service communication a été désignée en interlocutrice au projet numérique responsable pour le service communication
Engagement de premières actions de formation et d'accompagnement au numérique	Nombre de citoyens, agents, élus formés et/ou accompagnés et sensibilisés	1 action 12% des agents multi catégorie ont suivi la formation CNFPT « découverte des outils informatiques »			Mettre en place à minima la plateforme PIX	Non réalisé	<u>1 action</u> Intégrer les formations au numérique et numérique responsable proposées a minima par le CNFPT au plan de formation 2023		Le subventionnement a été accordé. L'évaluation et la certification des compétences numériques via la plateforme PIX sont en complément depuis septembre 2022 proposées par le CNFPT.
Engagement d'équité territoriale	Pourcentage d'accès au FTTH (de l'anglais Fiber to the Home ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »)		NC	NC	NC	42,22 % d'abonnés 11 472 sur 27 169 prises commercialisées	NC	100 %	Prestation sur 3 ans (2023-2026)

Projet 2023 - Labellisation numérique responsable



Politique publique :

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

DECHET

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

- Assurer le service public de gestion des déchets issus des ménages et assimilés de Saint-Lô Agglo.
- Favoriser le recyclage et la production de matières secondaires en vue de la préservation de l'environnement.
- Limiter les tonnages des déchets pris en charge par l'établissement public.
- Assurer la collecte et le traitement en respectant la réglementation en vigueur et notamment le code de l'environnement.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Inciter à la réduction des déchets et au tri :

- Assurer la prévention des déchets
- Mettre en place le nouveau schéma de collecte plus responsable et équitable
- Promouvoir les nouvelles consignes de tri
- Favoriser la réduction des déchets

RAP 2022





RAPPEL DES STATUTS



7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

Chiffres collecte porte à porte

- ✓ **10 500 tonnes collectées en porte à porte** (14 889 t en 2021)
- ✓ **5 500 tonnes de déchets recyclables collectés** (hors verre) (3 100 t en 2021)



- ✓ **30 000 habitants collectés par un prestataire**



- ✓ **Coût par habitant : 137 €/hab dont 90 €/hab pour les déchetteries, le tri et le traitement** (contre 131 €/hab en 2021)
 - ✓ **46 000 habitants collectés en régie**
- Grace à la redevance incitative :**
- ✓ Déchets résiduels : **- 30 %**
 - ✓ Déchets recyclables : **+ 74 %**
- ✓ **Contribution au fonctionnement du Point Fort Environnement : 6,9 M€** dont 744 000 € de taxe générale sur les activités polluantes



CONTEXTE

2022 a vu la mise en œuvre opérationnelle du nouveau schéma de collecte des déchets, qui anticipe d'une année l'extension des consignes de tri à appliquer au niveau national.

Désormais tous les déchets plastiques et papiers sont à recycler dans un seul et même contenant.

Le plan régional de prévention des déchets prévoit 30 % d'habitants en tarification incitative en 2025.

Saint-Lô Agglo entre pleinement dans ce dispositif et fait même figure de structure pionnière parmi quelques autres pour la mise en place de la redevance enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).

Cette redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative se concrétise en 2023 après une année à blanc en 2022 marquée par la préparation de la base des usagers, l'application du nouveau schéma de collecte, et la facturation à blanc de 90% des usagers.



LES AXES

DECHET_A Prévention

DECHET_B Collecte

AXE
DECHET_A

PRÉVENTION

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Lancement opérationnel du projet de mise en place du nouveau schéma de collecte
- ✓ Lancement opérationnel du projet de redevance incitative

AXE
DECHET_B

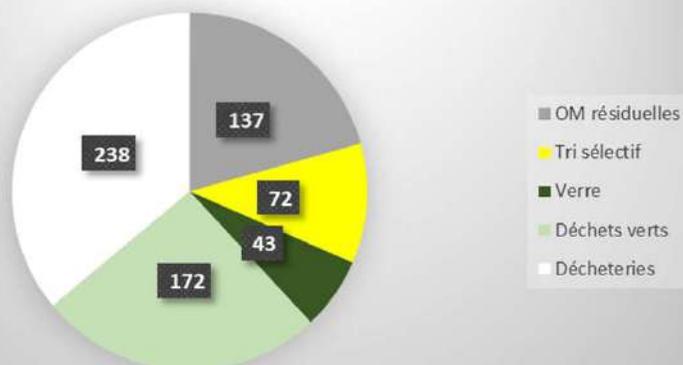
COLLECTE

Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Mise en place du nouveau schéma de collecte harmonisé, avec nouveaux circuits de collecte opérationnels en janvier
- ✓ Poursuite de l'enquête et de la dotation en bacs des usagers
- ✓ Suppression progressive des colonnes aériennes du point fort pour la collecte sélective
- ✓ Installation de points d'apport volontaire dans les quartiers de Saint-Lô (La Dollée notamment)
- ✓ Facturation à blanc de 26 500 usagers en décembre



en kg/hab/an



Quelques chiffres

- ✓ 10 430 tonnes d'ordures ménagères résiduelles soit 164 kg/habitant/an
- ✓ 4 851 tonnes d'emballages et papiers en porte-à-porte
- ✓ 607 tonnes d'emballages et papiers en apport volontaire - Point-fort
- ✓ 834 tonnes de déchets verts en porte-à-porte (1 552 t en 2021)
- ✓ 617 tonnes de carton (professionnels, 684 t en 2020)
- ✓ 562 tonnes de déchets industriels et commerciaux (professionnels, 882 en 2020)
- ✓ 305 836 kilomètres parcourus par les bennes (324 797 km en 2021)

FOCUS : le syndicat mixte du Point Fort Environnement

Le syndicat mixte du Point Fort est un établissement public, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- ✓ « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- ✓ « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire », 14 déchèteries
- ✓ « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

Le périmètre / les chiffres clés

5 EPCI adhérents

(Deux EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire dont Saint-Lô Agglo et trois EPCI adhérents pour une partie de leur territoire).

116 744 habitants couverts soit **23%** de la population de la Manche

30 007 tonnes enfouies au total à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Fromond

31 231 tonnes en déchèteries sur le périmètre de Saint-Lô Agglo (34 208 T en 2021)

79 agents



Faits marquants de l'année 2022

- ✓ Suppression progressive des collectes des colonnes aériennes d'apport volontaire
- ✓ Lancement d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- ✓ Marché passé avec Ecosphère pour le tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri
- ✓ Réflexion sur la mise en place d'un pass déchèteries pour 2023
- ✓ Étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes à horizon 2030

AXE
DECHET_A

PRÉVENTION

CONTEXTE

Les enjeux de la prévention des déchets, qui est un volet de l'économie circulaire, sont les suivants :

- une économie de matières premières épuisables ;
- la limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- les économies financières liées au traitement du déchet.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 constitue, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets, en vue de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable.

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation

PROGRAMME DECHET_A_1 : SENSIBILISER LES USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (participations à des salons, présence en grande surface, festivals etc.)	0	1 à 2	1 action globale liée au nouveau schéma de collecte (enquête porte-à-porte par des ambassadeurs de tri)	5 actions	14 actions	5 actions	Le nombre d'actions réalisées est passé de 5 en prévisionnel à 14 en réalisé pour l'année 2022 afin de répondre aux demandes et sollicitations des différents types d'usagers,

Projets 2023

- Participation à des manifestations grand public pour sensibiliser les usagers sur leurs productions de déchets et les réduire.
- Développement de partenariats avec des associations orientées sur l'éducation à l'environnement pour des interventions dans les écoles/collèges et lycées.
- Sensibilisation d'usager au tri et à la réduction des déchets de jeunes adultes (semaine du logement foyer de jeunes travailleurs, sensibilisation au tri autre foyer de jeunes travailleurs...).
- Sensibilisation au tri et devenir du recyclage lycées, association pour les démunis.
- Participation à la semaine des déchets dans le cadre en mettant en place un projet de réduction des déchets.

PROGRAMME DECHET_A_2 : METTRE EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Pour un tarif vertueux, plus équitable et favorisant le tri et la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles	Évolution des tonnages	14 314 tonnes OMR*	14 033 tonnes OMR*	13 989 tonnes OMR* (14 300 en 2020)	12 500 tonnes OMR	10 408 tonnes	10 000 tonnes	10 000 tonnes	Impact du nouveau système visible dès début 2022
		NC	2 613 tonnes en collecte sélective (hors verre)	2 562 tonnes en collecte sélective (hors verre)	3 000 tonnes en collecte sélective (hors verre)	5 500 tonnes en collecte sélective (hors verre)	6 000 tonnes	6 000 tonnes	

*OMR : Ordures ménagères résiduelles

Projets 2023

- Mesure individualisée de la production des déchets par les différents usagers du service de déchets à l'aide de bacs disposant de puces électroniques (ordures ménagères et collecte sélective)

PROGRAMME DECHET_A_2 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Retenir les déchets végétaux à la source et éviter de les transporter	Ratio tonnages / tonnages collectés en porte à porte + déchèteries	0,18	0,2	NC	0,15	0,07	0,07	La collecte des déchets verts devient payante en 2023; un effet sur la baisse des tonnages est constaté dès 2022, en partie également à cause de la sécheresse estivale sévère.

Projets 2023

- Participation financière à l'achat de composteurs par les particuliers à hauteur de 20 €/foyer
- Collecte des déchets verts sur option à 85 €/an pour les usagers de Saint-Lô et Agneaux

COLLECTE

CONTEXTE

Comme l'indique [article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales](#) (CGCT), cette compétence englobe la collecte et le traitement des déchets des ménages. En cela Saint-Lô Agglo se substitue aux ménages producteurs de déchets

Plus particulièrement, la collecte renvoie aux opérations de ramassage des déchets en vue de leur acheminement vers une installation de traitement (les modes de collecte sont fixés par les dispositions de l'[article L. 541-1-1 du Code de l'environnement](#) et par celles de l'[article R. 2224-23 du CGCT](#))

À cet effet, Saint-Lô Agglo finance ce service d'intérêt général grâce au paiement par les usagers de ce service soit d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La collectivité doit ainsi veiller à la qualité du service rendu à l'usager.

En outre, les opérations de collecte doivent remplir des conditions réglementaires d'exercice. En cela le donneur d'ordres, ici Saint-Lô Agglo est un acteur essentiel pour promouvoir la prévention des risques professionnels dans le cadre de l'exercice des collectes d'ordures ménagères.

Il doit prendre en compte dans l'exercice de sa compétence des mesures de prévention et contribuer activement à l'étude des risques en intégrant les éléments suivants :

- Le mode de présentation et les types de déchets à collecter ;
- La fréquence et les modalités de nettoyage des conteneurs ;
- Les contraintes d'urbanisme locales de manière à pouvoir vérifier l'adéquation des matériels proposés ;
- L'obligation de réalisation de plans de tournées qui doivent intégrer les lieux de garage et de vidage.

PROGRAMME DECHET_B_1 : SATISFAIRE LES USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Réduire les réclamations des usagers	Nombre de réclamations annuelles	93	100	Non significatif	50 appels/jours en moyenne sur les 3 derniers mois de l'année	55 appels par jour en moyenne + 15 courriels par jour en moyenne + 20 démarches téléservices en moyenne par jour soit un total de 90 réclamations usagers en moyenne par jour tous canaux confondus	60 réclamations en moyenne par jour tous canaux confondus	Mise en place de la dématérialisation des démarches déchets en 2022 depuis la plateforme des téléservices en sus du numéro vert.

Projets 2023

- Consolidation du service d'accueil/facturation pour la nouvelle redevance incitative
- Travail à engager sur le projet de compte usager accessible depuis la plateforme de téléservices de Saint-Lô Agglo

PROGRAMME DECHET_B_2 : OPTIMISER ET SÉCURISER LES CIRCUITS DE COLLECTE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Rationaliser Km parcourus de véhicules	Suivi indicateur tonne au Km et tonne au litre de gasoil	OMR : 0,117 T/Km CS : 0,050 T/Km	OMR : 0,117 T/Km CS : 0,050 T/Km	OMR : 0,070 T/Km CS : 0,094 T/Km	Non définis à ce jour	OMR: 0,075 T/Km CS: 0,048 T/km	OMR: 0,08 CS: 0,06	Modification schéma technique au 1er janvier 2022 devrait entraîner une modification substantielle des ratios
Rationaliser le parc contenant pour la pré collecte	Évolution du nombre de bacs distribués	597	70 000	Environ 50 000	Reste 20 000 environ	20 000	1 000	Attention renouvellement complet des bacs distribués fin 2021 dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative

Projets 2023

- Actualisation des circuits de collecte de déchets sur l'ensemble du territoire suivant la R437 et les difficultés rencontrées lors des collectes.
- Mise en place de points d'apports volontaires en ville devant permettre de réduire le kilométrage des collectes

PROGRAMME DECHET_B_3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Optimiser les circuits de ramassage en appliquant la R437	Évolution du nombre de point noirs supprimés	11	30	NC	150	En attente d'infos, conventions signées, points noirs traités	40	Nombre de conventions signées + adaptations des circuits de collecte

Projets 2023

- Application du règlement de collecte applicable au 1er janvier 2023 renforçant les prescriptions techniques et réglementaires du service des déchets
- Mise en place de la collecte optionnelle des biodéchets pour les gros producteurs
- Mise en place de la collecte optionnelle des cartons pour les professionnels
- Mise en place de la collecte optionnelle des déchets verts sur Saint-Lô et Agneaux
- Poursuite du règlement des points noirs



5

5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE

154

5.1 Affaires générales	155
5.2 Commande publique	158
5.3 Systèmes d'information	166
5.4 Projet éducatif social local	174
5.5 Territoire	181
5.6 Ressources humaines	185
5.7 Finances	190
5.8 Communication	192



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE





AFFAIRES GÉNÉRALES

AG



FINALITÉS

Fournir aux services et aux usagers de Saint-Lô Agglo les prestations dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre au mieux à leurs attentes, dans le respect des textes réglementaires.

RAP 2022

CHIFFRES CLÉS

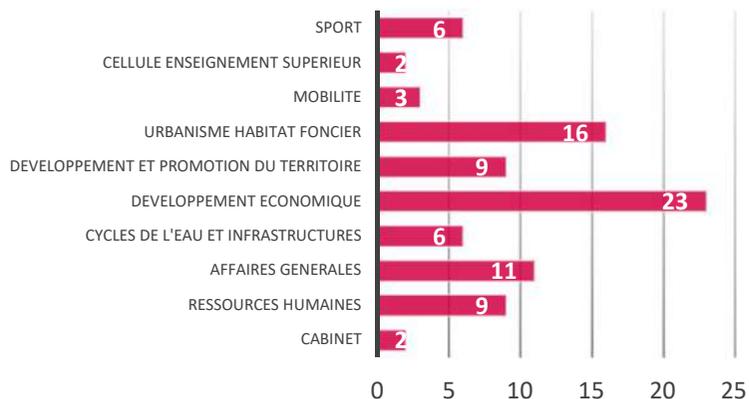
Au 31 décembre 2022

✓ **8 bureaux communautaires** pour **87 délibérations** (contre 10 et 97 en 2021)

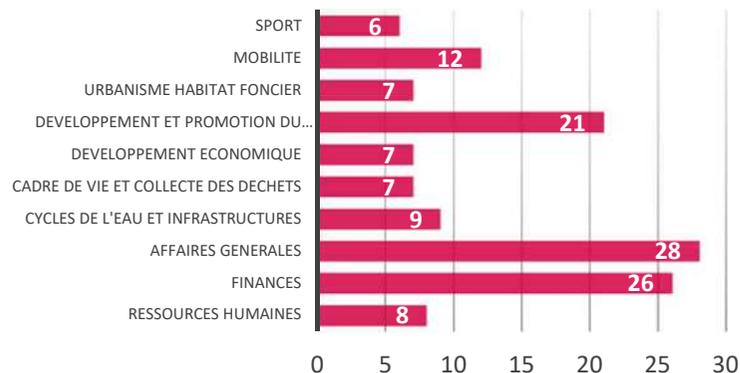
✓ **12 réunions de conseils communautaires** pour **148 délibérations** approuvées. (contre 13 et 182 en 2021)

✓ **10 722 vues** au total pour les **12 vidéos** des réunions de conseils communautaires pour **894 vues** en moyenne par vidéo

REPARTITION EN 2022 DES DELIBERATIONS DU BUREAU PAR DIRECTION



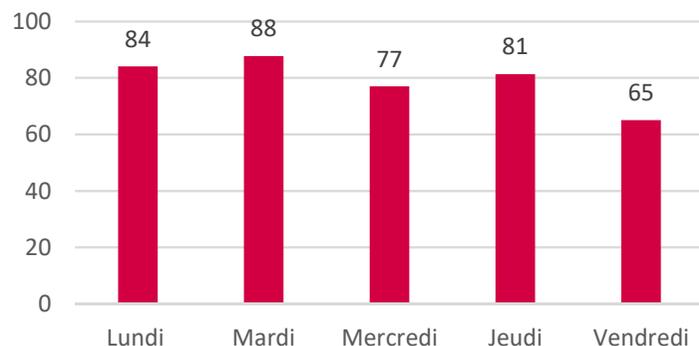
REPARTITION PAR DIRECTION DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL EN 2022



✓ La cellule des moyens généraux est également en charge des contrats d'assurances, le nombre de sinistres déclarés est évalué à **38 dossiers transmis** pour l'ensemble des directions dont **15 pour la flotte automobile.** (contre 44 et 7 en 2021)

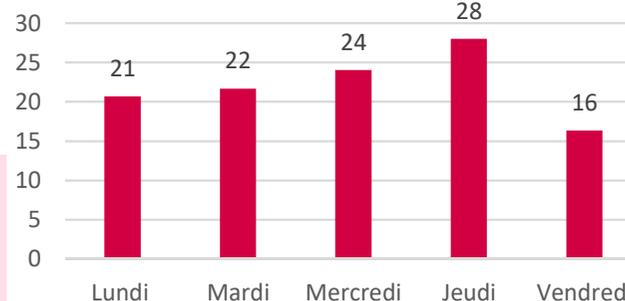
✓ La communauté comptabilise **50 véhicules légers** et **13 poids lourds, 17 remorques, 2 mini-pelles, 4 vélos à assistance électrique.**

Moyenne d'appels par jour



Moyennes pour le siège de Saint-Lô Agglo rue Alexis de Tocqueville (Dernier trimestre 2022)

Moyenne des visites par jour



CONTEXTE

De nombreuses questions et dossiers de contentieux nous amènent à rappeler certaines règles qui régissent l'adoption des décisions par les collectivités locales et leurs groupements.

En effet, arrêtés et délibérations sont soumis à des règles de publicité (publication, affichage, transmission, notification) et d'adoptions particulières qu'il convient de respecter. A défaut, ces décisions seront entachées de nullité et susceptibles d'être annulées par le juge administratif.

À ce sujet, l'année 2022 est marquée par l'application de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités.

Pour Saint-Lô Agglo, tous les actes réglementaires doivent être publiés sous forme électronique.

Au cours de l'année 2022, la cellule des moyens généraux a été créée et s'est dotée d'un agent à mi-temps complémentaire. L'année 2023 sera l'occasion de finaliser les missions de cette cellule et d'organiser les déménagements des agents au sein du nouveau siège de Saint-Lô Agglo à la Tour.

Faits marquants de l'année 2022

GESTION DES ASSURANCES ET DES SINISTRES

En 2022, **38 sinistres** ont été déclarés (dégâts de matériels roulants, dégâts des eaux, sinistralité suite aux activités enfance-jeunesse). Ce chiffre est en diminution par rapport à 2020.

GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

En 2022, la cellule des moyens généraux a géré en **année pleine la flotte automobile**.

Cela représente **50 véhicules légers, 17 remorques et 2 mini-pelle répartis sur 15 sites**. Les poids lourds, type bennes de la collecte des ordures ménagères, restent du domaine de la direction du cadre de vie et des déchets.

Par conséquent, les contrôles techniques, les contrôles liés à la pollution et toutes réparations utiles au bon fonctionnement de ces véhicules sont dorénavant pris en charge par l'agent chargé des moyens généraux.

Courant 2022, la cellule des moyens généraux a mis en place un système d'acquisition dynamique pour **l'acquisition de nouveaux véhicules afin de remplacer au fur et à mesure les véhicules vieillissants** et mis en place un marché pour l'entretien et la réparation des véhicules légers.

Les véhicules mis hors d'usage sont soit vendus aux enchères soit rétrocédés aux communes.



Enfin, Saint-Lô Agglo s'est vu restituer 5 véhicules du SDIS de Saint-Lô. Ces véhicules étaient mis à disposition des centres de secours. Lors de la départementalisation ces véhicules avaient été mis à disposition par les intercommunalités. Ces véhicules n'étant pas la propriété du SDIS, ils ont été rétrocédés. Saint-Lô Agglo a fait le choix de vendre aux enchères 4 de ces véhicules et 1 a été remis en service pour une direction.





COMMANDE PUBLIQUE

CP

FINALITÉS

Fournir aux services de Saint-Lô Agglo les prestations (travaux, fournitures et services) dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre aux mieux à leurs missions de service public, dans le respect des règles de la commande publique tout en veillant à l'impact de ces achats en termes de développement durable.



RAP 2022



CHIFFRES CLÉS



- ✓ Fin 2021, la commande publique pour l'ensemble des acheteurs s'élève à **près de 95 milliards d'euros** en France. Ce volume est supérieur de 8 milliards d'euros à celui enregistré en 2019 avant la crise sanitaire, soit une **progression de +9,4 %**. Ce niveau élevé s'est maintenu sur le premier semestre de l'année 2022
- ✓ Pour Saint-Lô Agglo, après deux années très denses en lancement de projets structurants (mise en place de la redevance incitative, construction des stations d'épuration de Condé-sur-Vire et de Domjean, construction de la maison de l'enfance de Tessy, réhabilitation des gymnases de Condé-sur-Vire et du centre sportif Beaufiles....) se traduisant par un **montant de dépenses supérieur à 20 M € HT**, le montant des dépenses liées à la commande publique a **diminué de près de moitié en 2022 par rapport à 2021**
- ✓ La **commission d'appel d'offres** s'est réunie à **5 reprises**, la **commission consultative des marchés** à **16 reprises**. Elles ont **respectivement examiné 6 et 55 dossiers**. Par ailleurs, **deux commissions spécifiques** se sont réunies pour **examiner deux dossiers passés en commun avec la ville de Saint-Lô**.

Chiffres concernant les seuls marchés supérieurs à 40 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence

Marchés passés par Saint-Lô Agglo
(en nombre et en montant)



CONTEXTE

2022 a surtout été marquée par la hausse des prix des matières premières.

Deux circulaires ont été prises par le gouvernement, à six mois d'intervalle, pour préciser les marges de manœuvre des acheteurs face à cette situation inédite qui les oblige à revoir leur pratique.

Pour Saint-Lô Agglo, la hausse des prix des matières premières s'est ressentie tant sur le résultat des consultations que dans l'exécution des marchés.

Il a ainsi été constaté une augmentation du nombre de consultations infructueuses en raison d'un fort dépassement de l'estimation qui devient de plus en plus complexes à réaliser.

Par ailleurs, Saint-Lô Agglo est régulièrement sollicitée pour revoir les clauses financières des marchés. Chaque demande est étudiée, au cas par cas, dans le respect des règles rappelées par la circulaire du gouvernement pour éviter tout effet d'aubaine et préserver les finances de l'Agglo.



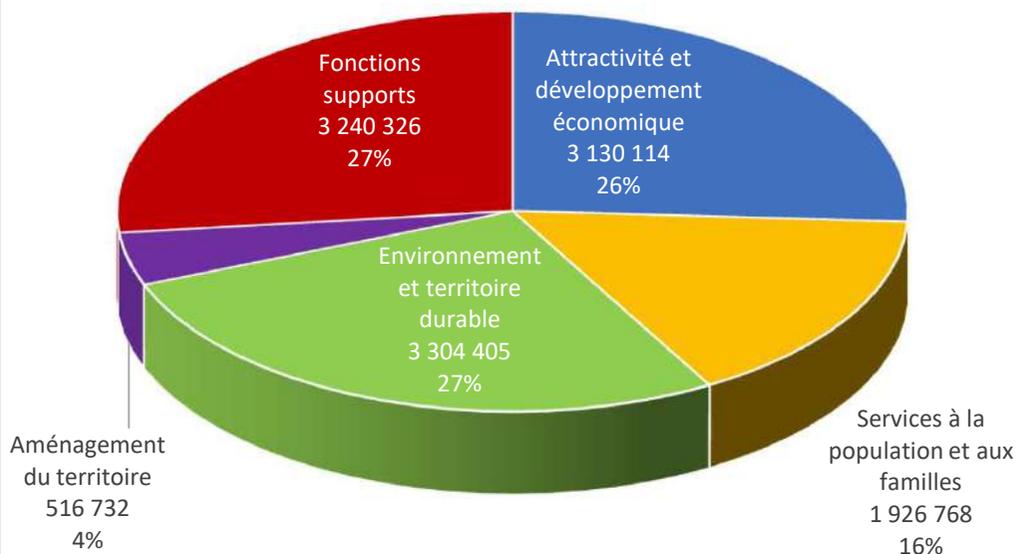
LES AXES CP_A Piloter l'achat public



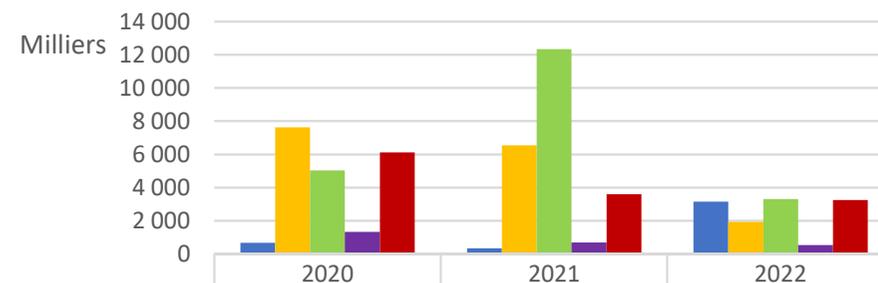
CHIFFRES CLÉS

**Chiffres concernant
les seuls marchés supérieurs
à 40 000 € HT ayant fait l'objet
d'une mise en concurrence**

Répartition par domaine de compétence en 2022 (en euros HT et pourcentage)



Montant des marchés par domaine de compétences (en euros HT)



Domaine de compétence	2020	2021	2022
Attractivité et développement économique	647 521	329 398	3 130 114
Services à la population et aux familles	7 612 693	6 543 591	1 926 768
Environnement et territoire durable	5 019 549	12 336 701	3 304 405
Aménagement du territoire	1 309 755	673 959	516 732
Fonctions supports	6 115 287	3 583 608	3 240 326

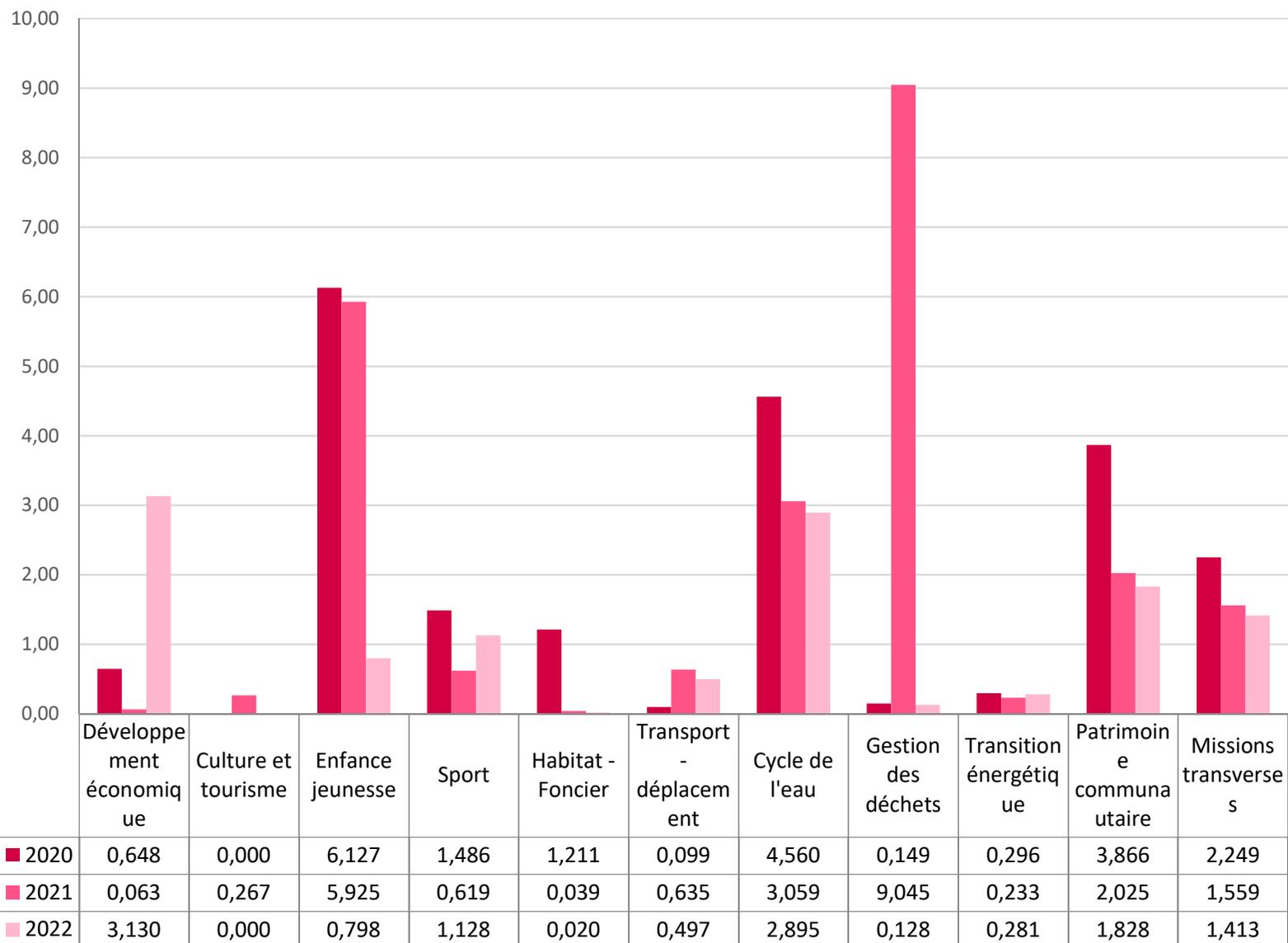
Les marchés relevant des fonctions supports concernent tous les marchés nécessaires à l'activité des services de l'Agglo. On y trouve les travaux du siège social de l'Agglo, les dépenses d'entretien dans les bâtiments administratifs, les dépenses liées à l'activité des services (mobilier, fournitures, équipements de protection individuelles, assurances, véhicules, nettoyage des locaux...).

En 2020, le montant élevé de ces dépenses s'explique par le renouvellement de divers accords-cadres (travaux d'entretien des bâtiments, prestations de nettoyage, assurances). En 2021 et 2022, les travaux pour la réhabilitation du siège de l'Agglo pèsent respectivement pour 54% et 48% de ces dépenses.



CHIFFRES CLÉS

Destinations de la commande publique par politique publique
(en M€ HT)

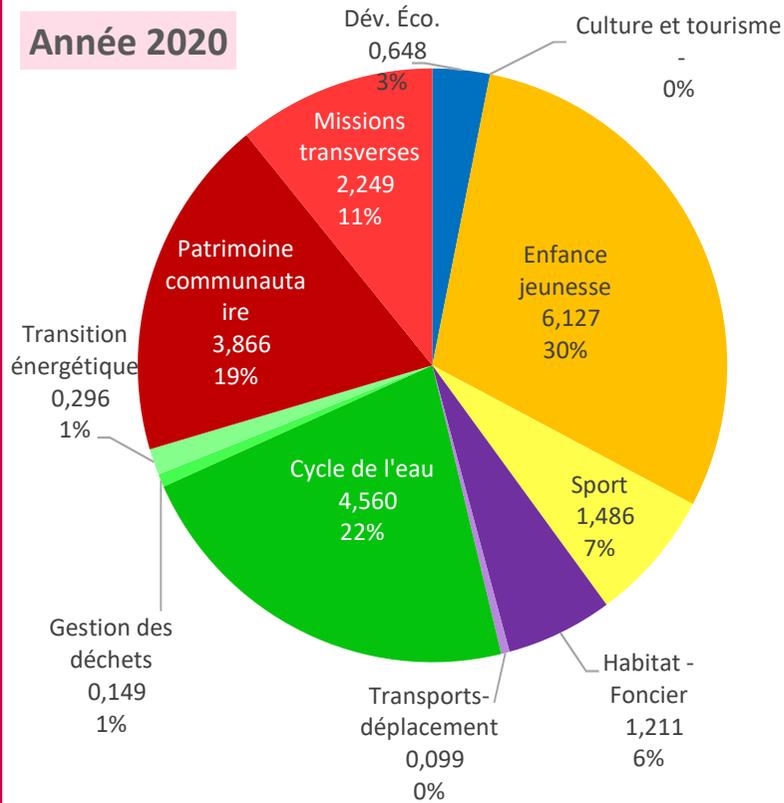




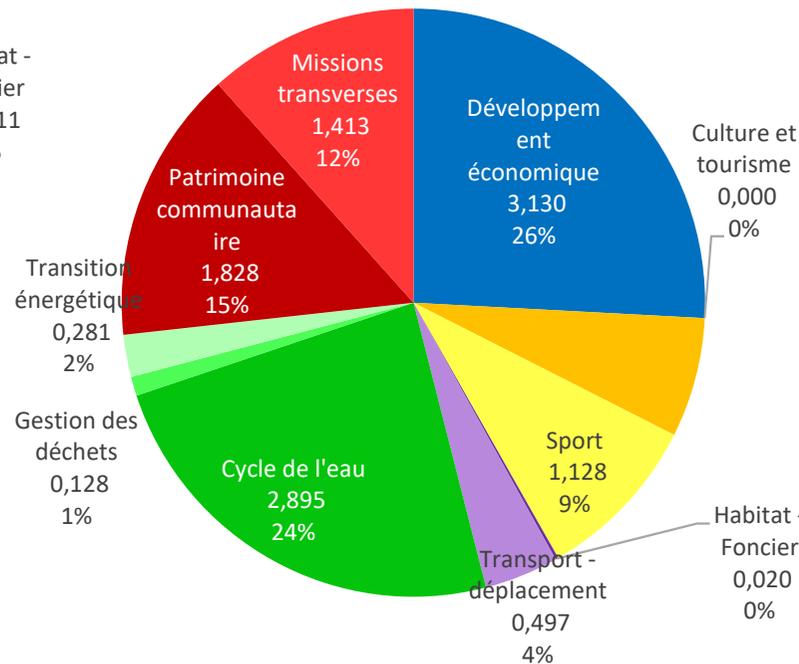
CHIFFRES CLÉS

Part des politiques publiques dans la commande publique

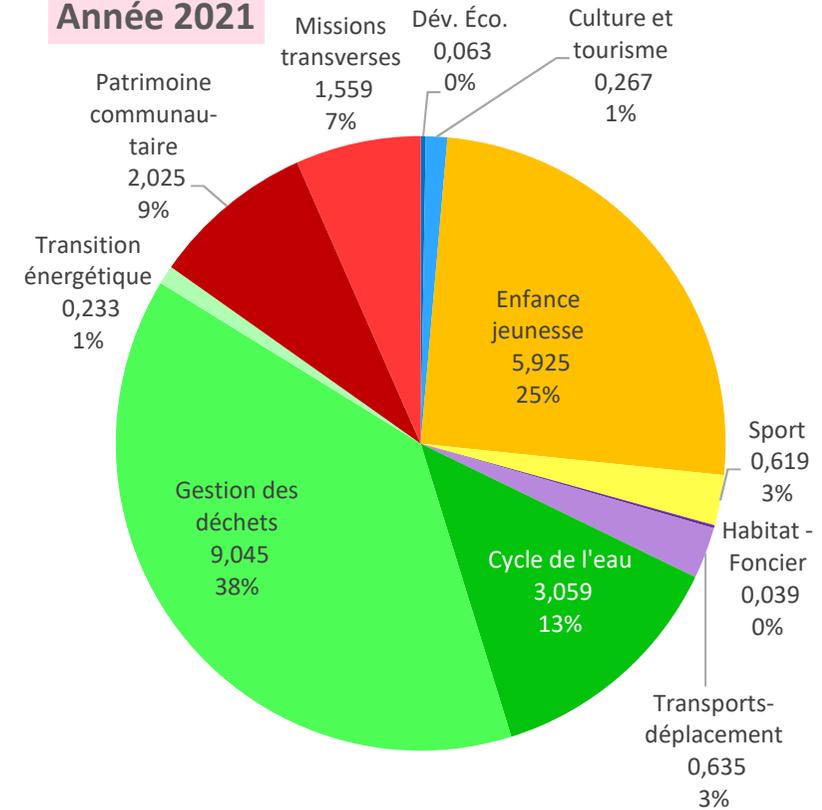
Année 2020



Année 2022



Année 2021



Le poids des différentes politiques dans la commande publique reflète l'avancement des projets.

Ainsi, les années 2020 et 2021 ont été marquées par les marchés liés à la réhabilitation de Beauflis et du gymnase de Condé, à la construction de la maison de l'enfance de Tessy et de la STEP de Condé ainsi que par la mise en place de la redevance incitative.

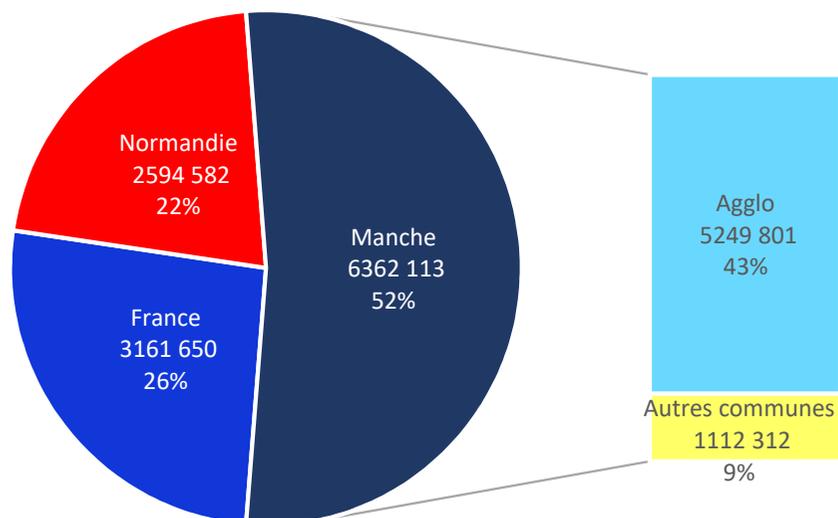
Par ailleurs, plusieurs marchés pluriannuels ont été passés liés à l'activité des services (assurances, nettoyage des locaux, équipements de protection individuelle), ou nécessaires à l'entretien des bâtiments communautaires et à la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement ou d'alimentation en eau potable. 2022 a vu pour sa part le début des travaux de réhabilitation du siège de l'Agglo, la mise en place des marchés de restauration dans les structures de l'enfance, le renouvellement du réseau des eaux usées à Torigny-les-Villes, Saint-Amand et Saint-Lô ainsi que la construction des ateliers relais agro-alimentaires.



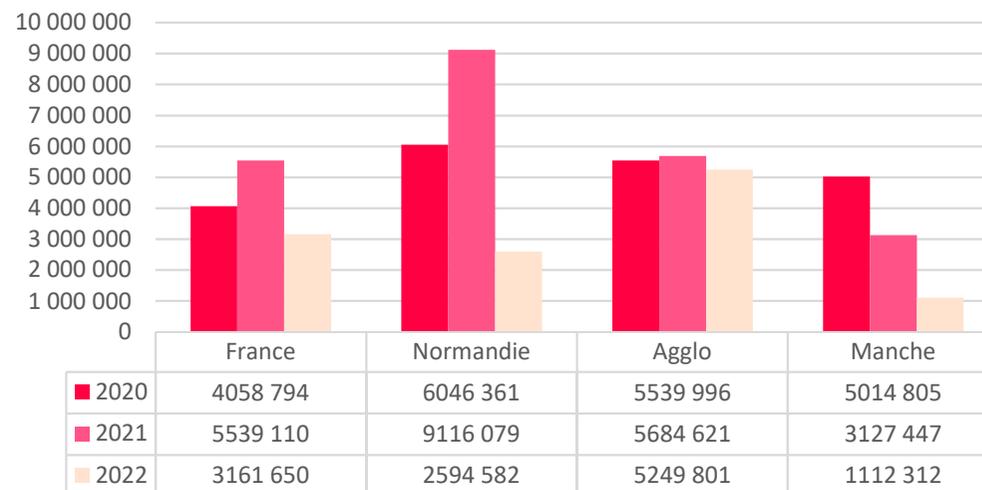
CHIFFRES CLÉS

*Chiffres concernant
les seuls marchés supérieurs
à 40 000 € HT ayant fait l'objet
d'une mise en concurrence*

Montant des marchés par origine des entreprises
en 2022 (en € HT)



Montant des marchés par origine des entreprises
(en M€ HT)



43% des dépenses réalisées dans le cadre de
marchés publics vont à des entreprises du territoire
(25% en 2021)

Faits marquants de l'année 2022

L'activité de la commande publique est fortement liée à l'avancement des différents projets politiques

2022 a été marquée par les différents marchés concernant :

- les travaux de rénovation de la Tour Agglo
- les travaux de réaménagement d'un laboratoire agro-alimentaire et de bureaux à Saint-Lô
- les travaux de construction de deux ateliers agro-alimentaires et de deux ateliers-relais à Saint-Lô
- les travaux de renouvellement des eaux usées à Torigny-les-Villes, Saint-Amand et Saint-Lô
- la fourniture de repas dans les structures de l'enfance
- l'acquisition d'un logiciel pour, d'une part, la gestion des services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et , d'autre part, pour la gestion du dispositif Kiosk
- le renouvellement anticipé des marchés de fournitures de papier de reprographie ainsi que des produits d'entretien et d'hygiène en raison de la flambée des prix



AXE
CP_A

PILOTER L'ACHAT PUBLIC

CONTEXTE

CP_A_1

La mise en œuvre du projet politique nécessite de lancer très souvent des procédures de marchés. Le pilotage des achats est indispensable pour :

- s'assurer du respect des priorités au regard du projet politique et des achats stratégiques de la collectivité
- anticiper le plus en amont les consultations à venir afin de mieux maîtriser la charge de travail du service de la commande publique et des directions opérationnelles ainsi que pour laisser le temps nécessaire à la réflexion pour définir le besoin, s'assurer que tous les freins sont levés et définir la procédure à mettre en œuvre
- Suivre les éventuelles difficultés rencontrées (procédure sans suite, contentieux, dépassement financier...)

CP_A_2

- Même si l'achat est avant tout un acte économique, il reste très cadré juridiquement. Or le cadre réglementaire ne cesse d'évoluer et de se complexifier. Il convient donc de :
- Mettre en place les outils permettant de sécuriser l'acte d'achat au sein de Saint-Lô Agglo
- Développer une culture commune autour de l'achat

PROGRAMME CP_A_1 : PROGRAMMATION DES ACHATS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Anticiper les besoins	Pourcentage de procédures programmées lancées	NC	NC	61	70	52	50	Environ la moitié des procédures programmées ont été lancées. Cela s'explique par le retard pris par certains projets
	Pourcentage de procédures non programmées lancées	NC	NC	13	10	25	15	Les procédures non programmées représentent un quart des consultations lancées en 2022.
	Pourcentage de procédures programmées ayant été abandonnées	NC	NC	18	10	21	10	Seuls deux projets de consultation ont été réellement abandonnés (3%), les autres ont été réalisés en direct par les services au regard de leur montant
Stabiliser la programmation	Nombre de procédures reportées à la demande des directions	NC	NC	22	10	29	10	Ces projets sont reportés en 2023

Projets 2023

- Faire des points réguliers avec les directions pour mieux lisser la charge de travail sur l'année
- Depuis 2022, une revue de projets est réalisée chaque trimestre par le CODIR afin de définir les priorités à venir.

PROGRAMME CP_A_2 : SÉCURISER L'ACHAT PUBLIC

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Améliorer la définition du besoin et la qualité des actes produits	Nombre de procédures déclarées sans suite	NC	NC	NC	2	9	5	Les déclarations sans suite s'expliquent, d'une part, par la hausse des coûts des matières premières notamment pour les marchés de travaux et, d'autre part, par une mauvaise définition du besoin. Une meilleure pratique du sourcing, avant le lancement de la consultation, permettrait d'éviter cet écueil.
Renforcer la sécurité juridique des procédures	Nombre de contentieux	NC	NC	0	0	0	0	
	Observations du contrôle de légalité	NC	NC	2	0	0	0	
Développer une culture commune de l'achat	Nombre d'ateliers thématiques	NC	NC	0	3	0	2	Aucun atelier thématique n'a été réalisé à l'attention des agents mais des présentations individualisées ont été faites à l'attention de certaines directions

Projets 2023

- Élaborer une cartographie des achats
- Rédiger un guide des règles internes de la commande publique pour les achats de faible montant
- Optimiser l'utilisation des solutions logicielles dans le cadre de l'exécution des marchés
- Organiser des ateliers thématiques sur les règles de la commande publique ouverts à tous
- Réactiver le réseau des référents « achat » de chaque direction pour diffuser les bonnes pratiques



Politique publique :

SYSTÈMES D'INFORMATION

SI

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Disposer d'un système d'information permettant de garantir le meilleur service aux habitants et l'efficacité des agents des entités publiques servies

RAP 2022



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La direction mutualisée des systèmes d'information assure un conseil stratégique auprès des entités publiques servies : Saint-Lô AGGLO, la ville de Saint-Lô et le CCAS de Saint-Lô, pour la conduite de leurs systèmes d'information, assure une expertise stratégique auprès d'elles lorsque l'exercice de leurs compétences nécessite la mise en œuvre d'outils relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure une assistance aux utilisateurs pour l'usage des outils relevant du domaine de ces technologies, assure la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, assure la mise en œuvre et l'administration des matériels relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure la mise en œuvre et l'administration des logiciels et progiciels des entités servies, met en œuvre et exploite une plateforme mutualisée de serveurs pour l'hébergement de projets de mutualisation, met en œuvre et exploite une plateforme des services dans le cadre des projets de mutualisation, met en œuvre les conditions de sécurité des systèmes d'information, organise et favorise les bonnes pratiques en matière de mutualisation des systèmes d'information.



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

✓ **1 088** PC (1047 en 2021), portables et tablettes (dont 472 pour l'Agglo, 446 en 2021)



✓ **53** sites interconnectés

✓ **275** téléphones fixes et **169** mobiles contre 251 et 146 en 2021
Pour un total de **444** téléphones



✓ **95** serveurs (virtualisés) contre 85 en 2021



LES AXES

SI_A Améliorer les services aux habitants

SI_B Optimiser la donnée et son utilisation

SI_C Faciliter l'usage du système d'information

CONTEXTE

Alors que le projet de territoire se poursuit, la direction mutualisée des systèmes d'information accompagne les services dans leurs choix de solution informatique pour exercer leurs missions.

Un travail de fond sur la relation dématérialisée à l'usager a permis de définir les contours d'un projet de fédération des services dématérialisée aux habitants sous la forme d'un portail citoyen qui sera déployé sur les années 2023-2025.

Côté infrastructure, les éléments matériels et logiciels de gestion des serveurs, réseaux et applications ont été remis à niveau, donnant aujourd'hui à la DMSI une infrastructure aux normes. Cependant les cyberattaques sur les collectivités publiques sont fréquentes et provoquent des dégâts considérables. La DMSI s'est inscrit dans le programme France Relance CYBERSECURITE pour augmenter le niveau global de protection de ses données et de ses agents.

Enfin, 2023 est la dernière année de réalisation du schéma directeur en cours, elle sera donc également l'année de la définition du schéma directeur 2024-2027

AMÉLIORER LES SERVICES AUX HABITANTS

Faits marquants de l'année 2022



Collecte des ordures ménagères :

Pointage des levées de bacs via puce et lecteur installé sur les bennes à ordures ménagères et paramétrage de la facturation pour production d'une facturation à blanc



Définition du **futur portail citoyen**, socle des services dématérialisés à la population



Mise en production des sites internet du tourisme et de Saint-Lô Agglo

OPTIMISER LA DONNÉE ET SON UTILISATION

Faits marquants de l'année 2022



Mise en place d'une **solution d'informatique décisionnelle** et des univers finances et ressources humaines



FACILITER L'USAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Faits marquants de l'année 2022



Cellule support :

Année rythmée par les déménagements : Tour Agglo, Maison de la justice et du droit, direction de la promotion du territoire, direction du cycle de l'eau et des infrastructures.

Déploiement de la nouvelle téléphonie fixe pour la maison de la justice et du droit et la direction du cycle de l'eau et des infrastructures

Cellule infrastructure :

- ✓ Remplacement de la solution de sauvegarde pour une solution dimensionnée à notre **nouvelle infrastructure serveur**
- ✓ Ajout de **2 nouveaux nœuds** aux quatre actuels de notre plateforme de virtualisation de serveurs
- ✓ Définition et début de mise en place de notre **nouvelle norme de raccordement de sites distants** au réseau privé de l'Agglo
- ✓ Lancement de la **démarche France Relance Cybersécurité** (Audit de sécurité et préconisations)



Cellule projet :

Choix de la **solution Portail Famille** (Petite enfance, Enfance et périscolaire pour la ville de Saint-Lô)

Choix de la solution de **dématérialisation de la carte KioskAgglo**

AMÉLIORER LES SERVICES AUX HABITANTS

CONTEXTE

Les habitants attendent de leurs collectivités des services dont la simplicité et la qualité sont cohérents avec l'époque et les exigences de celle-ci. L'effacement du millefeuille administratif, les services numériques accessibles 24h/24 7j/7, la simplification sont des attentes fortes de la population qui peut comparer les services publics, privés, d'états, territoriaux, etc.

PROGRAMME SI_A_1 : DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES AUX USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Facturation de la redevance des ordures ménagères incitative	Accès à la facture de façon dématérialisée pour l'ensemble de la population	NC	NC	NC	100 %	0	100 %		L'objectif pourra évoluer vers un taux de consultation en ligne si les outils permettent ses chiffres. Le portail n'a pas pu être mis en place en 2022
Téléservices Saint-Lô AGGLO	Nombre de téléservices aux usagers en ligne	NC	NC	48	60	80	65		Opération lancée en 2018, Une baisse du nombre de demandes est attendus en 2023 car la mise en place du nouveau portail famille va enlever un volant important de téléservices qui sont aujourd'hui mis en place à chaque vacance et utilisés par les habitants. Ces usages sont donc des téléservices en moins mais des services dématérialisés en plus.
	Utilisation des téléservices	NC	NC	7 488 demandes par les citoyens	10 000	9 636	7 000		
PT Objectif du territoire : 100% des services en ligne en 2026	Proportion de services en ligne	NC	NC	NC	NC	51 %	66 %	100 %	
	Nombre de services en ligne	NC	NC	NC	NC	30	45		

Projets 2023

- La facturation réelle des ordures ménagères en redevance sera opérationnelle
- Le centre aquatique va proposer l'achat en ligne d'entrée et prestations
- La carte KioskAgglo va se dématérialiser et proposer un nouveau modèle de porte monnaie électronique en ligne
- Le portail famille va se déployer et permettre aux habitants de gérer inscription et présence de leurs enfants sur tout le périmètre petite enfance et enfance jeunesse, et également pour les écoles de la ville de Saint-Lô

PROGRAMME SI_A_2 : ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DES ENTITÉS PUBLIQUES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Fournir les outils pour un pilotage de la prise d'appel des standards	taux d'abandon et de dissuasion	NC	NC	14 % (décembre – janvier)	< 10 %	16 %	< 10 %	Le déploiement des nouvelles infrastructures de téléphonie fixe n'a pu se réaliser sur l'année, à cause de retard de livraison de notre solution opérateur secourue

Projets 2023

- Poursuivre le déploiement de notre nouvelle téléphonie, déploiement contrarié par des difficultés de mise en place des éléments centraux avec l'opérateur

PROGRAMME SI_A_3 : INVESTIR POUR L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déploiement de la fibre à l'habitant sur le territoire	Nombre de prises du territoire déployées et prêts à recevoir un abonnement internet en fibre optique	NC	NC	21 971	28 000	27 678	31 000	Chiffres fournis par Manche Numérique, ceux-ci étant maîtres du planning de déploiement

OPTIMISER LA DONNÉE ET SON UTILISATION

CONTEXTE

- Avec la loi pour une République numérique (Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016), l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public ont ainsi l'obligation d'ouvrir leurs données, à l'exception des personnes morales dont le nombre d'agents ou de salariés est inférieur à 50 ETP et des collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants.
- La mise en place d'une solution d'analyse de données (Business Object – Business Intelligence) permet d'analyser les données de nos logiciels finances et ressources humaines, et nous permettra ensuite de croiser ces données avec des données métiers.

PROGRAMME SI_B_1 : OPEN DATA

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Publier les données validées	Nombre de jeux de données publiés	0	3	22	27	<ul style="list-style-type: none"> • urbanisme (documents d'urbanisme en vigueur ; détail des zonages, prescriptions, informations des PLU ; périmètre du droit de préemption urbain), • transport (schéma directeur cyclable ; étude Schéma d'Accessibilité des Transports ; lignes du réseau SLAM, arrêts), • bâtiments (bâtiments communautaires) • eau, assainissement (stations d'épuration) • habitat (périmètre de l'étude opah-ru périmètre action cœur de ville)

Projets 2023

Publication des données :

- Périmètre d'intervention Action Cœur de Ville valant périmètre ORT - Ville de Saint-Lô – 2020
- Périmètre de l'étude OPAH-RU 2020-2025 - Ville de Saint-Lô
- Toutes les données sur le réseau de bus SLAM (arrêts et lignes)

PROGRAMME SI_B_2 : SYSTÈME D'INFORMATION DÉCISIONNEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Diffuser des requêtes de pilotage à destination des directions métiers	Nombre de requêtes diffusées	NC	NC	0	30 Requêtes*Destinataire	12	30	Nombre de Requête x Destinataire (2 requêtes envoyées à 12 destinataires valent 24 sur cet indicateur)

Projets 2023

- Mise en place de la plateforme Business Object avec CIRIL, la formation des agents RH, Finances et du conseiller en gestion et performance. Les requêtes seront ensuite créées par les métiers (RH, Finances et conseiller en gestion et performances) et seront diffusées aux directions métiers pour consultations périodiques

FACILITER L'USAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION

CONTEXTE

Le système d'information est un levier essentiel de la performance des services, par une instantanéité des échanges, une disponibilité de l'information et une formalisation des processus métiers informatisés

PROGRAMME SI_C_1 : DÉPLOYER LES OUTILS COLLABORATIFS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Nombre d'équipes « Teams » collaboratives	Nombre d'équipes actives dans Microsoft Teams	NC	NC	5	25	12	40	Chaque équipe est créée avec une formation du propriétaire sur le fonctionnement des outils collaboratifs

Projets 2023

L'utilisation de Microsoft Teams sur son versant collaboratif nécessite un déploiement contrôlé et accompagné par de la formation aux propriétaires de Teams. L'industrialisation du déploiement est prévu sur 2023 avec en moyenne deux directions par mois de déployées.

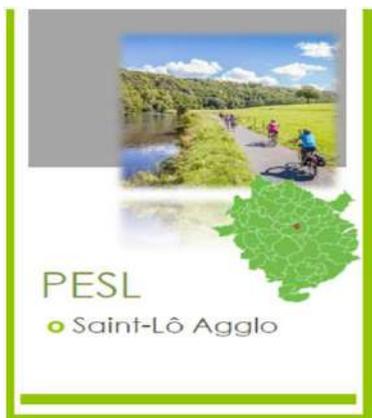
PROGRAMME SI_C_2 : DÉPLOYER DE NOUVEAUX SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déployer des centres d'appels internes dans les services	Nombre de centre d'appels déployés	NC	NC	1	3	1	3	Déployer le service support de la DMSI et un autre service à déterminer
Utilisation de la nouvelle téléphonie par les agents	Taux de ligne fixe basculée sur la nouvelle téléphonie	NC	NC	3 %	60 %	15 %	60 %	On estime à 60% le nombre d'agents doté d'une ligne fixe qui est connectée sur l'Alcatel. Le projet a pris du retard suite à une défaillance du prestataire.

Projets 2023

- Les centres d'appels permettent de monter la qualité de réponse, en externe pour les usagers et en interne (inter services). Il permet de gérer la prise d'appel sur différents postes, plusieurs postes en même temps, avec une gestion des files et messages d'attente et de dissuasion.
- La nouvelle téléphonie permet d'intégrer un annuaire fiable des collègues, des fonctions de transfert d'appels et de prise d'appel à domicile pour le télétravail, et utilise une sortie téléphonique aux coûts de communications bien plus faible



PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL

PESL

FINALITÉS

Créer les conditions nécessaires pour améliorer l'offre de services et le bien vivre sur le territoire de Saint Lô Agglo, en s'appuyant sur une dynamique de réseau de professionnels intra et extra établissement public de coopération intercommunale.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le projet éducatif social local, signé en janvier 2020, porte son attention sur l'accompagnement des enfants, des jeunes (0-25 ans) et de leur entourage.

Il définit la volonté politique d'être au plus proche des attentes et des besoins du public, par une démarche participative, de partenariat et de transversalité.

Il souligne la volonté :

- d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur,
- de prendre en compte et favoriser l'accueil de tous les publics (situation de handicap, rupture sociale, scolaire..)
- d'aller vers les jeunes à des échelles de proximité
- faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une approche globale

RAP 2022



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION 2022

III - Compétences facultatives

- Enfance-jeunesse

Élaboration, et pilotage du Projet Educatif Social Local et coordination des autres contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels.

(caisse d'allocations familiales, direction départementale de la cohésion sociale, département de la Manche, mutualité sociale agricole côtes normandes, Éducation nationale).

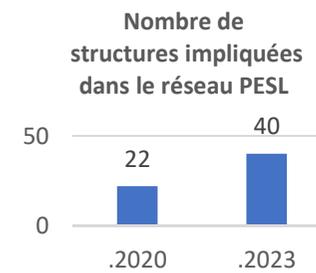
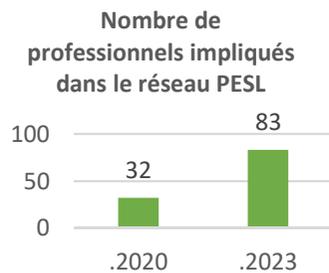


Le réseau du Projet Educatif Social Local et sa coordination

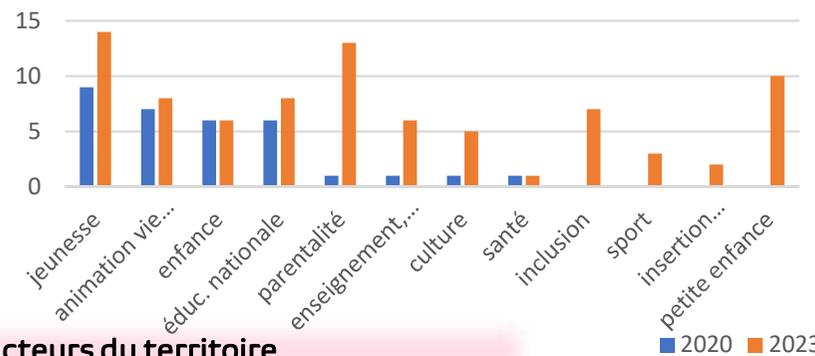
En 2022, le réseau PESL est constitué d'acteurs issus de structures associatives, privées, institutionnelles, Éducation nationale et collectivités. Aujourd'hui, ce réseau d'acteurs comprend plus de **80 professionnels représentant 12 champs de compétences**.

L'équipe de coordination PESL est mobilisé et mobilisable auprès des acteurs. Elle est ressource et fédératrice.

- ❖ Participation aux assemblées générales associatives (associations Familles rurales, Les Saltimbrés, Passerelles, centres sociaux, espaces de vie sociale...), aux comités de pilotage (LAEP Centre Social Mandela, Espace des parents Familles rurales region de Daye...).
- ❖ Observatoire, ressource pour les acteurs locaux (données statistiques, évolution pour des renouvellement de projets espaces de vie sociale, dépôts de projets...).
- ❖ Accompagnement de projets locaux (soutien méthodologique de projet, de demande de financements, outils pédagogiques...).
- ❖ Rencontres, temps de travail avec les institutions CAF, MSA, département de la Manche, connaissance des dispositifs et transmission aux acteurs locaux (MAJ CD 50, REAAP CAF et CTG, Grandir en Milieu Rural MSA...).



Répartition et évolution des champs de compétences professionnels dans le réseau PESL



CONTEXTE

À l'échelle nationale, seul le département de la Manche, au travers des cinq institutions, a impulsé la démarche du PESL, en intégrant fortement la notion de prise en compte globale de l'individu, du lien social.

Le 15 janvier 2020, le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo, a été conventionné avec ces institutions.

Depuis 2020 et les arrivées respectives des coordinateurs jeunesse et parentalité, le PESL de Saint-Lô Agglo est dans sa phase opérationnelle. Sa mise en œuvre repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié, comme étant une ressource, un relais en terme de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population.

Pour mémoire, en 2022 deux temps forts ont marqué le PESL. La quinzaine de la parentalité a permis de mettre en lumière et valoriser le service local proposé aux familles en juin et la rencontre jeunes-élus pour écouter la parole des jeunes et la partager avec les élus en novembre.

L'année 2023 est l'année de renouvellement du PESL.



LES AXES

PESL_A Le PESL au service des acteurs du territoire

PESL_B Jeunesse 11-25 ans

PESL_C Parentalité

LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Temps de rencontres de réseau:

- dynamique partenariale de territoire
- petit déj' PESL
- groupes de travail

- ✓ Actualité du territoire
- ✓ Sensibilisation et mobilisation à la démarche d'évaluation du PESL
- ✓ Partage et co construction de projets territoriaux sur les thématiques :
 - Parentalité : **Quinzaine de la parentalité** 1ere édition - cycle d'ateliers pédagogiques professionnels- conférences tout public- accompagnement méthodologie de projet
 - Jeunesse 11-25 ans : **Agglo? J'écoute**, mobilisation à l'écoute des jeunes, « Porteurs de paroles » recueil de la parole des jeunes sur la place publique, journée d'échange élus-jeunes, nov 2022

Rencontre avec les principaux de collèges ruraux

- ✓ Sensibilisation aux orientations du PESL à la démarche de co-construction
- ✓ Actualité des territoires
- ✓ Partenariat (projet, communication /porteurs de parole au sein des collègues...

Soutien aux porteurs de projets

Appel à projet PESL 2022 :

- ✓ 5 porteurs de projets accompagnés en termes de méthodologie
- ✓ 10 porteurs de projets ont répondu à l'appel à projet PESL, soit 20 actions



« Agglo? J'écoute! »

Rencontre avec les gestionnaires associatifs d'ACM

- ✓ Actualité des territoires
- ✓ Partenariat (projet, communication)
- ✓ Présentation nouvelles modalités CAF –CTG et MSA-GMR en remplacement du CEJ

Accompagnement élus des collectivités

- ✓ Présentation aux élus signataires de la convention territoire globale , des nouvelles modalités d'accompagnement de la en remplacement du contrat enfance jeunesse
- ✓ Rencontres institutionnelles CAF-MSA : négociation financement CTG-CAF/GMR-MSA pour 2022 et 2023
- ✓ Participation/réflexion pour le développement d'offre de service enfance-parentalité-jeunesse-inclusion : Marigny, Condé sur Vire
- ✓ Projet logement jeune – diagnostic piloté par les services PLH/PESL



Présentation du plan alimentaire territorial aux acteurs du réseau PESL



P'tit dej PESL de rentrée

Valorisation des projets et recherche de financement

Manche ambition jeunesse CD 50

- ✓ Mobilisation-accompagnement des porteurs de projet et centralisation des dossiers
- ✓ Sollicitation financière action « Agglo? J'écoute / parole et participation des jeunes » pilotée par le PESL

Grandir en Milieu rural- MSA

- ✓ Copilotage avec la MSA du dispositif.
- ✓ Information aux porteurs de projets
- ✓ Accompagnement dans la co-construction, et partenariat des projets
- ✓ Sollicitation financière (attribution de 7 380 € /actions parentalités-conférences pilotées par le PESL)

REAAP –CAF

- ✓ Valorisation des projets - évènements parentalités EPCI et des partenariats
- ✓ Sollicitation financière (attribution de 11 750 € / actions pilotées par le PESL)

LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En 2022, **trois grands projets** ont mobilisés les acteurs de la parentalité et de la jeunesse

Concernant l'axe parentalité

- L'Agence Régionale de Santé a lancé en juillet 2021, pour la période de 2022, un appel à projet sur les 1000 premiers jours de l'enfant.

Sur les 39 dossiers déposés à l'échelle de la Normandie, Saint-Lô Agglo, au titre du PESL a été retenu parmi les 14 lauréats. **Saint-Lô Agglo étant l'unique lauréat de la Manche.**

Ce projet portait sur **l'accompagnement des professionnels** en réponse aux besoins des publics enfant et famille (journées pédagogiques) et sur un cycle de conférences tout public. Au total **49 professionnels** ont participé aux journées pédagogiques, **3 conférences** ont été proposées avec une quarantaine de participants.



La communication dans le trio : Parent enfant professionnel



- **Quinzaine de la parentalité, 1ere édition en juin 2022**

Ce sont **plus de 20 acteurs de la parentalité** en régie et associatifs du territoire de Saint-Lô Agglo impliqués dans la co-construction de la « quinzaine de la parentalité ».

40 événements sur 25 lieux différents du territoire de l'Agglo ont été proposés aux familles, aux enfants et aux jeunes.



Soirée familles, jeux coopératifs
ACM d'Agneaux



Atelier partage
Familles Rurales région de Daye

Concernant l'axe jeunesse

- L'engagement et la participation des jeunes, est une volonté forte de l'Établissement public de coopération intercommunale

Au cours de huit rencontres, **plus de 400 jeunes** ont pu s'exprimer avec l'outil porteur de parole, sur les visions de la société de demain, sur leurs émotions.



Depuis 2021, **une démarche d'écoute et de participation des jeunes** a été enclenchée et coconstruite avec une **quinzaine d'acteurs jeunesse**.

Le 3 novembre, 69 personnes dont **25 jeunes, 17 élus et 26 acteurs jeunesse** se sont réunis pour échanger et partager leurs points de vue, leurs attentes et besoins.



LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

La mise en œuvre du PESL repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats identifiés, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié aujourd'hui, comme étant une ressource, un relais en terme de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population .

L'enjeu de la démarche PESL repose sur :

- un réseau d'acteurs impliqués, réactifs et soucieux du service rendu à la population
- une coordination à l'écoute des besoins des acteurs du réseau, qui impulse et fédère des projets collectifs
- une transversalité dans les différents champs d'actions.

PROGRAMME PESL_A_1 : IDENTIFIER ET PÉRENNISER UN RÉSEAU TERRITORIAL DE PROFESSIONNEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Diversifier le réseau PESL d'acteurs, dans les différents champs de compétences du PESL et impulser des projets coconstruits	Nombre de structures représentées dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	38	40	37	45	Le réseau PESL permet à chacun des acteurs du territoire, dans les différents domaines qui gravitent autour du public 0-25 ans et de leurs familles, d'avoir une vision globale des réponses apportées ou à apporter aux familles. Il est à l'interface des acteurs. Il participe à la mise en œuvre des politiques publiques et à l'identité du territoire de Saint-Lô Agglo (appartenance, attractivité, cohérence, dynamisme..)
	Diversité des champs de compétences dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	9	12	10	15	Le réseau est aussi facilitateur pour l'interconnaissance des champs de compétences des professionnels, afin de mieux accompagner les publics et les familles. Il contribue à la complémentarité des actions dans un souci de continuité éducative, d'équité territoriale: quinzaine de la parentalité, convention citoyenne de la jeunesse, accompagnement des dispositifs institutionnels, appels à projets, conseil des collèges ruraux, conseil des ACM associatifs, observatoire, éléments de diagnostic...
	Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche et le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	65	70	48	90	L'écart entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022, peut s'expliquer par le fait que : - Seuls les acteurs présents aux temps de réseaux sont comptabilisés - La participation des acteurs aux temps de réseaux PESL, sont sur la base du volontariat et en fonction de l'ordre du jour. Il faut rappeler qu'un grand nombre d'acteurs ont été mobilisés sur la première édition de la quinzaine de la parentalité, avec un certain nombre de temps de travail en dehors des dynamiques partenariales de territoire, et sur le temps fort de la participation des jeunes.
	Déploiement en 2023 de réseau PESL décliné à des échelles de proximité	/	/	/	3	Le réseau PESL est bien identifié à l'échelle de l'EPCI, mais sa structuration pose des limites à la co-construction de projets. L'instauration des réseaux de proximité permettra d'accompagner et d'initier des projets, des réflexions en tenant compte des particularités des territoires de proximité (population, géographie, ressources locales, besoins...), avec les acteurs et les élus locaux. Sur l'année 2023, à titre expérimental, trois territoires seront plus spécifiquement accompagnés. Une évaluation de l'accompagnement de proximité sera effectuée en vue du développement pour l'ensemble des secteurs de proximités (6).
Accompagner les acteurs locaux pour des projets innovants et structurants	Nombre de porteurs de projets bénéficiant d'un accompagnement méthodologique pour une meilleure réponse et adéquation aux besoins du public et faciliter le partenariat et la complémentarité	5	6 à 10	5	10	Le PESL est reconnu en tant que ressource auprès des acteurs (solicitation de ceux-ci dans l'ébauche ou renouvellement de leurs projets : LAEP/ espace de parents / rencontre participative avec les jeunes / journée de la randonnée en familles..) De part sa structuration avec deux axes de développement identifiés et portés, des initiatives émergent autour de la parentalité et du bien-être des jeunes en complémentarité avec l'éducation nationale (établissements second degré/collèges...).

- Projets 2023**
- Proposition de temps de réseaux spécifiques dans les domaines de la santé, le bien-être et l'inclusion + compétences psychosociales
 - Instauration de réseau de proximité, pour favoriser les projets locaux co-construits, une meilleure identification et lisibilité des acteurs en proximité
 - Lancement des projets territoriaux PESL 2023
 - **Phase d'évaluation du PESL en vue du renouvellement 2024-2027 (contexte global au début)**

AXE
PESL_C

PARENTALITÉ

CONTEXTE: La collectivité a comme stratégie de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des familles quelle que soit leur forme, sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il s'agit de faire de Saint-Lô Agglo un territoire où la qualité de vie est reconnue par les familles et les jeunes.

Les objectifs identifiés pour l'axe de la parentalité sont:

1 – Valoriser et renforcer la place des **parents** dans leur rôle d'éducateur

2 – Développer l'offre d'**accompagnement** et l'**animation** en direction des familles du territoire

PROGRAMME PESL_C_1 : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent- enfant	Évolution du nombre de conférences parentalité proposées et complémentaires	EPCI =2 Autres acteurs = 3	EPCI = 4/5 Autres acteurs = inconnu ce jour	3 conférences EPCI 0 conférence associative	4/5	L'enjeu de la coordination est de répondre aux attentes des familles sur les thématiques abordées au cours des conférences.
	Évolution du nombre de participants aux conférences / ateliers sur la thématique de la parentalité	2 conférences = 100 inscriptions / 65 présents par conférence	4/5 conférences = 80 présents par conférence	3 conférences = 50 participants	5 conférences (50% en co- construction avec les associations) 50 présents par conférence	Le nombre d'inscriptions et de participants a augmenté entre la première et la seconde conférence. La communication visuelle dans différents lieux du territoire a permis le développement de l'action. Les conférences en visio ont un nombre de participants plus élevés qu'en présentiel.
	Présence du PESL dans le pilotage des lieux d'accompagnement à la parentalité	1	1	1	2	Ouverture du lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) porté par l'association Mandala en janvier 2022.
Développer des outils de communication adaptés	Nombre et diversité des outils de communication déployés et relayés auprès des familles du territoire (ex: Kit enfance – jeunesse, agenda des familles, réseaux sociaux ..)	1	3 Agenda des familles Site internet/ carte interactive Réseau social	0	3	L'enjeu de la coordination est de porter une vigilance sur le calendrier des actions proposées aux familles dans un souci de complémentarité, d'accessibilité et d'équité territoriale. En 2022, la non-réalisation des actions est due au fait de l'absence pendant 6 mois de la coordinatrice PESL parentalité et de son non-remplacement.
Poursuivre et conforter la dynamique de parentalité à l'échelle territoriale	Nombre d'acteurs mobilisés sur la quinzaine de la parentalité		20	20	25	La quinzaine de la parentalité a permis de mettre en avant les différents acteurs et services en direction des familles et des parents, pour et avec l'ensemble du territoire. Evènement qui a connu un réel succès. Une deuxième édition est prévue pour 2023. Cet évènement fait des émules sur le département de la Manche. La coordination parentalité est sollicitée par les autres EPCI pour échanger; les accompagner dans la réflexion et leur mise en œuvre (Coutances Mer et Bocage, Granville terre et mer). Les territoires de proximité correspondent sensiblement aux anciennes communautés de communes. Proposer des actions sur l'ensemble des territoires de proximité et accessibles à tous.
	Nombre d'actions proposées sur la quinzaine de la parentalité	NC / 1 ^{er} édition de la quinzaine de la parentalité en 2022	20	40	60	
	Nombre de territoire de proximité bénéficiaire d'actions parentalité sur la quinzaine de la parentalité		3	6	6	
	Nombre d'acteurs professionnels participants aux cycles de conférence et aux journées pédagogiques dans le cadre des appels à projets institutionnels	NC	20	40	45	

Projets 2023

- Poursuite de la dynamique parentalité enclenchée par l'appel à projet des 1000 premiers jours de l'enfant (appel à projet ARS Normandie).
- Accompagner et favoriser la co-construction entre acteurs dans la dynamique partenariale de territoire parentalité
- Partenariat EPCI – UDAF : Fêtes des familles le 2 juillet 2023

AXE
PESL_B

JEUNESSE 15-25 ANS

CONTEXTE

Aujourd'hui, l'offre d'accueil destinée aux jeunes ne semble plus répondre à leurs attentes et à leurs besoins. On constate de manière globale, sur l'ensemble du territoire, une diminution de la fréquentation des structures. Néanmoins, des besoins subsistent sur les créneaux suivants: soirées, week-end et hors périodes scolaires. Il est donc nécessaire d'aller vers tous les jeunes à des échelles de proximité. L'outil porteur de parole a permis d'avoir un premier échange avec les jeunes et confirme ce constat.

La contribution des acteurs du territoire va tenter de répondre à ce constat et le projet jeunesse de l'établissement public de coopération intercommunale a pour vocation d'être ambassadeur de la prise en compte de la parole des jeunes, en leur laissant la place et en favorisant leur implication dans la vie locale.

PROGRAMME PESL_B_1 : FACILITER L'INSERTION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA VIE LOCALE

« Agglo ? J'écoute ! » : Nous sommes l'avenir, écoute comment je l'imagine!

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Écouter et prendre en compte la parole des jeunes	Nombre de rencontre auprès des jeunes par le dispositif « Agglo ? J'écoute ! »	0	8	15	L'écoute des jeunes a été mise en œuvre d'une part par 8 rencontres « Agglo ? J'écoute ! » et d'autre part par la rencontre élus-jeunes du 3/11/22. Les huit rencontres se sont organisées avec 16 acteurs jeunesse différents (2 élus et 14 professionnels). Cela a permis 479 contributions de jeunes (entre le mois de juin et d'octobre 2022) issues de 35 communes différentes de l'agglomération.
	1) Lieu de rencontre 2) Contributions	0	479	700	
	Implication de jeunes à la rencontre jeunes élus	8	25	50	L'ensemble des jeunes présents, sont venus par l'intermédiaire d'un professionnel jeunesse (Kiosk, campus connecté, le FJT, la Mission Locale, les Saltimbrés, le référent du conseil départemental de jeunes).
	Nombre de jeunes valorisés pour leur engagement	10	4 jeunes ont témoigné + 2 vidéos	10	Concernant la place des jeunes dans l'organisation, il était prévu que huit jeunes puissent témoigner de leur engagement. Ce sont finalement quatre jeunes qui ont partagé leurs expériences . Cela semble peu, compte tenu des différentes structures existantes sur l'ensemble du territoire. Cependant, force est de reconnaître que dans le contexte actuel, il n'est pas toujours simple de mobiliser les jeunes pour des rencontres d'un nouveau genre.
	Implication des élus	10	27	30	27 élus ont participé au moins une fois à la démarche CCJ entre 2021 et 2022 : Il est important de noter que sur le début de la démarche, il a été difficile de mobiliser les élus municipaux et communautaires, sur la question de la prise en compte de la parole des jeunes. En 2022, seulement 4 élus sur 24 invités de la commission enfance jeunesse se sont retrouvés pour être sensibilisés sur la parole des jeunes et pouvoir faire une préconisation auprès de l'établissement public de coopération intercommunale (préconisation qui n'a pas abouti au conseil communautaire). Pour la rencontre élus-jeunes du 3/11/22, 36 élus ont été invités personnellement et 18 élus ont été présents. On peut noter que la présence de 6 élus qui n'ont pas eu d'invitation personnelle, mais qui se sont sentis concernés lors de la diffusion de l'affiche de l'évènement, envoyée à l'ensemble des 61 communes de l'agglomération.
Réseau VIGIE JEUNES Repérer et accompagner les jeunes dits invisibles	Sensibilisation auprès des acteurs de proximité.	Dispositif enclenché en 2021	5	3	2022 : Signature du conventionnement Mission locale avec EPCI / Familles rurales Moyon-Tessy / Familles Rurales région de Daye / Saint-Lô / Ligue de l'Enseignement
	Instaurer un réseau d'acteurs identifiés, langage commun, piste d'actions, méthode d'accompagnement		1	1	Lancement du réseau Vigie Jeunes : conférence/débat sur « comprendre les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique » .
			1 temps de réseau	3	Temps de réseau Vigie Jeunes : interconnaissance, définition d'objectifs partagés interprofessionnels

- Projets 2023**
- Continuité de la démarche convention citoyenne de la jeunesse en favorisant l'implication et la récolte de la parole des jeunes (porteur de parole / événement jeunes et élus) afin d'aboutir à un positionnement politique dans ce projet.
 - Logement jeunes / réalisation du diagnostic des besoins de logements jeunes en lien avec le programme local de l'habitat
 - Vigie Jeunes: phase opérationnelle / langage commun, mode opératoire
 - Accompagnement au déploiement du dispositif de la CAF « PS jeunes » sur le territoire afin d'avoir une offre d'accueil le soir et le week-end pour les 11-18 ans
 - Création d'un outil de communication commun à tous les acteurs

CONTRAT
AGGLO
COMMUNES



TERRITOIRE

TERRI



FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique contribue à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer les projets engagés, prioriser ceux à venir pour répondre aux grands enjeux de demain tout en garantissant une capacité d'investissement pour les générations futures : préserver le cadre de vie et l'environnement et favoriser un développement économique et durable qui soit attractif pour de nouveaux jeunes actifs.

RAP 2022



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

- ✓ La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville et la conclusion des contrats de ville à l'échelle intercommunale
- ✓ Le contrat de ville de Saint-Lô signé le 28 septembre 2015
- ✓ Convention tripartite LEADER Région Normandie/Agence de services et de paiement/Groupe d'action locale signée le 2 novembre 2015
- ✓ Contrat de territoire 2017-2022 signé le 24 juillet 2018
- ✓ Convention cadre action cœur de ville signée le 26 septembre 2018
- ✓ Délibération du 22 mars 2021 approuvant la mise en place du contrat Agglo-Communes
- ✓ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé le 07 janvier 2022



CONTEXTE

La contractualisation avec les partenaires financeurs (Europe, Etat, Département, Région) est un outil indispensable qui permet de porter des projets d'investissements structurants à l'échelle du territoire.

Le contrat de territoire 2017-2022 avec la Région et le Département s'est achevé au 31 décembre 2022. Le contrat présente un bon taux d'engagement avec l'accompagnement de plus de 80% des opérations inscrites. Seules trois projets portés par Saint-Lô Agglo n'ont pas été programmés avant la fin du contrat.

Une nouvelle contractualisation est proposée par la Région Normandie et le département de la Manche dès janvier 2023.

Le dispositif LEADER arrive en fin de programmation. Au 31 décembre 2022, le taux d'instruction était de 73% et le taux de paiement de 39%.

Les rencontres entre l'Agglo et les communes se sont multipliées au cours de cette année d'installation du dispositif. Plus de 40 communes ont été rencontrées et 10 contrats ont été signés.



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022



✓ **10** contrats Agglo-Communes signés

✓ **43** communes accompagnées

✓ **28** dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville



LES AXES

TERRI_A Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

Faits marquants de l'année 2022

CONTRAT AGGLO COMMUNES

10 contrats Agglo-Communes signés



Saint-Lô Agglo répond à l'appel à candidature LEADER 2023-2027 (30 novembre 2022)

Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) (07 janvier 2022)

AXE
TERRI_A

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

CONTEXTE

Impulser une dynamique d'investissement et doter le territoire d'équipements modernes, attractifs et structurants.
Améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants de l'agglomération.

PROGRAMME TERRI_A_1 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
PT Permettre l'émergence de projets innovants et structurants à l'échelle du territoire et au sein des communes	Nombre de projets privés accompagnés par les fonds européens	NC	NC	2	5	8	6	Objectifs 2026 en attente de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027
	Nombre de projets communaux accompagnés dans les différents dispositifs contractuels	NC	NC	60	10	16		En fonction des projets qui seront inscrits au sein des futurs contrats de territoire Manche et Région et des modalités de la future programmation LEADER 2023-2027
	Nombre de contrats Agglo-Communes signés	NC	NC	1	8	10	12	
PT Apporter une ingénierie technique et financière aux communes	Nombre de communes accompagnées	NC	NC	15	20	43	48	
	Montant subvention notifié par l'Agglo	NC	NC	0	400 000 €	175 291,88 €	400 000 €	Montant inscrit au PPI. Peut varier en fonction des sollicitations des communes Les demandes de paiements pourront intervenir jusqu'en 2029

Projets 2023

- Contrat de territoire Manche 2023-2028 avec la Département
- Contrat de territoire 2023-2027 avec la Région
- Programmation Leader 2023-2027 et nouveaux appels à projets FEDER
- Convention ORT Petites villes de demain

PROGRAMME TERRI_A_2 : AGIR SUR LE CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
PT Mobiliser les politiques publiques de l'Agglo a destination des habitants des deux quartiers	Nombre de porteurs de projets accompagnés par Saint-Lô Agglo dans le cadre de l'appel à projets	NC	NC	5	5	7	4	
	Nombre d'actions portées par l'Agglo	NC	NC	3	4	1	1	2022 : estimation faite à partir du nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2021. 2022 : seul un dossier porté par l'Agglo a été déposé
PT Mobiliser les partenaires signataires du contrat de ville	Nombre de porteurs de projets accompagnés	NC	NC	25	28	28	29	Objectifs 2026 en fonction du nouveau contrat de ville 2024 (nouvelles modalités appel à projets)

Projets 2023

- Appel à projets 2023
- Définition de la nouvelle contractualisation 2024



RESSOURCES HUMAINES

RH



FINALITÉS

Accompagner les changements, une fonction RH performante et ressource

RAP 2022

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée au niveau national, par l'augmentation du point d'indice de +3,5 % à compter du 1^{er} juillet. En interne, un travail de remise à plat de l'organisation du temps de travail des agents de Saint-Lô Agglo a été réalisé ainsi qu'un nouveau mode de gestion des titres-restaurant calé sur la présence effective des agents.

La mise à disposition des bulletins de salaires, la gestion des congés ainsi que la mise en œuvre des entretiens annuels via le SIRH en 2022 permettent une gestion plus efficiente.

Dans un contexte d'inflation forte, d'une nécessaire maîtrise du budget de l'Agglo, la politique «ressources humaines» sera au cœur des transformations des organisations.

La poursuite du déploiement des outils numériques accompagnera les agents et l'encadrement grâce à une meilleure diffusion de l'information et une efficacité de gestion renforcée (gestion des frais de missions, des fiches de postes par le système d'information sur les ressources humaines, démarrage du projet de mise en place d'un intranet)

Répartition des permanents par **catégorie**

A : 66
B : 92
C : 168

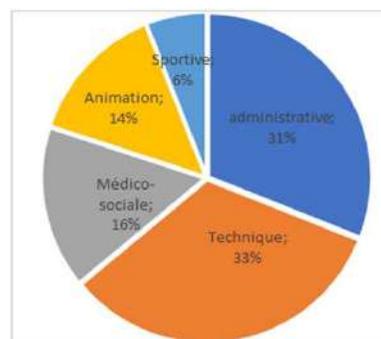
= 326 emplois permanents au 31/12/2022

Répartition des permanents par **filière**

Administrative : 31%
Technique : 33%
Médico-sociale : 16%
Animation : 14%
Sportive : 6%

Répartition **femmes-hommes**

64 % **36 %**

Répartition des permanents par **tranche d'âge**

Moins de 30 ans : 34
De 30 à 39 ans : 83
De 40 à 49 ans : 97
Plus de 50 ans : 112

Mouvements en 2022

35 départs

39 arrivées

3 Réussites aux concours et examens professionnels en 2022



14

Avancements de grades et promotions internes en 2022

**La formation** en 2022

1 282 jours de formation

INSTANCES PARITAIRES

Comité Technique : 5 en 2022

- Organisation des services
- Règlement d'attribution des titres restaurant
- Evolution des horaires d'ouverture au public
- Règlement d'utilisation des systèmes d'information
- Evolution des critères de l'entretien professionnel
- Procédures demandes de préparations aux concours et examens professionnels
- Règlement d'organisation et d'aménagement du temps de travail et de télétravail

CHSCT : 2 en 2022

- Plan d'action prévention des risques professionnels
- Projet de migration de la téléphonie fixe sur IP
- Mesures liées à la sobriété énergétique

Faits marquants de l'année 2022



- ✓ Mise en place de nouvelles modalités d'organisation du temps de travail et du télétravail
- ✓ Évolution des conditions d'attribution des titres-restaurant
- ✓ Mise en œuvre de l'entretien professionnel sur CIRIL RH
- ✓ Gestion d'un contrôle Urssaf
- ✓ Elections des membres du comité social territorial

ACTIVITÉ 2022



424 contrats ou avenants

(hors contrats des animateurs sur les petites et grandes vacances et agents du pôle de remplacement petite enfance).

886 décisions individuelles



53 jurys de recrutement



500 courriers



5 677 paies établies

Projets 2023

- Mise en place d'un portail permettant à l'agent de disposer de ses entretiens professionnels, de ses fiches de salaires, réaliser ses demandes de modifications administratives (changement d'adresse, de RIB ... et suivre à tout moment ses demandes de congés et frais de déplacements)
- Initier la refonte des fiches de postes
- Accompagner les directions dans la mise en place de nouvelles modalités d'organisation du travail
- Structurer les pages RH de l'intranet
- Travailler, en collaboration avec la direction de la communication, à la définition d'une marque employeur



AXE
RH_A

DÉVELOPPER LE PARTAGE DE LA FONCTION RH

CONTEXTE

- Accompagner les encadrants en élaborant avec eux des outils formalisés de type chartes ou règlements définissant les parts de responsabilités entre la direction des ressources humaines et les encadrants dans une logique de partenariat.
- Insuffler une dynamique managériale dans laquelle l'agent devient un acteur RH. Élaborer des outils de gestion mis à disposition des services et directions (gestion des congés, des frais de déplacements ...). En s'appuyant sur des référents dans les services décentralisés afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information RH.

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Organisation et qualité de vie au travail	Taux de prise des congés et RTT via SIRH	85 %	90 %	Déploiement de la gestion du compte épargne-temps sur le système d'information sur les ressources humaines en 2023
Accompagner les agents vers un rôle d'acteur RH	Gestion des frais de déplacement via le SIRH	0	45 %	Gestion opérationnelle à partir de septembre 2023

Projets 2023

- Gestion du compte-épargne temps via le système d'information sur les ressources humaines
- Mise en place d'un module de gestion des frais de missions par le système d'information sur les ressources humaines

AXE
RH_B

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCE DES AGENTS

CONTEXTE

- Accompagner les mutations et processus de changement au sein des services,
- Apporter un soutien adapté aux besoins des managers, et accompagner l'agent dans sa carrière et son projet personnel : mobilité, parcours professionnel, formation, concours...

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagnement des mutations et des priorités de territoire	-Nombre moyen de jours de formation par agent permanent	1,8	3,3	3,7	3,36	Comparaison au niveau des intercommunalités de 100 à 349 agents en France : <ul style="list-style-type: none"> le nombre moyen de jours de formation est de 2,1 le taux de départ en formation de 48 %
	Taux de départ en formation des agents permanents	60,5 %	78,7 %	74 %	73 %	
Mettre en place les 1ères briques d'une gestion prévisionnel des emplois et compétences	Taux de réalisation des entretiens professionnels des agents permanents	98%	90%	92% *	95%	*Chiffre 2022 en cours de consolidation, Editeur logiciel sollicité pour apporter une réponse précise

Projets 2023 - Refonte des fiches de postes

PILOTER LA MASSE SALARIALE

CONTEXTE

Répondre aux besoins de pilotage de l'Agglo par :

- La mise en œuvre d'un suivi mensuel de la masse salariale,
- Une gestion des effectifs en bonne adéquation avec les projets,

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Pilotage de la masse salariale	Suivi mensuel de la masse salariale par politique publique à compter de janvier 2023	100 %	Permettre un pilotage du coût de chaque politique publique

Projets 2023

- Dématérialisation des titres restaurant
- Mise en place d'un suivi de la masse salariale par politique publique
- Mise en œuvre de la base forfaitaire de cotisations pour les animateurs non permanents
- Conclusion d'un accord sur l'exercice du droit de grève, la mise en place d'un service minimum



Politique publique :

FINANCES

FIN



FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique contribue à garantir la sécurité financière de l'agglomération tout en assurant le paiement des fournisseurs et prestataires et le suivi des recettes.

RAP 2022



RAPPEL DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Face à de **forts besoins en investissement**, la **maîtrise de l'endettement et du délai d'endettement** sont les objectifs principaux de Saint-Lô Agglo et nécessitent la mobilisation de leviers pour **garantir la soutenabilité** de la prospective budgétaire tels que :

- 1/ Réduction de l'investissement
- 2/ Nouvelles recettes de fonctionnement
- 3/ Nouvelles recettes en investissement
- 4/ Economies drastiques supplémentaires de fonctionnement

Le pacte financier et fiscal contribue à tendre vers ces objectifs afin **mettre en œuvre le projet de territoire**, d'éviter de déstabiliser les finances communales, et de développer en même temps de **nouvelles solidarités financières** concernant l'ensemble des communes membres.



CHIFFRES CLÉS

✓ **1** budget principal et **13** budgets annexes
(contre 1 et 17 en 2021)

✓ **42 000** mandats (32 500 en 2021)

✓ **6 500** titres (contre 5 300 en 2021)

✓ **2** décisions modificatives (DM)

✓ **19** régies

✓ **12 000** factures

✓ **1** budget supplémentaire (BS)



CONTEXTE

Un contexte budgétaire instable

- Une dynamique de fiscalité très atone mais partiellement compensée par une réactualisation des bases
- Un environnement toujours incertain en raison de la crise énergétique et de l'inflation
- Une autonomie financière dont les leviers locaux sont de plus en plus limités (effets de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE))
- Une volonté affirmée de préserver la capacité d'autofinancement nette sur la durée du mandat
- Une capacité de désendettement à préserver sur une durée idéale de moins de 10 ans.



COMMUNICATION

COM

FINALITÉS



- Donner du sens : affirmer le rôle de Saint-Lô Agglo comme communauté d'investissement et de développement du territoire, développer un sentiment d'appartenance au territoire
- Rendre visible : installer une image forte et positive dans l'esprit des usagers, des habitants, des relais d'opinion (communes membres), des entreprises
- Développer la lisibilité : valoriser les politiques publiques de Saint-Lô Agglo (faire savoir les savoir-faire !)
- Développer la proximité : développement de l'interaction avec les usagers, avec les communes membres, avec les agents, avec les élus.

RAP 2022



LES ACTIONS 2022

L'année 2022 a notamment été marquée par la communication sur la gestion de la **crise sècheresse et la sortie du nouveau site internet de l'Agglo et du Pôle Agglo21**

RELATIONS PRESSE

132 communiqués ou dossiers de presse

réalisés et envoi de chaque communiqué de presse aux élus et communes membres

15 campagnes de presse

(visuels, insertions presse, spots radio)

9 points presse avant chaque conseil communautaire

2 748 articles (revue de presse)

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

2 numéros d'AGGLÔMAG et **40 449** foyers distribués/N°



700 ex du **Kit Hellô** pour les nouveaux habitants distribués avec 2 mises à jour / an



Achat d'**objets publicitaires** en matériau recyclé

25 signatures courriel



Publication de **visuels des délibérations** de chaque conseil communautaire

Retransmission en **direct du conseil**



Recyclage des bâches **évènementielles** en sac et trousse avec un **ESAT**



COMMUNICATION DIGITALE

À noter : la mise en ligne des sites internet Saint-Lô Agglo - Pôle Agglo21 - Tourisme et Espace partenaires (culture).

Site internet saint-lo-agglo.fr

155 304 utilisateurs

- Jan au 23 nov : 136 249
- 24 nov à déc : 19 055 (nouveau site)

563 398 pages vues

- Jan au 23 nov : 503 657
- 24 nov à déc : 59 741 (nouveau site)



Top 10 des pages les plus consultées :

/slam-bus
/espace-familles
>agenda
/mon-calendrier-de-collecte
>annuaire-general
/tri-et-collecte-des-dechets
/centre-aquatique-saint-lo-agglo
>actualites
/accueils-de-loisirs-3/10-ans
/enfance-jeunesse

Réseaux sociaux



6 336 abonnés Facebook
(5 362 en 2021)



842 abonnés Twitter
(757 en 2021)



1 434 abonnés Instagram
(1 251 en 2021)



2212 abonnés LinkedIn
(1 615 en 2021)



COMMUNICATION INTERNE

5 lettres d'information interne et **1** hors-série (1 spécial organisation du temps de travail)

Organisation du **Noël des enfants des agents**

Remise des box pour **les nouveaux agents**

Cadeau annuel des agents



COMMUNICATION PRINT (conception de supports de communication)

GRAND CYCLE DE L'EAU

(flyer restauration du bocage)



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

(Identité en lien avec celle de l'ARS, dépliant)



DÉV ÉCO (Création du guide développement économique et bloc contacts)



HABITAT (affiche Défi zéro logement vacant, mise à jour des supports OPAH (affiche, flyers, dépliants grand public et copropriété))



COMMUNICATION PRINT (conception de supports de communication)

SLAM MOBILITÉS

(Plaquette SLAM, encart presse)



PESL (identité visuelle Quinzaine de la parentalité, affiche et flyer; identité visuelle convention jeunesse...)



TRANSPORT (flyer et affiche Bik'Air)



SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

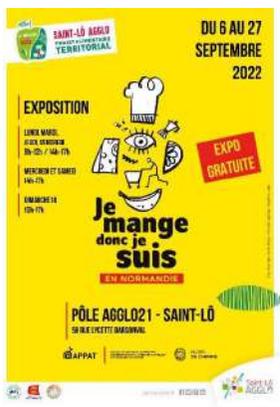
(Affiche et slider enquête...)



COMMUNICATION PRINT (conception de supports de communication)

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

(Création de l'identité visuelle, Kakémono, supports de communication pour l'exposition « Je mange donc je suis ...en Normandie : affiche, flyer, sucette, bâche 4x3, bâches événementielles sur site, goodies, encart presse)



ENFANCE JEUNESSE (identité visuelle et création du Kit « Grandir et Vivre à Saint-Lô Agglo »)



COMMUNICATION PRINT (conception de supports de communication)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(Création de l'identité visuelle, refonte de tous les supports de communication sous la même identité)

Identité visuelle

Guide étudiant

Plaquette résidence

Plaquette Campus connecté

Flyer portes ouvertes

Campus connecté

Flyer restau U

Affiche Raid Urbain

Kakémonos enseignement supérieur et formation



COMMUNICATION PRINT (conception de supports de communication)

CRTE



CARTE DE VOEUX



JEUNESSE

(dépliant KIOSK, carte KIOSK avec dépliant et chéquier, séjours vacances...)



SPORT

(flyer quartier sport – politique de la ville, annuaire des sports, sports vacances...)



FJT

(agenda des animations...)



COLLECTE DES DECHETS

(Roll-up, compostage, panneaux bons gestes, calendrier...)



CAMPAGNE DE COMMUNICATION – CRISE SECHERESSE (conception de supports de communication)

ACTU SUR LE SITE INTERNET



ACTU SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



ÉVÈNEMENTIEL (conception de supports de communication)



ÉVÈNEMENTIEL / PARTENARIATS

Jumping international ** & ****
SAINT-LÔ

20 au 23
OCTOBRE
2022

www.cci-saintlo.com

Samedi **24** septembre 2022

Départ à 15h

DOTIS RUN

5 Kms POUR TOUS

Haras de SAINT LÔ

13h00-14h30 : Remise des dossards et tee-shirts
14h45 : Début de la course en musique avec Sandrine LEDOUIT
15h : Départ de la course

Inscription sur : rebois.haras-saintlo.com
Participation libre sur place - 5 km (2 boucles de 2,5 km pour ceux qui en manquent) soit en courant
Pas de chrono ni de classement - Partout où il y a des arbres

LES DOTIS

JOURNÉES DE SENSIBILISATION EN NORMANDIE
23-24 Septembre 2022

DON D'ORGANES

Et Pour Toi Je Réponds Quoi ?

Samedi 24 septembre 2022 à SAINT-LÔ

LE MATIN Point d'information sur le MARCHÉ
À PARTIR DE 13H00 HARAS

«Village des DOTIS» Remise des dossards Animations pour tous Informations et inscription sur : dotis.org

À 15H00 DÉPART DE LA «DOTIS RUN»

Parcours Métier Agence de l'Orientation

LES MÉTIERS EN TOURNÉE SAINT-LÔ
31 MAI ET 1^{er} JUIN 2022

UN COUP DE CŒUR POUR S'ORIENTER ET DÉCOUVRIR LES MÉTIERS ?

VENEZ VIVRE DES EXPÉRIENCES IMMERSIVES, PARTICIPEZ À DES ANIMATIONS LUDIQUES, RENCONTREZ DES PROFESSIONNELS ET DES SCHEMATAIRES, ACCÉDEZ À DES DOCUMENTATIONS THÉMATIQUES ET DES OUTILS

HARAS NATIONAL DE SAINT LÔ
437 AVENUE DU MARÉCHAL JUN
9H-12H30 - 13H30-17H

JUMPING ANIMATIONS ÉLEVAGE

NORMANDIE HORSE SHOW

PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DU 30 JUILLET AU 7 AOÛT 2022

MEETING DE PRINTEMPS CHEVAL LIBERTÉ JUMP AEC
DU 7 AU 18 AVRIL 2022

CRITERIUM DES 3 ANS
2 WEEK END GP 145 / TOP 7
SHF 4 - 5 - 6 ANS

au Pôle Hippique de Saint Lô

HORSEBALL WORLD CUP 2022

SAINT-LÔ FRANCE 15-20 AOÛT 2022

U16 U18 U21 PRO ELITE LADIES

Des métiers près de chez vous

Devenez Accro Alimentaire

16 Novembre 9h - 12h / 14h - 17h

Pôle Agglo21 30 rue de la Courbe Saint-Lô

Journée découverte des métiers et des opportunités d'emploi dans l'agroalimentaire

Au programme :

- Présentations ludiques et interactives
- Ateliers de découverte (travail en équipe)
- Exposition 3D de produits agroalimentaires
- Offres d'emploi
- Intervention sur les enjeux climatiques et environnementaux de l'agroalimentaire
- Visite virtuelle d'un atelier de transformation agroalimentaire
- Ateliers pratiques de fabrication de produits agroalimentaires
- Conseil personnalisé sur les métiers agroalimentaires
- Clap sur les métiers de l'agroalimentaire

Carte : GABRIELLE

MEETING D'HIVER CHEVAL LIBERTÉ JUMP AEC
15 AU 27 NOVEMBRE 2022

Epreuve des 6 Barres I

QUALIF ETALONS 2 & 3 ANS
2 WEEK END GRAND PRIX 145
REGIONAL DES 3 ANS SPORT

au Pôle Hippique de Saint Lô

EN PARTENARIAT AVEC Saint-Lô AGGLO

LES RENDEZ-VOUS SONIQUES

TROISIÈME ÉDITION

DU 8 AU 13 NOVEMBRE 2022 - SAINT-LÔ - NORMANDIE

WWW.LESRENDEZVOUSSONIQUES.COM

26 | 27 MARS 2022 de 10h00 à 19h00

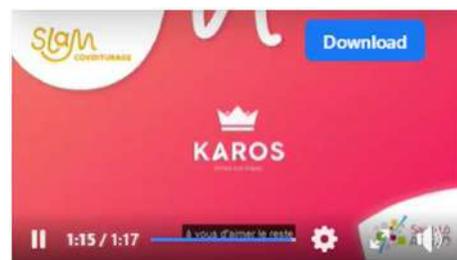
1^{ère} ÉDITION **Rotary BOTANIQUE**
HARAS NATIONAL DE SAINT-LÔ

Avec l'aimable participation de **Stéphane MARIE** le samedi 26 mars

Plantes, animations horticoles, démonstrations florales, aménagement et mobilier de jardin, outillage, associations et amis des jardins, saveurs du terroir et créations...

5€ les 2 jours - de 16 ans GRATUIT

COMMUNICATION MULTIMÉDIA (vidéos promotionnelles et animations)



DÉVELOPPEMENT DU LIEN AVEC LES ÉLUS ET MAIRIES

- Envoi systématique des communiqués de presse
- Envoi systématique des supports de communication et événements
- Rédaction d'articles pour les bulletins communaux



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
MANCHE DE 1958 À 2016



MAISON DE L'ENFANCE

SAVOIR-FAIRE

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
2022

RÉNOVATION
HABITAT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2023

    saint-lo-agglo.fr



Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	SUBVENTIONS ATTENDUES	FINANCEURS	MONTANTS 2022	COMMENTAIRES
Axe EJ_A : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)				
Bonus territoire 2022 - CTG / Enfance Jeunesse	266 068,00 €	CAF	0,00 €	Nouvelles modalités de soutien financier de la CAF à la suite de la fin du CEJ 2028/2021. Bascule vers le "bonus territoire" dans le cadre de la CTG CAF . Versement effectué aux gestionnaires des structures , ce qui implique le versement des bonus territoire ACM associatifs directement aux gestionnaires associatifs Les montants indiqués sont prévisionnels. Les montants réels sont versés en N+1 donc en 2023
"Grandir en milieu rural" MSA subvention 2022 aux projets et/ou investissements	5 500,00 €	MSA	0,00 €	Nouvelles modalités de soutien financier de la MSA à la suite de la fin du CEJ 2018/2021. repositionnement de l'accompagnement MSA vers un appel à projet Grandir en Milieu Rural / GMR Les montants indiqués sont prévisionnels. Les montants réels sont versés en N+1 donc en 2023
Prestation CAF - COPALE	44 827,75 €	CAF	44 827,75 €	
Participations familles (ALSH)	448 237,35 €	CAF	448 237,35 €	
Aide au fonctionnement FJT	96 500,00 €	Département	96 500,00 €	
Allocation logement temporaire	5 422,00 €	Etat	5 422,00 €	
TOTAL	866 555,10 €			

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANTS 2022	%	COMMENTAIRES
Axe EJ_C : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE SOCIO-ÉCONOMIQUE)							
Construction d'une maison de l'enfance à Saint-jean d'Elle	1 370 040,00 €	750 697,00 €	54,8%	ETAT	0,00 €	0,0%	66 616,20 € perçus avant 2022 - solde à demander en 2023
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité perçue avant 2022
				CAF	0,00 €	0,0%	CLOS -119 129,35 € perçus avant 2022 - pas de solde car txv ombrière non réalisés au 31-12-22
				LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
Construction d'une maison de l'enfance à Tessy-Bocage	1 390 689,60 €	760 695,00 €	54,7%	ETAT	115 000,00 €	15,1%	69 000,00 € perçus avant 2022 - 2nd acompte versé en 2022 - solde à percevoir en 2023
				DEPARTEMENT	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 597 du 3 avril 2023)
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité perçue avant 2022
				CAF	104 230,00 €	13,7%	CLOS - totalité perçue en 2022
travaux ACM Agneaux	186 460,80 €	86 076,80 €	46,2%	LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à percevoir en 2023
				ETAT	0,00 €	0,0%	attention non notifié à ce jour - en cours d'instruction - Montant estimatif de la subvention : 31 076,80 €
Réaménagement pôle enfance de Marigny le Lozon	85 687,20 €	51 207,00 €	59,8%	CAF	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
				ETAT	6 854,70 €	13,4%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à percevoir en 2023
TOTAL		1 648 675,80 €					

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe EJ_C : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE SOCIO-ÉCONOMIQUE)	
CLLAJ SAINT-LOIS	300,00 €
UNHAJ	3 734,00 €
URHAJ	2 783,00 €
UDHAJ	158,00 €

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANÇANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2022	COMMENTAIRES
Axe EJ_A : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)							
Coordination enfance jeunesse (PESL)	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public enfance-jeunesse	01/07/2019	CAF	2 postes x 0,5 ETP contractualisés avec la CAF	Financement contractualisé jusqu'en 2021.	0,00 €	En attente de versement
Prestation socio-éducative (PESL)	Veille sociale et accompagnement (10 agents du Foyer des jeunes travailleurs)	01/07/2019	CAF	% selon le statut	Renouvelable annuellement	0,00 €	4 800,00 € En attente de versement
Prestation socio-éducative	Veille sociale et accompagnement (10 agents du Foyer des jeunes travailleurs)		CAF	% selon le statut	Renouvelable annuellement	78 633,64 €	le fjt de carentan non inclus (15 656,92 €)

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	COMMENTAIRES			
Axe PE_A : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE										
Fonctionnement crèche et multi accueils	1 902 661,41 €	1 207 434,87 €	63%	CAF PSU	733 036,22 €	60,7%	Chiffres estimatifs - Notifications CAF non reçues			
				dont bonus mixité sociale	25 900,00 €	3,5%				
				dont bonus inclusion handicap	11 013,00 €	1,5%				
				Participations familiales		259 232,28 €	21,5%			
				CAF aide exceptionnelle COVID		7 641,00 €	0,6%			
				MSA (Grandir en Milieu Rural)		13 865,65 €	1,1%			
				CAF		193 659,72 €	16,0%	Chiffres estimatifs - Notifications CAF non reçues		
Fonctionnement relai petite enfance (RPE)	559 103,82 €	347 549,42 €	62%	CAF PSO	219 430,05 €	63,1%	Acompte déjà versé de 103 105,71 €			
				MSA PSO	6 409,59 €	1,8%	Prévisionnel			
				CAF - Bonus territoire	101 387,78 €	29,2%				
				MSA (Grandir en Milieu Rural)	20 322,00 €	5,8%				
Rénovation structure extérieure Agneaux	38 203,20 €	13 350,00 €	35%	CAF	13 350,00 €	34,9%				
Aménagement d'un local RPE pour l'antenne les gribouille à Canisy	258 854,40 €	99 856,00 €	38,6%	ETAT	12 642,60 €	12,7%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à percevoir en 2023			
				CAF	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023			
				MSA	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023			

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	COMMENTAIRES
Axe PE_A : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE							
ET							
Axe PE_B : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE							
Construction d'une maison de l'enfance à Saint Jean d'Elle (projet transverse avec l'enfance jeunesse)	1 370 040,00 €	750 697,00 €	54,8%	ETAT	0,00 €	0,0%	66 616,20 € perçus avant 2022 - solde à demander en 2023
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité perçue avant 2022
				CAF	0,00 €	0,0%	CLOS -119 129,35 € perçus avant 2022 - pas de solde car tvx ombrière non réalisés au 31-12-22
				LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
Construction d'une maison de l'enfance à Tessy Bocage (projet transverse avec l'enfance jeunesse)	1 390 689,60 €	760 695,00 €	54,7%	ETAT	115 000,00 €	15,1%	69 000,00 € perçus avant 2022 - 2nd acompte versé en 2022 - solde à percevoir en 2023
				DEPARTEMENT	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 597 du 3 avril 2023)
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité perçue avant 2022
				CAF	104 230,00 €	13,7%	CLOS - totalité perçue en 2022
				LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à percevoir en 2023
Toiture crèche Fontaine Venise	24 866,27 €	4 144,38 €	16,7%	ETAT	0,00 €	0,0%	attention non notifié à ce jour - en cours d'instruction
TOTAL		1 511 392,00 €					

Le montant des participations familiales pour les crèches et multi accueil s'élève à **259 232,28 €**

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANCIANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DURÉE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2022	COMMENTAIRES
Axe PE_A : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE							
ET							
Axe PE_B : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE							
Coordination PESL petite enfance - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public petite enfance	01/07/2019	CAF	CAF environ = 50 %	durée annuelle, négociation avec la CAF en decembre 2022	12 000,00 €	En attente de versement
Coordination accueil individuel - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public petite enfance	01/01/2014	CAF			24 000,00 €	En attente de versement
Coordination accueil collectif - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public petite enfance	01/01/2014	CAF			24 000,00 €	En attente de versement

Montant total postes financés en 2022 : **60 000,00 €**

Fonds de concours et subventions attendus

Subventions perçues 1/2

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANTS 2022	%	COMMENTAIRES
Axe SPO_B : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT							
réhabilitation CS Beaufils Saint-Lô	6 230 517,60 €	3 420 441,00 €	54,9%	REGION	371 337,22 €	41,5%	2 premiers acomptes versés en 2022 - solde 2024
				ETAT	0,00 €	30,0%	solde à venir 649 222,70 € en 2024
				AGENCE NATIONALE DU SPORT	0,00 €	30,0%	solde à venir 105 000,00 € en 2024
				DEPARTEMENT	0,00 €	0,0%	1 acompte à demander en 2023 + solde 2024
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	1 acompte à demander en 2023 + solde 2024
espace de glisses urbaines Saint-Lô	442 600,80 €	255 725,00 €	57,8%	DEPARTEMENT	50 400,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
				ETAT	0,00 €	30,0%	15 000,00 € perçus avant 2022 - solde à venir en 2023
				LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
				COMMUNE	55 325,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
réhabilitation gymnase Condé-sur-Vire	3 237 092,40 €	1 440 457,00 €	44,5%	REGION	257 314,48 €	73,5%	2 premiers acomptes versés en 2022 - solde à venir en 2023
				COMMUNE	283 815,00 €	63,1%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à venir en 2023
				LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
				ETAT	220 529,30 €	70,8%	2nd acompte versé en 2022 - solde à venir 2023
bloc escalade gymnase communautaire St-Lô	557 895,60 €	233 167,00 €	41,8%	ETAT	15 000,00 €	30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à venir 2023
				DEPARTEMENT	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 596 du 3 avril 2023)
				FFME	0,00 €	0,0%	CLOS - attendre le versement sur P503 pour titrer
				CLUB ALPIN	0,00 €	0,0%	CLOS- Titre 2023 en cours - 25 765,00 € - pas la totalité
				LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à venir en 2023
réhabilitation couverture St-Ghislain Tennis	268 309,20 €	89 549,00 €	33,4%	ETAT	21 464,70 €	30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à venir en 2023
				tennis dub saint-lois	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 293 du 2 mars 2023)
éclairage football Cerisy-La-Forêt	89 568,00 €	37 152,00 €	41,5%	ETAT	0,00 €	30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à venir en 2023
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
club house football Canisy	126 367,20 €	13 200,00 €	10,4%	FFF	0,00 €	0,0%	totalité demandée pour versement en 2023

Montant total subventions perçues en 2022 : 1 593 464,20 €

Fonds de concours et subventions attendus

Subventions perçues 2/2

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANTS 2022	%	COMMENTAIRES
Axe SPO_B : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT							
réfection sol sportif gymnase Agneaux	81 978,00 €	46 232,00 €	56,4%	ETAT	7 869,60 €	30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à venir en 2023
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
remplacement couverture salle sport Carantilly	125 000,40 €	36 458,00 €	29,2%	ETAT	14 583,10 €	100,0%	CLOS - solde versé en 2022
				COMMUNE	15 625,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
multisports Torigny-les-Villes, St-Clair sur l'Elle, Saint-Gilles	216 000,00 €	36 000,00 €	16,7%	AGENCE NATIONALE DU SPORT	35 222,71 €	97,8%	CLOS - totalité perçue en 2022 - tvx sont < au prévisionnel
multisports Torigny-les-Villes (options)	12 242,36 €	12 242,36 €	100,0%	COMMUNE	12 099,36 €	98,8%	CLOS- totalité perçue en 2022
10 multisports (Le Lorey, Marigny-le-Lozon (Marigny), Moon-sur-Elle, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Georges-Montcoq, Saint-Gilles, Bourgvallées (Saint-Romphaire), Tessy-Bocage (Tessy-sur-Vire), Thérèval (La Chapelle-en-Juger), Torigny-les-Villes	746 557,20 €	186 639,00 €	25,0%	ETAT	113 971,20 €	91,1%	CLOS - solde versé en 2022 - total subvention : 169 962,90 € car les tvx sont < au prévisionnel
éclairage rugby Autore Saint-Lô	137 281,20 €	22 880,00 €	16,7%	DEPARTEMENT	19 692,00 €	86,1%	CLOS - totalité perçue en 2022 - réajustement avec subvention terrain synthétique trop versée
extension golf 6 à 9 trous Saint-Lô	98 000,40 €	20 000,00 €	20,4%	CLUB GOLF ST-LO	20 000,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
étude de faisabilité gymnase Condé-sur-Vire	5 640,00 €	2 350,00 €	41,7%	DEPARTEMENT	2 350,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
réfection sol sportif gymnase Saint-Clair-sur-l'Elle	73 449,60 €	43 503,00 €	59,2%	ETAT	23 503,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
				COMMUNE	18 362,53 €	91,8%	CLOS - totalité perçue en 2022 - tvx sont < au prévisionnel
boulodrome Torigny-les-Villes	240 000,00 €	70 000,00 €	29,2%	ETAT	0,00 €	30,0%	solde à demander en 2023
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	totalité à percevoir en 2023
réfection toiture dojo gymnase Tessy-Bocage	61 000,80 €	15 250,00 €	25,0%	COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS- totalité titrée en 2023 (n° 62 du 9 février 2023)
vestiaires stade football La Barre-de-Semilly	167 000,40 €	20 875,00 €	12,5%	COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 650 du 12 avril 2023)
terrain football Canisy	698 020,80 €	50 000,00 €	7,2%	ETAT	35 000,00 €	100,0%	CLOS - solde perçu en 2022

Montant total subventions perçues en 2022 : 1 593 464,20 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 1/7

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	La Saint-Loise Gymnastique	Michelizza Sébastien	Place Georges Pompidou 50000 Saint-Lô	Sport	30 000,00 €	30 000,00 €	cc2022_03_28-014
	Football Club Saint-Lô Manche	Deslandes Thibault	Centre des Ronchettes - Route de Torigni 50000 Saint-Lô	Sport	19 936,00 €	21 930,00 €	cc2022_03_28-014
	Club Nautique du Pays de Saint-Lô	Lagarde Vincent	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	14 632,00 €	16 095,00 €	cc2022_03_28-014
	ASPTT St-Lô section Handball	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	13 926,00 €	15 319,00 €	cc2022_03_28-014
	Vélo Club Saint-lô Pont-Hébert	Cousin Gilles	Mairie rue du Général de Gaulle 50880 Pont-Hébert	Sport	13 847,00 €	15 232,00 €	cc2022_03_28-014
	Stade Saint-Lois athlétisme	Perrines Maurice	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	Sport	14 554,00 €	13 243,00 €	cc2022_03_28-014
	Dojo Saint-Lois	Mayet Françoise	Bois Ardent - Dojo Crépieux 50000 Saint-Lô	Sport	13 279,00 €	12 072,00 €	cc2022_03_28-014
	Association sportive Elle et Vire	Drieu Cyrille	7 Route de la base Canoë Kayak	Sport	9 915,00 €	11 640,00 €	cc2022_03_28-014
	Cercle d'echecs Agneaux Saint-Lô	Beneteau Hubert	1 impasse de la Palière - Salle Charles de Gaulle 50180 Agneaux	Sport	10 227,00 €	11 247,00 €	cc2022_03_28-014
	Etoile sportive Torigni cyclisme	Simon Louis	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	9 748,00 €	10 723,00 €	cc2022_03_28-014
	Rugby Club Saint-Lô Agglo	Rauline Guillaume	Hôtel de ville - BP45 50000 Saint-Lô	Sport	11 659,00 €	10 599,00 €	cc2022_03_28-014
	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	10 382,00 €	10 577,00 €	cc2022_03_28-014
	Tessy Moyon Sports	Beslon Laurent	Mairie - Place Jean Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	10 863,00 €	9 875,00 €	cc2022_03_28-014
	Agneaux Football Club	Jouin Christophe	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	Sport	10 778,00 €	9 798,00 €	cc2022_03_28-014
	Stade Saint-Lois basket	Lefèvre Jérémy	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	Sport	10 494,00 €	9 540,00 €	cc2022_03_28-014
	Condé Sports	Viard Romain	14A Route des écoles 50890 Condé-sur-Vire	Sport	9 018,00 €	8 198,00 €	cc2022_03_28-014
Football club des étangs	Lescot Christophe	5 rue du stade 50160 Saint-Amand-Villages	Sport	8 879,00 €	8 072,00 €	cc2022_03_28-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **387 440,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 2/7

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Stade Saint-Lois haltérophilie	Canivet Dominique	1 rue du coton Saint-Romphaire 50750 Bourgvallées	Sport	7 057,00 €	7 763,00 €	cc2022_03_28-014
	Patronage Laïque Saint-lô tennis de table	Le Provost Patrick	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	7 213,00 €	7 281,00 €	cc2022_03_28-014
	Etoile sportive Marigny Lozon Mesnil Vigot	Canivet Daniel	1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	7 129,00 €	6 481,00 €	cc2022_03_28-014
	Amicale laïque Marigny Handball	Dubosq Sammy	6 bis Rue Jacques Bainville 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	5 271,00 €	5 981,00 €	cc2022_03_28-014
	Manche Tennis Club	Marie Joachim	915 rue Henri Dunant	Sport	5 104,00 €	5 944,00 €	cc2022_03_28-014
	Moyon Percy vélo club	Hervieu Pascal	Mairie Route de la Mairie 50860 Moyon-Villages	Sport	4 198,00 €	5 376,00 €	cc2022_03_28-014
	Football club 3 rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade 50750 Canisy	Sport	5 070,00 €	4 956,00 €	cc2022_03_28-014
	Club athlétic Pontois	Ruaults Raphael	Hameau Thomasse 50880 Pont-Hébert	Sport	4 775,00 €	4 509,00 €	cc2022_03_28-014
	Etoile sportive Torigni handball	Leboucher Régis	3 Rue de l'Abbaye 50160 Torigny-les-villes	Sport	3 667,00 €	4 400,00 €	cc2022_03_28-014
	Bad Boys Saint-Lô	Canteux Thierry	Bowling Le Macao - Rue Octave Feuillet 50000 Saint-Lô	Sport	3 556,00 €	4 067,00 €	cc2022_03_28-014
	Club Alpin Français de la Vire	François Arnaud	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	3 159,00 €	4 045,00 €	cc2022_03_28-014
	Handball club de l'Elle	Frisch Mathieu	Place Guillaume le Conquérant 50180 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	3 144,00 €	3 773,00 €	cc2022_03_28-014
	Club d'athlétisme Condé-Torigni	Vignet Guillaume	47b Route de St Lô 50890 Condé-sur-Vire	Sport	4 415,00 €	3 720,00 €	cc2022_03_28-014
	Judo Club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	3 704,00 €	3 631,00 €	cc2022_03_28-014
	Avenir sportif Tessy Hand	Fourny Christophe	Mairie Place de Jean-Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	2 984,00 €	3 581,00 €	cc2022_03_28-014
Union sportive Sainte-Croix de saint-lô	Gosselin Kévin	821 avenue de Paris 50000 Saint-lô	Sport	3 600,00 €	3 380,00 €	cc2022_03_28-014	
Union sportive Semilly Saint André	Digne Patrick	16 Avenue de la Mazure 50810 La Barre de Semilly	Sport	3 197,00 €	3 285,00 €	cc2022_03_28-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **387 440,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 3/7

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Torgni Judo	Christien Virginie	Gymnase des Terriers 50160 Torgny-les-villes	Sport	3 747,00 €	3 123,00 €	cc2022_03_28-014
	Saint-Lô Volley	De Prato Pierre	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	2 926,00 €	3 111,00 €	cc2022_03_28-014
	Association sportive de Bérigny et Cerisy la forêt	Simonin Stéphane	Le Bourg 50810 Bérigny	Sport	2 556,00 €	3 067,00 €	cc2022_03_28-014
	Boxing club St-Lois	Pierre Nadège	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	3 293,00 €	2 744,00 €	cc2022_03_28-014
	Tennis club Torgni St Amand	Leconte Christophe	Mairie de Torgny-les-villes 50160 Torgny-les-villes	Sport	3 179,00 €	2 649,00 €	cc2022_03_28-014
	Etoile sportive torignaise tennis de table	Marie Alain	Mairie de Torgny-les-villes 50160 Torgny-les-villes	Sport	2 825,00 €	2 579,00 €	cc2022_03_28-014
	Judo club Marigny	Mulot Ludovic	Pole public 1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	2 425,00 €	2 556,00 €	cc2022_03_28-014
	Club de roller Saint-Lois	Brun Julien	Rue Paul Lecacheux	Sport	2 986,00 €	2 539,00 €	cc2022_03_28-014
	Moto Club La Licorne	Joubin Jean	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	2 115,00 €	2 412,00 €	cc2022_03_28-014
	Cercle d'escrime de Saint-Lô	Grimaux Ludovic	Salle du Bouloir - 48 bis boulevard du midi 50000 Saint-Lô	Sport	2 824,00 €	2 353,00 €	cc2022_03_28-014
	Les Jimmer's Baseball	Jiminian Juan Carlos	Route de Torgni 50000 Saint-Lô	Sport	2 631,00 €	2 193,00 €	cc2022_03_28-014
	Football club de l'Elle	Lenoel Christophe	44 Rue de la libération 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	1 910,00 €	2 171,00 €	cc2022_03_28-014
	Picot'inter	Hairon Yann	102 chemin de la Chesnaie 50000 Saint-Lô	Sport	2 248,00 €	2 142,00 €	cc2022_03_28-014
	France Shokotan Karaté Do club	Genty Jérôme	Rue des Mimosas - dojo André Guilbert 50000 Saint-Lô	Sport	1 718,00 €	2 109,00 €	cc2022_03_28-014
	Agneaux Basket Club	Bernard Hélène	7 Route des écoles - Le haut manoir 50750 STE Suzanne Sur Vire	Sport	1 721,00 €	2 049,00 €	cc2022_03_28-014
	Jeunesse sportive carantillaise	Lerouxel Henri	4 la Mazure - Salle André Rihouey 50570 Carantilly	Sport	1 638,00 €	2 033,00 €	cc2022_03_28-014
Entente de tir de Condé-sur-Vire	Tiennot Alain	Mairie - 50890 Condé-sur-Vire	Sport	1 401,00 €	1 821,00 €	cc2022_03_28-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **387 440,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 4/7

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Amicale Bouliste Saint-Loise	Bouvet Hubert	1 ter rocade 50000 St-Lô	Sport	1 376,00 €	1 789,00 €	cc2022_03_28-014
	Arc club Saint-Lois	Masson Gabin	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	2 116,00 €	1 763,00 €	cc2022_03_28-014
	Tennis club Marigny Le Lozon	Legrand Vincent	15 Rue des sports 50570 Marigny le Lozon	Sport	1 953,00 €	1 502,00 €	cc2022_03_28-014
	Association Sport Loisir Section Tennis (St-Georges-Montcocq)	Talvast Julien	Avenue du cotentin 50000 St-Georges-Montcocq	Sport	1 456,00 €	1 484,00 €	cc2022_03_28-014
	Tir sportif Saint-lois	Brioult Richard	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	1 773,00 €	1 364,00 €	cc2022_03_28-014
	Section Agnelaise de badminton	Chanut Bruno	20 l'Orée du bois 50180 Agneaux	Sport	1 355,00 €	1 327,00 €	cc2022_03_28-014
	Tennis club des bords de vire	Sanchez Richard	9 rue du 8 mai 1945 50880 Pont-Hébert	Sport	1 302,00 €	1 291,00 €	cc2022_03_28-014
	La Triplette Agneaux	Delafosse Maurice	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	1 665,00 €	1 281,00 €	cc2022_03_28-014
	Badminton Saint-Lois	Lenoir Jean-Louis	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 300,00 €	1 255,00 €	cc2022_03_28-014
	Gymnastique volontaire Condé-sur-Vire	Levavasseur Mireille	Mairie Place Augustin Grandin 50890 Condé-sur-Vire	Sport	1 096,00 €	1 242,00 €	cc2022_03_28-014
	Amicale cycliste canton de Marigny	Le Gohlisse Yvette	13 Le Bourg 50190 Feugères	Sport	1 209,00 €	1 167,00 €	cc2022_03_28-014
	Association sportive Théréal	Pacary Dominique	13 rue Saint Martin 50180 Théréal Hébécrevon	Sport	859,00 €	1 117,00 €	cc2022_03_28-014
	Saint-Jean Sports	Ozouf François	Mairie 50810 Saint-Jean-des-Baisants	Sport	859,00 €	1 117,00 €	cc2022_03_28-014
	Club subaquatique Saint-Lois Le Barracuda	Quinette Vincent	24 rue Croix Canuet	Sport	859,00 €	1 098,00 €	cc2022_03_28-014
	Olympique Club Agneaux tennis de table	Lavigne François	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	Sport	970,00 €	1 050,00 €	cc2022_03_28-014
	Francs Archers d'Agneaux	Tirel Jean-Jacques	20 Avenue Ste Marie 50180 Agneaux	Sport	899,00 €	1 014,00 €	cc2022_03_28-014
Floragym de l'Elle	Hédou Jacqueline	Mairie - Place Guillaume le Conquérant 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	735,00 €	956,00 €	cc2022_03_28-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **387 440,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 5/7

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Gymnastique Volontaire La Licorne	Alexandre Brigitte	179 rue des Charmilles 50000 Saint-Lô	Sport	670,00 €	871,00 €	cc2022_03_28-014
	Entente Le Lorey Hauteville Feugères	Gaslard Romain	Mairie 50570 Hauteville-la-Guichard	Sport	1 109,00 €	853,00 €	cc2022_03_28-014
	Compagnie d'Arc Jean de Matignon	Potier Hubert	12 Rue de la Hure de Loup 50890 Condé-sur-Vire	Sport	640,00 €	787,00 €	cc2022_03_28-014
	Gym 3	Rigot Janine	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	743,00 €	781,00 €	cc2022_03_28-014
	Saint-Lô auto club	Levilly François	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	720,00 €	728,00 €	cc2022_03_28-014
	Gymnastique volontaire Torigni	Legendre Irène	3 les sorbiers 50160 Torigny-les-villes	Sport	929,00 €	715,00 €	cc2022_03_28-014
	Avenir Sportif Tessy - AST judo Taiso	Fourrer Ludovic	Mairie - Place J. C. Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	778,00 €	688,00 €	cc2022_03_28-014
	Amicale bouliste condéenne	Ficquet Thierry	Mairie de Condé-sur-Vire 50890 Condé-sur-Vire	Sport	828,00 €	687,00 €	cc2022_03_28-014
	Saint-Lô Triathlon	Bouillaud Nicolas	4 rue Hippolyte Gancel 50810 La Barre de Semilly	Sport	563,00 €	638,00 €	cc2022_03_28-014
	Espoir Sainte-Suzanne Tennis de table	Deslandes Guillaume	La hure de loup 50750 Sainte-Suzanne-sur-vire	Sport	501,00 €	622,00 €	cc2022_03_28-014
	Etoile sportive torignaise pétanque	Binet Daniel	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	807,00 €	621,00 €	cc2022_03_28-014
	Teams Sensas Torigni	Guillotte Patrick	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	585,00 €	567,00 €	cc2022_03_28-014
	Association sportive Guilbervillaise	Murier Denis	Mairie de Guilberville Le Bourg 50160 Guilberville	Sport	715,00 €	550,00 €	cc2022_03_28-014
	ASPTT St-Lô section Tennis	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	553,00 €	545,00 €	cc2022_03_28-014
	Football club Claies de Vire	Boura Yann	2 place 35th division US 50880 La Meauffe	Sport	636,00 €	489,00 €	cc2022_03_28-014
Joie et Santé	Dupard Pascal	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	428,00 €	482,00 €	cc2022_03_28-014	
Gymnastique volontaire Saint-Jean-d'Elle	Hervieu Alexandra	Mairie - Place de la 35è division US - 50810 Saint-Jean-d'Elle	Sport	575,00 €	442,00 €	cc2022_03_28-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : 387 440,00 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 6/7

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Tennis club Tessy Bocage	Jouenne Franck	Mairie 50420 Tessy-Bocage	Sport	571,00 €	439,00 €	cc2022_03_28-014
	Union des Cyclotouristes saint-lois	Brault Michel	300 rue de la Trapinière 50000 Saint-Lô	Sport	469,00 €	436,00 €	cc2022_03_28-014
	Miniflotte 50	Cauty Jean-Claude	Place de la mairie 50570 Marigny	Sport	469,00 €	436,00 €	cc2022_03_28-014
	Association sportive des bords de Vire Tennis de table	Allain Frédéric	2 place du Général de Gaulle 50880 Pont-Hébert	Sport	563,00 €	433,00 €	cc2022_03_28-014
	Bol d'air	Nabusset Marine	5 rue des écoles 50570 Carantilly	Sport	555,00 €	427,00 €	cc2022_03_28-014
	Amicale bouliste pontoise	Derreumaux Etienne	7 Rue du 8 mai 50880 Pont-Hébert	Sport	365,00 €	380,00 €	cc2022_03_28-014
	Gymnastique volontaire Saint-Amand	Vammale Isabelle	Mairie de Saint-Amand 50160 Saint-Amand-Villages	Sport	481,00 €	370,00 €	cc2022_03_28-014
	Entente sportive d'Hébécrevon section tennis de table	Quatreboeuf Philippe	Salle socio culturelle "le triangle" 50180 Hébécrevon	Sport	371,00 €	317,00 €	cc2022_03_28-014
	Amicale des pêcheurs de compétition de St-Lô	Martin Charles	2 rue des Capucines 50180 Agneaux	Sport	364,00 €	280,00 €	cc2022_03_28-014
	Gymnastique volontaire Sainte-Suzanne	Durand Maryse	Mairie 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire	Sport	359,00 €	276,00 €	cc2022_03_28-014
	Elan Sportif Le Désert	Harel Eric	Palce de la mairie - 50620 Le Désert	Sport	- €	267,00 €	cc2022_03_28-014
	Le mille pattes	Bazire Christelle	Mairie - 2 rue Jean Follain 50570 Canisy	Sport	321,00 €	247,00 €	cc2022_03_28-014
	Entente sportive d'Hébécrevon section gymnastique volontaire	Girard Micheline	Mairie 50180 Théréal	Sport	372,00 €	238,00 €	cc2022_03_28-014
	Entente sportive Hébécrevon section randonnée	Allix Benoit	Mairie Hébécrevon 50180 Théréal	Sport	309,00 €	238,00 €	cc2022_03_28-014

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **387 440,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 7/7

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	ASPTT St-Lô section Badminton	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	186,00 €	221,00 €	cc2022_03_28-014
	Gymnastique volontaire Domjean	Le Gall Mireille	Mairie 3 rue du jardin St Jean 50420 Domjean	Sport	265,00 €	204,00 €	cc2022_03_28-014
	La dynamic chapelaise	Paris Angélique	Salle des fêtes de la chapelle en Juger 50570 La chapelle en juger	Sport	250,00 €	192,00 €	cc2022_03_28-014
	Gymn détente le Lorey	Lenoan Thérèse	Mairie 50570 Le Lorey	Sport	196,00 €	151,00 €	cc2022_03_28-014
	Pétanque marnaise	Hélaine Jacques	Mairie 50570 Marnay	Sport	193,00 €	148,00 €	cc2022_03_28-014
	Association détente et loisirs la Mancellière sur vire	Briard Marlène	Mairie la Mancellière sur vire Commune nouvelle Bourgvallées 50750 Bourgvallées	Sport	183,00 €	141,00 €	cc2022_03_28-014
	Animations sportives et loisirs de la Meauffe	Lehaut Yolande	Mairie de la Meauffe 50880 La Meauffe	Sport	160,00 €	123,00 €	cc2022_03_28-014
	Association sports et loisirs de Saint-Pierre de Semilly	Bourrée Michel	Mairie - Le bourg 50810 Saint-Pierre de Semilly	Sport	159,00 €	122,00 €	cc2022_03_28-014
	La boule domjeannaise	Harivel Jérôme	Mairie 50420 Domjean	Sport	88,00 €	114,00 €	cc2022_03_28-014
	Aïkido traditionnel Saint-Lois	Pannier Olivier	1 Rue des Mimosas - Dojo Gilbert 50000 St-Lô	Sport	146,00 €	112,00 €	cc2022_03_28-014
	Gymnastique volontaire rémillaise	Aubry Isabelle	Mairie 50570 Rémillly-les-Marais	Sport	125,00 €	96,00 €	cc2022_03_28-014
	Club de l'Amitié de Guilberville	Hébert Nelly	Mairie - 50160 Guilberville	Sport	111,00 €	85,00 €	cc2022_03_28-014
Gymnastique volontaire Gieville	David Brigitte	Mairie de Gieville 50160 Torigny-les-Villes	Sport	81,00 €	80,00 €	cc2022_03_28-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : 387 440,00 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre du soutien au sport scolaire 1/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre du soutien au sport scolaire	Association sportive école Hébécrevon		5 Rue de l'Eglise 50180 Hébécrevon	Sport scolaire	140,00 €	92,00 €	cc2022_06_13-012
	USEP Ecole de Moyon	Sabas Carole	80 rue de la Mairie 50860 Moyon-villages	Sport scolaire	686,00 €	570,00 €	cc2022_06_13-012
	Club sportif du RPI de Saint-Jean-des-Baisants Rouxville	Simon Patrick	10 Route des noisetiers 50810 Saint-Jean-d'Elle	Sport scolaire	203,00 €	111,00 €	cc2022_06_13-012
	USEP des écoles Calmette - Jules Verne - Aurore		50000 Saint-Lô	Sport scolaire	681,00 €	797,00 €	cc2022_06_13-012
	USEP Saint-Jean-de-Daye			Sport scolaire	111,00 €	92,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Collège Jean Grémillon Saint-Clair-sur-l'Elle	Requier Fabienne	17 rue Maurine Genevoix 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport scolaire	497,00 €	203,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Lycée Curie Corot Saint-Lô	Borowczak Jacky	377 rue de l'Exode 50000 Saint-Lô	Sport scolaire	1 763,00 €	638,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Les chamoix-ensemble scolaire du Bon Sauveur	Pommier Florent	1 rue Elisabeth de Surville 50000 Saint-Lô	Sport scolaire	918,00 €	710,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Jean Monnet Marigny	Outters Clarysse	1 rue du 8 mai 1945 50570 Marigny	Sport scolaire	372,00 €	261,00 €	cc2022_06_13-012
A.S. Institut Saint-Lô	Poupon Christophe	Rue de l'Oratoire 50180 Agneaux	Sport scolaire	1 343,00 €	1 280,00 €	cc2022_06_13-012	

Subventions au titre du soutien au sport scolaire : 8 982,00 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre du soutien au sport scolaire 2/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre du soutien au sport scolaire	A.S. Raymond Queneau Tessay-Bocage	Rousseau Géraldine	3 rue du nid de loup 50420 Tessay-Bocage	Sport scolaire	324,00 €	242,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Collège Jean Follain Canisy	Barat Véronique	33 rue du Kergorlay 50750 Canisy	Sport scolaire	227,00 €	266,00 €	cc2022_06_13-012
	Etoile sportive saint loise (lycée Le Verrier)		7 Rue Le Verrier BP 382 50002 Saint-Lô	Sport scolaire	966,00 €	725,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Collège Lavalley	Lamotte Séverine	30 rue François 1er BP383 50000 Saint-Lô	Sport scolaire	522,00 €	459,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Collège Pasteur	Leproust Bruno	21 rue maréchal de l'attre de Tassigny 50000 Saint-Lô	Sport scolaire	522,00 €	483,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. EREA Lycée Robert Doisneau	Lemaitre Valérie	149 rue Cavalier de la Salle 50000 Saint-Lô	Sport scolaire	193,00 €	213,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. des lycées et étudiants de Saint-Lô Thère	Tronchet David	Le Hommet d'Arthenay 50880 Pont-Hébert	Sport scolaire	681,00 €	676,00 €	cc2022_06_13-012
	Inter sport et loisirs (Interparoissial)	Doron Bertrand	6 rue Dagobert 50000 Saint-Lô	Sport scolaire	280,00 €	406,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Collège du marais Saint-Jean-de-Daye	Noury Cédric	Le bourg 50620 Saint-Jean-de-daye	Sport scolaire	555,00 €	343,00 €	cc2022_06_13-012
	A.S. Collège Albert Camus Torigny-sur-Vire	Adam-Paysan Fabrice	Rue du bon fossé BP29 50160 Torigny-les-villes	Sport scolaire	454,00 €	415,00 €	cc2022_06_13-012

Subventions au titre du soutien au sport scolaire : **8 982,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Evènement d'intérêt communautaire 1/1

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Evènement d'intérêt communautaire	ASA du Bocage	Leredde Philippe	1 le Mesnil Corbet 50160 St Amand Villages	Course de côtes Hébécrevon	3 600,00 €	3 600,00 €	cc2022_06_13-011
	Saint-Lô Triathlon	Bouillaud Nicolas	4 rue Hippolyte Gancel 50810 La Barre de Semilly	Bike and Run	500,00 €	500,00 €	cc2022_06_13-011
	Association Sport Adapté de la Manche	Biville Pascal	Hôtel de ville 50000 Saint-Lô	Régate sport adapté	500,00 €	500,00 €	cc2022_06_13-011
	Vélo club Saint-Lô Pont-Hébert	Brotin Cyrille	Mairie 50880 Pont-Hébert	Circuit des Remparts	4 000,00 €	4 000,00 €	cc2022_06_13-011
	E.S Torigni cyclisme	Simon Louis	Mairie 50160 Torigni les Villes	Circuit des Matignons	3 600,00 €	3 800,00 €	cc2022_06_13-011
	Club Nautique du Pays Saint-Lois	Largarde Vincent / Françoise Sandrine	Hôtel de ville 50000 Saint-Lô	Meeting du Bout de l'an	1 180,00 €	1 000,00 €	cc2022_06_13-011
	Judo Club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Tournoi de judo Minimes	500,00 €	500,00 €	cc2022_06_13-011
	Stade Saint-Lois Athlétisme	Perrines Maurice	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	Foulées St-loises	1 200,00 €	1 200,00 €	cc2022_06_13-011
	Rugby Club Saint-Lois	Rauline Guillaume	Place de la mairie - BP45 - 50000 Saint-Lô	Tournoi du Bocage	- €	6 000,00 €	cc2022_06_13-011
	Football Club Saint-lô Manche	Deslandes Thibault	Centre sportif des Ronchettes-route de Torigni - 50000 Saint-lô	Tournoi des 10 000 crampons	1 500,00 €	1 500,00 €	cc2022_06_13-011
	ASPTT Saint-Lô Handball	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray - 5000 Saint-lô	Tournoi des 2 provinces	1 500,00 €	1 500,00 €	cc2022_06_13-011
	FC 3 Rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade	Tournoi -18 ans	1 500,00 €	1 500,00 €	cc2022_06_13-011
	Agneaux FC	Jouin Christophe	Complexe sportif - Allée Ste-Marie 50180 Agneaux	Trophée des Normands	1 500,00 €	1 500,00 €	cc2022_06_13-011
	ES Torigni tennis de table	Marie Alain	Mairie 50160 Torigni les Villes	Tournoi de tennis de table de sport adapté	500,00 €	500,00 €	cc2022_06_13-011
	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	775 rue de l'exode 50000 Saint-lô	Tournoi Open Hiver	500,00 €	500,00 €	cc2022_06_13-011
	ASA du Bocage	Leredde Philippe	1 le Mesnil Corbet 50160 St Amand Villages	Rallye du bocage	500,00 €	500,00 €	cc2022_06_13-011
	Football Club Saint-lô Manche	Deslandes Thibault	Centre sportif des Ronchettes-route de Torigni - 50000 Saint-lô	Arènes de Noël	1 500,00 €	1 500,00 €	cc2022_06_13-011
	Club d'echecs Saint-Lô Agneaux	Beneteau Hubert	Salle Charles de Gaulle - 1 impasse de la palière 50180 Agneaux	Festival des échecs	1 000,00 €	1 000,00 €	cc2022_06_13-011
Vélo club Saint-Lô Pont-Hébert	Brotin Cyrille	Mairie 50880 Pont-Hébert	Course cycliste interrégionale	- €	500,00 €	cc2022_06_13-011	

Evènement d'intérêt communautaire : **31 600,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subvention soutien à l'emploi sportif 1/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subvention soutien à l'emploi sportif	La Saint-Loise gymnastique	Michelizza Sébastien	Place Georges Pompidou 50000 Saint-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Football club Saint-Lô Manche	Deslandes Thibault	Centre des Ronchettes - Route de Torigni 50000 Saint-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Club nautique du Pays Saint-Lois	Lagarde Vincent	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Dojo Saint-Lois	Mayet Françoise	Bois Ardent - Dojo Crépieux 50000 Saint-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Tessy Moyon Sports	Beslon Laurent	Mairie - Place Jean Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Agneaux Football club	Jouin Christophe	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Stade Saint-lois basket	Lefèvre Jérémy	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Cercle d'echecs Agneaux Saint-Lô	Beneteau Hubert	1 impasse de la Palière - Salle Charles de Gaulle 50180 Agneaux	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	ASEV Canoe Kayak	Drieu Cyrille	7 Route de la base Canoë Kayak	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Condé Sports	Viard Romain	14A Route des écoles 50890 Condé-sur-Vire	Sport	1 368,00 €	1 596,00 €	cc2022-03-28-014
	Football club des Etangs	Lescot Christophe	5 rue du stade 50160 Saint-Amand-Villages	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Patronage Laïque Saint-Lois	Le Provost Patrick	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Etoile Sportive Marigny Le Lozon	Canivet Daniel	1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Stade Saint-Lois Haltérophilie	Canivet Dominique	1 rue du coton Saint-Romphaire 50750 Bourgvallées	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Manche Tennis club	Marie Joachim	915 rue Henri Dunant	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
FC 3 Rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade 50750 Canisy	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014	

Subventions au titre du soutien à l'emploi sportif : **49 982,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subvention soutien à l'emploi sportif 2/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subvention soutien à l'emploi sportif	Club athlétique pontois	Ruaults Raphael	Hameau Thomasse 50880 Pont-Hébert	Sport	828,00 €	831,00 €	cc2022-03-28-014
	Moyon Percy vélo sports	Hervieu Pascal	Mairie Route de la Mairie 50860 Moyon-Villages	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Torigni judo	Christien Virginie	Gymnase des Terriers 50160 Torigny-les-villes	Sport	630,00 €	715,00 €	cc2022-03-28-014
	Judo club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Union sportive Semilly St-André	Digne Patrick	16 Avenue de la Mazure 50810 La Barre de Semilly	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Club Alpin Français de la Vire	François Arnaud	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	Etoile Sportive Torigni tennis de table	Marie Alain	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	936,00 €	1 006,00 €	cc2022-03-28-014
	Cercle d'escrime de Saint-Lô	Grimaux Ludovic	Salle du Bouloir - 48 bis boulevard du midi 50000 Saint-Lô	Sport	234,00 €	309,00 €	cc2022-03-28-014
	Judo club de Marigny	Mulot Ludovic	Pole public 1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	1 602,00 €	851,00 €	cc2022-03-28-014
	Tennis club Marigny Le Lozon	Legrand Vincent	15 Rue des sports 50570 Marigny le Lozon	Sport	234,00 €	522,00 €	cc2022-03-28-014
	Association Sport Loisir Section Tennis (St-Georges-Montcocq)	Talvast Julien	Avenue du cotentin 50000 St- Georges-Montcocq	Sport	396,00 €	425,00 €	cc2022-03-28-014
	Avenir sportif Tessy Judo	Fourrer Ludovic	Mairie - Place J. C. Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	234,00 €	212,00 €	cc2022-03-28-014
	ASPTT Saint-Lô Omnisport	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	1 800,00 €	1 934,00 €	cc2022-03-28-014
	AS Tessy Handball	Fourny Christophe	Mairie Place Jean-claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	- €	967,00 €	cc2022-03-28-014
	AS Bérigny Cerisy-la-Forêt	Simonin Stéphane	Le Bourg 50810 Bérigny	Sport	- €	967,00 €	cc2022-03-28-014
Football club de l'Elle	Lenoël Christophe	44 rue de la libération 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	- €	967,00 €	cc2022-03-28-014	

Subventions au titre du soutien à l'emploi sportif : **49 982,00 €**

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2022	COMMENTAIRES
Axe DE_C : DÉVELOPPER LES SYNERGIES									
Projet alimentaire territorial (2022 - 2023)	869 000,00 €	626 719,05 €	72%	DRAAF	475 200 €	76%	19/08/2021	118 000,00 €	15/11/2022 (25% de la subvention)
				REGION	71 519 €	11%	07/04/2022	46 550,00 €	perçu le 28/02/2023
				LEADER	80 000 €	13%		0,00 €	En attente de la notification
Axe DE_A: SOUTENIR LES ENTREPRISES									
Action collective dynamisation commerce et artisanat (2020 - 2022)	563 375,00 €	225 875,00 €	40%	REGION	91 500 €	16%	16/11/2020	27 500,00 €	Solde à percevoir en 2023
				DEPARTEMENT	134 375 €	24%	20/01/2023	107 500,00 €	Solde à percevoir en 2023
Le plan d'accompagnement et d'animation à la transition numérique de l'artisanat, du commerce de proximité et des TPE (2020 - 2022)	44 961,60 €	22 480,80 €	50%	DEPARTEMENT	22 481 €	50%	29/01/2020	0,00 €	Solde à percevoir en 2023
Acquisition d'un outil numérique de pilotage du commerce et de l'artisanat de centre-ville (2020 - 2022)	47 440,00 €	19 360,00 €	41%	FNADT	19 360 €	41%	08/02/2023	0,00 €	Solde à percevoir en 2023

Montant total subventions perçues en 2022 : **299 550,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat 1/2

PROJETS/THEMATIQUES	BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe DE_A: SOUTENIR LES ENTREPRISES						
Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat	GSH AUTOMOBILES	50750 BOURGVALLEES	GARARE	4 660,08 €	4 660,08 €	29/03/2022
	BARJOH	50180 AGNEAUX	JEUX	1 381,14 €	1 381,14 €	29/03/2022
	ELODIE COIFFURE	50680 CERISY LA FORET	COIFFEUR	5 757,24 €	5 757,24 €	29/03/2022
	BUSSON CORINNE	50880 PONT-HEBERT	COIFFEUR	1 088,00 €	1 088,00 €	26/04/2022
	COIFFURE LEBARON	50160 TORIGNY	COIFFEUR	7 500,00 €	7 500,00 €	26/04/2022
	LE TEMPLE DE BALI	50890 CONDE SUR VIRE	ESTHETICIENNE	1 897,97 €	1 897,97 €	26/04/2022
	JOUAN VIRGINIE	50680 MOON SUR ELLE	COIFFEUR	2 609,13 €	2 609,13 €	26/04/2022
	AU MARCHÉ DU COIN	50420 TESSY-BOCAGE	EPICERIE	2 857,55 €	2 857,55 €	17/05/2022
	LECARPENTIER GIOVANNI	50570 CARENTILLY	MASSON	4 094,60 €	4 094,60 €	17/05/2022
	GOUBERT ANTHONY	50810 SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY	GARAGE	7 500,00 €	7 500,00 €	17/05/2022
	PRESS TA POMME	50680 CERISY LA FORET	TRANSFORMATEUR	7 500,00 €	7 500,00 €	17/05/2022
	LE FOURNIL ST THOMAS	50000 SAINT-LO	BOULANGERIE	7 438,70 €	7 438,70 €	17/05/2022
	OPTIQUE MAUDUIT	50000 SAINT-LO	OPTICIEN	7 500,00 €	7 500,00 €	07/06/2022
	LE MEUR PIERRE YVES	50000 SAINT-LO	PHOTOGRAPHE	7 500,00 €	7 500,00 €	25/07/2022
	JEAN ANTHONY	50420 DOMJEAN	METALLERIE	6 857,41 €	6 857,41 €	04/10/2022
GARAGE DES MARAIS	50570 REMILLY LES MARAIS	GARAGE	3 997,11 €	3 997,11 €	04/10/2022	

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat : **131 703,39 €**

Fonds de concours et subventions versés

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat 2/2

PROJETS/THEMATIQUES	BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe DE_A: SOUTENIR LES ENTREPRISES						
Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat	GARAGE CHARUEL	50000 SAINT-LO	GARAGE	117,00 €	117,00 €	27/10/2022
	LEMOIGNE SYLVAIN	50000 SAINT-LO	MENUISERIE	117,00 €	117,00 €	27/10/2022
	QUIQUET AYMERIC	50000 SAINT-LO	FLEURISTE	117,00 €	117,00 €	27/10/2022
	DELFI ET ODIL SARL	50000 SAINT-LO	COIFFEUR	117,00 €	117,00 €	27/10/2022
	HAMEL MICKAEL	50000 SAINT-LO	ESPACE VERT	117,00 €	117,00 €	27/10/2022
	ASM BAR	50000 SAINT-LO	BAR	7 500,00 €	7 500,00 €	25/11/2022
	LA CANTINE D'EUGENE	50690 SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE	RESTAURANT	7 500,00 €	7 500,00 €	25/11/2022
	SLAB	50000 SAINT-LO	BOUTIQUE	7 500,00 €	7 500,00 €	25/11/2022
	ESM1	50000 SAINT-LO	AUDIOPROTHESISTE	7 500,00 €	7 500,00 €	25/11/2022
	BERSAN LA MIE CALINE	50000 SAINT-LO	BOULANGERIE	1 750,00 €	1 750,00 €	25/11/2022
	FLEURY CYRIL CARROSSERIE	50000 SAINT-LO	CARROSSERIE	1 435,00 €	1 435,00 €	25/11/2022
	NORMAND ASIE GOURMET	50000 SAINT-LO	TRANSFORMATEUR	1 404,00 €	1 404,00 €	25/11/2022
	MAHLIZIA	50000 SAINT-LO	BOUTIQUE	2 021,76 €	2 021,76 €	25/11/2022
	LA BARAQUE A FROMAGES	50180 AGNEAUX	FROMAGER	6 233,47 €	6 233,47 €	09/12/2022
	MONTAIGNE EURL	50000 SAINT-LO	BOUTIQUE	1 521,40 €	1 521,40 €	09/12/2022
	LE SALON DES SAISONS	50420 TESSY-BOCAGE	LIBRAIRIE	6 613,83 €	6 613,83 €	09/12/2022
DOUCE HEURE	50160 TORIGNY	ESTHETIQUE	5 340,28 €	5 340,28 €	19/12/2022	

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat : **131 703,39 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions d'aide au fonctionnement

PROJETS/THEMATIQUES	BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS								
Fonctionnement	COMICE AGRICOLE DE CANISY	David Leclerc	1284, chemin de Lingnerolles 50750 CANISY	Ruralité	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	COMICE AGRICOLE DE MARGNY-LE-LOZON	Henri Lerouxel	La Masure 50570 CARANTILLY		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	COMICE AGRICOLE DE SAINT-JEAN-DE-DAYE	Florence Mazier	2, le Perrey 50620 LE DEZERT		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	COMICE AGRICOLE DE TESSY PERCY	Mickael Barbier	Le Beauchêne 50420 GOUVETS		750,00 €	750,00 €	750,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	COMICE AGRICOLE DE TORIGNY-LES-VILLES	Laurent Binet	Le Long Champ 50000 SAINT-LÔ		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	FESTIVAL DE LA VIANDE	Laurent Binet	354 La Nouvelle Canée Le long Champ 50000 SAINT-LÔ		2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	FETE DU BOIS	Didier Ozouf	1 rue du 8 mai 1945 - 50570 MARGNY-LE-LOZON		0 €	1 990,00 €	1 990,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	SOCIETE D'AGRICULTURE DE SAINT-LÔ	Henri Lerouxel	La Masure 50570 CARANTILLY		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Délibération bc2022-06-20-008
	GRAINES DE PARTAGE	Sarah Adam	541 rue du Maréchal Juin 50000 Saint-Lô	Projet Alimentaire Territorial	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	Délibération bc2022-09-12-002
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE	Sébastien WINDSOR	6 rue des Roquemonts 14053 CAEN		26 620,00 €	26 620,00 €	26 620,00 €	Délibération bc2022-09-12-003
	SAPERE	Nadine Lemesle	42 rue Rieussec VIROFLAY		8 100,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €	Délibération bc2022-09-12-002
	CCI	Daniel Dufeu	170 rue Lycette Darsonval 50000 Saint-Lô		3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	Délibération bc2022-09-12-003
	CMA	Jean-Denis Meslin	Avenue du Général Patton 50200 Coutances		3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	Délibération bc2022-09-12-003

Subventions d'aide au fonctionnement ruralité : **12 740,00 €**

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe DE_C : DÉVELOPPER LES SYNERGIES	
VALORIAL	2 412,00 €
AREA	2 750,00 €
LATITUDE MANCHE	1 500,00 €
POLE TES	5 000,00 €
INITIATIVE CENTRE MANCHE	120,00 €
Ilo 21	300,00 €
TOTAL	12 082,00 €

Postes faisant l'objet d'un financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANCANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2022	COMMENTAIRES
Axe DE_C : DÉVELOPPER LES SYNERGIES							
Référent Projet Alimentaire Territorial	En charge de la mise en œuvre des actions du PAT	12/10/2020	Région Normandie	80%	2 ans	46 550,00 €	Financement sur le PAT : 71 519,05 € Financement projet La Poste : 5 201,35 €
Communication sur le Projet Alimentaire Territorial	En charge de la valorisation des actions du PAT	23/11/2021	DRAAF (France Relance)	80%	2 ans	80% du reste à charge du poste d'apprenti	le 1er versement de la DRAAF de 118 800,00 € comprend l'ensemble des actions du PAT

Fonds de concours et subventions versés

Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équinnes

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe FE_A : CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE								
Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équinnes	Ecuries de Concours de Basse-Normandie	Denis Hubert	Chemin de la Madeleine 50000 SAINT-LO	Meeting de Printemps AEC du 7/18 avril et du 22/ 25 avril 2022 et Jump AEC du 17/27 novembre 2022	9 500,00 €	10 000,00 €	9 500,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Manche Attelage	JC Lecomte	La Vallée 50620 ST-JEAN DE DAYE	Concours qualificatif pour les championnats de France d'attelages du 1 au 3 juillet 2022	8 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Normandie Horse Show	JC Heurtaux	Avenue du Maréchal Juin CS 21509 50009 SAINT-LO cedex	CSI 3* du 30 juillet au 7 août et 15 août 2022 Epreuves de la Word Cup Horse Ball du 15 au 22 août	14 000,00 €	20 000,00 €	16 500,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Picot'Inter	Norbert Lecardonnel	Poney club le Picotin La Tiquerie 50000 SAINT-LO	Pony Games International du 24 au 25 septembre 2022	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Normandie Dressage	JC. Leterrier	La Métairie 11 rue de la Résistance 50570 LA CHAPELLE EN JUGER	Concours de dressage/Championnat de France para-dressage/Concours	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Saint-Lô Cheval Organisation	JC Heurtaux	Avenue du Maréchal Juin CS 21509 SAINT-LO cedex	Jumping international avec CSI 4* du 20 au 23 octobre 2022	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Rênes de la vie	L. Renimel	Fondation Bon Sauveur 65 rue de Baltimore 50008 ST-LO cedex	Accompagnement de personnes en situation de handicap	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Stud-Book Selle Français	P. Cadiou	56 av Henri Ginoux-BP 105 92124 MONTROUGE	Promotion de l'élevage du Selle Français	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Equitattoo	B. Laurent	Chemin de la Madeleine 50000 SAINT-LO	Concours annuel du 26 au 28 août 2022	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
	Société hippique moyonnaise	J. Lerest	272 route de la réauté 50860 MOYON VILLAGE	Etapes SANDSHINETOUR CSO amateurs du 4/5 juin 2022	0,00 €	500,00 €	500,00 €	Délibération 2022-06-13 du 13 juin 2022
Association des courses de Graignes-Mesnil-Angot	Jean Duprey	25 Rue du vieux château 50 620 Graignes-Mesnil-Angot	Courses hippiques année 2022	0,00 €	18 192,81 €	20 212,00 €	Délibération 2022-12-05 du 5 décembre 2022	

Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équinnes : **92 212,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe FE_B : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LO-AGGLO À LA FILIÈRE					
Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo	EQUIN NORMAND	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Facture

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe FE_A : CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE	
SYNDICAT MIXTE DU PÔLE HIPPIQUE	190 000,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

Campus connecté

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT PERCU EN 2022	%	COMMENTAIRE
Axe ESER_A : LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Campus connecté	743 310,00 €	550 000,00 €	74%	Etat (ministère enseignement supérieur)	0,00 €	0%	La subvention attendue correspond à un prévisionnel valable pour les 5 années de fonctionnement du campus connecté. 60 000 € ont été versés en janvier 2020 de la part de la région et 120 000 € en mars 2021 de la part du MESRI.
				Région Normandie	0,00 €	0%	
TOTAL SUR 5 ANNEES DE FONCTIONNEMENT 2021-2025 :		550 000,00 €					

Fonds de concours et subventions versés

Appel à projet aux établissements de l'Enseignement Sup.

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PORTEUR DE PROJET	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe ESER_A_1 : LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR								
Appel à projet aux établissements de l'Enseignem Sup.	FIM CAMPUS 2	Isabelle PIHUIT	FIM Campus 2 - 170 rue Lycette Darsonval 50000 SAINT-LO	Etablissement enseignemt supérieur	6 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	21/02/2022

Aide au montage de projets tutorés étudiants

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PORTEUR DE PROJET	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe ESER_B : LES ÉTUDIANTS ET LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES								
Aide au montage de projets tutorés étudiants	ASSOCIATION EGC CONNEXION	Anne-Claire LECOQCQ	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante	0,00 €	822,00 €	500,00 €	04/03/2022
Aide au montage de projets tutorés étudiants	ASSOCIATION ATLAS	Jonas TARDIF	Lycée Bon Sauveur - 1 rue Elisabeth de surveillance 50000 SAINT-LO	association étudiante	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	04/03/2022
Aide au montage de projets tutorés étudiants	ASSOCIATION ATOUCOM	Capucine LEROUX	Lycée Curie-Corot - 377 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante	0,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	04/03/2022

Aide au montage de projets tutorés étudiants : 1 876,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe VCT_A_2 : PROMOUVOIR LA DESTINATION						
Schéma de développement touristique	24 090,00 €	10 037,00 €	42%	Région	10 037,00 €	100%

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe VCT_B_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE						
Exposition "Grandeur Nature"	23 100,00 €	15 000,00 €	65%	LEADER	15 000,00 €	100%

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ						
Jazz dans les prés	11 997,00 €	5 998,50 €	50%	Commune	5 998,50 €	100%
Villes en Scène	56 650,00 €	18 040,00 €	32%	Département	18 040,00 €	100%
TOTAL		24 038,50 €				

Fonds de concours et subventions versés

Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION	COMMENTAIRES
Axe VCT_B_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE									
Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination	Marigny tourisme	LEFEVRE JACQUES	1 Pl. Westport, 50570 Marigny-le-Lozon	fonctionnement association	900,00 €	1 500,00 €	900,00 €	bc2022-06-20-009	prêt d'un ordinateur portable en sus

Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination : **900,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire 1/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ								
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Marigny Evènement	DOLOUE Cédric	9 place wesport – 50570 MARIGNY SUR LOZON	Organisation et animation de manifestations culturelles pour venir en aide à d'autres associations	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Délibération : cc2022-04-25-005
	Ecorpssabulle	LECOINTE Benjamin	Théâtre - BP 330 – 50010 Saint Lô	Favoriser le développement artistique, notamment la danse, les arts plastiques et la musique. Par les actions de médiation, la formation à la pratique culturelle, la création et la diffusion	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
	Capa Photo 1827	ROUSSEL Robert	La Bénouvière Pont Farcy – 50420 TESSY BOCAGE	Promotion de l'art photographique. L'organisation de concours, d'expositions, de stages, de rencontres La publication de documents mettant en valeur la photo et les photographes La formation.	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
	Au Son d'Euh Lô	MARGUERIE Chantal	7 place Jean Claude Lemoine – 50420 TESSY BOCAGE	Organisation d'événements musicaux et culturels	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
	Animathèque	GUERIEL Mélie	2 rue du Pressoir – 50750 QUIBOU	Salon du livre et actions de médiation : spectacle, animations et ateliers généalogie	2 000,00 €	3 800,00 €	2 200,00 €	
	Les amis de l'abbaye de Cerisy-la-Forêt	GOUPIL Michel	La mairie 50 680 Cerisy-la-Forêt	Faire découvrir ou redécouvrir un patrimoine exceptionnel à un large public.	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
	Association Domjeannaise	CHANU JASUND Françoise	Mairie de Domjean – 50420 Domjean	Organisation d'un salon d'art ayant pour but de faire découvrir l'art régional. Organisations de concerts , théâtre et festivités afin de promouvoir la culture en milieu rural.	1 000,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €	

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire : **31 000,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire 2/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ								
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Amicale Cerisyaise	VAUDORNE Michel	1, rue des Halles – 50680 Cerisy-la-Forêt	Organisation de manifestations culturelles. Participation à l'animation et au développement touristique de la commune	1 800,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €	Délibération : cc2022-04-25-005
	Comité Saint-Vigor	GOUJIL Michel	La mairie 50 680 Cerisy-la-Forêt	Organisation d'un événement culturel	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
	La Garande	MORELLI Hélène	5, lieu dit la Garande 50 570 Cametours	Soutien à la création et à la production artistique (cinéma, théâtre, édition, sculpture,...) Mise à disposition de locaux de travail pour les artistes (local de stockage, atelier construction, salles de répétitions) Favoriser les échanges entre population locale et artistes d'un même territoire	0,00 €	4 500,00 €	2 000,00 €	
	Bouillonnant Valthère	BESLON Florence	1 rue des Charmilles – 50180 Thèval	Promouvoir, accompagner et développer l'art et une culture plurielle en territoire normand	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	Délibération : cc2022-09-22-021
	Collectif Nouvelle Hydre	DE BONFILS Géraldine	1 place Michel Louis – 50620 Saint-Fromond	Promotion de l'expression artistique, notamment théâtrale, cinématographique et littéraire, sous tous ses aspects. Organiser et assister la création, la vente et la diffusion de spectacles	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
	Ensemble vocal Canisy	ODEN Christian	Mairie de Canisy – 50750 CANISY	Promotion et diffusion du chant choral. Ateliers de formation musicale et vocale. Concerts chœur a cappella, avec orchestre ou piano. Production de spectacles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
	Happy Jazz Club	FRAISSE Jérôme	6, rue du Château, St Gabriel Brecy, 14480 Creully-sur-Seulles	Développer de nouvelles formes culturelles à soutenir le développement d'artistes dans leurs activités, de participer, d'organiser, de produire, de diffuser des manifestations culturelles sous toutes leurs formes connues ou à connaître, et notamment autour du projet «Jazz dans les prés »	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire : **31 000,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ								
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	ADN	CRESPY Daniel	Route de Pont Farcy - La minoterie – 50420 TESSY BOCAGE	Relai culturel régional/subvention de partenariat	21 000,00 €	33 903,00 €	33 903,00 €	Délibération : cc2022-04-25-005
	Ecole de musique Canisy-Marigny	Martine Duval	Pôle public, 1 place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Ecole de musique/subvention de partenariat	15 475,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	

Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial : **47 103,00 €**

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022	COMMENTAIRES
Axe VCT_B : ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE		
LABELS MANCHE	937,00 €	classement des hébergements touristiques
OTN TOURISME	940,00 €	fédération régionale du tourisme
ADN TOURISME	894,00 €	fédération nationale du tourisme
ATOUT France	100,00 €	Immatriculation des offices pour ventes

Fonds de concours et subventions attendus

Suivi-animation PLUi

PROJETS	MONTANT arrondi TOTAL 2018 -2024 PROJET TTC	SUBVENTIONS PERCUES en 2022	FINANCEURS	Montant global de 2018 à 2022 inclus des subventions perçues	COMMENTAIRES
Axe PT_A : ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE					
Suivi-animation PLUi	780 000,00 €	12 884,00 €	Etat	144 539,00 €	Issue des attributions des compensations
			communes	648 345,00 €	

Axe PT_A : 12 884,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe PT_A : ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE	
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MANCHE	1 971,20 €
FEDESCOT	830,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe ADS_B : MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS						
Dématérialisation ADS	34 896,00 €	16 000,00 €	46%	Etat	16 000,00 €	46%

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANÇANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	COMMENTAIRES
Axe ADS_A : GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE						
Responsable du service application du droit des sols - 1 ETP	Participer à la définition de la politique publique : les décisions et autorisations d'urbanisme Elaborer et coordonner les projets du service Organiser l'instruction des autorisations d'urbanisme	04/01/2021	Communes adhérentes au service mutualisé	87%	Illimitée	Coût du service financé à 87% par les communes adhérentes au service. Saint-Lô Agglo contribue au coût du service à hauteur de 50 000€.
Instructeur du droit des sols - 6 ETP	Instruction technique et administrative des dossiers de demandes d'autorisation	3 ETP avant 2021 1 ETP 17/05/2021 1 ETP 05/09/2022 (alternant) 1 ETP 17/10/2022	Communes adhérentes au service mutualisé	87%	Illimitée	
Secrétariat urbanisme - convention ADS - 1 ETP	Gestion du courrier (dossiers) Organisation du suivi ADS en lien avec la responsable du service Accueil téléphonique des pétitionnaires	affectation d'1 ETP en 2022	Communes adhérentes au service mutualisé	87%	Illimitée	

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe HAB_A : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS						
MOUS Sédentarisation des gens du voyage	43 848,00 €	25 000,00	50%	DDTM	25 000,00 €	100%
Suivi-animation OPAH DC	139 221,11 €	111 566,16 €	80%	ANAH part fixe	40 606,16 €	36%
				ANAH part variable	56 460,00 €	51%
				CD 50	14 500,00 €	13%
Suivi-animation OPAH RU	62 723,76 €	50 007,90 €	80%	ANAH part fixe	26 134,90 €	52%
				ANAH part variable	8 740,00 €	17%
				Banque des Territoires	6 133,00 €	12%
				CD 50	9 000,00 €	18%

Montant total
subventions
perçues en 2022 :
186 574,06 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe HAB_A : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS (PARC PUBLIC ET BESOINS SPECIFIQUES)							
H2.3 - Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant (aide H2.R1 au renouvellement urbain, investissement)	Subventions octroyées à des porteurs de projets	MANCHE HABITAT	5 rue Emile Enault BP 50440 50010 ST LO CEDEX	Logement social	17 500,00 €	17 500,00 €	Bureau communautaire du 12/09/2023 (délibération bc2022-09-12-009)
H4 - Maintenir la mixité sociale (aide à la production de logements locatifs sociaux et communaux sobres sur les plans énergétique et foncier)	Subventions octroyées à des porteurs de projets	MANCHE HABITAT	5 rue Emile Enault BP 50440 50010 ST LO CEDEX	Logement social	50 000,00 €	50 000,00 €	Bureau communautaire du 12/09/2023 (délibération bc2022-09-12-009)

Montant total versé – Répondre aux besoins en logements (Parcs et besoins spécifiques) : **67 500,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe HAB_A : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS (PARC PRIVE)					
H1 - OPAH : Aides aux travaux mises en place dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Investissement)	Subventions octroyées à des particuliers	114 LOGEMENTS - ENSEMBLE DES COMMUNES	185 481,00 €	185 481,00 €	Examen et octroi des subventions à chaque bureau communautaire depuis novembre 2020
	Subventions octroyées à des particuliers	21 LOGEMENTS ET IMMEUBLES – CENTRE-VILLE DE SAINT-LO	76 948,00 €	76 948,00 €	Examen et octroi des subventions à chaque bureau communautaire depuis novembre 2020
H2.2 - Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant (prime H2.LLV2 pour l'acquisition-rénovation de logements vacants, investissement)	Subventions octroyées à des particuliers	4 LOGEMENTS - ENSEMBLE DES COMMUNES	29 000,00 €	29 000,00 €	Examen et octroi des subventions lors des bureau communautaire depuis novembre 2022

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe HAB_A : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS (PARC PRIVE)					
Financement de l'espace conseil FAIRE Régional dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (fonctionnement)	SCIC Les 7 Vents	Grégoire BOUCE, directeur	30 000,00 €	22 017,83 €	Reconduit par avenant dans le cadre de la convention approuvée par le conseil communautaire du 25/01/2021.

Montant total versé – Répondre aux besoins en logements (Parc privé) : **313 446,83 €**

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT PERCUS	COMMENTAIRES
Axe TRANS_A						
Voie verte de la promenade des ports	169 718,52 €	101 830,00 €	60%	Région	0,00 €	En attente de la commission permanente de la Région (Juin 2023)
				État	0,00 €	Subvention perçue dans le cadre d'un acompte pour l'ensemble des aménagements cyclables inscrits au contrat de ruralité en 2021
Voie verte de la rue des 5 Chemins	136 119,00 €	74 864,00 €	55%	Région	0,00 €	En attente de la commission permanente de la Région (Juin 2023)
				État	0,00 €	En attente instruction demande de subvention par les services de l'Etat (dossier déposé en 2023)
Aménagement cyclable de Saint-Georges-Montcocq	423 142,00 €	114 411,00 €	27%	Région	0,00 €	En attente de la commission permanente de la Région (Juin 2023)
				Commune de Saint-Georges-Montcocq	0,00 €	En attente du décompte général définitif 2eme semestre 2023

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe TRANS_A : FAVORISER L'ACCES AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ								
Mobilité solidaire	ASSOCIATION MOBILITÉ EMPLOIS SERVICES	Hervé BRIXTEL	68 RUE Denis Papin 50180 AGNEAUX	La mise à disposition d'un moyen de locomotion à toute personne en recherche active d'un emploi ou d'une formation	78 500,00 €	78 500,00 €	78 500,00 €	Délibération cc2022-03-21-005
Mobilité solidaire	ASSO V'LO	Franck L'ORPHELIN	11 rue des Courtils 50000 SAINT-LÔ	La promotion de l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement	1 300,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Délibération bc2022-03-21-003
Vélo	PRIMES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	Subventions octroyées à des particuliers			53 180,00 €	40 000,00 €	40 380,00 €	Délibération cc2021-10-18-015

Montant total subventions versées Axe TRANS_A : 120 380,00 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe TRANS_B : DÉVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORT								
Train	L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DU CHEMIN DE FER (ADPCR)	JACQUET Xavier	Hôtel de ville BP 330 50010 Saint-Lô Cedex	défense et promotion de la ligne ferroviaire Caen-Rennes	1 960,00 €	1 960,00 €	2 000,00 €	Délibération bc2022-03-21-004

Montant total subvention versée Axe TRANS_B : **2 000,00€**

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe TRANS_B : DÉVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORT	
AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC	8 400,00 €
Axe TRANS_A : FAVORISER L'ACCES AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ	
CLUB DES TERRITOIRES ET VILLES CYCLABLES	1 697,44 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2022	COMMENTAIRES
Axe EAU_A : GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI							
RESTAURATION DE L'ELLE - T 3 - 2017/2018	94 830,00 €	75 864,00 €	80%	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2017		Solde reçu en novembre 2021 Montant dépensé : 81 132,49 ; subv totale : 64 906 € - Opération terminée
RESTAURATION DE L'ELLE - TRANCHE 1 - 2019/2020	110 000,00 €	88 000,00 €	80%		16/07/2019	26 445,00 €	Acompte reçu en novembre 2021 Solde reçu le 14/11/2022 Montant dépensé : 84 518 € HT - subvention reçue : 67 616 € - Opération terminée
ETUDE REMISE DANS TALWEG DE LA JACRE	31 222,00 €	24 978,00 €	80%		26/10/2021	0,00 €	En attente dossier de maîtrise d'œuvre
RESTAURATION BV HAIN et JACRE 2021-2023	385 000,00 €	308 000,00 €	80%		27/10/2021	108 798,00 €	Acompte reçu le 14/11/2022
TRAVAUX DE RESTAURATION DE 7 MARES EN 2021	10 825,00 €	5 413,00 €	50%		24/09/2021	5 413,00 €	Solde reçu le 04/07/2022
RESTAURATION BV HAIN et JACRE 2022-2024	406 000,00 €	324 800,00 €	80%		08/07/2022	0,00 €	Nouvelle convention pour les travaux rivière 2022-2024
TRAVAUX DE RESTAURATION DE 31 MARES - PERIODE 2022-2024	53 400,00 €	42 720,00 €	80%		08/10/2022	34 176,00 €	Nouvelle convention pour les travaux mares 2022-2024 Acompte de 80 % reçu le 28/11/2022
PROGRAMME DE RESTAURATION DU BOCAGE ANTIÉROSIF (PRISES D'EAU SEMILLY ET VIRE) - période 2022-2024	154 064,00 €	123 252,00 €	80%		12/12/2022	0,00 €	Nouvelle convention pour les travaux bocage antiérosif 2022- 2024
TRAVAUX DE RESTAURATION DE 7 MARES EN 2021	10 825,00 €	3 247,50 €	30%	Région Normandie	13/01/2022	3 247,50 €	Solde reçu le 24/03/2022
AIDE A LA MATURATION DU PLAN D'ACTIONS HAIES (AMI) SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LO AGGLO	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	Région Normandie	12/07/2022	6 000,00 €	Acompte reçu le 05/12/2022

Axe EAU_A :
184 079,50 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2022	COMMENTAIRES
Axe EAU_B : EAU POTABLE							
ACHAT DE TERRAIN PERIMETRES DE PROTECTION RAPPROCHES DE LA PRISE D'EAU SUR LA VIRE A BAUDRE	52 990,00 €	42 392,00 €	80%	Agence de l'eau Seine Normandie	22/11/2018	0,00 €	Acompte versé le 08/10/2020 (33 914 €). Solde perçu en 2021 (03/08/2021). Terminé
BOISEMENT EN PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE SUR LA VIRE A BAUDRE	14 844,00 €	14 844,00 €	100%		09/04/2020	14 844,00 €	Terminé
ETUDE BATHYMETRIQUE DE LA RETENUE DU SEMILLY	9 000,00 €	4 500,00 €	50%		26/05/2021	0,00 €	Demande de solde en cours.
DIAGNOSTIC DES RESERVOIRS SAINT-LO AGGLO	22 000,00 €	11 000,00 €	50%		24/09/2021	0,00 €	En attente de facture définitive pour demande du solde
SYSTÈME DE DESTRATIFICATION AERATION SEMILLY	300 000,00 €	120 000,00 €	40%		13/04/2022	0,00 €	En cours
STATION DE MESURE AU BARRAGE DU SEMILLY	100 000,00 €	40 000,00 €	40%		26/05/2021	0,00 €	Demande de solde en cours
RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE LA COCARDIERE A PONT-FARCY	60 500,00 €	24 200,00 €	40%		09/12/2020	0,00 €	En attente retour PV reception et DGD pour envoi à Agence pour demande de solde
RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE L'AUMONE A TESSY BOCAGE (PONT-FARCY)	100 000,00 €	40 000,00 €	40%		13/04/2022	0,00 €	Travaux en cours
RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE LA BERGERIE A TESSY BOCAGE (PONT-FARCY)	72 000,00 €	28 800,00 €	40%		23/11/2022	0,00 €	Travaux en cours
FUITES EN RESEAU DE DISTRIBUTION A SAINT-CLAIR-SUR-ELLE	184 679,00 €	73 872,00 €	40%		25/02/2021	14 774,00 €	Soldé le 27/12/2022
FUITES EN RESEAU DE DISTRIBUTION A SAINT-LO	145 258,00 €	58 104,00 €	40%		25/02/2021	0,00 €	En attente versement du solde par l'agence de l'eau (9 620 €)
FUITES EN RESEAU DE DISTRIBUTION A MARIGNY	24 726,00 €	9 891,00 €	40%		25/02/2021	0,00 €	En attente versement du solde par l'agence de l'eau (9 891 €)

Axe EAU_B :
29 618,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

Axe EAU_C 1/3

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2022	COMMENTAIRES
Axe EAU_C : ASSAINISSEMENT							
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE SAINT-LO	265 520,00 €	212 416,00 €	80%	Agence de l'eau Seine Normandie	18/10/2019	70 007,00 €	Travaux terminés - Solde reçu
CREATION D'UN RESEAU EU A SAINT-LO POUR 19 BRANCHEMENTS - LA PETITE SUISSE	224 000,00 €	134 400,00 €	60%		21/01/2019	0,00 €	Terminé
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE TESSY	33 720,00 €	16 860,00 €	50%		27/10/2020	0,00 €	Prolongation de délai demandée et accordée par l'agence. En attente des dernières factures pour demander le solde
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE MOYON	28 540,00 €	14 270,00 €	50%		27/10/2020	0,00 €	Prolongation de délai demandée et accordée par l'agence. En attente des dernières factures pour demander le solde
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE DOMJEAN	26 567,00 €	13 284,00 €	50%		27/10/2020	0,00 €	Prolongation de délai demandée et accordée par l'agence. En attente des dernières factures pour demander le solde
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE PONT-HEBERT	70 000,00 €	56 000,00 €	80%		08/10/2022	0,00 €	En attente versement acompte
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT D'AIREL	38 000,00 €	30 400,00 €	80%		08/10/2022	0,00 €	En attente versement acompte
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE CANISY	61 000,00 €	48 800,00 €	80%		08/10/2022	0,00 €	En attente versement acompte
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	333 690,00 €	266 952,00 €	80%		21/07/2020	0,00 €	Acompte du 31/08/2021, étude toujours en cours
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE SAINT THOMAS	300 000,00 €	120 000,00 €	40%		21/01/2020	118 576,00 €	Versement intégral de la subvention. Terminé.
EXTENSION DE RESEAU EU THEREVAL (HEBECREVON)	170 000,00 €	64 000,00 €	80%		25/01/2022	51 200,00 €	Acompte reçu le 22/07/2022 - Demande de solde encourus

Axe EAU_C :
1 176 885,00€

Fonds de concours et subventions attendus

Axe EAU_C 2/3

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2022	COMMENTAIRES
Axe EAU_C : ASSAINISSEMENT							
EXTENSION DE RESEAU EU SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY	320 000,00 €	128 000,00 €	80%	Agence de l'eau Seine Normandie	25/01/2022	0,00 €	En attente DGD et PV de réception pour demande de versement
REHABILITATION DE RESEAU EU A TORIGNY-LES-VILLES	1 320 000,00 €	792 000,00 €	60%		21/10/2022	0,00 €	En cours.
RENOUVELLEMENT DE RESEAU EU RD 374 A TESSY BOCAGE (TESSY-SUR-VIRE)	100 000,00 €	60 000,00 €	60%		21/10/2022	0,00 €	En cours.
REHABILITATION DE RESEAU EU RUES BECHEVEL ET DES CERISIERS A SAINT-LO	320 000,00 €	192 000,00 €	60%		21/10/2022	0,00 €	En cours.
REHABILITATION DIP PR POSTE PRINCIPAL A SAINT-LO	181 000,00 €	108 600,00 €	60%		21/10/2022	0,00 €	En cours.
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT SAINT-JEAN-D'ELLE	42 000,00 €	21 000,00 €	50%		23/05/2022	0,00 €	En attente versement a compte
DIAGNOSTIC AMONT RSDE POUR LA REDUCTION DES MICROPOLLUANTS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE SAINT-LO	57 525,00 €	46 020,00 €	80%		13/12/2021	36 816,00 €	Versement a compte.
CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'ORAGE A LA STATION DE TORIGNI/VIRE	600 000,00 €	360 000,00 €	60%		31/08/2020	198 000,00 €	Solde reçu. Terminé.
RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION DE DOMJEAN - 700 EH	605 100,00 €	363 060,00 €	60%		13/04/2021	194 710,00 €	Acompte reçu le 7/12/2022. En attente facture de solde de la maîtrise d'œuvre pour solde
HYGIENISATION DE BOUES COVID 2019 - ANNEE 2020	70 665,00 €	56 532,00 €	80%		26/05/2021	11 306,00 €	Solde reçu le 06/05/2022
ACTUALISATION PLAN D'EPANDAGE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TESSY-TORIGNI	10 616,00 €	5 308,00 €	50%	26/05/2021	0,00 €	En cours.	

Axe EAU_C :
1 176 885,00€

Fonds de concours et subventions attendus

Axe EAU_C 3/3

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2022	COMMENTAIRES
Axe EAU_C : ASSAINISSEMENT							
ACTUALISATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-LO AGGLO	21 000,00 €	10 500,00 €	50%	Agence de l'eau Seine Normandie	08/10/2022	0,00 €	En cours.
CONTRUCTION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A CONDE/VIRE - 3200 EH	1 500 000,00 €	600 000,00 €	60%		16/07/2021	0,00 €	Demande d'acompte en cours.
CREATION D'UN RESEAU DE TRANSFERT EU_100 M3/H	310 000,00 €	124 000,00 €	60%		16/07/2021	0,00 €	Travaux en cours
MESURE D'URGENCE - HYGIENISATION DES BOUES 2021	181 826,00 €	145 461,00 €	80%		26/10/2021	121 218,00 €	Solde reçu le 11/05/2022 - Terminé
HYGIENISATION BOUES COVID CONDE/VIRE 2020- 2021	530 000,00 €	424 000,00 €	80%		13/12/2021	364 523,00 €	Acompte reçu le 06/05/2022 - En attente facture de solde de Elvir
HYGIENISATION BOUES COVID 2021_2	119 690,00 €	95 752,00 €	80%		21/02/2022	0,00 €	En cours.
BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVEE A LA MAISON NEUVE A MOON/ELLE	25 453,00 €	25 453,00 €	100%		09/12/2020	10 529,00 €	Acompte reçu le 07/12/2022- En attente du versement du solde.
16 BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVEE A SAINT-LO (ENCLOS)	41 321,00 €	41 321,00 €	100%		11/03/2020	0,00 €	En attente du versement du solde.
12 BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVEE A SAINT-LO	34 870,00 €	34 870,00 €	100%		11/03/2020	0,00 €	En attente du versement du solde.
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	864 500,00 €	864 500,00 €	100%		21/07/2021	0,00 €	En attente du versement du solde.
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PARTICULIERS / SCI)	446 000,00 €	446 000,00 €	100%		29/07/2021	0,00 €	En attente du versement du solde.
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	868 000,00 €	868 000,00 €	100%		18/07/2022	0,00 €	Acompte reçu en 2023

Axe EAU_C :
1 176 885,00€

Fonds de concours et subventions versés

Rappel : subventions aux particuliers, montant global et non individuel

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	Date décision ou délibération	DATE VERSEMENT	COMMENTAIRES
Axe EAU_C : ASSAINISSEMENT					
ASSAINISSEMENT COLLECTIF TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO	TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO	12 030,00 €	03/12/2018	05/07/2022	Solde subvention aux particuliers - 16 branchement en partie privée à Saint-Lô (Enclos) - Terminé
	TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO	11 958,00 €	16/12/2019	13/09/2022	Solde subvention aux particuliers - 12 branchements en partie privée à Saint-Lô - Terminé
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO	TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO	377 530,00 €	14/12/2020	01/12/2022	Solde en 2023
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PARTICULIERS / SCI)	TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO	25 918,00 €	14/12/2020	01/12/2022	Solde en 2023
BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVEE A LA MAISON NEUVE - MOON/ELLE	TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO	21 504,00 €	09/12/2020	22/09/2022	Solde reçu. Terminé

Axe EAU_C : 448 940,00 €

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANCIANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2022	COMMENTAIRES
Axe EAU_A : GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI							
TECHNICIENS RIVIERE	Animation et suivi du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau - 2 ETP - année 2021-2022-2023	01/01/2019 08/03/2021	Agence de l'eau	50%	3 ans	51 481 €	Animation 2022. Acompte 2023 de 30 % à percevoir courant 1er semestre (montant prévisionnel de la subvention pour les 3 ans : 171 604 €)
TECHNICIEN BOCAGE	Animation programme bocage anti-érosif 2021-2022, 1 ETP	01/09/2021	Agence de l'eau	50%	4 mois et 1 an	20 756 €	Acompte 1 de 25 % reçu le 19/10/2021 - Acompte 2 de 50 % reçu le 15/06/2022 (montant prévisionnel de la subvention pour 2021-2022 : 41 512 €) - Solde 2022 à percevoir 1er semestre 2023
TECHNICIENS RIVIERE TECHNICIEN BOCAGE	- Animation et suivi du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau, 2 ETP -Animation programme bocage anti-érosif 2ETP	01/01/2014 01/01/2019 01/09/2021 07/06/2022	Conseil régional/FEADER	30%	1 an	40 800 €	Animation 2022 des techniciens rivière et bocage. Subvention à percevoir courant 2023
TECHNICIEN BOCAGE	Animation programme bocage anti-érosif 2eme ETP - 2022	07/06/2022	Agence de l'eau	50%	7 mois	14 949 €	Solde à percevoir en 2023.

Axe EAU_C : 127 986,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022	COMMENTAIRES
Axe EAU_B : EAU POTABLE		
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	217 263,36 €	<i>Appel de fonds de mai 2022</i>
Syndicat de la Vire	114 442,70 €	<i>Appel de fonds de mai 2022</i>
Syndicat du SAGE Côtier Ouest	1 423,30 €	<i>Appel de fonds de janvier 2022 et avril 2022 - Participation des collectivités adhérentes</i>
Syndicat du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	11 376,12 €	<i>Appel de fonds de septembre 2022 - Cotisation communale</i>
Syndicat du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	7 355,25 €	<i>Appel de fonds de septembre 2022 - Cotisation communauté de communes</i>
Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche	37 741,00 €	<i>Appel de fonds de mars et octobre 2022</i>
Fédération nationale des collectivités concessionnaires des réseaux	2 679,54 €	<i>Appel de fonds de mai 2022</i>
Syndicat de la Taute	- €	<i>Appel de fonds de octobre 2020 - Participation des collectivités adhérentes (travaux 2020 - payé 2021)</i>
Médiation de l'eau	648,00 €	<i>Appel de fonds de mars 2022</i>

Axe EAU_B : 392 929,27 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe ENER_A : DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIETE						
Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat	1 182 000,00 €	214 055,00 €	18%	ADEME		
Réhabilitation du centre sportif Fernand Beaufiles	5 192 098,00 €	3 379 141,00 €	65%	Leader	100 000,00 €	2%
				Cœur de Ville	927 461,00 €	18%
				Agence Nationale du Sport	150 000,00 €	3%
				Région	894 000,00 €	17%
				Département	907 680,00 €	17%
				Ville de Saint-Lô	400 000,00 €	8%
TOTAL		3 593 196,00 €				

Axe ENER_A : 3 593 196,00 €

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe ENER_B : PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES						
Schéma directeur des énergies	85 000,00 €	37 500,00 €	44%	Etat - DETR	11 250,00 €	30%

Axe ENER_B : 11 250,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe ENER_C : L'EXEMPLARITE DE SAINT-LÔ AGGLO						
Pôle Agglo 21	5 526 089,00 €	3 292 059,00 €	60%	FEDER	786 053,00 €	14%
				Région	1 594 731,00 €	29%
				Département	911 275,00 €	16%
TOTAL		3 292 059,00 €				

Axe ENER_C : 3 292 059,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe ENER_B : PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	
ATMO NORMANDIE	6 078,00 €
FNCCR	3 002,00 €

Axe ENER_C : 9 080,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	Commentaire
Axe NUM_A : DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE							
Outils le schéma directeur des énergies	102 600,00 €	61 560,00 €	60,00%	France Relance	30 780,00 €	50%	Subvention France Relance à hauteur de 60% du montant global du marché lot-2, versement de 50% de la subvention en décembre 2021. Versement du solde de la subvention en 2023 sur présentation de la dernière facture payée prévue au marché

Axe NUM_A : 61 560,00 €

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	Commentaire
Axe NUM_B : DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE							
Mettre en place une démarche de sobriété numérique- Action 10 du COTEC	39 150,00 €	35 200,00 €	89,91%	ADEME	35 200,00 €	100%	Subvention Ademe à hauteur de 89,91% du coût révisé en 2022 de la démarche de labellisation numérique responsable et entièrement versée en 2020. Echéance au 30/06/2023. Formation DSI en 2021 et signature contrat pour l'audit et le passage devant le comité de labellisation en décembre 2022, facturation en cours devant s'étaler jusqu'en 2025 selon obtention ou non du label (septembre 2023). Si Trop-perçu, remboursement.
Mettre en place la plateforme PIX d'évaluation et de certification de la maturité numérique des agents, élus, du grand public	14 400,00 €	14 400,00 €	100,00%	France Relance	7 200,00 €	50%	Subvention France Relance à hauteur de 100% du montant figurant aux devis de l'organisme PIX. Versement de 50% de la subvention en décembre 2021, utilisation à échéance 31/12/2022 puis prolongée au 31/12/2023. En 2023, ajustement du solde de versement sur présentation de facture payée. Si Trop-perçu, remboursement.

Axe NUM_B : 34 400,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe NUM_A : DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE	
FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉ CONCÉDANTES ET RÉGIES : compétence numérique	1 531,16 €

Fonds de concours et subventions attendus

SUBVENTIONS ATTENDUES	FINANCEURS	MONTANT	%	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2022	COMMENTAIRES
Axe DECHET_A et DECHET_B : PRÉVENTION ET COLLECTE						
749 732 €	ADEME	531 023,00 €	71%	Décembre 2020	265 511,40 €	50 % du total
	CITEO	104 082,76 €	14%	2022	62 499,65 €	1er acompte
	REGION	100 000,00 €	13%	2022	0,00 €	à percevoir en 2023
	DETR	14 626,00 €	2%	Novembre 2021	4 387,80 €	

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
POINT-FORT ENVIRONNEMENT	6 898 000,00 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Subvention association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif; d'enquête de personnalité de médiation pénale (ACJM)	ACJM	Jean-Patrick CLÉMENT	18 rue de l'écluse Chette, BP 405 – 50204 COUTANCES Cede	Partenaires des tribunaux de basse-Normandie	6 850,00 €	7 850,00 €	6 850,00 €	28/02/2022
Subvention association centre local d'information et de coordination du pays saint-lois (CLIC du pays saint-lois)	CLIC du pays saint-lois	Brigitte Boisgerault	7, rue de la libération- CMC du Val de Vire 50000 SAINT-LO	Ensemble des partenaires présents sur le territoire, au recueil des besoins collectifs de la population en perte d'autonomie pour concevoir et organiser des interventions de prévention	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	28/02/2022

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Syndicat mixte Caen normandie métropole	8 025,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	STRUCTURES	Les montants indiqués sont prévisionnels. les montants réels sont versés en N+1 donc en 2023	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Bonus territoire 2022 -CTG / Enfance Jeunesse	EAJE	193 659,72 €	CAF	Nouvelles modalités de soutien financier de la CAF à la suite de la fin du CEJ 2028/2021. Bascule vers le "bonus territoire" dans le cadre de la CTG CAF . Versement effectué aux gestionnaires des structures , ce qui implique le versement des bonus territoire ACM associatifs directement aux gestionnaires associatifs
	REPAM	101 387,78 €		
	ACM régie	266 068,50 €		
	ACM associatif	0,00 €		
	TOTAL PSEJ CAF	561 116,00 €		
"Grandir en milieu rural" MSA subvention 2022 aux projets et/ou investissements	PESL	7 380,00 €	MSA	Nouvelles modalités de soutien financier de la MSA à la suite de la fin du CEJ 2028/2021. repositionnement de l'accompagnement MSA vers un appel à projet Grandir en Milieu Rural / GMR
	EAJE	0,00 €		
	REPAM	20 322,00 €		
	ACM régie	5 500,00 €		
	ACM associatif	0,00 €		
	TOTAL PSEJ MSA	33 202,00 €		
TOTAL		594 318,00 €		

PROJETS	STRUCTURES	MONTANTS	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Aide financière pour Investissement EPCI				
Demande d'aide financière investissement 2022	Projet Aurore : Creche et micro creche	541 358,00 €	CAF	Versement des financements par les services de la CAF à receptions des factures
	Pôle enfance jeunesse Marigny-le-Lozon : Amélioration thermique et peinture			
	Acm Agneaux Réhabilitation des locaux			
Demande d'aide financière investissement 2022	RPE Canisy / investissement	5 714,00 €	MSA	Attribution de 5 714,00 € en 2022

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	STRUCTURES	MONTANT SOLLICITE	FINANCEURS	COMMENTAIRE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE				
Dispositif Manche Ambition Jeunesse 2021	Projet EPCI	15 050,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	En attente de la notification d'attribution du Conseil départemental de la Manche pour 2022
	Projet associatif	57 933,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
TOTAL		72 983,00 €		

PROJETS	STRUCTURES	MONTANT SOLLICITE	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Subvention pour appel				
Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)	Projet EPCI/ PESL	11 750,00 €	CAF	Notification attribution en date du 21/06/2022 solde de 5 875,00 € versé à la suite du bilan de l'action
TOTAL		11 750,00 €		

PROJETS	STRUCTURES	MONTANT SOLLICITE	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Subvention pour appel				
MSA - Grandir en milieu rural	Projet EPCI / PESL	7 380,00 €	MSA	Attribution à 100 % des montants 2022 sollicités
	Projet EPCI / RPE petite enfance	14 608,00 €		
	Projet EPCI / enfance	5 500,00 €		
	Projet EPCI / sport	762,00 €		
TOTAL		28 250,00 €		

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
MANCHE AMBITION JEUNESSE 2022 (MAJ 2022)							
Manche ambition jeunesse 2021/ porteurs de projet associatifs	Association Bien Vivre Ensemble	144A rue des Ecoles 50890 Condé-sur-Vire	association socio-éducative	8 076,00 €	2 330,00 €	0,00 €	En attente de délibération du Conseil départementale de la Manche , pour reversement aux porteurs de projets associatifs
	Association Familles rurales TORIGNY-LES-VILLES	Rue du couvent 50160 Torigny Les Villes		500,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Association Familles rurales FD 50	Saint-Lô		6 150,00 €	2 800,00 €	0,00 €	
	Association Familles rurales MOYON-TESSY	102 rue de la mairie 50860 Moyon-Villages		5 925,00 €	9 520,00 €	0,00 €	
	Association Familles rurales Région de Daye	2 rue de la libération 50620 Saint-Jean-de-Daye		3 729,00 €	6 533,00 €	0,00 €	
	Association Les Saltimbrés	1 impasse de la palière 50180 Agneaux	association socio-éducative , circassienne	2 500,00 €	4 000,00 €	0,00 €	
	Centre Mersier	45 avenue des Tilleuls 50000 Saint-Lô	Centre social	0,00 €	2 850,00 €	0,00 €	
	Mission Locale	13 rue Octave Feuillet 50000 Saint-Lô	Insertion professionnel des jeunes	0,00 €	5 100,00 €	0,00 €	

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Accompagnement des collèges							
Collèges ruraux	Collège Marigny-Le Lozon	16, rue du 8 Mai 1945 50570 Marigny	Subv au titre de l'accompagnement des collèges ruraux dans le cadre du soutien au milieu rural	11 700,00 €	Accompagnement sur la base d'un forfait par collégien, et suivant le nombre de collégiens boursiers et du % de CPS / ouvrier	11 277,00 €	cc2022-10-17-015
	Collège Torigny Les Villes	Rue de Bon Fosse 50160 Torigny les villes		15 552,00 €		15 999,00 €	
	Collège Saint-Jean de Daye	Place de la Mairie 50620 Saint Jan de Daye		7 819,00 €		7 272,00 €	
	Collège de Tessy- Bocage	3 rue du nid au loup 50420 Tessy Bocage		8 943,00 €		8 341,00 €	
	Collège de Saint-Clair sur l'Elle	17 rue Maurice Genevoix 50680 Saint-Clair Sur Elle		9 342,00 €		9 441,00 €	
	Collège de Canisy	33 rue de Kergolay 50750 Canisy		8 944,00 €		9 970,00 €	

Accompagnement des collèges ruraux : **62 300,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Appel à projet au titre du Projet éducatif social local							
Appel à projet 2021	Cinéma et culture pour tous	Mairie Condé sur Vire	association socio-éducative	800,00 €	3 200,00 €	500,00 €	délibération cc2022-03-28-011
	Les saltimbrés	1 impasse de la palière 50180 Agneaux	association socio-éducative , circassienne	4 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	
	Familles rurales Moyon	102 rue de la mairie 50860 Moyon-Villages	association socio-éducative	400,00 €	3 895,00 €	3 100,00 €	
	Bien Vivre Ensemble / condé sur vire	144A rue des Ecoles 50890 Condé sur Vire	association socio-éducative	1 500,00 €	4 574,11 €	1 050,00 €	
	EVS Passerelles	10 rue des Noisetiers St Jean des Baisants - Saint Jean d'ELLE	association socio-éducative	1 950,00 €	3 323,00 €	2 500,00 €	
	Familles rurales ST jean de Daye	2 rue de la libération 50620 Saint-Jean-de-Daye	association socio-éducative	2 950,00 €	3 796,50 €	2 500,00 €	
	Animathèque Canisy	2, RUE DU PRESOIR 50 750 Quibou	association socio-éducative	2 500,00 €	1 450,00 €	550,00 €	
	Les Kibis	321 rue du Père Popielujko 50000 Saint-Lô	Micro creche privée	600,00 €	454,00 €	450,00 €	
	Ville St Lo/ Ecole des Palliers /CCAS/ médiathèque	place de l'Hotel de ville 50000 Saint-Lô	Collectivité	4 200,00 €	1 522,00 €	1 350,00 €	
	Centre social Mandela	99 rue John Kennedy 50000 Saint-Lô	association socio-éducative	- €	5 000,00 €	3 000,00 €	
Ladapt	137 rue Alexis de Tocqueville 50000 Saint-Lô	Association insertion	- €	3 000,00 €	1 500,00 €		

Appel à projet au titre du Projet éducatif social local : **20 500,00 €**

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE DE PRISE DE FONCTION EN TANT QUE COORDINATEUR	ORGANISME FINANÇANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT prévisionnel 2022	COMMENTAIRES
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021							
Coordination pesl principale - 1 ETP	Pilotage, garant de la mise en œuvre du PESL /mise en œuvre du PESL sur l'axe des Publics dits à besoin spécifique / lien avec les partenaires institutionnels	01/01/2014	CAF	CAF environ = 50 %	durée annuelle, négociation avec la CAF en decembre 2022	24 000,00 €	en attente de versement
Administratif PESL - 0,5 ETP	Administratif PESL	01/01/2020 au 01/04/2020				- €	poste gelé donc pas de financement
Coordination pesl parentalité - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL sur l'axe de la Parentalité	01/09/2020				24 000,00 €	en attente de versement
Coordination pesl Jeunesse 11-25 ans - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL sur l'axe de la jeunesse 11-25 ans / offre de service et insertion dans la vie locale	01/06/2020				24 000,00 €	en attente de versement
Coordination Petite enfance - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Petite enfance	01/07/2019				12 000,00 €	en attente de versement
Coordination EAJE - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine de l'accueil collectifs des 0-3 ans	01/01/2014				24 000,00 €	en attente de versement
Coordination repam - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine de l'accueil individuel des 0-3 ans, Repam / Maison d'assistante maternelle	01/01/2014				24 000,00 €	en attente de versement
Coordination enfance jeunesse - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Enfance jeunesse	01/07/2019				- €	en attente de versement
Coordination jeunesse kiosk - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine jeunesse /kiosk	01/01/2014				12 000,00 €	en attente de versement
Coordination FJT - vie etudiante - 0,2 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Jeunesse-enseignement supérieur	01/07/2019				4 800,00 €	en attente de versement
Coordination vie etudiante - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine enseignement supérieur	01/07/2019				- €	en attente de versement
Coordination Sport - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Sport	01/07/2019				12 000,00 €	en attente de versement
Coordination sport / animation jeunesse - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine sport jeunesse/ QPV	01/07/2019				12 000,00 €	en attente de versement
Coordination pesl principale - 1 ETP	Pilotage, garant de la mise en œuvre du PESL /mise en œuvre du PESL sur l'axe des Publics dits à besoin spécifique / lien avec les partenaires institutionnels	01/01/2014	MSA		annuel	15 000,00 €	en attente de versement

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021 : 187 800,00 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	Date décision ou délibération	DATE VERSEMENT
Axe TERRI_A : ASSURER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE					
Acquisition d'une sculpture de l'artiste Vanluc pour développe l'attractivité touristique	Commune de BAUDRE	Daniel JORET	2 166,68 €	12/09/2022	09/12/2022
Création de 2 espaces de motricité au sein de l'école	Commune de BAUDRE	Daniel JORET	7 520 €	12/09/2022	09/12/2022
Remplacement de l'éclairage public en LED	Commune de BAUDRE	Daniel JORET	5 874 €	12/09/2022	09/12/2022
Restauration du chemin de randonnée	Commune de SAINT-GERMAIN-D'ELLE	Guy BERTHOLON	3 309,50 €	09/05/2022	09/12/2022

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2022
Axe TERRI_A : ASSURER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	
LEADER France	650,00 €

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANCIANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2022	COMMENTAIRES
Axe TERRI_A : ASSURER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE							
Référente fonds européens	Animation, gestion et évaluation du programme LEADER 2014-2020 Animation, gestion et évaluation du programme LEADER 2023-2027	01/09/2021 au 14/11/2022	ASP - FEADER	80% du temps dédié à LEADER		74 187,51 €	Demande de paiement au 2eme trimestre 2023
Gestionnaire Fonds Européens	Gestion des dossiers Leader	12/07/2021	ASP - FEADER	80% du temps dédié à LEADER			
Gestionnaire Renfort	Gestion des dossiers Leader	01/05/2022 au 31/12/2022	ASP - FEADER	80% du temps dédié à LEADER 344h			
Référente Petite Ville de Demain	Pilotage et animation des projets de territoire de Marigny-le-Lozon, Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes	07/09/2021 au 19/08/2022	Etat	75% par l'Etat 25% Communes Petite ville de demain	3 ans	36 275,29 €	Les demandes de paiements auprès des 3 communes n'ont pas été sollicitées = 9 068,82 € au total
Référente Petite Ville de Demain	Pilotage et animation des projets de territoire de Marigny-le-Lozon, Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes	26/09/2022	Etat	75% par l'Etat 25% Communes Petite ville de demain	2 ans		



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGEMENT DE TOUTES LES SAISONS



**Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche**

SIGNATURES

Date de la séance : le 12 juin 2023

Arrêté le 26 juin 2023

Le président

Le secrétaire de séance

Fabrice Lemazurier



Jean-Pierre GUEGAN

